



# **L'UNIVERSITÉ BORDEAUX II**

*Rapport d'évaluation*

*Juin 1994*

**COMITE NATIONAL D'EVALUATION  
1993 - 1995**

René MORNEX, président

Henri DURANTON, vice-président

Jean VINCENS, vice-président

Jean ANDRIEU

Claude CAMBUS

Yves CHAIGNEAU

François DAGOGNET

Jean DIDIER

Robert FLAMANT

Pierre GILSON

Raymond LEGEAIS

Maurice MAURIN

Jean-Marie MAYEUR

Bernard MENASSEYRE

Marcel PINET

Jean RICHARD

*Consultants du Comité*

*Secrétaire général*

André STAROPOLI

Jean FLAHAUT

Jean YOCCOZ

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Bordeaux II, commencée en avril 1993, a été placée sous la responsabilité de Robert **Flamant** et Marcel **Pinet**, membres du Comité National d'Evaluation.

Marie-Odile **Ottenwaelter**, chargé de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Jean **Bertrand**, professeur émérite à l'université Claude-Bernard - Lyon I,  
Jean-Pierre **Blanchi**, professeur à l'université Joseph Fourier - Grenoble I,  
Jean-Claude **Borel**, professeur à l'université Clermont-Ferrand I,  
Jean-Paul **Caverni**, directeur du CREPCO, URA 182 du CNRS  
Yves **Cohen**, professeur à l'université Paris XI,  
Jacques **Dailie**, professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Lyon,  
Jacques **Guin**, professeur à l'université Montpellier I,  
Joseph **Lellouch**, directeur de l'unité 169 de l'INSERM,  
Jean **Leroy**, professeur à l'université de Tours,  
Pierre **Pène**, professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille II,  
Jacqueline **Pradel**, professeur à l'université Paris IX-Dauphine,  
Roland **Waast**, directeur de recherche à l'ORSTOM,  
Bertrand **Weil**, professeur à l'université Paris XII.

- au titre du secrétariat général :

Nisa **Balourd**, secrétaire  
Bruno **Curvale**, chargé d'études  
Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions  
Renée **Ribier**, chargé de mission  
André **Staropoli**, Secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# L'université Bordeaux II

## Table des matières

<b>Première partie : Vue d'ensemble</b>	<b>7</b>
<b>Les chiffres clés</b>	<b>9</b>
<b>Le gouvernement et la gestion</b>	<b>21</b>
<b>Les services communs</b>	<b>45</b>
<b>Deuxième partie : Analyse par composantes</b>	<b>65</b>
<b>Le pôle des disciplines de santé</b>	<b>67</b>
I    UFR Sciences médicales I-II-III, 69	
II   UFR Médecine et biologie tropicales, 79	
III  UFR Santé publique, 83	
IV   UFR Sciences pharmaceutiques, 91	
V    UFR Odontologie, 99	
<b>Le pôle des disciplines scientifiques</b>	<b>105</b>
VI   UFR Biochimie et biologie cellulaire, 107	
VII  UFR Mathématiques, Informatique et Sciences Sociales, 113	
VIII Institut d'Oenologie, 117	
<b>Le pôle des Sciences humaines</b>	<b>121</b>
IX   UFR Sciences sociales et psychologiques, 123	
X    UFR Sciences du sport, 141	
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>147</b>
<b>Postface : Réponse du Président</b>	<b>153</b>



**L'université Bordeaux II**

**Première partie**

---

**VUE D'ENSEMBLE**

---





# **L'université Bordeaux II**

---

## **Les chiffres clés**

---



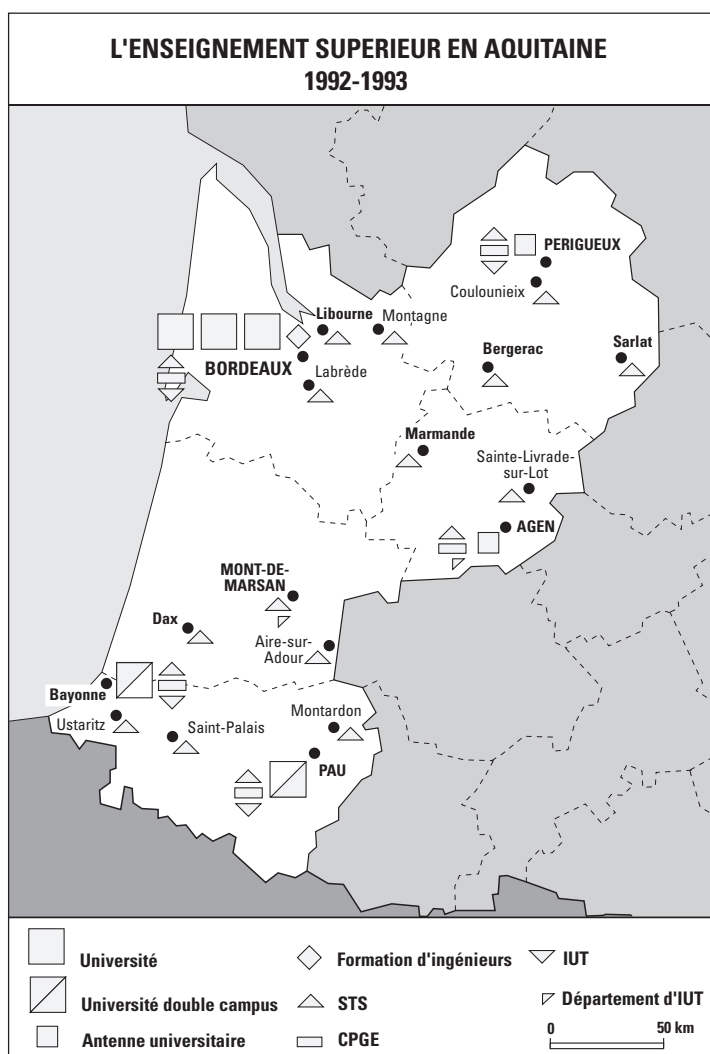
## I - L'université dans sa région

Recensement 1990	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac
Aquitaine	2 796 100	31,3%	59,4%	54,6%
France métropolitaine	56 615 400	34,0%	59,0%	58,3%

Source DEP

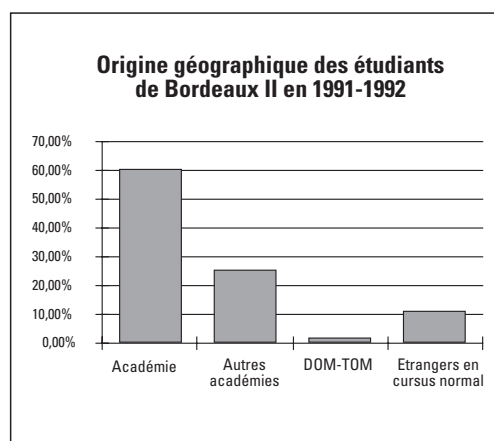
	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités	dont Bordeaux II
Aquitaine	80 429	59 647	13 172
France métropolitaine	1 698 716	1 171 852	16,3%

Source DEP



Source : DPDU, IMAGEO / CNRS.

CNE 1993



### La région Aquitaine comprend 4 universités

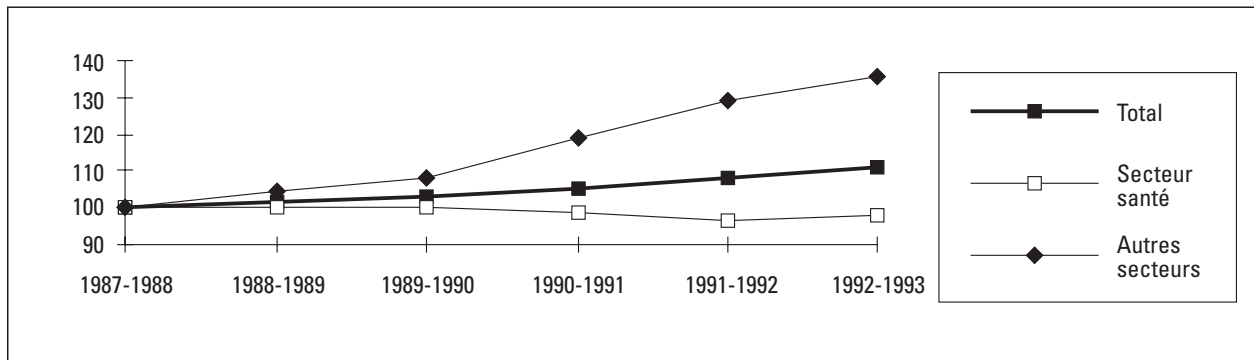
- **Bordeaux I** - Droit, économie, sciences.
- **Bordeaux II** - Santé, sciences, sciences humaines.
- **Bordeaux III** - Lettres, langues.
- **Pau/ Pays de l'Adour** - Université pluridisciplinaire.

Source : université Bordeaux II (sauf indications contraires)

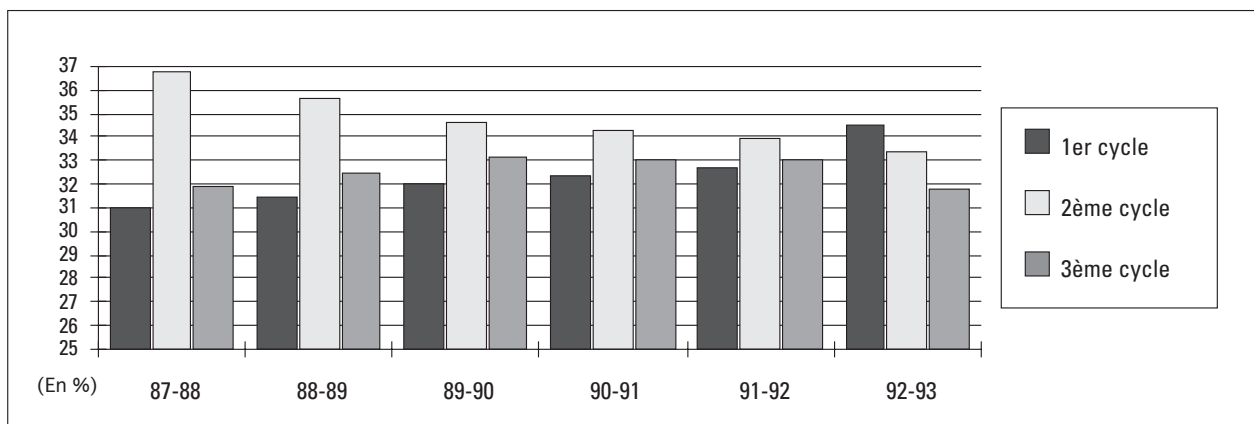
## II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives)

	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
<b>1er cycle</b>	3986	4017	4225	4365	4542	4916
<b>2ème cycle</b>	4732	4213	4573	4636	4711	4754
<b>3ème cycle</b>	4103	4104	4374	4367	4579	4525
<b>Total</b>	12821	12334	13172	13368	13832	14195

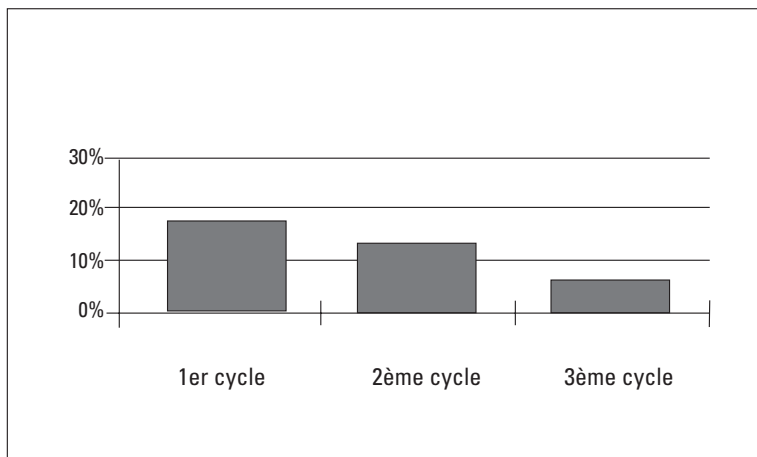
Evolution depuis 1987-1988 (base 100)



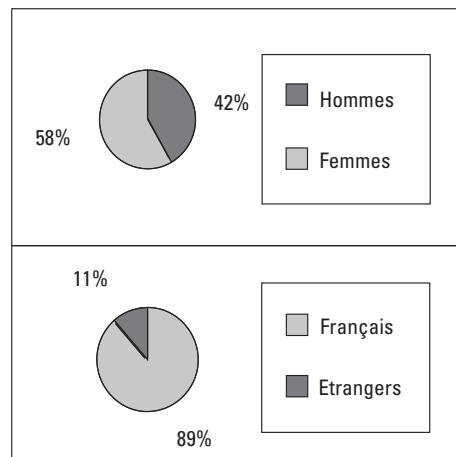
Le poids relatif des cycles



### Le poids relatif des boursiers en 1991-1992



### Répartition des étudiants par sexe et nationalités en 1991-1992



## III - Les enseignements

### III - 1 - Les inscriptions pédagogiques (hors médecine, pharmacie et odontologie) en 1991-1992

Formations habilitées	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	%
UFR Santé publique	18	0	36	54	1,0
UFR Biologie biochimie cellulaire	72	452	107	631	11,6
UFR Mathématique, informatique et sciences sociales	160	27	0	187	3,4
UFR Oenologie	0	98	24	122	2,2
UFR Sciences sociales et psychologiques	1644	2109	244	3997	73,2
UFR STAPS	260	202	10	472	8,6
Département de langues vivantes pratiques	0	0	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>2154</b>	<b>2888</b>	<b>421</b>	<b>5463</b>	<b>100,0</b>

Il s'agit des inscrits aux diplômes

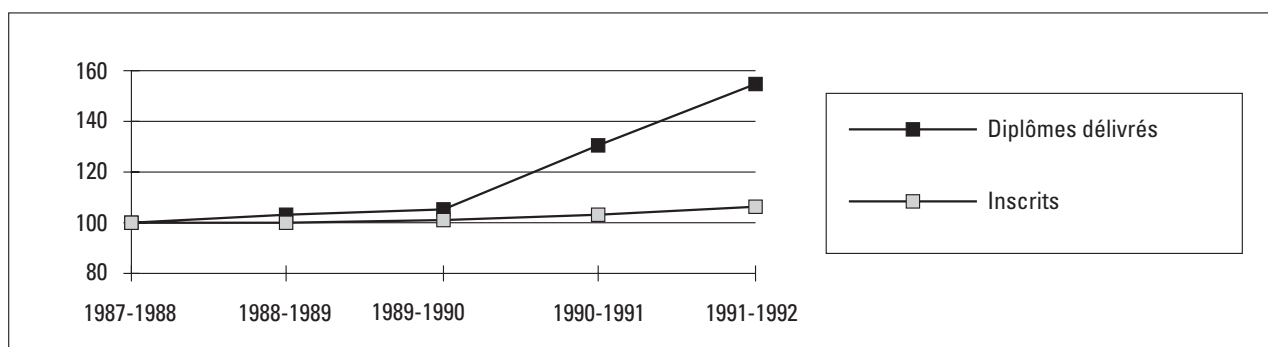
Diplômes d'université	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	Total	%
UFR Santé publique	133	210	445	788	66,2
UFR Biologie biochimie cellulaire	0	22	2	24	2,0
UFR Mathématique, informatique et sciences sociales	0	110	0	110	9,2
UFR Oenologie	0	54	3	57	4,8
UFR Sciences sociales et psychologiques	56	71	59	186	15,6
UFR STAPS	0	0	0	0	0,0
Département de langues vivantes pratiques	26	0	0	26	2,2
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>467</b>	<b>509</b>	<b>1 191</b>	<b>100,0</b>

Il s'agit des inscrits aux diplômes

### III - 2 - Les diplômes habilités délivrés en 1991-1992

	Lettres Langues Sciences humaines	Sciences MASS.STAPS.Oenologie	Santé	Total
Bac + 2	413	159	20	592
Bac + 3	568	217	35	820
Bac + 4	223	138	119	480
Bac + 5	208	121	132	461
Bac + 6	0	0	169	169
Bac + 7 et plus	0	0	349	349
<b>Total</b>	<b>1412</b>	<b>635</b>	<b>824</b>	<b>2871</b>

### III - 3 - Les inscrits aux formations habilitées et les diplômes délivrés (évolution en base 100)



### III - 4 - Les inscrits en troisième cycle par type de diplômes (hors secteur santé) en 1991-1992

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions pédagogiques	266	155	64	485
	54,6%	32%	13,2%	100,0%

### III - 5 - La formation par la recherche

Inscriptions administratives	Lettres Langues Sciences humaines	Sciences STAPS	Santé	Total
Inscrits en maîtrise	600	168	65	833
Inscrits en DEA	115	117	56	288
Inscrits en doctorat	140	256	81	477

### III - 6 - Le secteur santé

#### Les inscriptions pédagogiques en 1991-1992

1991-1992	Inscrits	dont redoublants	Admis en médecine	Admis en odontologie	Réorientés
<b>PCEM1</b>	1 055	452	215	52	122
<b>Pharmacie</b>	463	174	108		32

Médecine	PCEM2	DCEM1	DCEM2	DCEM3	DCEM4	Total
	239	249	273	283	308	1352

Pharmacie	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	Total
	118	123	121	113	109	584

Odontologie	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année		Total
	68	73	69	79		289

#### Les diplômes nationaux délivrés et les résultats aux concours en 1991-1992

Médecine		Pharmacie		Odontologie	
<b>DCEM4</b>	260	<b>Pharmaciens d'officine</b>	69		
<b>CSCT</b>	260	<b>Pharmaciens de l'industrie</b>	36		
<b>Admis à l'internat</b>	92	<b>Admis à l'internat</b>	17		
<b>Thèses d'exercice</b>	349	<b>Thèses d'exercice</b>	107	<b>Thèses d'exercice</b>	89
<b>DES</b>	166	<b>DESS</b>	23		
<b>DESC</b>	4	<b>DES</b>	0	<b>CECSMO</b>	4
<b>Capacités</b>	75	<b>DESC</b>	0	<b>DESCB</b>	0
<b>Maîtrises SBM *</b>	71	<b>Maîtrises SBM *</b>	71	<b>Maîtrises SBM *</b>	71
<b>DEA</b>	24	<b>DEA</b>	7	<b>DEA</b>	0
<b>Doctorats</b>	6	<b>Doctorats</b>	5	<b>Doctorats</b>	4

\* Médecine, pharmacie et odontologie ensemble

#### Les formations paramédicales en 1991-1992

	Inscrits pédagogiques	Nombre de diplômes délivrés
<b>Sage-femme</b>	139	34
<b>Orthophoniste</b>	76	14
<b>Orthoptiste</b>	59	11
<b>Psychomotricien</b>	94	24

L'université est habilitée pour le diplôme d'Etat de sage-femme. L'école des sages-femmes dépend du CHU de Bordeaux, mais les élèves subissent leurs examens devant l'UFR Sciences médicales I.

L'université est "centre de formation" pour les diplômes d'Etat d'orthophonie et orthopédie.

L'école préparant au diplôme de psychomotricien dépend de Bordeaux II ; le diplôme est délivré par le ministère de la Santé.

## III - 7 - La formation continue

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (en KF)	Nombre de stagiaires en formation	Coût de l'heure stagiaire (en francs)
1988	95 186	3 365	2 646	35,35
1990	140 331	5 059	2 659	36,05
1992	149 548	6 236	3 085	41,70

## IV - L'activité de recherche

## IV - 1 - Les effectifs des équipes de recherche

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	ITA ATOS	Jouvence *
Laboratoires d'université	34	141,5	27,0	54,5	4,0
Equipes d'accueil	16	102,5	27,3	42,1	16,0
Jeunes équipes	7	31,4	18,3	21,5	7,0
Equipes recommandées	7	36,7	5,0	15,0	0,0
Unités associées CNRS	12	55,5	74,5	58,0	59,0
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>367,6</b>	<b>152,1</b>	<b>191,1</b>	<b>86,0</b>
Unités INSERM	8	28,4	61,8	74,4	47,0
Equipes INRA	2	12,0	6,0	36,5	10,0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>40,4</b>	<b>67,8</b>	<b>110,9</b>	<b>57,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>86</b>	<b>408,0</b>	<b>219,9</b>	<b>302,0</b>	<b>143,0</b>

\* **Jouvence** : assistants normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur

## IV - 2 - Répartition des équipes de recherche par UFR

	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Equipes recommandées	Unités CNRS	Unités INSERM	Equipes INRA	Laboratoires d'université
UFR Sciences médicales I	3	0	2	1	2	0	6
UFR Sciences médicales II	2	0	2	1	0	0	7
UFR Sciences médicales III	2	1	1	1	2	0	6
UFR Médecine et biol. tropicales	0	0	1	0	0	0	2
UFR Santé publique	0	0	1	0	1	0	1
UFR SC. pharmaceutiques	6	2	0	2	0	0	5
UFR Odontologie	0	0	0	0	0	0	0
UFR Biologie biochimie cellulaire	1	1	0	5	3	1	2
UFR Math., inform. et sc. sociales	0	1	0	2	0	0	0
UFR Oenologie	0	0	0	0	0	1	0
UFR SSP	2	2	0	0	0	0	4
UFR STAPS	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>34</b>



## V - Le corps enseignant en 1992

### V - 1 - Les effectifs

	<b>Droit Economie Gestion</b>	<b>Lettres Langues Sciences humaines et sociales</b>	<b>Sciences STAPS</b>	<b>Santé</b>	<b>Total</b>
<b>Professeurs</b>	1	22	33	219	275
<b>Maîtres de conférences</b>	3	41	31	152	227
<b>Assistants</b>	0	4	2	248	254
<b>Second degré</b>	1	38	2	0	41
<b>ENSAM</b>	0	0	0	0	0
<b>Jouvence *</b>	0	15	20	11	46
<b>Crédits PAST</b>	0	2	0	0	2
<b>Professeurs associés</b>	0	3	0	4	7
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>125</b>	<b>88</b>	<b>634</b>	<b>852</b>

### V - 2 - Structure du corps

<b>Rang A</b>	<b>20,0%</b>	<b>16,9%</b>	<b>37,5%</b>	<b>34,5%</b>	<b>32,2%</b>
<b>Second degré</b>	<b>20,0%</b>	<b>30,6%</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>4,8%</b>
<b>Jouvence *</b>	<b>0,0%</b>	<b>12,1%</b>	<b>22,7%</b>	<b>1,7%</b>	<b>5,4%</b>

\* **Jouvence** : assistants normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur

## VI - Les personnels administratifs et de service

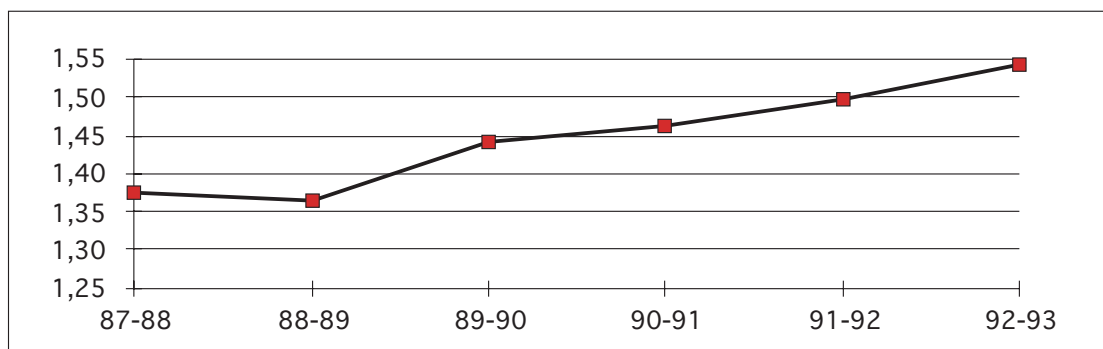
### VI - 1 - Les effectifs en équivalent temps plein (emplois Etat et sur ressources propres) en 1991-1992

\*

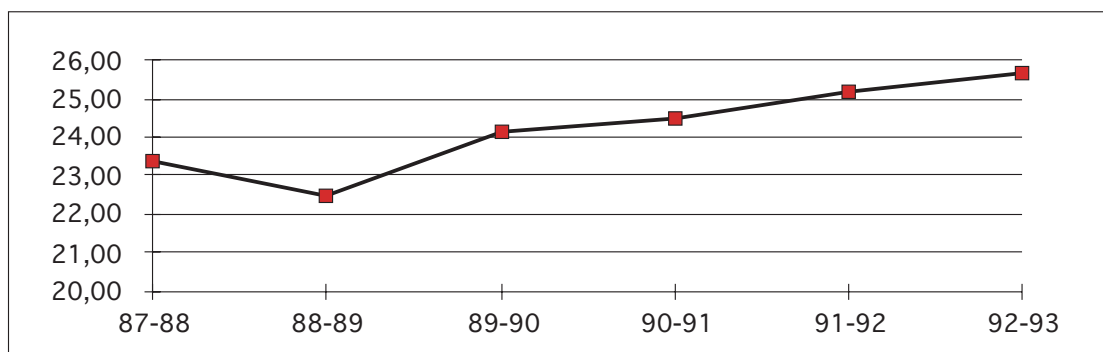
Affectations	Catégories				Dont	
	A	B	C et D	Total	Rang A	Emplois sur RP
Services centraux	14	43,5	163,5	221	6,3%	2,0%
Composantes	32	50,7	137,1	219,8	14,6%	4,2%
Services interuniversitaires	0	17	22	39	0,0%	10,3%
Départements et autres services communs	15	19,5	31,5	66	22,7%	1,5%
Centres de recherche	2	0	1	3	66,7%	0,0%
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>130,7</b>	<b>355,1</b>	<b>548,8</b>	<b>11,5%</b>	<b>3,4%</b>

\* Hors service commun de la documentation

### VI - 2 - Evolution du rapport nombre d'emplois d'enseignants / nombre d'emplois IATOS



### VI - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants / nombre d'emplois IATOS



## VII - Éléments financiers

### VII - 1 - Les ressources en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Subvention de l'Etat (hors salaires)	52 800	43,5%
Dotations des collectivités locales et organismes publics	14 002	11,5%
Droits d'inscription	13 065	10,8%
Autres ressources propres	41 527	34,2%
<b>Total des ressources</b>	<b>121 394</b>	<b>100,0%</b>

### VII - 2 - Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Equipement	40 402	34,8%
Fonctionnement	68 952	59,5%
Formation continue	6 581	5,7%
<b>Total des dépenses</b>	<b>115 935</b>	<b>100,0%</b>

## VIII - Mesures contractuelles depuis 5 ans

### VIII - 1 - Contrat d'établissement (juin 1991)

Nombre d'emplois d'enseignants attribués : 45

Actions diverses (total sur 4 ans)

- Promouvoir la qualité de la formation et moderniser des méthodes d'enseignement (7 MF sur 2 ans et bibliothèque universitaire - 6,1 MF sur 4 ans) ;
- Rendre l'université plus attractive en améliorant le cadre de vie, l'accueil, l'orientation des étudiants, en encourageant leur participation à la vie de l'université (2,35 MF sur 4 ans) ;
- Renforcer la politique d'ouverture de l'université (2,5 MF sur 4 ans) ;
- Développer la politique des ressources humaines (870 KF par an).

Maintenance

- 17,7 MF (500 KF par an, lié à un autofinancement du même montant).

### VIII - 2 - Contrat recherche (mai 1991)

Moyenne annuelle sur 4 ans : 14 368 295 francs.

### VIII - 3 - Schéma Université 2000

	Coût total	Part de l'Etat
- Transfert de la pharmacie sur le site Careire (1ère tranche)	38 MF	100%
- Transfert de la pharmacie sur le site Careire (2ème tranche)	46,18 MF	73%
- Extension de la BU médecine pharmacie	14 MF	0%
- Club house - salle de sports	12,5 MF	0%
- Restructuration des sciences sociales (site de la Place de la Victoire)	51 MF	92%



**L'université Bordeaux II**

---

**Le gouvernement et la gestion**

---



L'université Bordeaux II appartient à la première génération des établissements créés en application de la Loi Faure de 1968. Elle a été fondée en 1969 à partir de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, à laquelle ont été associés des éléments relevant des disciplines scientifiques et des sciences humaines pour répondre à une volonté d'interdisciplinarité ; il en est résulté un projet qui semble gravé dans la mémoire et dans la stratégie de ses responsables d'aujourd'hui : réaliser un élargissement disciplinaire afin de devenir "l'université des Sciences de la vie et des Sciences de l'homme".

Ces circonstances ont conduit à la constitution de trois sous-ensembles : les disciplines de santé, les disciplines scientifiques, dominées par la biologie, et les sciences humaines ; ces trois "pôles", toutefois, ne sont pas identifiés par des structures juridiques ou statutaires particulières.

Dans cette configuration, l'université de Bordeaux II constitue un établissement de taille moyenne, bien représentatif de l'université française, avec 14 200 inscrits administratifs en 1992-1993, 850 enseignants dont 274 professeurs et 227 maîtres de conférences.

Géographiquement, l'université est en pleine mutation. A la fin des années 80, elle était installée sur trois localisations principales qui ne lui donnaient pas satisfaction : le campus de Carreire, aux dimensions limitées, mais doté d'une très forte identité "Santé" par le voisinage des plus grandes unités de soins du CHR ; les locaux historiques de la Place de la Victoire, en centre ville, où se situaient principalement les enseignements de Pharmacie ; quelques implantations, enfin, au sein du très vaste campus de Talence, essentiellement partagé entre les universités Bordeaux I et Bordeaux III, sur lequel se situaient les Sciences sociales et psychologiques ainsi que l'Oenologie. Le programme Université 2000 a permis d'entreprendre une réorganisation de ces implantations, dictée par la recherche d'une cohérence sur chacun de ces sites : les pôles des disciplines de santé et des disciplines scientifiques sont appelés à se regrouper sur le campus de Carreire (à l'exception de l'Odontologie, maintenue provisoirement en centre ville), alors que le pôle des sciences humaines se réorganise dans une occupation exclusive des locaux de la Place de la Victoire. Dès lors, ne restent à Talence que l'Institut d'Oenologie et l'UFR des Sciences du sport, puisque les installations (terrains, salles spécialisées, etc.) se trouvent sur ce campus. La mise en œuvre de cette "politique de sites" demandera encore quelques années mais l'importance des travaux engagés comme l'avancement de la plupart des chantiers conduisent aujourd'hui à ne pas douter de son achèvement, au demeurant inscrit dans le cadre d'Université 2000 et du futur contrat de plan Etat-Région.

Sur ses trois sites principaux, l'université disposait en 1987 de 133 744 m<sup>2</sup> de locaux. En l'état actuel d'avancement des travaux, ce sont 144 000 m<sup>2</sup> qui sont à disposition à la rentrée 1993-1994 grâce aux importantes extensions sur Carreire, et à l'horizon 1995 l'université devrait voir ses surfaces de plancher portées à près de 165 000 m<sup>2</sup>. On observera que la restructuration du site de la Victoire, qui représente de très importants chantiers, n'est pas créatrice nette de mètres carrés mais rend opérationnelles des surfaces qui ne l'étaient pas dans leur configuration antérieure. Ce sont donc finalement 8 % de locaux complémentaires par rapport à 1987 qui sont disponibles pour cette rentrée et 24 % qui le seront sous deux ans au maximum alors que, dans le même temps, la population globale étudiante ne s'est accrue que de 9,5 % et ne semble pas appelée à le faire à un rythme beaucoup plus rapide. On peut donc considérer qu'inscrite sur une évolution qui rapprocherait l'établissement des 10 m<sup>2</sup> par inscrit pédagogique, l'université Bordeaux II assure en moyenne d'excellentes conditions d'accueil.

## I - Les statuts

Les statuts actuels de l'université ont été approuvés en octobre 1988. Ils mettent l'organisation de l'établissement en conformité avec la Loi de 1984 mais ne prétendent apporter aucune orientation nouvelle à une structure qui date de 1969 (même si la disparition des UER Psychiatrie et Facteurs d'ambiance a été compensée par la création de l'UFR Santé publique). Pour autant, la composition de cette université appelle qu'en soient soulignées certaines caractéristiques. Le poids des différentes composantes est présenté dans les tableaux des chiffres clés.

### Les UFR

Le **pôle des disciplines de santé** regroupe 7 UFR : les *UFR de Sciences médicales I, II et III, l'UFR de Médecine et Biologie tropicales, l'UFR de Pharmacie, l'UFR d'Odontologie et l'UFR de Santé publique*. La caractéristique la plus frappante est l'existence de trois UFR de Sciences médicales fonctionnant en parallèle mais sans éléments décisifs de différenciation. Il s'agit clairement d'une volonté initiale de répartir la charge de cette activité d'enseignement et de recherche sur trois supports quasi identiques. Avec le recul, l'université est satisfaite de cette situation : elle accroît statutairement le poids des disciplines médicales dans une université où elles jouent un rôle essentiel et historique ; elle permet en même temps d'éviter l'émergence, face au Président, d'un contre-pouvoir qui pourrait déséquilibrer gravement cet ensemble s'il n'y avait qu'un seul Doyen pour la totalité du pôle médical ; les Doyens actuels considèrent enfin qu'une bonne gestion pédagogique des études médicales est favorisée par des effectifs de l'ordre de 5 à 600 étudiants au maximum. Mais ces avantages doivent être relativisés : la partition des Sciences médicales amène l'université à se doter de structures de "coordination inter UFR", notamment pour les stages hospitaliers, pour l'internat, pour la pédagogie médicale, pour la formation continue des médecins ; en outre un Comité de coordination des études médicales, présidé par le Président de l'université, lui-même médecin, est en charge de tâches variées.

L'UFR de Santé publique constitue un élément très novateur, d'autant plus que depuis sa création, en 1988, elle reste unique en son genre en France. Les statuts, comme le discours des responsables de l'université, soulignent fortement qu'il s'agit d'une UFR "non médicale", s'appuyant sur les différentes disciplines qui concourent à l'enseignement de la Santé publique dans l'université. Avec près de 1 500 étudiants, l'importance de cette structure n'est pas à démontrer.

Le **pôle des disciplines scientifiques** désigne au sein de l'université trois UFR : *l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire, l'UFR Mathématiques, Informatique et Sciences sociales, l'Institut d'Oenologie*. La principale de ces 3 UFR est l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire qui regroupe un potentiel remarquable de 42 enseignants chercheurs et 51 chercheurs des grands organismes de recherche, appuyés par d'autres catégories de personnel enseignant ou IATOS en nombre plus modeste. Or l'enseignement et la recherche en Biologie sont partagés entre les universités Bordeaux I et Bordeaux II. Cette situation est considérée par certains comme créatrice de dysfonctionnements et d'aucuns la regrettent. Les spécialistes de la discipline se sont déjà accordés pour surmonter certains des inconvénients qui en découlent. Mais la réflexion est à poursuivre, pour imaginer d'autres propositions : leur formulation ne saurait être limitée au domaine des structures institutionnelles et administratives et doit être faite à la lumière de beaucoup d'autres domaines.

Depuis 1993, une UFR de Sciences humaines appliquées a cédé la place à une structure nouvelle, l'UFR Mathématiques, informatique, et sciences sociales (MI2S) dont la dénomination est plus conforme aux fonctions au sein de l'ensemble universitaire et marque une volonté de développement plus précisément orienté dans ces disciplines. Cette UFR, qui assure principalement les enseignements de la filière MASS, apporte en outre un certain nombre d'enseignements "de service" dans les filières de Sciences sociales, et elle oriente maintenant son développement vers des interventions dans les cursus biologiques.



L'Institut d'Oenologie constitue le troisième volet de ce pôle. Selon une tradition locale, l'oenologie a été développée à Bordeaux en relation avec la Chimie, la Biochimie et la Microbiologie et a par ailleurs un statut de laboratoire associé à l'INRA. L'Institut d'Oenologie développe des activités de recherche fondées sur des spécialisations scientifiques constituant un spectre large. Il s'appuie par ailleurs sur les organisations professionnelles en sorte qu'il assure, au delà de ses activités de formation et de recherche, une fonction d'ambassadeur de l'université dans le domaine prestigieux de la vigne et du vin de Bordeaux.

Le **pôle des Sciences humaines** réunit deux UFR : l'*UFR des Sciences sociales et psychologiques* et l'*UFR des Sciences du sport*. La très importante UFR des Sciences sociales et psychologiques compte plus de 4 000 étudiants en Psychologie, Sociologie, Sciences de l'éducation, Démographie, Ethnologie. Cet ensemble, implanté jusqu'à ces dernières années sur le campus de Talence, est en cours de regroupement sur le site de la Victoire. Ce regroupement aura probablement pour conséquence un renforcement de l'identité de l'UFR. On ne saurait ignorer à ce propos les taux différents d'accroissement des effectifs dans ce secteur par rapport aux autres parties de l'université. On ne peut pas non plus éviter de faire la comparaison avec les trois UFR médicales et la représentation statutaire qui en découle dans les organes de l'université, et donc de s'interroger sur un éventuel rééquilibrage : avec plusieurs UFR de Sciences sociales au lieu d'une, le visage statutaire de l'université serait profondément changé. Mais une telle évolution est aujourd'hui écartée par les responsables de l'UFR des Sciences sociales et psychologiques comme de l'université.

L'UFR des Sciences du sport, issue d'un ancien Institut de Faculté, est devenue UER dès la création de l'université, en 1969. Elle encadre aujourd'hui près de 500 étudiants en formation initiale et continue. Elle propose une filière complète et Bordeaux II a la responsabilité de la préparation du CAPEPS.

### Les services communs

Les statuts de l'université, dans leur article II, énoncent une liste de seize services communs sur lesquels il convient sans doute de s'interroger. Notons que, si Bordeaux II n'a pas hésité à multiplier les services communs en son sein, elle manifeste en revanche la plus grande réserve quant à la mise en place et au fonctionnement effectif de services communs interuniversitaires : l'exemple le plus caractéristique de cette défiance est donné par la paralysie de fait qui frappe l'activité du Service interuniversitaire de coopération documentaire.

S'agissant des services communs propres à Bordeaux II, certains sont incontestables dans leur définition statutaire. De plus, ils sont aujourd'hui "classiques" dans la plupart des universités. C'est le cas de l'*Informatique* ou de la *Formation continue* qui compte plus de 3 000 stagiaires en formation. Dans le même esprit, on ne saurait discuter la nature de vrai service commun au département de *Communication audiovisuelle*, encore que son directeur évoque une coopération inégale avec les divers secteurs disciplinaires, ni aux services de la *Documentation*, de l'*Information et orientation*, des *Activités physiques et sportives*, ou de l'*Imprimerie*.

En revanche, on peut s'interroger sur la nature de deux services communs qui relèvent en fait des seules UFR médicales et ne sont communs qu'à cette fraction de l'université. Il s'agit du *Centre de Pédagogie médicale* et des *Techniques et recherches chirurgicales appliquées* qui, par leurs champs de compétences, renvoient aux problèmes que pose la pluralité des UFR médicales. Même si son activité s'étend sans doute au double domaine de la biologie et de la santé, la même remarque pourrait être faite à l'égard de la *Microscopie électronique*.

Le service commun de *Pharmacie industrielle* semble être identifié comme tel essentiellement par son réseau de relations avec l'extérieur de l'université, le monde des entreprises ; on pourrait logiquement envisager sa transformation en département de l'UFR de Sciences pharmaceutiques. De même si l'on comprend bien la spécificité de la *Médecine légale* dans ses relations avec l'extérieur, on voit mal en quoi elle est un service commun. A cet égard, on peut rappeler que la Médecine légale est au CNU une sous-section de la Santé publique.

Le département de *Langues vivantes pratiques* exerce principalement une activité de service, en assurant des prestations visant à la formation en langue de spécialité, dans le cadre d'un modèle nouveau qui se développe dans l'enseignement supérieur. Mais il a aussi la charge d'un DEA et donc d'activités de recherche. Il appartiendra à l'université de veiller à la cohérence entre d'une part les missions et les activités de ce département et d'autre part son statut.

Quant au *Musée d'ethnographie*, il est très lié au département d'Ethnologie, qui fait partie de l'UFR Sciences sociales et psychologiques. Le musée a longtemps souffert d'un manque de moyens, financiers et humains. Il bénéficie actuellement du soutien de l'université. Pour qu'il devienne un "vrai" musée, il est indispensable que l'université lui maintienne son appui.

## **II - L'organisation interne**

### **1 - Un modèle centralisé**

L'organisation interne de l'université Bordeaux II est marquée par la mise en œuvre de très fortes concentrations et centralisations. C'est un parti clairement pris, annoncé à tous les niveaux de l'établissement, et il fait l'objet d'une approbation quasi unanime. Nul ne semble douter de son opportunité. Les relations entre composantes et présidence semblent d'ailleurs paisibles et confiantes à Bordeaux II.

La règle à Bordeaux II est claire : le pouvoir revient au président qui a les moyens de l'exercer. Certes ce président s'appuie sur une administration. Mais elle joue un rôle second. Le président est un permanent, qui, durant cinq années, se consacre totalement à une direction effective de l'université. Il s'agit toujours d'un médecin, et même si on admet - rarement - que cela pourrait un jour ne pas être le cas, on s'empresse aussitôt de dire qu'en tout état de cause une telle éventualité n'est pas près de se réaliser.

Le Président dirige lui-même l'université. Il convie directement ceux qui peuvent apporter des informations et relayer ensuite les décisions. C'est lui qui convoque les Chefs de services et le Secrétaire général n'est pas systématiquement associé à ces entretiens. Le Président a des relations directes avec les Directeurs de composantes ou les Chefs des services communs ; dès lors que quelqu'un est en charge d'une responsabilité réelle, il pratique ce contact direct avec le Président : c'est en particulier le cas pour l'Agent comptable, chef des services financiers et pour la Secrétaire générale adjointe qui est en quelque sorte la mémoire de l'université, caractéristique appréciée d'ailleurs chez tous les collaborateurs en poste depuis longtemps, dont ne peut pas bénéficier le Secrétaire général, récemment affecté.

On pourrait avoir le sentiment que la fonction de secrétaire général est peu développée. Peut-être faut-il en chercher les causes dans l'histoire de l'établissement : les présidents successifs ont exercé par eux-mêmes une large part des prérogatives traditionnelles d'un secrétaire général, le secrétaire général jouant plutôt le rôle de directeur de cabinet. Les chefs des grands services s'inscrivent tous dans une logique centrée sur le Président, et dans laquelle le Secrétaire général n'apparaît pas naturellement. Celui-ci s'est particulièrement chargé de la gestion des personnels ATOS, aspect intéressant de la politique de l'université.

Il n'en reste pas moins qu'un pouvoir fortement centralisé et personnalisé exige que fonctionne une administration solide et compétente, avec, à sa tête, un secrétaire général prenant en charge l'ensemble des tâches matérielles de gestion et assurant la fonction de médiatisation entre le président et les tensions et incidents toujours susceptibles de survenir. C'est à cette condition que le président peut ne pas se trouver absorbé à l'excès par des tâches qu'il ne lui revient pas d'assumer, et, donc, conserver le temps nécessaire à consacrer à la réflexion, à la concertation et au fonctionnement harmonieux des instances garantissant une vie démocratique dans l'université. Il n'est pas certain qu'à Bordeaux II ces exigences soient totalement satisfaites.

## 2 - Le fonctionnement des conseils

Le **Conseil d'administration** de l'université Bordeaux II est certes un organe délibérant qui prend les décisions que la loi et le règlement ont placé dans le champ de sa compétence. Mais, en fait, ce n'est pas au sein du Conseil d'administration que s'élaborent ces décisions : celles-ci sont le fruit de travaux préparatoires et de concertations informelles qui permettent la mise au point de projets parfaitement et totalement construits que, en règle générale, les votes du Conseil d'administration viennent purement et simplement confirmer. En revanche, selon l'expression du président de l'université, le Conseil d'administration est un "espace d'information et d'explication" : à l'occasion de débats dont la durée reste raisonnable, le président peut présenter, commenter et justifier la politique qu'il entend mener dans les divers domaines. Certains débats, en particulier la séance au cours de laquelle est présenté et voté le budget, se prêtent plus particulièrement à cette action de communication, dont le président regrette qu'elle ne soit pas suffisamment prolongée au niveau des composantes de l'université, par leurs divers responsables.

Le **Conseil scientifique** est, à Bordeaux II, un organe dont le rôle est important. Il fonctionne régulièrement et son activité est grande. Les séances sont précédées, sur chaque dossier, d'un travail préparatoire approfondi, conduit par un rapporteur choisi parmi les membres du conseil. L'université est pluridisciplinaire, ce qui explique que la politique scientifique de l'établissement se définit au niveau du Conseil scientifique bien plus qu'au niveau de chacune des UFR, et ce, en tenant le plus large compte de l'environnement administratif et économique. Ainsi se trouvent favorisés les regroupements à caractère thématique, c'est-à-dire inscrits dans un cadre pluri-UFR ou pluridisciplinaire. Néanmoins les UFR gardent la responsabilité de proposer les profils des enseignants chercheurs à recruter. La politique d'ouverture menée par le Conseil scientifique se traduit par le fait qu'y participent, à titre consultatif, outre les directeurs d'UFR, les directeurs des unités associées au CNRS, à l'INSERM et à l'INRA, ainsi que les responsables de DEA.

Le Conseil scientifique veille à traiter avec la même attention les disciplines de Santé et les disciplines de Sciences humaines et de Sciences biologiques ou celles relevant des autres composantes de l'université. Il recherche l'interpénétration des différentes composantes : Biologie et Santé, Santé et Sciences humaines, Sciences humaines et Biologie, Mathématiques et Sciences de la vie. C'est dans cette perspective qu'il :

- prépare le contrat quadriennal ;
- encourage le regroupement d'équipes ;
- suscite des formations de 3ème cycle permettant cette osmose ;
- crée des services communs servant d'outils à la recherche ;
- organise les Journées scientifiques de l'université, autour de thèmes permettant que plusieurs composantes soient impliquées à la fois ;
- examine les demandes d'aide auprès de la Région (contrats, allocations de recherche).

Le **Conseil des études et de la vie universitaire** de Bordeaux II, après quelques difficultés suivant sa mise en place, paraît avoir trouvé son équilibre et sa raison d'être. Les dirigeants de l'université affirment qu'aucun problème n'apparaît dans le partage entre le CEVU et les Conseils d'UFR, les compétences de ces différentes instances étant respectées. Depuis les dernières élections, un gros effort est fait pour lui donner un véritable dynamisme. Le CEVU travaille aujourd'hui de manière souple. Indépendamment des réunions normales, se tiennent des "mini-CEVU" mensuels, associant différents secteurs de l'administration de l'université et quelquefois même des représentants de Bordeaux I et Bordeaux III. L'un des deux vice-présidents du CEVU, par ailleurs directeur du SUIO, assure aussi un soutien en direction des étudiants ayant des problèmes d'insertion.

L'ambition du CEVU est de parvenir à traiter plus globalement certains problèmes. Il est projeté de conduire une étude sur la situation d'échec au-delà du 1er cycle - dimensions universitaire, familiale, financière, sociale - et de définir les moyens de mener des actions préventives. Il serait important que le CEVU puisse aborder la question du tutorat.

### **III - Les ressources humaines**

#### **1 - Le personnel enseignant (cf. tableau V,1)**

La prédominance du secteur santé apparaît ici très nettement : les enseignants, tous corps confondus, du secteur santé représentent 76,2 % de l'ensemble ; ceux de rang A, 80 %. Ces proportions sont à comparer à celles des effectifs étudiants qui se répartissent pour 60,8 % dans le secteur de la santé, 13,2 % dans celui des sciences et STAPS et 26 % dans celui des sciences humaines.

La progression des effectifs enseignants n'a pas exactement suivi celle des étudiants : le taux d'encadrement global reste favorable pour le secteur médical, mais certainement moins pour les autres secteurs. Au cours des quatre dernières années, les emplois en santé sont restés stables : seuls 6 emplois de rang B ont été supprimés en Médecine, il apparaît un solde de 2 créations en Pharmacie. Les créations d'emplois ont donc été accordées en priorité aux Sciences (14 créations) et aux Sciences humaines (11 créations et 2 emplois PAST).

Le pourcentage des emplois non pourvus est infime : l'université signale seulement deux postes vacants en Sciences humaines et sept en Santé, au 1er octobre 1992.

La pyramide des âges fait apparaître que l'effectif des professeurs se partage assez équitablement entre un groupe compris entre 55 et 60 ans qui arrivera à la retraite dans les dix prochaines années (ce qui justifie que l'université soit attentive à sa politique de recrutement) et un autre groupe compris entre 40 et 46 ans qui assure à l'établissement une stabilité pour les 20 années à venir. Pour les maîtres de conférences, on observe le vieillissement certain du corps.

Le tableau V,1 fait ressortir la place donnée à la politique de jouvence dans les divers secteurs disciplinaires : 15 postes sur 124 en sciences humaines, 20 sur 88 en sciences et 11 postes sur 634 en santé.

La gestion des personnels enseignants est faite par la commission de spécialistes de l'établissement. Les personnels enseignants sont affectés aux composantes dans lesquelles ils effectuent leur service.

#### **2 - Les personnels non enseignants (cf. tableau VI,1)**

La gestion des personnels non enseignants constitue un des éléments forts de la politique de l'université de Bordeaux II. A une tradition de longue date s'ajoute aujourd'hui la volonté du Secrétaire général de conduire sur ce point une politique exemplaire.

Le tableau qui donne les affectations des personnels IATOS confirme la très forte centralisation de l'établissement puisque 40 % de ces personnels sont employés au niveau des services centraux. L'administration est bien structurée. Il y a un bon encadrement en rang A. Les services, multiples, sont fortement consommateurs d'emplois.

Le seul véritable point noir est qu'il est très difficile de connaître l'emploi réel des agents mis à la disposition des composantes, UFR ou laboratoires. Aussi les responsables centraux affirment-ils clairement leur préférence pour une gestion centralisée, tant qu'il ne sera pas possible d'avoir une meilleure perception des attentes des composantes. Ceci explique que l'université reconnaît aujourd'hui son extrême difficulté à conduire une politique de redéploiement des personnels IATOS qui est parfois réclamée.

L'évolution de l'encadrement se ressent de cette situation et les écarts apparaîtront d'autant plus que prendra de l'importance le secteur des Sciences humaines, où le rôle du laboratoire est très différent de celui existant dans les secteurs des Sciences ou de la Santé : il

apparaît là des besoins pour l'enseignement et l'administration et beaucoup d'enseignants se plaignent de devoir participer directement à des tâches d'administration.

## **IV - Les étudiants (cf. tableau II)**

En ce qui concerne l'origine géographique des étudiants, on peut remarquer que l'université Bordeaux II exerce une forte attractivité : 25 % des étudiants sont extérieurs à l'Académie. Cette attractivité joue, historiquement, à l'égard des départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Compte tenu des disciplines enseignées à Bordeaux II, la création de l'université de La Rochelle ne devrait guère modifier l'actuelle répartition des flux.

### **1 - Les formations**

La répartition des étudiants par cycle est un point sensible de l'équilibre de l'université. Le double effet de l'expansion de la demande d'inscription en Sciences humaines et du numerus clausus dans les disciplines de santé a entraîné en six ans un changement déjà très marqué de l'image de cette université : en 1987-1988, le 2<sup>e</sup> cycle représentait à lui seul près de la moitié des effectifs et le solde se partageait presque également entre 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> cycles ; en 1992, les effectifs les plus nombreux se trouvent en 1<sup>er</sup> cycle, suivis du 2<sup>e</sup> puis du 3<sup>e</sup> cycle. Certes on peut penser qu'à court terme des mesures ont été prises qui devraient au moins freiner cette évolution : la différenciation des 2<sup>es</sup> cycles et les formations d'accueil pour les étudiants écartés des disciplines de santé.

Sur la répartition par cycles et la structure très cylindrique de l'université, deux points méritent d'être soulignés :

- s'agissant du 1<sup>er</sup> cycle de Biologie, l'essentiel de la formation est délivré à Bordeaux I ; c'est pourquoi les effectifs de Bordeaux II sont très réduits ;
- en ce qui concerne le 3<sup>e</sup> cycle, il faut relativiser son importance numérique (4 579 inscriptions administratives en 1991-1992) par rapport aux deux autres cycles et sa signification pour la formation des chercheurs : en effet, une grande partie de ces inscriptions concernent des diplômes d'université (1 618 inscriptions administratives en DU, dont 1 580 dans le domaine de la Santé).

Bordeaux II a mis en place un grand nombre de diplômes d'université (environ 130), en particulier dans le secteur de la Santé. S'il n'existe pas de DU en Sciences ni en STAPS, on en trouve 8 en Sciences humaines, regroupant environ 200 étudiants.

L'université a longtemps pu revendiquer la qualité d'être très largement professionnalisée : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Oenologie et de nombreuses préparations paramédicales entrent dans ce cadre. Ici encore des changements s'annoncent du fait de la progression forte des Sciences humaines. Mais on observera que, dans son contrat, l'université fait le choix délibéré de créer des MST et des DESS.

L'université a de bonnes relations institutionnelles avec l'IUFM. Elle a participé régulièrement aux Conseils d'administration de l'IUFM, et inversement le directeur de l'IUFM assiste aux CA de l'université. En outre, on peut relever que le directeur adjoint et deux chargés de mission de l'IUFM sont des enseignants de Bordeaux II. Compte tenu de son champ disciplinaire, l'université prépare à un nombre réduit de concours de recrutement pour les enseignants du second degré, essentiellement en Sciences humaines ; elle a la responsabilité de la préparation du CAPEPS. Aux rentrées 1991 et 1992, l'IUFM a été en délicatesse avec Bordeaux II, parce que les critères d'admission pour le professorat des écoles étaient défavorables aux étudiants de cette université. Mais la situation s'est tout à fait améliorée. Dès la rentrée 1993, de nouvelles modalités ont été mises en oeuvre : début juin, les candidats (2 800) ont passé une épreuve de vérification des connaissances de base (QCM de niveau 3<sup>ème</sup>) en français et

mathématiques : environ 1 500 ont été retenus, parmi lesquels un millier ont obtenu la licence en juin ; ces quelque 1 000 candidats ont subi un entretien d'1/2 heure portant sur leur dossier, leur motivation professionnelle et leur culture générale ; 607 ont été admis, parmi lesquels 18,6 % avaient une licence dans les domaines couverts par l'UFR des Sciences sociales et psychologiques.

En 3e cycle, on peut remarquer la forte attractivité de l'université qui apparaît dans le rapport maîtrise/DEA et plus encore dans le rapport DEA/doctorat. Malgré une orientation récente vers une professionnalisation accrue, la place des DEA reste prépondérante.

## **2 - La vie étudiante**

L'université s'est, de longue date, intéressée à cette question. Dans le cadre contractuel, de gros efforts d'aménagement ont été réalisés sur le campus de Carreire, au service des étudiants : club house, relais H, bureau de poste, et plus récemment guichet de banque.

Il y a des relations régulières et suivies entre le Président de l'université et le Directeur du CROUS. Le problème de la restauration suscite encore des interrogations : on débat sur l'opportunité de maintenir, sur le campus de Carreire, l'ouverture du soir qui a été mise en place, très récemment, à titre expérimental. Le CROUS participe, de manière structurée, à une partie de l'animation du campus, par exemple dans le cadre du "Printemps du Campus".

La Maison des Associations, bâtiment d'environ 250 m<sup>2</sup>, accueille les amicales étudiantes de Médecine, Pharmacie, BBC, MI2S et l'association ANICA2 (animation culturelle à Bordeaux II). Elle abrite aussi le SUAPS. Tous les frais d'entretien et de fluides sont à la charge de l'université, à l'exception des factures téléphoniques. Les associations ont chacune un local où elles tiennent une permanence quotidienne entre 12h et 14h ; les "Carabins de Bordeaux", qui ont un directeur salarié, assurent une permanence tout au long de la journée. La fréquentation de ce lieu, inauguré en novembre 1992, a sensiblement augmenté depuis la rentrée universitaire 1993, peut-être grâce à la proximité d'installations sportives. Les associations étudiantes organisent régulièrement des soirées dans ce bâtiment, selon des règles définies par une Charte (le nombre des participants ne peut excéder 100 personnes).

## **V - Modernisation de la gestion**

### **1 - Le contrat d'établissement**

Le contrat quadriennal de développement a été signé avec la DPDU en juin 1991. Il est construit autour de 6 axes stratégiques :

- rénover, diversifier, professionnaliser les formations ;
- promouvoir la qualité de la formation et moderniser les méthodes d'enseignement ;
- rendre l'université plus attractive en améliorant le cadre de vie, l'accueil et l'orientation des étudiants, et en encourageant leur participation à la vie de l'université ;
- rendre l'aménagement des sites universitaires cohérent et optimiser les locaux d'enseignement ;
- renforcer la politique d'ouverture ;
- conduire une politique des ressources humaines.

Le projet d'établissement, qui a été le fondement même de la négociation du contrat, comporte une intéressante grille d'auto-évaluation.

A mi-parcours, le bilan dressé par l'université montre que nombre des objectifs inscrits au contrat sont largement engagés : la diversification des 1ers et 2èmes cycles, une politique de développement de formations scientifiques offertes à l'issue des concours dans le domaine de la santé pour les étudiants non admis, ainsi que la professionnalisation des 3èmes cycles. On note

aussi le bon avancement de la politique documentaire et du projet de développement du Département de langues vivantes. A l'évidence, le travail conduit pour mener à bien la politique de sites est le plus spectaculaire. Un effort récent mais essentiel porte sur les ressources humaines.

Le cadre contractuel pour la deuxième partie de la période est donc précisé :

- la poursuite de la politique de sites avec des constructions (Pharmacie) et surtout l'aménagement et l'équipement de nouvelles surfaces, ainsi que des investissements pédagogiques ;
- de très importants efforts en informatique de gestion ;
- le développement de la politique documentaire ;
- la demande de quelques habilitations nouvelles.

La mise en œuvre de la politique contractuelle à Bordeaux II révèle quelques données claires de la situation de cet établissement. L'université existe pleinement. Elle sait ce qu'elle veut et se donne les moyens de le dire. Ainsi les retards de financement par l'Etat dans le cadre Université 2000 font l'objet de critiques et récriminations. En revanche, l'insertion dans le tissu régional permet que les relations avec les collectivités soient denses et efficaces.

## 2 - Une politique de modernisation

La volonté de l'université de moderniser sa gestion et, en particulier, de mettre en place une politique de ressources humaines, est remarquable.

A la rentrée 1993-1994, l'université a installé dans des locaux neufs, entièrement autofinancés :

- la Cellule de Formation continue des personnels IATOS, déjà existante, mais renforcée. Elle dispose d'un local en libre service de micro-informatique et d'un service documentaire.
- le Service Commun d'Action Sociale auquel a été affectée une déléguée au développement social des personnels IATOS : en effet un emploi (assistant-ingénieur) a été attribué à un "partenaire social", élu des personnels.

L'établissement s'est porté, en cours de contrat avec le Ministère, volontaire pour expérimenter des pratiques de **gestion déconcentrée** des personnels IATOS. Une démarche participative a été initiée.

Autour du projet **NABUCO**, l'université expérimente des pratiques de gestion plus déconcentrée : traitement de l'information en direct et de proximité, fluidité plus grande du réseau. L'université programme le câblage de son site qui permettra d'interconnecter les différents serveurs d'application internes et d'avoir un accès Renater. A part les applications lourdes de gestion (type GFC, Scolarité), d'ailleurs très centralisées, il n'existe pas encore de bureautique partagée au sein d'un réseau local. Une première application se fera dans l'environnement immédiat du président, gérée par le secrétariat général sur un espace géographique restreint, impliquant les Relations extérieures et internationales, l'administration de la Recherche, la Cellule Colloques-Congrès. Dès la rentrée 1993-1994, une équipe de projet, dont le responsable a fait l'objet d'un recrutement externe, a été mise en place. Parallèlement, deux UFR ont été renforcées afin que d'expérimenter des modes de gestion plus déconcentrés.

Une **politique de formation**, importante, a été mise en place à Bordeaux II. Elle fait l'objet du travail de la Cellule de formation continue des personnels IATOS, qui dispose à cet effet de moyens importants, et elle est en fort développement grâce à son inscription au contrat d'établissement. L'université s'offre de faire connaître à l'ensemble du personnel ses droits et devoirs en matière de formation, mène un certain nombre d'enquêtes sur les besoins et élabore à partir de là un plan de formation pluriannuel, spécifié selon les grandes catégories professionnelles auxquelles il s'adresse. Les possibilités d'inscription aux stages correspondants sont largement diffusées.

	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>janvier/juin 1993</b>
Nombre de stagiaires	187	210	373	303
Nombre d'heures	5 515	5 460	10 765	9 434

Ces chiffres traduisent le dynamisme de politique conduite et il sera intéressant d'en suivre les résultats : en deux ans, le nombre d'heures de formation a déjà doublé. La progression des effectifs concernés est telle qu'en 1993 on peut s'attendre à ce que la quasi-totalité du personnel IATOS ait pu être bénéficiaire d'une formation. On observe par ailleurs que toutes les catégories et tous les types de fonction ont été bénéficiaires de la formation continue dès 1992.

### **3 - La gestion des ressources humaines**

#### **Organisation**

La gestion des personnels IATOS est sous la responsabilité d'un chef de service central, mais le Secrétaire général s'est particulièrement impliqué dans la politique de l'établissement à cet égard. Les chefs de services et de laboratoires exercent eux-mêmes une responsabilité de gestion sur les personnels mis à leur disposition. Les moyens des services communs sont importants, mais à la hauteur de la concentration des responsabilités à ce niveau de gestion.

De manière générale, le sentiment exprimé est que le personnel est de qualité mais qu'il a un important besoin de remise à niveau et qu'il paraît nécessaire de le motiver par une plus grande délégation de responsabilités. En matière d'obligations de service, il faut relever que les normes nationales ne sont pas appliquées : la règle à Bordeaux II est de 38h 3/4 hebdomadaires avec 48 jours ouvrés de congés.

On doit déplorer également certains manques de lisibilité. Quelques composantes ont des moyens (CES, personnels associés CNRS ou INSERM), qui n'apparaissent pas ou mal dans les tableaux d'emploi, ce qui ne facilite pas une répartition équitable. Certaines composantes ont procédé à des recrutements précaires de façon excessive : le contrôle strict des services centraux semble avoir été sur ce point insuffisant pour éviter une dérive brutale.

#### **La mise en œuvre d'une politique déconcentrée**

La politique de déconcentration de la gestion des personnels est maintenant largement avancée. Pour les agents de l'Administration Scolaire et Universitaire, cette déconcentration s'est effectuée au niveau académique (Rectorat). Pour les Ingénieurs, Techniciens, Administratifs de Recherche et de Formation (ITARF), elle évolue vers une déconcentration au niveau de l'établissement lui-même, afin de prendre en compte son autonomie.

L'université de Bordeaux II a amorcé une politique de gestion des ressources humaines qui paraît prometteuse afin :

- . d'ajuster de manière prévisionnelle les emplois, les compétences et les qualifications,
- . de favoriser l'implication des agents en leur donnant les moyens d'évoluer conformément à leurs aspirations.

Une gestion transparente est aussi une nécessité ressentie par les personnels. Les Commissions Paritaires s'efforcent de définir des critères de classement beaucoup plus professionnels, l'ancienneté jouant un rôle plus subsidiaire. Pour mener à bien cette gestion nouvelle des personnels, le Président et le Secrétaire général travaillent avec la Commission Interne des Personnels (CIP) qui joue à la fois le rôle de Commission Administrative Paritaire (CAP) et de Commission Technique Paritaire (CTP). L'université de Bordeaux II ayant été choisie comme "établissement pilote" pour la déconcentration (catégories A et B des personnels IATOS), une Commission Paritaire d'établissement va être installée.



Mais au-delà de ces organismes statutaires, l'université a voulu essayer de dépasser ses difficultés, qui résultent notamment d'une insuffisante analyse des besoins. Une amélioration des qualifications, notamment pour les personnels affectés dans les laboratoires, est apparue nécessaire. A cet effet un "Comité de Pilotage Emplois Recherche", présidé par le vice-président du Conseil scientifique, a été créé et constitue un élément important de la politique de l'université en cette matière. Les diverses parties prenantes attendent beaucoup de cet organe, de même que de certains outils de mesure que l'université s'efforce de mettre en place à cet effet.

C'est ainsi que les personnels ont souhaité que l'ensemble des promouvables soit examiné au niveau local. Pour dresser une carte des emplois, chaque agent doit, avec son chef de service (son "premier notateur"), valider sa "fiche fonction". Celle-ci conduira à établir la "proposition d'inscription sur la liste d'aptitude". La Commission technique propose au Président un classement des promouvables, classement qui sera ensuite soumis à l'avis de la CIP avant décision du Président et envoi au Ministère.

On observe enfin que les responsables de l'établissement expriment leur inquiétude face à la charge que constitue l'organisation des concours dans le cadre de la politique ministérielle de déconcentration.

### **L'action sociale**

L'action sociale de l'université Bordeaux II a été, pendant de nombreuses années, assurée par un Comité Local d'Action Sociale et Culturelle, organisé sous forme d'une Association fonctionnant avec une dotation annuelle du Conseil d'Université. Depuis 1990, l'université, dans le cadre d'une politique sociale volontariste, s'est dotée d'une structure statutaire, le Service Commun d'Action Sociale, ayant pour objectif de recenser, d'étudier et d'essayer de résoudre les problèmes touchant aux questions sociales, à l'activité culturelle et au cadre de vie. Il est au service d'une communauté de près de 1400 membres, comprenant non seulement les personnels non enseignants, mais aussi les enseignants.

Le SCAS est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Président de l'université ; plusieurs de ses membres sont des élus du Conseil des Etudes et de la Vie universitaire. Son directeur est aussi un élu. Le SCAS est financé par le Ministère, dans le cadre du Contrat quadriennal, et bénéficie, pour des actions ciblées, de subventions du CAOS. Son budget est de 107 000 F en 1993, de 120 000 F en 1994.

Les principaux axes du Service sont :

- l'action sociale stricto-sensu : aide sociale, aide financière, vacances, prêts d'urgence et mise à disposition d'une documentation adaptée ;
- la rénovation des locaux du personnel, dont la cafétéria ;
- l'action culturelle et sportive.

## **VI - La gestion des moyens**

### **1 - Les services généraux et techniques**

Le patrimoine immobilier de Bordeaux II représente 144 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties et devrait augmenter d'encre 20 000 m<sup>2</sup> avec la fin du programme Université 2000. Il se développe à l'intérieur d'un foncier non bâti de 260 000 m<sup>2</sup>. Après les travaux considérables de réorganisation menés dans la logique de la politique de site et la réhabilitation complète des bâtiments de la place de la Victoire, on pourra considérer ces locaux comme de grande qualité.

L'utilisation des locaux est suivie de manière prévisionnelle afin de permettre un planning très précis de l'affectation des salles. Un contrôle est effectué et un bilan de la

confrontation du prévisionnel et du réel est effectué. Le calendrier d'occupation fait apparaître deux mois d'inactivité (juillet-août). La coexistence d'enseignements et de congrès n'est pas sans poser problème pour l'affectation des locaux. La politique de l'université est en effet de développer l'organisation de congrès - et cette activité est forte dès septembre.

Les programmes de maintenance sont élaborés par un ingénieur, chef du service, à partir d'une analyse de données et de bases de référence. Ces éléments sont régulièrement confrontés à l'état réel du patrimoine, ce qui peut amener à modifier les calendriers prévisionnels. A partir de ces éléments l'université, selon ses moyens, choisit d'assurer elle-même la maintenance ou de conclure des contrats d'entretien en sous-traitance.

L'université exerce la maîtrise d'ouvrage en tant que de besoin dans la limite de ses capacités techniques. Ce fut le cas de nombreuses opérations sur ressources propres au cours des dernières années. Dans les autres cas, la maîtrise d'ouvrage est confiée au Rectorat ou à la Région.

On relèvera l'organisation très centralisée des services généraux et services techniques qui ont également la responsabilité des questions d'hygiène et de sécurité. Au total, le service, qui compte 102 personnes, gère l'ensemble des surfaces construites sur trois sites. On notera en particulier la mise en place d'un projet de maintenance assistée par ordinateur. L'informatisation est l'objet de soins diligents du chef de division. Un problème de mobilité au sein des effectifs reste posé.

Les opérations lourdes ou de grande technicité semblent bien maîtrisées tant au niveau conception qu'exécution. On peut se demander s'il ne conviendrait pas de distinguer des missions très techniques d'autres, plus quotidiennes. Tous les aspects du campus de Carreire ne sont pas également satisfaisants. Certains parkings, les passages en rez-de-chaussée extérieurs des bâtiments sont d'une qualité de finition ou d'entretien inégale, alors que le patrimoine immobilier est globalement remarquable.

Le campus est géré par l'université et très convenablement desservi par les transports en commun extérieurs. On observe une certaine saturation des parkings de façade. L'ensemble de la Victoire ne compte pratiquement que des bâtiments sur voies publiques, sans campus. Dans le cadre contractuel de gros efforts d'aménagement de service aux étudiants ont été réalisés : Club House, bureau de poste, et plus récemment, guichet de banque.

<b>Surfaces construites et non construites dans l'état en 1987 (en m<sup>2</sup>)</b>			
<b>Site</b>	<b>Surfaces construites au sol</b>	<b>Surfaces construites tous niveaux confondus</b>	<b>Surfaces non construites</b>
Carreire	24 304	64 644	100 190
Oenologie	2 656	4 117	5 773
BBC	2 149	2 149	0
SSP	3 538	3 538	0
Jardin botanique	900	1 114	22 438
Victoire	9 843	44 952	3 083
Odontologie	1 382	2 000	763
Médecine préventive	1 207	1 207	3 420
SIUAPS	10 053	10 053	260 162

<b>Constructions réalisées ou prévues depuis 1987 (en m2)</b>			
<b>Site</b>	<b>Surfaces construites au sol</b>	<b>Surfaces construites tous niveaux confondus</b>	<b>Réalisation</b>
<b>Campus de Carreire</b>			
Communication santé	688	688	1990
Amphi 500	725	725	1992
Club House	633	1 266	1992
Pharmacie 1ère tranche	1 380	5 238	1992
Extension bibliothèque	270	1 200	1993
Pharmacie 2ème tranche	4 000	15 182	1994-1995
Parking ouest (P3)	<b>Surface non bâtie : 8 500</b>		1992
<b>Campus de Talence</b>			
Oenologie 1ère tranche	590	1 180	1990
Oenologie 2ème tranche	530	2 632	1994
STAPS	900	2 825	1992

## **2 - L'administration de la scolarité**

La scolarité obéit à la règle générale de Bordeaux II d'une forte centralisation. L'essentiel de ses moyens est concentré dans un Service central qui exerce ses responsabilités propres et coordonne cinq services de scolarité dits "de regroupement" : la scolarité des formations médicales et paramédicales, la scolarité de Sciences humaines, la scolarité des Sciences et techniques ; seules les UFR de Pharmacie et d'Odontologie bénéficient de services de scolarité de proximité, mais qui restent sous la coordination du service central.

Le service central exerce un certain nombre de missions bien définies :

- pilotage de l'ensemble du dispositif ;
- information sur la base des réponses aux enquêtes nationales, grâce à un système informatique développé ;
- gestion des habilitations tant au niveau de la préparation des dossiers de demande que de la vérification de la conformité des enseignements nouveaux et de l'élaboration du diplôme correspondant ;
- coordination des trois antennes de scolarité auprès des étudiants (STAPS, Oenologie et Sciences humaines) ainsi que regroupement des informations en provenance des deux scolarités de proximité (Pharmacie et Odontologie).

## **3 - La gestion financière**

### **L'organisation actuelle**

La gestion financière est très centralisée. Le chef des services financiers (cette fonction est occupée par l'agent comptable) a délégation de signature. Il en fait usage pour les dépenses courantes ; les dépenses extraordinaires sont soumises, à sa diligence, à l'autorisation présidentielle. La pièce ultime de la procédure de mise en paiement (mandats et bordereaux récapitulatifs) est signée par le président ou par un vice-président.

La Division des affaires financières compte 17 personnes et 3 services :

- le service "engagements" gère toutes les phases de la procédure de dépense jusqu'au mandatement ;
- le service "traitements et missions" assure la gestion des personnels rémunérés sur le budget de l'université (cours complémentaires, contrats emploi-solidarité, personnels contractuels) ;

- une "centrale d'achat" a été créée en septembre 1992, afin de rassembler les commandes de fournitures de l'ensemble des composantes et services communs. En particulier, la gestion centralisée des alcools devrait permettre une meilleure gestion, une diminution des stocks et une meilleure sécurité.

L'Agence comptable pour sa part compte 9 personnes.

La "centrale d'achat" et le service des missions œuvrent pour l'ensemble des composantes sans qu'un prélèvement pour la gestion soit opéré. En revanche, un prélèvement pour frais de gestion d'un montant de 5 % est effectué sur les contrats de recherche. Pour les contrats de formation continue, le prélèvement est de 10 %.

### **La gestion**

En matière de **trésorerie**, la gestion est tout à fait orthodoxe. Le volume des placements à effectuer est déterminé en accord avec le Président ; la trésorerie est placée au maximum des possibilités de l'établissement. La part des placements privés est proportionnelle aux ressources privées de l'université. Les taux sont mis en concurrence entre le public et le privé. Les produits supports du placement sont le compte à terme ou le certificat de dépôt. Les produits financiers ont connu une substantielle et régulière augmentation depuis 5 ans :

- 1989 : 2 716 823 F,
- 1990 : 3 914 968 F,
- 1991 : 4 483 291 F,
- 1992 : 5 094 388 F.

L'université n'a pas de politique d'amortissement mais s'y prépare. Elle y est incitée par l'Administration centrale du Ministère.

**L'engagement des dépenses** est effectué à la Division des affaires financières qui procède à un contrôle d'engagement. Les tableaux de bord n'existent pas, mais chaque utilisateur de crédits peut régulièrement demander une situation de ses crédits. Le système reste encore artisanal et approximatif.

L'université s'achemine vers la possibilité donnée aux futurs centres de responsabilité de consulter en permanence l'état de leurs engagements. L'université a demandé en effet à être un site pilote pour l'implantation de NABUCO en 1995. L'application devrait être aisée au niveau I (Présidence) et II (UFR et services communs). En revanche, le regroupement des unités de consommation (qui sont au nombre de 1 500) en centres de responsabilité fédérateurs sera certainement ardu. Problématique également est la mise en place d'un réseau de correspondants administratifs au niveau des UFR, ce qui ne correspond pas à la culture très centralisée de l'université.

### **La préparation budgétaire**

Le budget est préparé en collaboration entre le Président et le chef des services financiers. Il n'y a pas de critères de répartition pour les subventions d'Etat : la prise en compte des budgets précédents et la tradition servent de règle non écrite. Les grandes masses sont présentées pour accord aux directeurs d'UFR et de services communs ; les droits d'inscription sont répartis comme indiqué dans le tableau suivant.

<b>Droits de première inscription</b>		<b>723 F</b>
- Services Généraux : 5/8	308,75	
- UFR : 3/8	185,25	494 643
- FAVE	41	
- Bibliothèque	108	
- Sport ( SUAPS : 2/5 et SIUAPS : 3/5)		50
- Médecine Préventive		15
- Timbrage		15
<b>Droits complémentaires - deuxième inscription</b>		
. DU - DES - DIS -		<b>643 F</b>
. Certificat DEUG- Maîtrise - Licence - DE		<b>429 F</b>
. Doctorat Université - Habilitation à diriger des recherches		<b>713 F</b>
- Services Généraux : 7/13		
- UFR : 6/13		
<b>Droits spécifiques</b> : montant variable par DU, décidé après délibération en CA		
- enseignant responsable : 92 %		
- Services Généraux ; 8 %		

Rappelons que les ressources finançant la recherche sont suivies en ressources affectées. Les produits financiers font l'objet d'une inscription au budget initial (3 millions et demi de francs pour 1993) et sont affectés aux services centraux. Les prévisions sont affinées dans les décisions modificatives.

Chaque UFR élabore alors son budget. Le budget de l'université est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

En ce qui concerne les heures complémentaires, la mise en place des crédits correspondants est effectuée après appréciation des maquettes d'enseignement, des obligations statutaires des enseignants et en fonction de l'évolution des emplois et des effectifs étudiants. Le "service fait" est attesté par l'enseignant, certifié par le responsable pédagogique et signé par le directeur de l'UFR concernée.

### L'évolution des ressources et des dépenses

<b>Evolution des ressources de l'université en KF de 1989 à 1992</b>					
	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1989/1992</b>
<b>Ressources provenant de l'Etat hors salaires</b>	<b>41 540</b>	<b>46 619</b>	<b>47 464</b>	<b>52 800</b>	<b>+ 27,10 %</b>
<b>Ressources provenant des collectivités territoriales*</b>	<b>9 247</b>	<b>9 394</b>	<b>12 388</b>	<b>14 002</b>	<b>+ 51,4 %</b>
<b>Ressources propres, dont :</b>	<b>39 347</b>	<b>41 499</b>	<b>50 697</b>	<b>54 592</b>	<b>+ 38,74 %</b>
- droits d'inscription	8 503	9 270	10 655	13 065	53,6
- formation continue	5 773	5 203	6 127	6 802	17,8
- taxe d'apprentissage	1 463	1 663	1 837	2 016	37,8
- autres ressources propres	23 608	25 363	32 078	32 709	38,5
<b>Ressources totales</b>	<b>90 134</b>	<b>97 512</b>	<b>110 549</b>	<b>121 394</b>	<b>+ 34,68 %</b>

\* et des contrats passés avec les entreprises publiques

L'évolution des ressources de l'université de 1989 à 1992 (comptes financiers) montre une progression régulière de près de 10 % par an et, en total cumulé, de + 34,68 %. Dans ce total des ressources, la part des subventions d'Etat diminue : leur progression sur quatre ans est de + 27,10 % alors que les ressources en provenance des collectivités locales et des établissements publics progressent de + 51,4 % et les ressources propres de + 38,74 %. Parmi les ressources propres, on note l'augmentation substantielle des droits d'inscription (en raison notamment de la multiplication des diplômes d'université) et une stagnation en revanche pour la Formation continue.

<b>Evolution de la répartition des ressources propres par origine, de 1989 à 1992</b>				
	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
Etat	46,08 %	47,80 %	42,94 %	43,49 %
Collectivités locales	10,26 %	9,64 %	11,20 %	11,54 %
Ressources propres	43,66 %	42,56 %	45,86 %	44,97 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Les dépenses de l'université ont crû au même rythme que les ressources, ce qui est fort raisonnable - d'autant que les exercices 1989-1992 ont tous été excédentaires. De ce fait, les réserves de l'université se sont accrues, permettant de réaliser des produits financiers de plus en plus importants.

	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
Ressources	90 134	97 512	110 549	121 394
Dépenses	85 877	88 194	103 867	115 935
<b>Solde (excédent)</b>	<b>4 257</b>	<b>9 318</b>	<b>6 682</b>	<b>5 459</b>

<b>Evolution des dépenses de l'université en KF de 1989 à 1992</b>					
	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>	<b>1989/1992</b>
Equipement pédagogique	2 355	6 222	5 991	11 595	+ 392,35
Equipement recherche	15 937	15 162	15 470	17 661	+ 10,82
Equipement gestion de l'université	6 410	10 668	12 671	11 146	+ 73,88
<b>Total équipement</b>	<b>24 702</b>	<b>32 052</b>	<b>34 132</b>	<b>40 402</b>	<b>+ 53,56</b>
Fonctionnement général	32 749	28 151	34 137	37 146	+ 13,43
Fonctionnement recherche	14 577	14 607	16 026	17 893	+ 22,24
Cours/contingent annuel	3 388	3 218	5 290	4 411	+ 30,2
Personnel sur ressources propres	5 250	6 037	8 897	9 502	+ 81,0
<b>Total fonctionnement</b>	<b>55 964</b>	<b>52 013</b>	<b>64 350</b>	<b>68 952</b>	<b>+ 23,2</b>
<b>Formation continue</b>	<b>5 211</b>	<b>4 129</b>	<b>5 385</b>	<b>6 581</b>	<b>+ 26,3</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>85 877</b>	<b>88 194</b>	<b>103 867</b>	<b>115 935</b>	<b>+ 35,0</b>

Concernant l'évolution des dépenses, on note que :

- les dépenses de la Formation continue ont augmenté proportionnellement plus que les recettes de la Formation continue, mais moins que la moyenne des dépenses de l'université (+ 26,3 % contre + 35 %) ;
- les dépenses de fonctionnement ont crû (+ 23,2 % de 1989 à 1992) beaucoup moins que la moyenne des dépenses (+ 35 %), preuve du souci de rigueur en matière de gestion qui caractérise

l'université ;

- cependant, les heures complémentaires ont augmenté de + 30,2 % et surtout les dépenses de personnels payées sur budget de l'université de + 81 % : il y a là manifestement une dérive importante, même si l'on sait que ce sont surtout les services communs, en particulier les services interuniversitaires, qui ont bénéficié de ces recrutements, faute de dotation complémentaire ;

- les dépenses d'équipement ont augmenté de + 53,56 %, et tout particulièrement les équipements pour améliorer la productivité de la gestion qui ont crû de + 74 % et les dépenses d'équipement pédagogique qui ont crû, elles, de + 400 %. Ainsi l'université a su accompagner sa politique de modernisation.

<b>Evolution de la répartition des dépenses, de 1989 à 1992</b>				
	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
Equipement	28,76 %	36,34 %	32,86 %	34,84 %
Fonctionnement	65,17 %	58,98 %	61,96 %	59,48 %
dont personnels budget univ.	6,45 %	6,84 %	8,56 %	8,19 %
Formation continue	6,07 %	4,68 %	5,18 %	5,68 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## **VII - La recherche** (cf. tableau IV)

L'université Bordeaux II accorde une place essentielle à la recherche. La spécificité de l'université réside dans sa cohérence thématique autour d'un projet pluridisciplinaire : "l'étude de l'homme, de son milieu naturel, de sa place dans la société, de sa santé, de sa vie matérielle".

### **Politique scientifique**

La politique scientifique de l'université s'exprime à travers les actions suivantes :

- la préparation et le suivi du **contrat quadriennal recherche** auquel sont associées toutes les composantes de l'université ;

- le souci de favoriser le **regroupement d'équipes**. A titre d'exemple, on peut citer le regroupement sur un même site géographique d'équipes médicales et scientifiques en Biochimie et Biologie moléculaire qui s'est constitué, après approbation de ses statuts par le Conseil scientifique de l'université, sous forme de département. D'autres actions ont été réalisées ou sont en cours : RMN, Maladies infectieuses, Greffes d'organes, Histologie... Dans la plupart des cas, ces regroupements thématiques sont pluridisciplinaires et/ou pluri-UFR. La politique incitative ainsi menée a abouti à l'émergence d'Instituts fédératifs de recherche (Neurosciences cliniques et expérimentales ; Coeur, vaisseaux, thrombose). D'autres projets sont en cours de réflexion, tel la constitution d'un IFR de Biologie médicale regroupant deux thématiques (Greffes d'organes, Maladies infectieuses). On évoquera également ici le rapprochement opéré entre l'INRA et Bordeaux II dans le cadre de la création récente par le CIAT d'un Institut de Biologie moléculaire végétale.

Enfin, un dossier retient l'attention des responsables universitaires, à savoir le problème posé par l'éclatement de la Biologie entre les universités Bordeaux I et II. Une double habilitation a été instituée sur l'ensemble des seconds cycles et la pratique des laboratoires d'accueil au niveau des 3ème cycles s'est généralisée, avant même que ne soit mise en place, sous double sceau, une Ecole doctorale des Sciences biologiques et médicales ;

- la volonté de susciter des formations de **3ème cycle** permettant cette osmose. Le DEA Biologie-Santé est ouvert aux étudiants de formation scientifique, médicale, pharmaceutique ou

odontologique. Il a été l'instrument décisif pour mener à bien cette politique, former des médecins à la recherche et réciproquement a ouvert les scientifiques à des recherches fondamentales sous-tendant des problèmes de santé (métabolisme à froid et conservation, métabolisme des ions, rétrovirologie et SIDA, ouverture de la biologie et de la génétique moléculaires aux maladies héréditaires...). Les DEA se sont regroupés dans une Ecole doctorale Sciences biologiques et médicales qui contribue à consolider les interactions entre la Biologie et la Santé par l'organisation de cycles de séminaires et d'ateliers techniques assurant le transfert du savoir-faire de secteur à secteur ;

- la mise en place de **services communs**, outils indispensables à la recherche : séquençage d'acides nucléiques, microséquençage des protéines, microscopie électronique et confocale, spectrométrie de masse, RMN, animalerie transgénique. L'ensemble de ces services communs a fait l'objet d'un soutien dans le cadre du contrat quadriennal au titre des programmes pluri-formations et/ou du Conseil régional et des organismes de recherche (CNRS - INSERM) ;

- l'enrichissement du potentiel en **enseignants chercheurs**, par le biais notamment de recrutements extérieurs en Médecine, Pharmacie, Biochimie et Biologie cellulaire, l'ensemble des nouvelles équipes ainsi accueillies ayant reçu le label DRED (jeunes équipes ou équipes d'accueil) ou de formations associées (CNRS - INSERM) ;

- la mise en adéquation de la politique scientifique de l'université avec les **axes soutenus par la Région**, la stratégie de recherche menée par l'université ayant largement suscité le développement de tels axes, ainsi que la constitution de pôles technologiques régionaux dans lesquels elle est fortement impliquée (pôle GBM, pôle Médicament) ;

- une gestion optimisée des rapports entre université et CHU en matière de **recherche clinique**. La volonté affirmée et conjointe des instances universitaires et hospitalières s'est trouvée confortée par la création d'une Délégation à la recherche clinique associant le Président de l'université, le Directeur général du CHU, le Président de la CME, les deux Vice-présidents du Conseil scientifique de l'université, les représentants du CNRS et de l'INSERM ainsi que des représentants des enseignants chercheurs cliniciens. Inversement, des membres de la Délégation participent aux travaux du Conseil scientifique de l'université.

- la **diffusion de l'information scientifique**, par le biais notamment de l'organisation de Journées scientifiques de l'Université (3 par an) - qui sont des journées thématiques où les sujets traités sont choisis de telle sorte que plusieurs composantes de l'université soient impliquées - ainsi que par l'édition d'une plaquette sur les activités de recherche de l'université ;

En accompagnement de cette politique scientifique, et pour optimiser les moyens des structures de recherche qui y participent, le Conseil scientifique de l'université s'est fixé comme objectif de maîtriser une **politique des personnels** rationnelle et comportant d'éventuelles redistributions de postes. Ainsi se confirme une nécessité de transparence en matière d'affectation des personnels IATOS : certaines situations semblent héritées de l'histoire et ce qui était supportable en période d'expansion ne l'est plus en période de stabilité des effectifs IATOS et d'augmentation des charges.

### **Gestion administrative de la recherche**

La gestion administrative de la recherche se fait entièrement au niveau des Services centraux (Service des Affaires scientifiques), l'instance de proposition étant le Conseil scientifique de l'université. Les UFR en tant que telles ne se voient déléguer en gestion directe aucun crédit de recherche, l'université traitant directement avec les laboratoires ou services communs. Ces modalités valent tant pour le contrat quadriennal que pour les subventions de la Région et les appels d'offres spécifiques (procédure d'information, d'instruction et de suivi des dossiers).

L'information scientifique est cependant systématiquement adressée aux directeurs d'UFR (et aux directeurs de laboratoires) en fonction des thématiques abordées. La concertation nécessaire, en dehors des contacts individuels ou des réunions thématiques, s'effectue au niveau du Conseil scientifique de l'université où, statutairement, assistent à titre consultatif les



directeurs d'UFR, ainsi que les directeurs des unités associées CNRS, INSERM et INRA.

Le "bureau", chargé de définir et de proposer au Conseil scientifique la politique de recherche et les stratégies de développement, se compose du président de l'université (président du Conseil scientifique), des deux vice-présidents Recherche (l'un, médecin, représentant les sciences cliniques ; l'autre, scientifique, représentant les sciences plus fondamentales), avec la participation du service des Affaires scientifiques.

La gestion courante s'exerce le plus souvent, sous le contrôle du Président, au sein du service des Affaires scientifiques. Cette structure mise en place depuis 1976 permet d'avoir une vue d'ensemble de l'activité de l'établissement et des projets de développement (crédits scientifiques mais aussi politique des emplois d'enseignants, chercheurs et IATOS, pédagogie en troisièmes cycles, restructuration des laboratoires et/ou surfaces nouvelles).

Tous les contrats de recherche sont signés par le président de l'université. L'université opère un prélèvement de 5 % pour frais de gestion - cette disposition ne s'appliquant pas aux contrats conclus avec la Région ni à certains contrats conclus avec les organismes publics. Le montant du prélèvement pour l'exercice 1992 s'élevait à quelque 250 000 F.

Le Bonus Qualité Recherche (BQR) (15 % prélevés sur les crédits recherche alloués dans le contrat quadriennal, à l'exclusion des crédits d'infrastructure et des crédits de maintenance et aménagement des locaux) s'élevait à quelque 1 350 000 F en 1993. Il est géré par le Conseil scientifique de l'université avec les priorités suivantes :

- une politique incitative d'émergence de nouvelles équipes en attente de contractualisation ;
- l'accueil et l'installation de nouveaux enseignants chercheurs (par recrutement extérieur) ;
- la participation, si nécessaire, à des programmes pluri-formations (acquisition d'équipements en partenariat avec d'autres organismes, notamment la Région ou le CNRS).

## **VIII - Les relations extérieures**

### **1 - Les relations avec les entreprises**

L'université Bordeaux II s'est depuis longtemps préoccupée d'établir et de développer des rapports effectifs et efficaces avec son environnement économique immédiat, mais aussi avec l'activité industrielle sur un plan national et même international.

Une illustration très intéressante de cette politique est donnée par l'existence d'organismes industriels et commerciaux, qui, après avoir pris naissance au sein même de l'université, en sont aujourd'hui devenus indépendants, tout en restant des partenaires privilégiés.

Le premier exemple est celui de l'Office de valorisation industrielle (OVI). Il y a une quinzaine d'années, des travaux de recherche menés au sein de laboratoires de Bordeaux II avaient débouché sur un projet de fabrication d'anticorps monoclonaux. Ayant constaté que les sites industriels français n'étaient pas en mesure de construire une structure de production compétitive, un groupe de quelques universitaires a créé, en 1987, une SARL, abritée dans les locaux de l'université (cette SARL versait un loyer et remboursait les frais de fonctionnement à l'université). Le succès de cette initiative étant acquis, la SARL a quitté l'université pour s'installer dans un immeuble construit avec le concours de la Région. L'entreprise a connu un grand essor et même réussi à s'implanter sur le marché américain pour devenir l'un des groupes mondiaux de tête dans le secteur des monoclonaux. A la lumière de cette expérience, l'université procède alors à la création de l'Office de valorisation industrielle, sous la forme d'une société anonyme dont 40 % du capital appartient à l'université : l'objet de la société est d'une part d'offrir, à l'échelle internationale, des prestations de conseil assurées par des membres de

l'université, d'autre part de réaliser des transferts de technologie à partir des recherches effectuées au sein de l'université. Depuis 1993, la société s'est également orientée vers la production : elle prend des brevets, achète des licences, fabrique et vend des produits dans les domaines de la pharmacie, des cosmétiques, de la diététique notamment. Son chiffre d'affaires pour 1994 est de 18 MF en termes d'objectif, avec un profit de 4 MF. Mais la société s'étant financièrement développée, la part de l'université dans le capital s'est trouvée réduite à 6 % aujourd'hui. Sur le site de la technopole où il est implanté, l'OVI est regardé comme l'organisme concrétisant le lien entre le monde industriel et l'université Bordeaux II. Il faut observer qu'il travaille également avec l'université Bordeaux I.

Un second exemple de l'ouverture de Bordeaux II vers l'environnement industriel est fourni par la SARL "Galenix Développement". A l'origine, en 1992, il s'agissait d'une association de la loi de 1901 fonctionnant dans le cadre de l'Institut de Pharmacie industrielle de Bordeaux, pour canaliser et sécuriser dans un cadre institutionnel bien maîtrisé les relations des laboratoires de l'institut avec les industriels. Puis cette structure a été transformée en une SARL extérieure à l'université. Désormais, l'Institut de Pharmacie industrielle est l'un des partenaires de la société. A ce titre, une convention d'usage et financière a été signée avec l'université Bordeaux II, permettant à la SARL d'accéder au plateau technique du laboratoire de Technologie industrielle. De la sorte, des projets de recherche sont confiés à de jeunes diplômés rémunérés au travers de contrats à durée déterminée ou de bourses (actuellement ont été créés trois emplois et une bourse). En outre, cette structure favorise l'insertion professionnelle des étudiants.

## **2 - Les relations avec les collectivités territoriales**

Parmi les collectivités territoriales, c'est la Région qui est le partenaire essentiel de l'université Bordeaux II : ni le Département, ni la Ville, ni la Communauté urbaine ne sont des partenaires financiers réguliers. Toutes les collectivités territoriales sont cependant représentées au sein du Conseil d'administration de l'université et souvent aussi au sein des Conseils des UFR. Le lien avec la Région n'est pas nouveau : dès avant 1980, l'Etablissement public régional avait mis en place une commission pour soutenir la recherche. Et, en Aquitaine, le CCRRDT, présidé par le Président du Conseil régional, a joué pleinement son rôle. Il comporte cinq sous-commissions : Sciences humaines, Sciences exactes, Biologie - santé, Transfert de technologies et Enseignement supérieur. Il attribue environ 140 MF par an pour l'ensemble des universités de la Région Aquitaine.

C'est ainsi que la Région a financé entièrement l'extension de la bibliothèque de Carreire ; a participé, dans le cadre d'Université 2000, à la deuxième tranche de la faculté de Pharmacie ; va contribuer, dans le cadre du prochain plan Etat-Région, à trois projets : la troisième tranche de Pharmacie, l'Institut de Santé publique, l'Ecole d'ingénieurs des Biotechnologies. Ponctuellement, certains chantiers ont été réalisés grâce à la participation de l'ensemble des collectivités : l'autocommutateur et la cafétéria ont été financés par la Région, le Département, la Communauté urbaine et la Ville de Bordeaux.

La Région apporte également son soutien par le biais de bourses : elle cofinance certaines bourses avec les organismes nationaux de recherche ; elle alloue plusieurs bourses par an pour aider des secteurs disciplinaires moins favorisés par les organismes. Les dossiers qui ont été retenus par le Conseil scientifique de l'université sont tous évalués au niveau national. La Région finance plus l'investissement que le fonctionnement, à charge pour l'université de s'ouvrir sur l'extérieur, car il y a consensus sur l'idée qu'un secteur fort dans le domaine de la recherche est porteur de développement économique. Sur les dossiers qu'elle soutient, la Région apporte 40 % du budget, l'université ayant à trouver les 60 % restants.

Dans le domaine des relations internationales, la collaboration de la Région s'est concrétisée par l'octroi de bourses complémentaires Erasmus, la constitution de Comités universitaires de liaison pour la mise en oeuvre de la coopération Aquitaine - Euskadi - Navarre (cf. plus loin) et la création du Conseil Supérieur Européen pour la Recherche et le Développement

Technologique du Sud Europe Atlantique qui implique dix régions françaises, espagnoles et portugaises et travaille sur des thèmes prioritaires : biotechnologies, matériaux avancés, productique robotique.

Il faut pourtant souligner que, si la Région est ainsi un partenaire réel et important des universités, elle n'entend pas pour autant exercer sur elles une pression et elle ne cherche pas à assurer le "pilotage" des opérations qu'elle soutient.

S'agissant du Département, le Conseil général marque surtout son intérêt pour l'amélioration des conditions d'accueil, de travail et de cadre de vie des étudiants et octroi de même des bourses complémentaires ERASMUS.

Quant à la Communauté urbaine et aux communes concernées par l'implantation du Domaine universitaire (Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan), elles s'attachent à la promotion et au développement des campus, en concertation avec les universités intéressées, au sein d'une association regroupant les trois Présidents des universités bordelaises, les Maires, le Président de la Communauté urbaine et celui du Conseil régional.

### **3 - Les relations internationales**

Si les relations internationales de Bordeaux II sont très diversifiées, elles restent tournées en priorité vers les pays en voie de développement, avec lesquels ces relations sont anciennes et suivies. L'université Bordeaux II apparaît comme un pôle d'excellence dans le domaine des Tropiques et, forte de cette expérience, elle a su développer une coopération efficace avec le Viêt-nam où elle va mettre en place, avec Nancy, un cours de Santé publique analogue à celui de l'Ile Maurice. L'Institut René Labusquière est le siège du réseau CORHUS, réseau de coopération pour l'optimisation des ressources humaines pour la santé, créé avec la coopération technique de l'OMS.

Bordeaux II a également une forte insertion dans le monde francophone, ce qui explique son ouverture à un pays comme le Québec. On peut noter que la médiathèque centrale de la Conférence internationale des doyens des facultés de Médecine de langue française (CIDMEF) est implantée à Bordeaux II, auprès du département de Communication audiovisuelle.

L'université entend aussi renforcer son ancrage européen, en développant les relations transfrontalières, avec le nord de l'Espagne et le nord du Portugal. Les relations consistent essentiellement en une coopération Aquitaine-Euskadi-Navarre, qui bénéficie d'un financement de la Région Aquitaine, et une coopération de la Communauté universitaire des Pyrénées qui concerne, pour la France, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon et consiste surtout à mettre en place un fichier commun d'information. Il est à noter que ces coopérations résultent d'une démarche française.

Le Service des relations extérieures et des relations internationales assure la mise en oeuvre de la politique du président en relation directe avec un vice-président chargé des relations internationales (fonction qui existe depuis neuf ans), lui même entouré d'un Comité conseil auquel participent enseignants, chercheurs, administratifs, étudiants. Ce Comité conseil tient une réunion mensuelle, sur thème. A l'échelle interuniversitaire, le vice-président et le responsable administratif participent également, dans un cadre informel, à une réunion mensuelle. Enfin, le service organise des réunions d'information sur les appels d'offre des organismes pour des projets internationaux : y sont conviés non seulement les responsables universitaires, en particulier ceux des centres de recherche, mais aussi les PME ; une collaboration avec l'OVI serait sans doute profitable ; d'ores et déjà, les laboratoires ont donné des témoignages de leur satisfaction.

Les échanges d'enseignants et d'étudiants demeurent toutefois très limités. L'université accueille plus d'enseignants qu'elle n'en envoie à l'étranger. Sur les 84 conventions signées (après une phase d'inventaire, elles ont fait l'objet d'une plaquette publiée en 1992), un très grand

nombre sont vides. C'est pourquoi l'université voudrait ne retenir qu'une vingtaine de conventions, mais effectivement réalisées. La mobilité dans le cadre d'Erasmus est encore infime : mais il semble qu'un essor a été pris très récemment puisqu'on est passé de huit étudiants bordelais concernés en 1991-1992 à une cinquantaine en 1993-1994. On peut espérer que la mise en place des ECTS favorisera ces échanges. Actuellement le comportement de certains enseignants, qui ne reconnaissent pas les "crédits" acquis à l'étranger par les étudiants (en particulier en Sciences humaines), est un frein évident.

Le Budget des relations internationales pour l'année 1993 se décompose ainsi : 300 000 F du Ministère de l'Education nationale - DAGIC (dont 100 000 F de frais de fonctionnement), 255 600 F du Ministère de la Coopération, 65 000 F du Ministère des Affaires sociales, 106 860 F en provenance de partenariat privé, 255 813 F de l'université, soit quelque 1,18 MF. En 1994, un peu plus de 310 000 F sont affectés à la coopération décentralisée avec le Maroc, le Chili et le Viêt-nam. A ce budget, il convient d'ajouter les financements bilatéraux (actions concertées), les financements de programmes européens, les bourses pour les séjours post-doctoraux ou de chercheurs (bourses du MESR, bourses CHM ou PECO, bourses européennes sectorielles, bourses gouvernementales, bourses AUPELF-UREF).

# **L'université Bordeaux II**

---

## **Les services communs**

---



## **1 - Le Département de Communication audio-visuelle**

Le département de Communication audio-visuelle (DCAV) a été créé en 1976. Ses missions statutaires sont de produire, réaliser, diffuser tous documents audiovisuels nécessaires à la formation et la recherche, conseiller au plan pédagogique et technique les enseignants et chercheurs, assurer aux enseignants et aux chercheurs une formation aux différentes applications de communication audiovisuelle, mener une recherche sur l'apport pédagogique de nouvelles technologies.

Ses activités se répartissent selon trois grands axes :

- la diffusion, dans des amphithéâtres et des salles d'enseignement dirigé, grâce à un réseau câblé de télé-distribution sur le site de Carreire (les composantes implantées à Talence et à la Victoire ne sont pas encore desservies) ;
- la production, qui se répartit en quatre secteurs : la photographie (iconographie médicale et scientifique), le graphisme (posters, diapositives créées par ordinateur, chaînes de traitement d'images), la vidéo (programme didactique) et le multimédia ;
- l'animation pédagogique qui consiste en une initiation des enseignants aux nouvelles technologies éducatives et des étudiants à la communication audiovisuelle.

Le département comprend, outre le Directeur, 15 personnes. Il dispose de 11 postes budgétaires IATOS. Il a trois implantations (deux à Carreire et une annexe du Service Diffusion à la Victoire).

Certaines actions sont en cours : les 12èmes Rencontres nationales de la Société française d'Iconographie médicale et scientifique, qui se tiendront à Bordeaux en juin 1994 ; le programme du Fonds de coopération Aquitaine-Euskadi-Navarre Techniques audiovisuelles pour l'enseignement de la chirurgie vasculaire et thoracique ; un projet de Symposium ITEM-SUP pour juillet 1994 (Intégration de technologies modernes dans l'Enseignement supérieur).

Au total, le palmarès de production du DCAV est impressionnant : 16 participations à des congrès du film médical et scientifique, toutes primées. Au plan des titres et travaux, il faut noter 22 publications, 19 communications et conférences, 7 thèses sur la communication audiovisuelle. Au titre des missions d'enseignement à l'étranger, on compte 10 missions pédagogiques multilatérales, essentiellement en Afrique, 16 missions de coopération bilatérale et 8 séminaires en France et aux Antilles.

Le département de communication audio-visuelle de Bordeaux II est un des tout premiers centres français de la spécialité. Son rôle au plan international, à travers la Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine d'Expression Française (la Médiathèque de la CIDMEF est implantée au sein du DCAV et gérée par ce département) et les séminaires bilatéraux, en témoigne. Le département a le plus grand besoin d'un poste d'ingénieur et d'un plateau de tournage vidéo adapté à la dimension de sa production.

## **2 - Le Centre de pédagogie médicale**

Le Centre de pédagogie médicale, créé en 1982, a été initialement prévu et pourvu par les enseignants chercheurs des disciplines médicales au bénéfice des seuls étudiants des trois UFR médicales. Petit à petit, il devient une structure pédagogique pour toutes les composantes du secteur Santé, mettant en oeuvre des programmes à l'usage des étudiants de Pharmacie puis d'Odontologie. Il serait souhaitable que le Centre étende ses activités vers d'autres UFR ou départements pour devenir un véritable service commun de l'université.

Le Centre dispose actuellement d'environ 80 m<sup>2</sup> situés dans le bâtiment dénommé "Espace et Communication Santé" : ces locaux bien aménagés sont agréables. Des matériels y sont mis, de façon plus ou moins isolée, à la disposition des étudiants : micro-ordinateurs, minitels, visionneuses de diapositives sonores, vidéogrammes et vidéodisques.

Ces matériels permettent l'auto-entraînement sur des questionnaires constituant une banque de questions locales ou sur des banques de questions extérieures. Depuis 1990, le Centre organise chaque année, en coordination avec les UFR médicales, un internat blanc avec correction en temps différé (aucune des trois UFR n'a mis en place des modes de contrôle des connaissances en conformité avec les méthodes d'interrogation utilisées à l'internat de spécialité). En outre, les étudiants peuvent s'évaluer chaque mois sur deux internats blancs.

Depuis trois ans, le Centre a organisé de nombreux séminaires d'enseignement des méthodes en pédagogie ; ils sont ouverts à l'ensemble des enseignants, titulaires ou non titulaires ; ils apportent des formations très diverses, tout en soutenant activement la production d'outils pédagogiques : programmes d'enseignement assisté par ordinateur en langage Hypertalk sous Hypercard de Macintosh, diapositives sonorisées interrogatives ou vidéogrammes, vidéodisques interactifs. Parmi les réalisations, on remarque des logiciels d'auto-enseignement en Médecine et en Pharmacie, très interactifs, de qualité pédagogique supérieure aux simples QCM.

On ne peut que souhaiter la poursuite de l'évolution de ce Centre de pédagogie dont le rapport coût/efficacité est excellent. Il est prévu que des ordinateurs soient installés dans les locaux de la bibliothèque universitaire, afin d'inciter les étudiants à utiliser, dans leur complémentarité, toutes les aides à l'apprentissage, depuis les livres jusqu'aux nouvelles technologies.

### **3 - La mission formation continue**

Les activités de formation continue de l'université s'articulent autour des interventions conjuguées et complémentaires :

- d'un service commun ayant pour mission l'impulsion et le développement, la communication institutionnelle, l'assistance technique et administrative, l'instruction des contrats et conventions,
- de cellules ou centres de formation, rattachés aux différentes structures de l'université (UFR, départements, laboratoires) ayant en charge la gestion en autonomie des actions de formation (filières, cycles, stages).

La "mission" éducation permanente constitue donc une formation intégrée aux différentes composantes de l'université pour assurer une meilleure adaptation à la demande : on ne retrouverait pas la même souplesse dans le cadre d'une gestion pédagogique centralisée des actions, en raison du caractère très pluridisciplinaire de Bordeaux II, de la diversité des publics potentiels qui en résulte et d'une certaine dispersion géographique des différentes unités qui composent l'établissement.

On notera un relatif équilibre entre les bilans respectifs des quatre grands pôles d'activités, langues, sciences sociales, santé, sciences et techniques (essentiellement l'Oenologie).

Il convient de relever une répartition homogène entre les différents publics représentatifs de la demande privée de formation (entreprises, administrations d'Etat et collectivités territoriales, demandeurs individuels,...), tout comme la part modeste des fonds publics dans le bilan financier des activités de formation continue.

Au cours des dernières années, la politique de l'université a tendu à développer les formations diplômantes (DU). Dans les prochaines années, l'accent pourrait être mis, entre



autres, sur l'aménagement en formation continue de certaines filières de formation initiale avec la perspective d'actions délocalisées à l'échelon intra ou inter-régional.

La croissance jusque-là régulière des activités de formation continue de l'université pourrait connaître une inflexion en raison d'un tassement déjà perceptible de la demande, de la volonté des composantes d'où émane l'offre de respecter un équilibre optimal entre formation initiale, recherche et éducation permanente et des contraintes liées au potentiel actuel en personnels enseignants et IATOS.

Il existe encore à l'évidence des marges de manoeuvre substantielles dans le champ de la santé, celui de la santé publique en particulier, ou dans celui des méthodes et techniques de laboratoires par exemple. A propos de ce dernier secteur, assez peu développé jusqu'alors en raison de la diversité des équipes et de la dispersion géographique des laboratoires concernés, le service formation dispose aujourd'hui d'un inventaire de l'offre potentielle (plus de 100 stages axés sur une formation individualisée). Afin de valoriser cette offre (information et promotion), le service étudie actuellement les voies et moyens en vue du montage d'un dispositif intégrant l'ensemble de l'offre du système public d'éducation (GRETA et université). Une démarche à l'identique pourrait être conduite d'ailleurs dans le champ de la santé publique ou celui du travail social par exemple, associant, à un niveau et selon des modalités restant à définir, les composantes concernées de l'université et les diverses écoles ou instituts sous tutelle DRASS.

On peut estimer vraisemblable qu'à terme l'activité de formation continue de l'université, tout en conservant son caractère d'éducation permanente (actualisation, perfectionnement des connaissances), tendra de plus en plus vers des actions de type transfert des compétences (nouvelles qualifications,...).

La **formation médicale permanente** est dirigée par un enseignant chercheur qui assure cette fonction en plus de ses activités cliniques, et bénéficie de la coopération de nombreux collègues. La réussite de cette unité est à souligner. Les locaux sont accueillants et hébergent le représentant de l'UNAFORMEC.

Les activités sont nombreuses et variées. C'est un espace relativement indépendant où les hospitaliers et les libéraux se retrouvent, sur un plan d'égalité, sans complexes de part et d'autre. C'est un modèle de ce qui peut être fait pour combler le fossé entre les praticiens et les hospitalo-universitaires.

Le bilan d'ensemble de l'activité de formation continue de l'université se présente ainsi, pour l'année 1992 :

<b>Origine des fonds</b>	<b>Volume financier en KF</b>	<b>Nombre d'heures stagiaires</b>	<b>Nombre de stagiaires formés</b>
Fonds privés	5 574	127 326	2 895
Fonds publics	662	22 132	190
<b>Total</b>	<b>6 236</b>	<b>149 458</b>	<b>3 085</b>

Les 3 085 stagiaires se sont répartis entre :

- formations diplômantes : 398 dont 137 débouchant sur un diplôme ou titre national et 261 sur un diplôme d'université (pour un total de 4 522 heures d'enseignement en HETD) ;
- actualisation des connaissances (courte durée) : 2 672 (pour 5 630 heures d'enseignement en HETD) ;
- formation professionnelle : 15 (pour 400 heures d'enseignement en HETD).

En termes financiers, l'utilisation des ressources a été la suivante :

- formation vers un diplôme national : 852 KF,
- formation vers un diplôme d'université : 1 267 KF,

- stages de courte durée : 3 565 KF,
- stages de longue durée : 122 KF,
- prestations de service : 430 KF.

Enfin, la répartition des activités de formation continue entre les grands groupes des disciplines a été la suivante (en valeurs arrondies) :

Groupes de disciplines	Effectifs des stagiaires	Volume financier en KF
Santé - santé publique	1 170	990
Sciences et techniques	580	1 810
Sciences sociales	800	1 670
Langues	530	1760

#### 4 - L'Institut de Pharmacie industrielle

Le service commun de Pharmacie industrielle, créé en 1963 et plus connu sous le nom d'Institut de Pharmacie industrielle de Bordeaux (IPIB), a pour mission d'être une interface pluridisciplinaire entre l'université et les industries de santé en matière de recherche et de pédagogie. Il est installé dans les nouveaux locaux de l'UFR de Pharmacie sur le site de Carreire.

L'Institut est administré par un Conseil d'Administration dont le président est le président de l'université. Sont membres de droit le directeur de l'UFR des Sciences pharmaceutiques et les directeurs des 10 sections qui composent l'IPIB. Le directeur de l'IPIB est désigné pour 5 ans, avec l'accord du Conseil, par les directeurs de sections. Il est assisté de deux directeurs-adjoints.

L'IPIB dispose d'un budget propre, géré par l'agent comptable de l'université, qui est de l'ordre de 300 KF. Environ 250 KF proviennent de la taxe d'apprentissage, auxquels s'ajoute une contribution de l'UFR des Sciences pharmaceutiques de 50 KF. L'UFR pourvoit en heures complémentaires les enseignements de l'IPIB effectués par des personnalités de l'industrie pharmaceutique. La région d'Aquitaine participe parfois à l'acquisition d'un appareillage industriel : 100 KF, en 1992, pour l'achat d'un mélangeur industriel sous vide. Les honoraires des expertises effectuées dans le cadre de contrats Université-Industrie viennent également abonder le budget de l'Institut (62 KF en 1991 ; 4 KF en 1992). Les droits d'inscription des étudiants sont de quelques centaines de francs.

##### La formation initiale

Depuis l'origine, les enseignements sont assurés pour moitié par des universitaires, pour moitié par des professionnels. Au total, environ 320 étudiants passent par l'IPIB chaque année, sans compter les auditeurs des diplômes d'université et les lycéens.

L'IPIB coordonne les unités de valeur de la **filière industrie** de l'UFR des Sciences pharmaceutiques. Il conduit les étudiants de la filière industrie depuis la 3<sup>e</sup> année jusqu'au stage de 6<sup>e</sup> année et à la thèse du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie. Il se charge de l'orientation des étudiants, du choix et du suivi de leur stage (en recherche et développement, et en production), de la préparation et de la soutenance de la thèse (15 étudiants en 1992).

L'IPIB gère deux **DEUST** : le DEUST de Technologie, logistique et contrôle des industries de santé, qui prépare aux secteurs des produits pharmaceutiques, cosmétiques, diététiques, réactifs, etc ; le DEUST de Visiteur médical, placé sous la responsabilité d'un professeur d'une UFR de Médecine et de deux professeurs de l'UFR de Pharmacie. Ces deux

DEUST (dont les effectifs étaient en 1992 de 12 et 15 étudiants) sont ouverts aux étudiants de Médecine et de Pharmacie refusés au concours de première année ou qui veulent se réorienter vers un cycle court, après examen de leur dossier et entretien de motivation, ainsi qu'aux étudiants titulaires du baccalauréat, ayant suivi une année de formation universitaire initiale dans un autre domaine.

L'IPIB organise des **travaux pratiques** pour les élèves de la classe de terminale du lycée technique Brémontier en vue du baccalauréat Sciences du médicament et de l'agro-alimentaire (30 à 35 lycéens).

L'IPIB coordonne les enseignements de trois **DESS** ouverts aux médecins, pharmaciens et scientifiques :

- le DESS européen de Marketing, management et droit des industries de santé a été suivi en 1992 par 10 étudiants. Il est organisé en collaboration avec l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux, l'Institut Régional de Gestion et d'Administration des Entreprises et l'Association Européenne de Droit et Economie Pharmaceutiques (EAPLE) ; il est ouvert aux diplômés des Etats membres de la Communauté Européenne ;
- le DESS de Développement pharmaceutique et fabrication des produits de santé (onze inscrits en 1992) forme les étudiants à la qualité pharmaceutique selon les normes européennes, en allant du développement galénique à l'autorisation de mise sur le marché. L'IPIB assure la recherche des stages, le suivi pédagogique, la recherche d'emplois avec l'aide de l'AMIPIB, amicale des anciens élèves ;
- le DESS de Pharmacocinétique approfondie appliquée au développement des médicaments (6 étudiants en 1992) comporte des enseignements de modélisation en pharmacocinétique, pharmacocinétique clinique, méthodes statistiques, anglais scientifique, informatique.

Quatre **diplômes d'université** sont coordonnés par l'IPIB : le DU de Pharmacie industrielle, le DU de Toxicologie et hygiène industrielles, le DU de Contrôle physico-chimique des médicaments et le DU de Cultures cellulaires, principes et applications. Ces DU sont ouverts aux médecins, pharmaciens, vétérinaires, aux étudiants en médecine ou pharmacie en fin de scolarité, cursus validé, et à tout diplômé de 2e cycle du niveau de la maîtrise.

### **La formation continue**

Curieusement, la formation continue n'apparaît pas être un objectif prioritaire dans le fonctionnement de l'IPIB. Au coup par coup, des salariés des sociétés industrielles peuvent s'inscrire à l'université Bordeaux II, au titre de la formation continue, en vue de se recycler dans le cadre d'un DU ou d'un DESS. Annuellement, 3 à 5 cadres de l'industrie pharmaceutique s'inscrivent au DU de Pharmacie industrielle ou encore en stage dans l'un des laboratoires de l'IPIB. Le stage de formation continue des élèves de l'Ecole Nationale de Santé s'intègre mieux dans les activités de l'UFR des Sciences pharmaceutiques.

En revanche, des projets de partenariat avec des industriels, la région d'Aquitaine et l'IPIB sont en préparation en vue de recycler ou de mettre à niveau des techniciens de pharmacie industrielle et en vue de former du personnel, déjà en entreprise, aux concepts actuels de qualité, de certification des entreprises, de rapprochement des normes ISO (International Standard Organisation) et de Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) du Ministère français de la Santé.

### **La recherche**

Onze laboratoires de l'UFR des Sciences pharmaceutiques sont cités comme participant aux activités de recherche de l'IPIB. Le relevé des thèmes décrits dans la brochure de l'IPIB fait apparaître une identité dans les thématiques avec les programmes de l'UFR - sauf pour un laboratoire. Toutefois, alors que les rapports sur les recherches de l'UFR soulignent les résultats fondamentaux, la brochure de l'IPIB mentionne les travaux de recherche appliquée à titre d'offres de service auprès des industriels.

Légitimement, les laboratoires proposent leurs capacités d'expertise aux lecteurs de la brochure de l'IPIB. Il est à noter que l'une des sections a investi de responsabilité effective ses étudiants de 3e cycle en les aidant à créer une "junior entreprise" (Junior Bordeaux Santé) qui prospecte le marché et remplit des contrats de service. Les relations entre l'IPIB et l'Office de Valorisation Industrielle (OVI) sont excellentes et les directeurs de section de l'IPIB sont satisfaits du soutien de l'OVI.

## **Conclusion**

L'IPIB a un indéniable rayonnement, dans la région et au-delà. La centaine de professionnels des industries de santé qui interviennent dans ses enseignements, les trois cents anciens élèves, réunis dans l'Amicale de l'IPIB (AMIPIB) constituent un réseau de soutien et de placement des élèves. La participation de l'IPIB aux Journées Scientifiques INTER-MED démontre sa réputation dans le monde professionnel. Cet Institut a su tisser un réseau efficace de relations et d'amis, y compris à l'étranger.

Paradoxalement, la place de l'IPIB est moins bien reconnue dans les structures de l'université. Service commun de l'université, l'IPIB est formé de la coalescence de dix sections qui relèvent toutes de la seule UFR des Sciences pharmaceutiques. L'IPIB a été chargé, au fil des ans, d'enseignement professionnel de 3e cycle, puis de 2e cycle, puis de 1er cycle (les DEUST). Son action de formation continue est modeste. La recherche consiste en prestation de services auprès de l'industrie du médicament et des industries de santé. Toutes ces activités sont prévues dans les statuts mais il semble souhaitable de mieux les situer par rapport aux actions de formation initiale de l'UFR des Sciences pharmaceutiques.

- Avec la création des DEUST ouverts aux étudiants en Médecine et en Pharmacie, dont la responsabilité est en partie confiée à des enseignants de Médecine, il serait bon qu'entrent dans son Conseil d'Administration des enseignants des UFR de Médecine.
- L'IPIB aurait intérêt à se rapprocher encore des formations dites "tertiaires" présentes à Bordeaux, notamment l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux (ESCB) et l'Institut Régional de Gestion et d'Administration des Entreprises (IRGAE) : le développement exceptionnel des réglementations nationales et internationales dans les industries de santé a créé, en ces années-ci, d'importants gisements d'emplois.
- L'IPIB devrait pouvoir être partenaire de la Région pour les activités de formation industrielle et, au-delà des professions de santé, s'intéresser aux problèmes suscités en aval sur l'environnement par le recyclage des conditionnements pharmaceutiques ou les eaux usées des industries de santé.
- Pour la recherche, l'IPIB a tout intérêt à se doter d'un Conseil Scientifique dans lequel seraient représentés l'Office de Valorisation Industrielle et le Conseil Scientifique de l'université. Les activités de recherche devraient dépasser les prestations de service pour de véritables programmes de partenariat avec les industriels de la santé.
- Enfin l'université devrait mieux individualiser les activités de l'IPIB en tant qu'interface avec les industries de santé et le budget de l'IPIB devrait être plus apparent au sein du budget de l'université.

## **5 - Le Musée d'ethnographie**

C'est en 1994 que le Musée d'ethnographie devrait fêter son centenaire. En effet, de 1894 à 1914, les différents Doyens et leur Secrétaire général ont réuni d'importantes collections : 10 000 objets, 10 000 plaques photographiques. Leur intention était de familiariser par avance les futurs médecins du monde avec l'environnement et tout au moins le décor qui serait celui

de leur vie en affectation. Aussi les objets réunis étaient-ils délibérément des objets usuels : ni antiquités ni oeuvres d'art. Il s'agit souvent de vêtements, d'armes, de matériel domestique ; les origines sont étonnamment variées, avec une prédilection pour la Chine et l'Extrême Orient, le Maghreb-Machrek, les régions arctiques... Les collections proviennent soit de dons, envoyés par des médecins en poste (essentiellement militaires de Santé Navale), soit d'achats (y compris un lot important d'items rachetés aux expositions universelles). Les plaques photographiques, en particulier celles issues des expéditions Charcot, représentent assurément une documentation de premier ordre, dont une bonne partie n'est pas encore inventoriée.

L'effort de collecte, brutalement interrompu par la première Guerre mondiale, n'a jamais repris et le Musée est alors tombé en désuétude. Les locaux ont été occupés par la Faculté de Médecine, les galeries ont été fermées, mais jamais dégradées. Depuis la création du département d'Ethnologie, au début des années 50, le Musée est géré par les ethnologues. Grâce à leur enthousiasme et malgré la modicité des moyens, financiers et humains, des inventaires ponctuels ont pu être réalisés, ainsi que des expositions qui ont souvent donné lieu à la publication d'un catalogue dans la revue des Cahiers Ethnologiques, qui est imprimée gracieusement et diffusée par la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine. De 1979 à 1993, une bonne quinzaine d'expositions ont été réalisées, témoignant de la variété des collections. Ces collections sont toutefois tenues sous clé, et seules de petites parties, inventaires faits, peuvent être exceptionnellement et très temporairement présentées au public, dans une salle réservée à cet usage, mais évidemment peu connue, faute d'ouverture régulière. Les étudiants n'ont pas non plus directement accès aux collections, en dehors des cours dont elles peuvent être le support.

Depuis deux ans, la DRED a dégagé un financement beaucoup plus significatif, pour constituer un "vrai Musée". Les objets sont en général en bon état ; beaucoup sont des pièces rares, voire uniques au monde, tels certains vêtements de l'Arctique. Mais seul environ un dixième des collections est identifié : les objets provenant de régions très diverses, il faut donc faire appel à un grand nombre de spécialistes. Dans le même temps, il faut effectuer les tâches de conservation : le catalogage, l'inscription du numéro correspondant sur l'objet lui-même, des photographies, l'inscription à l'inventaire. Les problèmes sont assez semblables pour la collection de plaques photographiques : seules sont à peu près isolées, mais non cataloguées, les plaques provenant des expéditions polaires et celles relatives à l'architecture bordelaise.

A tout cela s'ajoute une difficulté conjoncturelle. La rénovation de la vieille Faculté de Médecine va obliger à déménager les collections, qui y sont installées. Une implantation nouvelle et définitive du Musée ne semble pas avoir été arrêtée. A tout le moins, il faut trouver un lieu où entreposer les collections durant les travaux de rénovation.

Les subventions du Ministère ont servi jusqu'ici à financer des missions de quelques mois à deux ou trois spécialistes et à acheter un matériel informatique de qualité. Mais il semblerait que les sommes actuellement disponibles puissent être utilisées pour le fonctionnement, non pour des salaires. Le bénévolat n'est pas une solution : à ce jour, des vacances payées sur le budget de l'université sont attribuées à un aide-conservateur.

Si l'on veut un "vrai Musée", une action ferme est nécessaire. Une avancée décisive dans les travaux supposerait :

- l'intervention coordonnée de spécialistes des différentes aires culturelles à inventorier ;
- l'affectation d'un préparateur permanent : c'est un emploi qu'il est indispensable de trouver (ou le financement ad hoc) ;
- éventuellement l'intervention d'étudiants d'Ethnologie, mais elle est délicate à orchestrer et d'un rendement peu certain. Dans le cadre de l'option de muséologie, des travaux pratiques sont envisagés mais leur développement exigerait un traitement financier adéquat.

Cette opération ne saurait s'improviser. Elle nécessiterait un an de préparation et un an d'exécution - elle pourrait donc s'effectuer dans les locaux actuels et le fond ne serait transféré qu'après classement, dans un nouveau lieu adapté. Il faudrait trouver les financements et prendre contact avec les spécialistes des aires culturelles concernées. A y bien

réfléchir, ces collections ne sont pas gigantesques, ni les moyens à mettre en jeu si considérables. La Région en tirerai parti, la mémoire de Santé Navale aussi, et le Département d'Ethnologie.

## **6 - Le Service interuniversitaire des activités physiques et sportives (SIUAPS) et le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

Les activités de ces deux services communs sont très complémentaires et très imbriquées : le SIUAPS gère l'ensemble des installations sportives des trois universités bordelaises et le SUAPS gère les activités sportives des étudiants de l'université Bordeaux II.

Le **SIUAPS** gère la totalité des installations sportives universitaires, qui sont utilisées par les universités Bordeaux I, Bordeaux II (dont l'UFR STAPS) et Bordeaux III, ainsi que par les très nombreuses associations existantes : associations sportives des universités et écoles (étudiants et personnels), Bordeaux Étudiants Club... Il convient de noter qu'il n'existe en France que 11 SIUAPS et que Bordeaux est une des très rares villes universitaires dont les installations sportives relèvent en totalité d'un seul service gestionnaire, le SIUAPS.

Les installations sont quasi toutes implantées sur le campus de Talence où elles se répartissent en trois sites distincts :

- l'ancien stadium, inauguré en 1933,
- le nouveau stadium, inauguré en 1973,
- le site de la piscine et de la halle universitaire.

Il faut remarquer qu'il ne demeure en France que 11 piscines universitaires en état de fonctionnement. La piscine de Bordeaux est exceptionnelle par sa taille avec un bassin de 1 000 m<sup>2</sup>. Elle compte plus de 120 000 entrées par an. L'université n'a pu la conserver à sa charge que grâce à la gestion par le SIUAPS d'un forage géothermique, mis en service en 1982, qui capte une eau à 35° C, ce qui permet d'assurer dans le bassin de natation une chaleur constante de 28°, dans des conditions très économiques.

Les installations représentent au total plus de 27 ha mais seulement 11 263 m<sup>2</sup> bâtis, c'est-à-dire moitié moins, par étudiant, que la moyenne nationale. C'est pourquoi, malgré une occupation des installations tout à fait remarquable (la piscine fonctionne 74 h 30 par semaine, la halle 76 heures par semaine + le week-end, la salle de sports collectifs 79 heures, etc.), les demandes étudiantes ne peuvent pas être toutes satisfaites. En outre, il faut souligner que le site de Carrière ne comporte que deux courts de tennis (réalisés en 1992), un terrain de volley-ball (réalisé en 1993) et une petite salle (192 m<sup>2</sup>). On peut donc considérer que Bordeaux II est la moins bien lotie des trois universités bordelaises - l'UFR STAPS étant mise à part, puisqu'elle est implantée sur le campus de Talence.

Le personnel du SIUAPS comprend, outre le directeur, 16 agents, ouvriers, techniciens, 4 personnes à temps complet sur ressources propres, 1 maître nageur à temps complet sur ressources propres et 9 CES. Une contradiction importante est créée par l'ambiguïté permanente d'une gestion publique et d'un fonctionnement "pseudo privé" quelquefois nécessaire à l'équilibre financier. Actuellement par exemple, un seul technicien compétent est affecté au fonctionnement de la piscine, les autres sont des agents de service et des personnels rémunérés sur ressources propres. Le déséquilibre entre les personnels affectés et ceux recrutés sur des contrats à durée déterminée ne doit être que temporaire : en effet l'exercice s'avère trop périlleux entre une gestion "privée"(droit d'entrée piscine) et l'assujettissement à des normes et des décisions administratives qui rendent quasiment impossible le règlement des problèmes.

Il importe donc que le SIUAPS puisse :

- avoir un personnel permanent techniquement compétent,

- résoudre la contradiction juridique et financière du fonctionnement. Le droit sportif demandé à l'inscription des étudiants est de 50 F, dont 20 F pour le SUAPS et 30 F pour le SIUAPS. Faut-il augmenter les droits d'inscription pour résoudre une partie des problèmes ?

Le **SUAPS** de Bordeaux II, situé sur le campus de Carreire, propose aux étudiants et au personnel IATOS un large éventail d'activités sportives, avec la pratique d'une vingtaine de sports, à des niveaux divers (initiation, perfectionnement, compétition), dans un cadre de loisirs ou pour la préparation à des diplômes. Au total, 2 440 étudiants bénéficient des prestations du SUAPS - soit moins d'un étudiant sur cinq. On compte 1 900 inscrits en pratique libre, 300 licenciés à l'association sportive, 240 inscrits dans les formations diplômantes (UV MI2S et 2 UV en 1ère et 2ème années de Psychologie). Actuellement le service est conduit à refuser des étudiants. Mais la capacité d'accueil et l'encadrement (5 professeurs d'EPS et 2 vacataires) ne permettent pas de développer les activités. Il faut souligner également les difficultés qu'entraîne l'implantation de l'université sur trois sites et l'insuffisance des équipements sur le site de Carreire : il faudrait pouvoir y créer un gymnase et (ou) imaginer des solutions de proximité en développant des accords locaux ou en participant à d'autres constructions locales extra-universitaires.

## **7 - Le Service universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SUAOIP)**

Succédant à la Cellule Information - Orientation, le SUAOIP a été créé en 1989 comme service commun de l'université. Depuis deux mandats, ce sont des médecins cliniciens qui sont directeurs du service et occupent en même temps l'un des deux postes de Vice - Président du CEVU.

Le personnel se compose de 9 personnes : outre le responsable, une secrétaire à temps partiel, 3 documentalistes (sur deux emplois à temps plein), 3 conseillers d'orientation psychologues (à mi-temps comme l'exige cette fonction) et un objecteur de conscience. L'équipe est dynamique et très motivée, malgré les difficultés statutaires de certains de ses membres. On peut toutefois regretter l'absence de renouvellement : une relative mobilité des personnels pourrait contribuer à une plus grande intégration du SUAOIP dans l'université.

Le service est installé sur le domaine de Carreire où il dispose de 250 m<sup>2</sup>, dans de beaux locaux, bien situés dans le campus. Il assure également deux permanences d'une demi-journée par semaine sur les sites de Talence et de la Victoire : ces implantations secondaires posent le problème du "doublonnage" des fonds documentaires, mais permettent d'établir un contact avec les étudiants des disciplines autres que médicales et scientifiques.

### **Les activités**

Pour **l'information et l'orientation** des lycéens, les actions sont conduites dans le cadre académique et interuniversitaire, avec un regroupement dans les grandes villes (Bordeaux, Agen, Pau, Périgueux, Mont-de-Marsan) ; il y a également deux réunions d'information pour les conseillers d'orientation et les proviseurs de l'académie ; en outre, le service participe à des salons (salon de l'Etudiant et Aquitec à Bordeaux ; Exposup et Forum-Bio à Paris). De façon spécifique, le SUAOIP élabore des plaquettes de présentation sur les disciplines enseignées à Bordeaux II : ces documents sont soumis à discussion avec les directeurs d'UFR, dont les attentes sont diverses selon qu'ils appartiennent à des disciplines qui cherchent à limiter les flux d'entrée ou au contraire s'efforcent d'attirer des étudiants. Pour l'information des étudiants, le SUAOIP édite chaque année un important Guide des études (plus de 250 pages), tiré à 4 000 exemplaires. Il est envoyé à tous les enseignants et diffusé dans le secteur santé pour la formation continue et dans le secteur international (900 exemplaires sont adressés aux Ambassades étrangères à Paris et aux Instituts français à l'étranger). On annonce qu'il est à la disposition des étudiants qui le souhaitent. Ce guide est financé par les annonceurs ; l'université n'assure que le portage.

**L'accueil des étudiants** effectué par le SUAIOIP est essentiellement un accueil individualisé (quelque 340 entretiens par an sur le site de Carrière). Pour l'accueil des nouveaux étudiants, le service participe également à l'organisation d'une "journée de rentrée". Il faut rappeler qu'à Bordeaux II, le problème des tutorats d'accueil n'est pas résolu. Pour la préparation au concours de PCEM1, à Bordeaux comme ailleurs, les étudiants sont très nombreux à souscrire, pour environ 10 000 F par an, à des cours privés.

En matière de **réorientation**, diverses initiatives ont été prises. En effet, dans le cadre du contrat quadriennal, l'université a obtenu l'habilitation de formations nouvelles pour soutenir un projet de diversification des premiers cycles dont l'objectif est "d'offrir aux étudiants exclus des 1ers cycles des formations de santé des passerelles vers d'autres filières professionnelles en tenant compte de leurs acquis". C'est ainsi que :

- depuis la rentrée 1991-1992, la première année du premier cycle des études médicales et odontologiques est devenue, à titre expérimental, pour une durée de trois ans, à la suite d'arrêtés signés conjointement par les Ministres de l'Education Nationale et de la Santé, le cadre pédagogique commun à la préparation des concours d'entrée dans les écoles de masso-kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité ;
- 25 places sont réservées, dans les instituts de soins infirmiers de Bordeaux, aux étudiants ayant validé cette première année avec des notes égales ou supérieures à la moyenne ;
- des passerelles sont proposées, au sein de Bordeaux II, pour les étudiants qui, sans être classés en "rang utile", ont eu la moyenne au concours de première année des études médicales : accès en 2e année des DEUG SNV et MASS et des DEUST Visiteur médical et Technologies, logistique et contrôles des industries de santé.

Pour appuyer ces formations, le contrat stipule que le SUAIOIP mettra en oeuvre un programme **Observatoire du 1er cycle Santé**. Dans ce contexte, en avril 1993, le SUAIOIP a publié, avec le concours de la Division des scolarités, un premier document qui présente :

- une analyse des inscrits dans les PCEM1 et les préparations aux concours de psychomotricité, masso-kinésithérapie et ergothérapie (par sexe, origine géographique et sociale, date d'obtention du baccalauréat, inscription - primants, doublants, triplants) ;
- une analyse des notes des reçus (par concours et par UFR d'origine) ;
- une analyse des notes des reçus aux concours (par concours et par sexe, origine géographique, série de baccalauréat) ;
- une analyse des orientations et réorientations.

Les principaux résultats pour 1992 sont les suivants : sur 1 468 inscrits pour 321 postes offerts au concours (dont 191 en Médecine et 51 en Odontologie), 316 étudiants de Bordeaux ont été admis, 482 se sont réinscrits pour préparer ces concours, 68 se sont réorientés à l'intérieur de l'université. L'université n'a pas d'information sur les 620 étudiants restants : elle envisage de conduire une enquête approfondie à ce sujet et remarque, d'ores et déjà, que l'on peut se demander comment cette population, si elle a réussi à s'inscrire dans une autre filière de formation universitaire, a pu le faire compte tenu de la règle en usage dans l'académie qui réserve les inscriptions en première année de premier cycle aux bacheliers de l'année et de l'académie. En ce qui concerne la réorientation au sein de Bordeaux II, il faut souligner l'écart très important entre les capacités d'accueil et les inscriptions effectives : DEUG B, 100 places offertes /37 inscrits ; DEUG MASS, 100 places/5 inscrits ; DEUST, 30 places /6 inscrits ; accès réservé aux instituts de soins infirmiers, 25 places/1 inscrit. Il sera intéressant de suivre l'évolution de cet observatoire, pour examiner l'usage qui sera fait de ces résultats. Les UFR de Sciences médicales, en particulier, pourraient utilement s'appuyer sur l'analyse des notes aux concours pour amorcer une réflexion docimologique.

Pour l'aide à **l'insertion professionnelle**, l'ensemble de l'équipe et quelques enseignants ont suivi une formation APEC. Le SUAIOIP offre aux étudiants une aide individuelle, pour la rédaction de CV par exemple. Mais le service rencontre des difficultés pour proposer des actions collectives et intégrer des démarches d'insertion professionnelle dans les cursus universitaires. A Bordeaux II, les stages sont gérés par les responsables pédagogiques. Néanmoins, pour le secteur médical, le SUAIOIP a une activité de conseil et de



service : il tient à jour des panneaux d'offres d'emploi et diffuse ces offres sur circuit télématique.

En **conclusion**, si l'audience du SUA OIP auprès de la Présidence a toujours été bonne, de même que la coopération avec les services administratifs, en particulier la Division des scolarités, en revanche les relations avec les directeurs d'UFR et les services de formation continue sont très limitées. On ne peut qu'encourager le SUA OIP à trouver une plus grande intégration au sein de l'université, en collaboration étroite avec le CEVU.

## **8 - Le Service commun de la documentation**

Depuis l'évaluation de la Bibliothèque interuniversitaire de Bordeaux, faite par le CNE début 1992\*, la situation des bibliothèques a beaucoup évolué avec la mise en oeuvre des nouveaux statuts, en application du décret de 1985. Chacune des trois universités bordelaises s'est dotée d'un Service commun de la documentation (statuts en date du 6 octobre 1992, pour Bordeaux II) et elles ont finalement signé le 18 octobre 1993 une convention créant le SICOD, Service interuniversitaire de coopération documentaire.

### **Les structures : SICOD et SCD**

Le SICOD est un service interétablissement, rattaché à Bordeaux I. Il comprend les sections de l'ancienne BIU ainsi que les bibliothèques qui ont choisi l'intégration. Bordeaux II est concernée pour les sections Sciences de la vie et de la santé et Sciences sociales et psychologiques, ainsi que l'Odontologie. Le SICOD reçoit l'ensemble des moyens documentaires de chacune des universités, attribués dans le cadre des contrats quadriennaux de développement (fonctionnement, équipement, maintenance, emplois), auxquels s'ajoutent les droits de bibliothèque payés par les étudiants et les ressources propres. Ces moyens sont individualisés au sein du budget du SICOD. Dans cette enveloppe, chacune des universités affecte la part qui ira au SICOD pour remplir les missions communes qui sont les siennes : coordination documentaire (en particulier réseau informatique et conservation du patrimoine), gestion administrative, services techniques.

Le SICOD est administré par un conseil, présidé par le Président de l'université de rattachement, Bordeaux I. Ce Conseil de coopération documentaire est composé de 39 membres, également distribués entre les trois universités et qui représentent leurs Conseils de documentation respectifs (les 3 Présidents d'université, 12 enseignants chercheurs, 12 personnels du SICOD, 6 étudiants, 6 personnalités extérieures). Le directeur du SICOD, les responsables de sections documentaires (s'ils ne sont pas élus), les secrétaires généraux et les agents comptables ont voix consultative.

Le SICOD est dirigé par un directeur, nommé par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur, après avis des présidents. Le directeur "met en oeuvre la politique documentaire commune sous l'autorité des présidents d'université". Par délégation du président de l'université de rattachement, il exécute le budget et dirige le personnel du SICOD ; en particulier, les responsables des sections documentaires sont placés sous son autorité. Les statuts des trois SCD stipulent que le directeur du SICOD assure aussi la direction de chacun de ces services ; il est assisté dans cette fonction par les responsables des sections, qui sont ses adjoints.

Le Conseil de la documentation de Bordeaux II est constitué de 23 membres : le Président de l'université, 8 enseignants chercheurs, 8 représentants élus du personnel des bibliothèques, 3 étudiants, 3 personnalités extérieures. Enseignants et étudiants sont désignés par le Conseil d'administration parmi les élus des trois conseils de l'université. Les statuts prévoient que les Sciences de la vie et de la santé et les Sciences sociales et psychologiques soient également représentées. Ont voix consultative : le directeur du SICOD, les responsables des bibliothèques universitaires (s'ils ne figurent pas parmi les élus), le secrétaire général,

l'agent comptable, des représentants des organismes scientifiques ainsi que les représentants des UFR. En effet, il est prévu que chaque Conseil d'UFR choisisse pour une durée de quatre ans un enseignant chercheur qui est l'interlocuteur du SCD.

Si l'ensemble de ces structures traduit la volonté de conduire une politique documentaire intégrée à la vie de l'université et concertée à l'échelle interuniversitaire, en pratique la mise en oeuvre de ces dispositions rencontre d'indéniables difficultés. Il est frappant de constater que le Service commun de la documentation ne figure toujours pas dans l'organigramme de Bordeaux II, pas plus que dans son rapport annuel d'activité. Le Conseil de la documentation qui, selon les statuts, devrait se réunir au moins deux fois par an, ne l'a été en 1993 que fin décembre. Mais c'est surtout l'articulation avec le SICOD qui se fait mal. Alors que les présidents des deux autres universités ont désigné des chargés de mission pour les questions documentaires, qui sont les interlocuteurs privilégiés du SICOD, le président de Bordeaux II garde la charge de ce dossier. L'agrandissement de la bibliothèque de Carreire, qui a été financé entièrement par la Région, va poser un problème de maintenance (rappelons que les crédits de maintenance pour les bibliothèques sont délégués à Bordeaux I et gérés par le SICOD).

On en arrive à se demander si le projet de service commun interuniversitaire, tel qu'il a été conçu, n'est pas trop ambitieux pour se réaliser, du moins actuellement. Il fait apparaître, voire accentue, deux difficultés qui ne sont pas spécifiquement bordelaises : l'hétérogénéité du secteur des bibliothèques dans les universités, en particulier pour ce qui concerne la gestion des personnels ; la complexité des dossiers interuniversitaires, quand ils s'accompagnent d'enjeux financiers envers lesquels les universités sont à la fois autonomes et tributaires de la tutelle (les crédits du Ministère sont fléchés) et quand ils ne peuvent s'appuyer, dans chaque université, sur des structures déjà bien établies. En outre, il n'est pas certain que l'organigramme prévu par les statuts - le directeur du SICOD est aussi directeur de chacun des SCD - soit le plus convenable.

## **La documentation à Bordeaux II**

Le SCD de Bordeaux II comprend actuellement :

- la bibliothèque universitaire des Sciences de la vie et de la santé
- la bibliothèque universitaire des Sciences sociales et psychologiques
- les bibliothèques associées de l'université :
  - . bibliothèque de l'UFR des Sciences du sport
  - . bibliothèque de l'Institut d'oenologie
  - . centre de documentation du service de droit et économie pharmaceutiques
  - . centre de documentation du laboratoire de santé publique
  - . centre de documentation du département santé et développement
  - . bibliothèque de psychologie
  - . bibliothèque de sociologie
  - . bibliothèque des sciences de l'éducation
  - . bibliothèque d'anthropologie et d'ethnologie
  - . bibliothèque de l'UFR d'odontologie.

Avec la contractualisation, l'université a défini une politique documentaire cohérente. Les bibliothèques ont été associées à la mise en oeuvre de la politique de sites et donc réorganisées : la bibliothèque de Pharmacie a déménagé fin 1993 de la Victoire à Carreire, tandis qu'une bibliothèque des Sciences sociales est progressivement constituée à la Victoire. En effet, d'importants travaux ont été réalisés sur le site de Carreire, qui ont apporté 1 200 m<sup>2</sup> supplémentaires au bâtiment de la bibliothèque de Médecine. Pour constituer une grande bibliothèque des Sciences de la Vie et de la Santé, on a donc procédé non seulement à l'emménagement de la bibliothèque de Pharmacie, mais aussi à la fusion des deux bibliothèques de Médecine et de Pharmacie, avec un redéploiement sur l'ensemble des locaux, anciens et nouveaux. Cette bibliothèque comporte également un fonds de Biologie (Biologie humaine et Biotechnologie), les fonds de Biologie animale et végétale étant situés à Bordeaux I.

Pour les Mathématiques appliquées, il y a seulement à Carreire un fonds d'ouvrages pour la recherche, afin de ne pas redoubler la bibliothèque de Mathématiques de Bordeaux I.

A la Victoire, où les locaux de la bibliothèque sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques, il est prévu d'augmenter les surfaces. En même temps que les départements de l'UFR des Sciences sociales et psychologiques, les collections sont déménagées de Talence à la Victoire. Peu de fonds ont été repris à la section Lettres de l'ancienne BIU. Ce sont essentiellement les fonds réunis des BUFR qui vont constituer la nouvelle bibliothèque. La bibliothèque d'Odontologie est également transférée sur le site, où devraient être regroupés les fonds que conserve encore l'UFR d'Odontologie, Cours de la Marne.

Une petite bibliothèque, bien que gérée par la BU, n'a pas été intégrée à ces regroupements : il s'agit de la bibliothèque des STAPS qui, pour être à proximité des usagers, s'est installée dans les nouveaux locaux de Talence. Elle dispose d'un demi-poste de documentaliste.

L'informatisation (système SIBIL) permet de disposer d'un catalogue accessible en ligne, GRÂCE. Les quatre bibliothèques universitaires qui viennent d'être évoquées ont accès à GRÂCE par des lignes spécialisées, reliant au Centre de calcul de Bordeaux. Mais comme il n'y a pas de réseau câblé sur le campus, ni les bibliothèques de composantes ni les hôpitaux ne peuvent avoir accès, comme ils le souhaiteraient, aux catalogues et CD ROM.

De l'avis même des bibliothécaires, la documentation est tout à fait reconnue à Bordeaux II. La bibliothèque universitaire n'est ni en conflit, ni en concurrence avec d'autres bibliothèques de l'établissement. Les rôles sont de plus clairement répartis, conformément aux orientations définies dans le projet d'établissement : les bibliothèques universitaires doivent couvrir les besoins documentaires des étudiants de 1er et 2ème cycles ; en ce qui concerne le 3ème cycle et la recherche, elles prennent en charge les documents transdisciplinaires et spécialisés dans les axes de recherche prioritaires de l'université et elles couvrent aussi les champs documentaires des disciplines qui ne disposent pas de centres documentaires spécifiques ; pour leur part, les centres documentaires spécialisés et délocalisés offrent aux chercheurs des documents très ciblés. Il a donc fallu définir des plans d'acquisitions concertées, notamment pour les périodiques.

## **Conclusion**

La mise en place de nouvelles structures, la réorganisation des fonds, les aménagements de locaux sont sans doute autant de raisons qui expliquent certaines difficultés ou retards dans le fonctionnement du Service commun de la documentation de Bordeaux II. Mais les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'une politique documentaire cohérente sont indéniables : regroupements au service des pôles disciplinaires, concertation entre les responsables des bibliothèques et les responsables des composantes.

Toutefois une réflexion reste à mener sur la politique d'acquisition concernant les sciences fondamentales et sur l'équilibre à trouver entre les différentes disciplines : ce devrait être le rôle du Conseil de la documentation, s'il était réuni lorsque les commissions consultatives spécialisées seront mises en place. Le fonctionnement régulier des structures serait à la fois un soutien indispensable à la réalisation du projet documentaire de l'université et le signe qu'au-delà des relations personnelles, qui paraissent bonnes à l'intérieur de Bordeaux II, les bibliothèques sont véritablement intégrées à l'université.

## **9 - Le Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé**

Rattaché à l'université de Bordeaux II, ce service est en charge de la médecine préventive de l'ensemble des étudiants bordelais (universités et quelques écoles). Plus de 60 000 étudiants sont susceptibles de bénéficier des prestations offertes par le centre, parmi lesquels 21 000 sont astreints (étudiants de première année, étudiants en médecine, étudiants exposés à un risque). La dernière année, 87 % de ces astreints ont été examinés, mais il n'y a pas de relance pour ceux qui ne répondent pas à la convocation. Par ailleurs, il y a eu 3 000 examens à la demande et un peu plus de 6 000 consultations de spécialistes.

Le service a été récemment informatisé, dans le cadre d'une démarche volontariste de l'UFR de Santé publique : le financement a été obtenu grâce à un partenariat UFR - Conseil régional - SUMPPS.

Les ATOS dépendent de l'université, les infirmières et assistantes sociales du Ministère de l'Education Nationale. Les médecins sont tous vacataires : 50 vacations par semaine sont consacrées à la médecine générale, une vingtaine, sur rendez-vous, à la médecine spécialisée (7 en gynécologie, 4 en psychiatrie, 1 en cardiologie, 2 en dermatologie, 2 en nutrition, 1 en acupuncture anti-tabac, 1 pour le SIDA, 1 pour les vaccinations).

Il y a également des actions de promotion de la santé (entretien systématique sur le SIDA avec les étudiants, participation à la journée mondiale du SIDA, élaboration de panneaux ou d'affiches d'information, diffusion d'une plaquette sur la contraception). Il y a enfin réalisation de petites enquêtes ponctuelles.

Le service bordelais fonctionne de façon satisfaisante. Il réclame toutefois la contractualisation (soit avec l'Etat, soit avec l'université) des médecins généralistes vacataires. Il faut aussi rappeler que l'association nationale des directeurs de SUMPPS souhaite que les missions des centres, fixées par l'arrêté du 26 octobre 1988, soient redéfinies.

## **10 - Le Département de troisième cycle de médecine praticienne**

Le Département de troisième cycle de Médecine praticienne, créé en 1977 par l'actuel président de l'université, a servi de modèle à tous les départements d'enseignement de la Médecine générale constitués par la suite dans les différentes UFR de Médecine et cette première expérience a été largement utilisée pour l'élaboration de la réglementation sur le troisième cycle d'enseignement de la Médecine générale.

Le Département bénéficie de la collaboration d'un nombre non négligeable d'enseignants chercheurs des trois UFR médicales, de 50 à 60 médecins généralistes, de praticiens hospitaliers ou de spécialistes libéraux, chargés de cours ou ayant des titres décernés par le Comité de coordination des études médicales de l'université. Depuis 1991, un médecin généraliste a été nommé comme professeur associé, sur proposition du Président de l'université et après avis des Conseils des trois UFR et du Département de troisième cycle ; il a été rattaché pour ordre à l'UFR de Sciences médicales 2.

Le département a toujours bénéficié de moyens budgétaires satisfaisants, les UFR médicales lui reversant 50 % des droits spécifiques d'inscription des résidents de Médecine générale, complétés par une dotation spécifique de l'université. De plus, malgré la disparition, il y a trois ans, des 500 heures de cours complémentaires par UFR médicale, "fléchées" par le Ministère, l'université a maintenu cette attribution de 1 500 heures, majorées cette année à 1 800. Ces moyens permettent, non seulement d'assurer l'ensemble des séances d'enseignement (d'une durée de trois heures) offertes aux résidents en formation de Médecine générale, mais ils servent également à financer une expérience propre à l'université

Bordeaux II : la sensibilisation à la Médecine générale au cours du deuxième cycle, réalisée par 22 médecins généralistes dans certains services hospitaliers du CHU de Bordeaux, à raison d'une heure par semaine d'octobre à fin mai, ainsi que la mise en place, en collaboration avec la bibliothèque universitaire, d'un centre de documentation destiné aux enseignants du troisième cycle de Médecine générale et aux résidents.

Le département est responsable de la décentralisation des instances pédagogiques, dans les centres hospitaliers accueillant des résidents : il y a 11 Commissions pédagogiques locales, 3 à Bordeaux, les autres dans les principaux hôpitaux de la Région. Dans chaque CPL, il y a 3 coordonnateurs (1 PUPH, 1 PH local et 1 médecin généraliste enseignant), non rémunérés, mais participant activement au programme du département, et qui sont des interlocuteurs privilégiés en ce qui concerne l'enseignement théorique, les problèmes de stages hospitaliers, la mise en place des stages chez le praticien en dehors de Bordeaux. Des maîtres de stage généralistes (soumis à l'approbation des Conseils des trois UFR) sont proposés dans chaque CPL, permettant ainsi aux résidents de choisir la période la plus favorable dans leur résidanat pour effectuer le stage chez le praticien. Compte tenu de l'éloignement d'un certain nombre de centres hospitaliers, le département dispose de crédits pour rembourser les frais de mission des enseignants universitaires ou des médecins généralistes qui se déplacent pour dispenser des cours dans les localités où la masse critique des résidents permet raisonnablement d'offrir un enseignement théorique.

Comme dans beaucoup d'autres UFR médicales, l'attribution des modules dépend essentiellement de la présence aux enseignements ; en cas d'absences supérieures à 25 % des séances, les résidents peuvent subir un examen oral devant un jury constitué de professeurs d'université et de médecins chargés d'enseignement ou suivre à nouveau les cours du module invalidé.

Enfin, le département est à l'origine d'un certain nombre de sujets de thèses, encore en proportion faible par rapport à ceux proposés par les praticiens hospitaliers auprès desquels les résidents reçoivent leur formation à l'hôpital. Certaines thèses d'exercice sont dirigées soit par le professeur associé de Médecine générale, soit par des médecins généralistes chargés de cours ; la soutenance de thèse se fait devant un jury comportant au moins trois professeurs d'université.

Ce département est dans l'ensemble bien équilibré ; il dispose de moyens suffisants pour assurer ses missions ; il remplit parfaitement ses fonctions de service commun, en réduisant, à leur minimum, les coûts de structure (personnel IATOS, locaux, moyens financiers) au bénéfice d'une efficacité largement prise en compte par les étudiants. Grâce à la collaboration étroite qu'il entretient avec la DRASS et le CHR, il permet de suivre de très près le cursus de chaque étudiant. On peut regretter l'absence d'instruments de mesure permettant d'évaluer régulièrement l'efficacité d'un département qui est exemplaire pour de très nombreuses facultés de médecine. Toutefois, trois évaluations sont actuellement en cours concernant la sensibilisation à la Médecine générale au cours du 2ème cycle, l'enseignement théorique du 3ème cycle de Médecine générale, le stage chez le praticien.

## **11 - Le Département de techniques et recherches chirurgicales**

Le DETERCA est issu de ce qui fut, avant 1968, la chaire de chirurgie expérimentale. Il est doté d'un Conseil : mais depuis 1989, ce Conseil ne s'est pas réuni et n'a pas été non plus renouvelé (certains de ses membres sont actuellement à la retraite).

Les principales techniques chirurgicales sont développées sur des chiens et des porcelets d'élevage. Le DETERCA est prestataire de service pour l'hébergement des animaux et les salles d'opération. Il dispose de matériels lourds, dont un gros microscope opératoire acquis en 1982, de deux blocs opératoires, d'un certain nombre de boîtes d'instruments

chirurgicaux, ainsi que d'une installation de stérilisation. Mais il n'y a pas d'inventaire ni de compte d'amortissement de ces matériels.

La facturation des prestations du DETERCA se fait "à prix coûtant", sans tenir compte des frais de structure (coût des locaux, coût des matériels utilisés lors des interventions, coût des salaires des personnels affectés par l'université), ce qui est d'autant plus étonnant qu'un certain nombre d'enseignements en formation permanente sont délivrés à des professionnels susceptibles de payer des droits d'inscriptions en tant que tels : le DETERCA a la maîtrise d'oeuvre de plusieurs diplômes d'université (coelio-chirurgie, microchirurgie, etc.), ouverts à des chirurgiens installés comme à des chirurgiens en formation. Le Centre Hospitalier Régional ne participe pas au financement de ce département, qui assure pourtant les formations initiales et continues de la plupart des chirurgiens intervenant dans le CHR. En revanche, il est assez facile de s'apercevoir que le CHR participe au fonctionnement de la structure (par exemple les radiographies sont faites dans le service de radiologie centrale de Pellegrin ; les boîtes nécessaires à la mise en oeuvre de certaines techniques neurochirurgicales proviennent du bloc opératoire de neurochirurgie humaine, de même qu'un certain nombre de consommables).

La précarité de cette structure est préoccupante : elle repose sur la bonne volonté de quelques personnes. Or le DETERCA devrait jouer un rôle essentiel dans la formation des chirurgiens : en particulier, il est indispensable à la formation des internes postulant les diplômes d'études de spécialité de chirurgie et il offre un entraînement aux structures mécaniques ou aux techniques de coelio-chirurgie, pour lesquelles il s'est acquis une notoriété internationale.

## **12 - Le Département de langues vivantes pratiques**

En 1972, un maître de conférences de Bordeaux III et un maître assistant ont accepté de venir à Bordeaux II pour mettre en place un enseignement des langues pour spécialistes, destiné en particulier aux médecins. Dès l'origine, le Département de langues vivantes pratiques s'est installé en centre ville, place de la Victoire. A l'heure actuelle, 13 personnes y travaillent à temps plein : 1 professeur, 3 maîtres de conférences, 1 maître de langues, 2 lecteurs, 1 ATER, 1 ALER, 2 PRAG et 2 PAST. Onze d'entre eux sont anglophones de naissance. A ces treize permanents s'ajoutent 27 vacataires.

Le département a assuré, en 1992-1993, 4 754 heures d'enseignement (en heures équivalent TD), dont :

- les enseignements de langues, obligatoires par arrêté ministériel, dans les DEUG de Psychologie, Sociologie, MASS, Biologie, STAPS, ainsi que dans les DEUST (environ 1 500 h) ;
- les enseignements mis en place à l'initiative de l'université (obligatoires ou optionnels), essentiellement en MST, en 3ème cycle et en DU (environ 700 h) ;
- des enseignements de formation continue interne (environ 1 500 h) ;
- formation continue externe (environ 1 500 heures).

En 1991, Bordeaux II a été habilitée pour un DEA, sous triple sceau avec Toulouse I et Montpellier III : Langue anglaise des spécialités scientifiques et techniques (méthodologie de la recherche linguistique, didactique, culturelle, technologique). En fait, outre ces trois universités, les universités de Chambéry, Compiègne, Lyon I et Paris V (via son IUT) sont régulièrement impliquées dans ce DEA. Il a pour objectif d'ouvrir, à côté des trois voies classiques de recherche correspondant aux trois options de l'agrégation (langue, littérature et civilisation), une quatrième voie : celle des "langues pour spécialistes d'autres disciplines" (LANSAD). Les besoins en enseignants formés dans ce domaine sont grandissants et les candidats trop peu nombreux : le DEA devrait fournir un vivier. Sur les 32 inscrits en 1993-1994, environ les deux tiers sont des enseignants du second degré ou des chargés de cours dans des universités ou écoles ; un tiers sont des anglophones, vacataires à temps plein, qui

cherchent par ce biais à s'intégrer dans l'enseignement supérieur français ; il y a aussi trois traducteurs professionnels. Le recrutement est national : les candidats proviennent d'une quinzaine d'académies ainsi que de l'étranger. Les cours sont regroupés en trois sessions dans l'année - dont l'une autour du colloque annuel du GERAS (Groupe d'étude et de recherche en anglais de spécialité) -, auxquelles s'ajoutent des séminaires délocalisés. Les échanges se font également par réunions téléphoniques et courrier électronique. Ce DEA compte 24 diplômés en 1992, 27 en 1993 ; il y a environ 25 thèses en cours.

En matière d'enseignement, le DLVP se montre très inventif dans l'utilisation de méthodes diversifiées. Outre des cours, il offre un centre de langues, le SAPAG (Service d'apprentissage et de perfectionnement en autonomie guidée), qui est ouvert 53 heures par semaine, jusqu'à 20 heures et le samedi matin. Le SAPAG propose des groupes de discussion à heure fixe et un horaire illimité pour les autres activités, toutes "auto-correctibles". La variété des publics apporte une grande richesse à ces groupes de discussion : les 600 abonnés sont essentiellement des étudiants et enseignants des trois universités bordelaises et de l'IEP, mais s'ajoutent à eux des personnes en formation continue et des membres de l'université du temps libre.

Avec l'introduction d'enseignements de langue obligatoires en Pharmacie et en Médecine, le département doit trouver les moyens de former un nombre accru d'étudiants. Il est envisagé de travailler seulement la compréhension en P2, au cours de séances de trois heures en amphithéâtre, avec l'utilisation de projections numérisées multimédia - le travail des enseignants se faisant donc en amont et les étudiants se trouvant en "autonomie guidée". En D1, pour travailler l'expression, les étudiants seraient répartis en petits groupes et pourraient fréquenter le SAPAG.

Le département met à profit les nouvelles technologies éducatives. On peut citer Medican, tutoriel pour l'apprentissage d'une langue de spécialité, appliqué à l'anglais médical, que le DLVP a élaboré en collaboration avec le DCAV et le Centre de Pédagogie médicale ; ce QCM est à la disposition des étudiants dans l'espace Communication-Santé. Depuis mars 1990, le DLVP a lancé VIFAX, qui est un système multimédia de formation à la compréhension de l'anglais authentique par des exercices envoyés quotidiennement par fax, à partir des informations télévisées britanniques et américaines reçues par satellites.

Le DLVP offre également des services spécifiques aux enseignants chercheurs. Le "Service de prestations langues" compte à ce jour à son actif 759 aides à la rédaction scientifique en anglais. Ces prestations - facturées - consistent non pas en une traduction mais en une aide à la rédaction et en une révision des articles. Le service offre trois heures de tutorat gratuit pour commencer le travail avec l'auteur, puis il achève la révision du texte, en vérifiant jusqu'à la version finale imprimée qu'il ne reste aucune erreur. A l'expérience, il s'avère que les auteurs ainsi aidés améliorent la qualité de leur rédaction en anglais.

Le département assure également le Diplôme universitaire d'anglais médical, qui a pour objectif de préparer à la participation à des colloques internationaux. Le DUAM comporte 120 heures d'enseignement, réparties en sessions de trois jours, situées entre la mi-mai et début septembre. Il y a 24 inscrits, presque tous médecins universitaires.

Enfin, le département a joué un rôle essentiel dans la conception du projet de CRIFEL (Centre régional interuniversitaire de formation en langues). Le CRIFEL sera un organisme commun aux quatre universités de l'académie, la tête de pont se trouvant dans les locaux de la Victoire ; le directeur du DLVP a été délégué pour la réalisation du projet. Les missions du CRIFEL concernent l'enseignement initial, auquel il apportera une contribution complémentaire ; la formation continue ; l'accueil, la documentation et l'information ; l'évaluation, avec la création d'un Brevet universitaire de compétence en langue, commun aux quatre universités ; la recherche fondamentale et appliquée sur l'apprentissage des langues ; le développement des nouvelles technologies ; la formation de formateurs ; enfin des prestations de services. Il y aura un élargissement à toutes les langues vivantes qu'enseignent les quatre universités d'Aquitaine. Malgré des retards, ce projet, qui relevait du Xème plan

Etat-Région, va être mis en oeuvre, puisqu'il figure à la programmation 1994. Les crédits d'équipement qui ont déjà été abondés ont permis d'équiper Bordeaux III, Bordeaux I pour le Droit et Pau. Le financement initial a été assuré par le Ministère, la Délégation régionale à la formation professionnelle et le Conseil régional, des négociations étant en cours avec le Conseil général, la Communauté urbaine (CUB) et la ville de Bordeaux.

En conclusion, il importe de souligner le dynamisme de ce département, qui est bien inséré dans l'université Bordeaux II et moteur d'un projet interuniversitaire d'envergure, qui s'étend même aux échelons national et européen, à travers la présidence du GERAS (déjà cité) et celle de RANACLES (Rassemblement National des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur) qui permet la représentation française au sein du CERCLES (Confédération Européenne des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur).



**L'université Bordeaux II**  
**Deuxième partie**

---

**ANALYSE SECTORIELLE**

---



**L'université Bordeaux II**

---

**Le pôle des disciplines de santé**

---



## **I - Les UFR de Sciences médicales I, II, III**

Dans la tradition, déjà ancienne, d'un enseignement médical local, la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie a été créée, à Bordeaux, il y a un peu plus d'un siècle. Elle a permis la constitution d'un important corps d'hospitalo-universitaires - qui ont choisi dès 1966 l'intégration à temps plein - ainsi que l'établissement, plus tardif, d'une convention hospitalo-universitaire avec le CHRU d'Aquitaine. Lors de la création de l'université Bordeaux II, le poids spécifique des enseignants de rang A dans les disciplines de santé (Médecine et Pharmacie) entraînait un déséquilibre par rapport aux enseignants des autres disciplines. A sa création, le pôle de la Santé comportait huit UFR : 3 de Médecine, 1 de Pharmacie, 1 d'Odontologie, 1 de Médecine tropicale, 1 de Psychiatrie, 1 des Facteurs d'ambiance. En 1989, les deux dernières ont disparu, la Médecine tropicale s'appelle désormais Médecine et Biologie tropicales et a été créée l'UFR de Santé publique qui n'est pas en réalité une UFR médicale de plus.

L'université Bordeaux II a d'emblée, et constamment depuis, été présidée par un médecin hospitalo-universitaire de rang A. Le Comité de coordination des études médicales (CCEM), prévu par l'article 45 de la loi d'orientation universitaire de 1968, rassemble les trois directeurs d'UER, aujourd'hui d'UFR, portant le titre de doyen, et le président de l'université. Les statuts de l'université stipulent que "si le président est membre d'une unité médicale, il préside le CCEM". Le rôle du président est, de ce fait, celui d'un "super doyen" des facultés de Médecine de Bordeaux : il est l'interlocuteur privilégié du directeur du CHR pour les problèmes de convention hospitalo-universitaire, du ministère pour la révision des effectifs enseignants, le seul compétent en matière de locaux, le véritable ordonnateur des recettes et de la répartition des moyens. La concertation entre le président et les directeurs des UFR médicales se fait notamment à l'occasion de réunions mensuelles organisées le deuxième jeudi de chaque mois.

L'intégration hospitalo-universitaire est devenue depuis 20 ans une réalité, avec la construction, à proximité du campus de Carreire, de l'ensemble Pellegrin - Tripode, hôpital d'aigus de plus de 1500 lits, qui est essentiellement chirurgical. Il existe, au sud de Bordeaux, un deuxième site hospitalier universitaire de 1000 lits, dit du Haut-Levêque, qui comporte notamment un pôle de cardiologie très actif, avec 6 services, très fortement fédérés, qui partagent leur plateau technique. Enfin, il demeure un troisième site en centre ville, l'hôpital Saint-André qui comporte 500 lits. Le secteur hospitalier comporte, au total, 3 500 lits de court séjour pour un effectif de 600 étudiants de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, c'est à dire plus de 5 lits formateurs par étudiant du DCEM et environ le double pour les médecins en formation du troisième cycle de médecine générale ou de spécialité.

L'intrication entre les trois UFR médicales est aujourd'hui forte et il est difficile de leur trouver des particularités distinctives. C'est pourquoi leur analyse sera, pour l'essentiel, commune. L'UFR de Sciences médicales I est statutairement dénommée Faculté Paul Broca, celle de Sciences médicales II Faculté Hyacinthe Vincent, celle de Sciences médicales III Faculté Victor Pachon.

### **1 - Les structures**

Les UFR ne sont pas organisées en départements : on en reste à l'ancien découpage par disciplines. Mais il existe de nombreux services communs, très hétérogènes, les uns dotés du statut de composante, les autres directement rattachés à l'université : le service commun de Pédagogie, véritable outil collectif des trois UFR, le service commun de Techniques et recherches chirurgicales, le service commun de Médecine légale, médecine du travail et ergonomie, enfin le département du troisième cycle de Médecine praticienne, résultat très apprécié d'une efficace mise en commun des moyens humains et financiers des trois UFR.

Le Conseil de gestion, dans chacune des UFR de médecine, a un rôle limité. Outre le vote du budget, lui incombent principalement les décisions en matière d'organisation des enseignements et de contrôle des connaissances.

Depuis 1989, les Conseils scientifiques des UFR médicales ne se réunissent plus qu'une fois par an environ. A partir de cette date, la politique de recherche a relevé entièrement du contrat quadriennal et du Conseil scientifique de l'université. Les "jeunes chercheurs" sont soutenus par cette instance, afin d'éviter une dispersion des crédits en dehors des axes que l'université a retenus en liaison avec le CRRDT du Conseil régional.

Les statuts de l'université Bordeaux II prévoient une représentation équilibrée de deux enseignants chercheurs de rang A, par UFR de médecine, au Conseil scientifique de l'université. En outre, les doyens, comme les autres directeurs d'UFR, ont le droit de siéger à titre consultatif au Conseil scientifique et au Conseil d'administration. En revanche, ils ne siègent ni à la Commission médicale d'établissement ni au Conseil d'administration du Centre Hospitalier Régional où ils sont tous représentés par le Président.

## 2 - Les personnels

Le **personnel enseignant** a très peu évolué au cours des cinq dernières années. Le tableau suivant indique sa composition au 1er octobre 1992. Le taux d'encadrement est très favorable : on compte (hors DU) un enseignant pour 8,4 étudiants - la moyenne française étant de 1/12,9.

<b>Situation des emplois au 1er octobre et potentiel d'enseignement (année universitaire 1992-1993)</b>			
	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>dont vacants</b>	<b>Total potentiel en heures ETD</b>
Prof. des universités - praticiens hospitaliers médecine	168	6	32 256
MC des universités - praticiens hospitaliers médecine	66	1	12 672
Prat. hospit. détachés dans des emplois de prat. hospit. univ.	3		576
Chef de travaux des univ. - praticiens hospit. - chefs de travaux	1 HU		192
	1 U		192
Chefs de cliniques des univ., assist. des hôpitaux, assist. hospit. univ.	173	5	33 216
Attachés - assist. de sciences fondamentales, assist. titulaire AR	2		384
Assistants des disciplines médicales, biologiques et mixtes	31	1	5 952
Pers. associés des CHU disciplines médicales (s/contingent national)	rang A : 2		384
	rang B : 2		384
MC disciplines autres que médicales avec UFR de Sciences médicales	14	1	2 688
* Assistants de Sciences (rattachés à UFR Médicales)	+ 1		+ 192
<b>Total</b>	<b>463 (+ 1)</b>	<b>14</b>	<b>88 896 (+ 192)</b>

La gestion des personnels enseignants est commune aux trois UFR et relève essentiellement de la compétence du président de l'université. La politique de recrutement est axée sur les disciplines, avec anticipation sur les postes qui doivent se libérer, tenant compte de la qualité des candidats potentiels et des besoins hospitalo-universitaires. En effet, la révision des effectifs se prépare en plusieurs étapes, d'abord par négociation directe des représentants notables des disciplines avec le CCEM ou le président, puis par négociation entre les doyens et le président, avec arbitrage final du président. C'est le président qui négocie les priorités de la révision des effectifs avec les autorités du CHR et avec les services de la Direction des personnels au Ministère chargé des universités.

La révision des effectifs peut se faire au titre de l'excellence d'une discipline et/ou d'un candidat, comme du fait d'un manque d'effectifs. Un certain nombre de recrutements extérieurs,

environ 15% sur cinq ans, sont cités en exemple. Il n'y a pratiquement pas d'emplois non pourvus. Les redéploiements internes sont peu nombreux, compte tenu de la résistance des disciplines ; comme dans beaucoup d'établissements, les mobilités thématiques et géographiques des emplois ne sont pas évidentes.

On compte 108 chefs de clinique, répartis dans un très grand nombre de services hospitaliers. Les étudiants se plaignent vivement de la faible disponibilité de ces personnels, du fait que les chefs de services privilégient les obligations de soins au détriment des obligations d'enseignement. Il faudrait un plus grand nombre de PH pour faire face aux charges de soins.

On peut remarquer un vieillissement relatif de l'encadrement, avec une faible proportion d'emplois temporaires et intermédiaires (PHU, MCU - PH) qui autoriseraient une incitation à la recherche. Aucune des UFR médicales n'a été en mesure de fournir aux experts une pyramide des âges - alors que l'université, sollicitée par le CNE, a produit sans difficulté le document.

La charge d'enseignement est répartie de manière traditionnelle. Ce sont essentiellement les enseignants des disciplines biologiques qui interviennent en premier cycle. Aucun enseignant des disciplines cliniques n'a de charge d'enseignement en PCEM 1, y compris pour ce qui concerne l'introduction récente des enseignements de culture générale. Une enquête sur les charges d'enseignement de chaque hospitalo-universitaire a été entreprise fin 1993.

L'université de Bordeaux II utilise un certain nombre d'heures complémentaires, en sus des dotations ministérielles spécifiques, afin de rémunérer des professeurs d'autres UFR pour l'enseignement des Sciences humaines en PCEM 1 et pour rémunérer des praticiens chargés d'enseignement dans le 3e cycle de Médecine praticienne.

Le **personnel non enseignant**, IATOS et ITARF, est entièrement géré par les services centraux de l'université. Il est réparti de façon sensiblement égale entre les trois UFR qui se partagent respectivement 39, 36,5 et 33 emplois, toutes catégories confondues. A peu près la moitié des emplois IATOS et ITARF sont dévolus à la recherche. Il existe encore dans d'anciennes structures universitaires, parfois antérieures à l'application de la loi de 1968 (services hospitaliers, laboratoires disciplinaires), quelques personnels IATOS relevant des droits acquis, aux fonctions imprécises. Le total des personnels ATOS de cadres B, C et D affectés dans les trois UFR de Médecine est restreint ; en contrepartie, l'université Bordeaux II a une gestion des ressources humaines remarquablement efficace, avec une diminution considérable des frais de structure par non-dédoublement des moyens, humains et matériels, entre les différentes UFR.

La scolarité fonctionne à la satisfaction générale, avec un service unique. Dans les livrets décrivant l'organisation des enseignements et des examens, il est mentionné le numéro du bureau et le nom de la personne à qui les étudiants doivent s'adresser pour obtenir des informations sur le déroulement de leur scolarité (la même page est reproduite, à l'identique, dans les trois séries de livrets spécifiques de chaque UFR). Il semble que la division des cohortes d'étudiants de PCEM 1 puis des années du PCEM 2 et DCEM 1,2,3,4 en trois sous-ensembles de "taille humaine" facilite la vie des personnels administratifs et donne une cohérence d'ensemble satisfaisante pour tous. Etudiants et administratifs de scolarité ont une bonne connaissance réciproque.

La bureautisation et l'informatisation de la scolarité sont correctes, la gestion des inscriptions est très bonne. Mais des efforts de simplification, en particulier pour ce qui concerne la gestion des examens et les transcriptions des notes, pourraient encore être faits (beaucoup de contrôles de connaissances, pour des raisons de préférence invoquées par des enseignants, se font encore sur un mode rédactionnel, ce qui empêche les corrections et transcriptions automatiques des jugements et des notes).

### 3 - Les moyens

En matière de **locaux**, il n'existe pas, matériellement, de bâtiments identifiables pour l'une quelconque des UFR médicales puisque, sur le site de Carreire, les locaux universitaires sont banalisés. Les doyens des trois UFR de Médecine partagent le même bureau, le même secrétariat dans l'espace commun dit "Communication santé", ce qui ne manque pas de surprendre. La gestion des salles, qu'il s'agisse d'amphithéâtres, de salles d'enseignement dirigé ou de travaux pratiques, est faite par le service Organisation des enseignements, qui fait partie des services centraux de l'université. Les doyens, comme l'ensemble des enseignants rencontrés, se félicitent de cette gestion commune des moyens.

Les locaux sont de construction récente, bien entretenus, bien équipés, agréables. Dans les cinq dernières années, des constructions et des aménagements ont été effectués : des amphithéâtres de tailles variables, l'espace "Communication santé", la bibliothèque universitaire des Sciences de la Vie et de la Santé. Un certain nombre de restructurations sont en cours pour ce qui concerne les disciplines biologiques du premier cycle : elles comportent toutes une mise en commun de moyens entre les différentes UFR. Il est clair que les opérations immobilières sont de la compétence exclusive de la présidence de l'université, tant en ce qui concerne la définition des opérations que d'éventuelles négociations avec le CHRU ou les tutelles, voire les collectivités territoriales. Bien entendu, l'entretien et la maintenance des locaux sont totalement gérés par la présidence de l'université : elle parvient manifestement à offrir aux étudiants un cadre de vie universitaire tout à fait plaisant (le président exhorte les étudiants à ne pas dégrader les locaux et les espaces verts dans sa préface aux brochures pédagogiques détaillant l'organisation des enseignements et des contrôles de connaissances, remises en début d'année).

S'agissant des **moyens financiers**, la dotation de fonctionnement, avant d'être proposée par le président au vote du Conseil d'administration, fait l'objet d'une concertation entre le président et le doyen, en fonction des besoins et des reliquats de l'année précédente. Pour chaque UFR, le budget est préparé par une secrétaire administrative commune, qui fait véritablement fonction de secrétaire générale des trois UFR. Il est ensuite discuté et adopté par le Conseil de gestion. Il est exécuté par le doyen qui dispose des renseignements comptables grâce à une console terminale d'accès aux informations colligées par l'agence comptable de l'université.

Il n'existe pas de procédure d'amortissement des matériels pédagogiques et assimilés, ni de fonds d'amortissement : mais il faut relever que l'essentiel du matériel des travaux pratiques a été renouvelé sur 3 ans, grâce à des crédits de l'université, des UFR et du Conseil régional, mis en commun sur le compte de l'UFR III, pour une somme de 1,3 MF.

Dans les trois UFR, les subventions pédagogiques disponibles sont attribuées par disciplines en fonction des volumes horaires (à cause des travaux pratiques, la biologie du 1er cycle consomme la plus grosse part de ces ressources), mais aussi de l'implication pédagogique des disciplines. En ce qui concerne les droits universitaires, les droits du TCEM sont versés pour moitié au département de Médecine praticienne, l'autre moitié restant aux UFR ; les droits des DU, DES, DIS, Capacités sont versés aux responsables enseignants selon les dispositions réglementaires.

### 4 - L'enseignement (cf. tableaux p.13)

Le **PCEM 1** diffère très peu d'une UFR à l'autre. Depuis la rentrée 1993, il a été mis en conformité avec l'arrêté de mars 1992, notamment en ce qui concerne les modules de culture générale. A L'UFR I par exemple, la biologie cellulaire est présentée sur un mode délibérément moderne intégrant les aspects biochimiques, biophysiques et morphologiques ; cet enseignement prépare bien à la partie biologie cellulaire de la physiologie enseignée en PCEM 2. Un module homéostasie - bioénergétique poursuit cette orientation dans les modules de "culture générale". L'ensemble de "culture générale" comporte une base de psychologie humaine à la limite de la sociologie, un module d'ethnologie comparative et d'anthropologie ; un module est consacré à



l'histoire de l'évolution des idées et des techniques dans les Sciences médicales ; un autre introduit les bases du raisonnement en Santé publique avec une initiation méthodologique en épidémiologie, en statistique et en étude des populations. Le poids des cinq modules de culture générale dans les épreuves de classement pour l'entrée en PCEM 2 ou en odontologie est de 1/6 ème comme ceux de l'anatomie, de la biologie cellulaire, de l'ensemble chimie - biochimie - biologie moléculaire, de l'histologie - embryologie ou de l'ensemble physique - biophysique.

Dans aucune des UFR, il n'existe de document sur ce que les étudiants ont retenu parmi les connaissances enseignées en P1. Les étudiants du DCEM interrogés à ce sujet ont semblé surpris que l'on puisse avoir cette préoccupation, mais c'est un problème général dans les facultés de Médecine.

En matière de réorientation, il est conseillé aux étudiants qui, après les épreuves de février, pensent qu'ils risquent d'échouer, de prendre une inscription parallèle dans les épreuves de classement pour l'entrée en psychomotricité, kinésithérapie ou ergothérapie. Lors de la deuxième tentative, un certain nombre d'étudiants sont sauvés d'un double échec par la possibilité de continuer leur formation initiale en DEUG MASS ou SNV ou en DEUST. Bordeaux II n'a pas encore entrepris d'enquête sur le devenir d'une cohorte d'étudiants de PCEM 1 ré-interrogée trois ou quatre ans plus tard. Mais dans le cadre de l'Observatoire du 1er cycle Santé, un premier document statistique a été publié au printemps 1993 (cf. p 55).

A la rentrée 1994, la réforme **P2 - D1** va entrer en vigueur. Les enseignements de séméiologie, qui sont actuellement assez peu développés, vont passer à 200 heures pour chacune de ces années. Pour le contrôle des connaissances, P2 et D1 sont annualisés.

En **DCEM**, les enseignants se plaignent de la désertification des amphithéâtres lors des cours magistraux : les étudiants donnent comme prétexte que la préparation des conférences d'internat ne leur laisse pas le temps de suivre les cours organisés. Ils font remarquer que le travail à l'aide des documents photocopiés dont ils disposent leur permet d'atteindre un niveau de performance aux examens avec une économie de moyens appréciable (à leurs yeux). On retrouve ces difficultés dans la plupart des UFR médicales françaises.

Le DCEM4 est en cours de remodellement du fait des changements de calendrier du concours de l'internat de spécialité. Il ne comporte plus que le CSCT et les enseignements optionnels et il est limité à quatre mois d'enseignements institutionnels. Les étudiants sont encouragés à s'inscrire parallèlement dans des cycles privés de "conférences d'internat".

La formation pratique par les **stages hospitaliers** est commune aux trois UFR médicales. Douze stages sont organisés, par périodes de quatre mois, entre D2 et D4, pour augmenter le nombre de spécialités fréquentées. Les étudiants, comme partout, voudraient que la spécialité du stage coïncide avec celle des certificats auxquels ils sont inscrits dans la même année ; mais il est impossible de leur donner satisfaction. Le choix des stages se fait par ordre alphabétique, après tirage au sort d'une lettre par l'administration. Les étudiants sont persuadés de la très grande variété des stages, dont certains sont réputés très formateurs, d'autres pas (ils proposent qu'on les supprime purement et simplement). Une demande d'un renforcement de l'encadrement pédagogique à l'hôpital est fortement exprimée. Un des doyens est responsable des stages hospitaliers et réunit régulièrement une commission qui associe des représentants étudiants ; cette commission définit les gardes souhaitables pour les étudiants.

Le nombre de **gardes** assurées par un étudiant peut varier de 20 à 60 par année universitaire. Il n'existe ni règle ni sanction ; les gardes ne sont pas évaluées ni validées ; elles ont éventuellement un caractère formateur, mais les étudiants ont le sentiment (qui n'est pas toujours fondé) qu'il leur est imposé de prendre des gardes pour pallier le manque de personnel soignant non médical placé auprès des patients. Il n'y a pas de procédure d'enseignement structuré à partir du matériel d'observation recueilli durant la garde.

Pour le **troisième cycle** de Médecine générale, l'organisation des stages, l'enseignement théorique, les stages auprès des praticiens sont gérés par le département de Médecine praticienne

(les doyens font partie du Conseil de gestion de ce département). L'université travaille étroitement avec les structures administratives qui concourent à l'organisation de l'internat (CHU, DRASS), par exemple au niveau des commissions d'agrément, d'adéquation, comme elle le fait pour le résidanat de Médecine générale. Les internes de spécialité sont pris en charge par un autre Département. Toutes les spécialités sont assez représentées dans le CHRU d'Aquitaine pour qu'il n'y ait pas de difficultés pour un interne à remplir les obligations pédagogiques fixées par la maquette de formation du DES de la spécialité postulée.

## 5 - La recherche

Pour examiner la recherche médicale, le Comité s'est référé au guide "Recherche" publié par l'université Bordeaux II (édition 1992), qui est un excellent document de synthèse et qui apporte des informations plus claires et plus précises que les dossiers constitués par les UFR médicales aux fins de l'évaluation. C'est donc à ce guide, dans lequel les équipes médicales occupent une très large place, que sont empruntées aussi les données chiffrées de l'analyse qui suit.

Le fer de lance est composé de 10 structures rattachées aux grands instituts nationaux et évaluées par lui. On peut y ajouter une quinzaine d'équipes ayant reçu un label DRED (jeunes équipes, équipes d'accueil ou recommandées). Enfin, une vingtaine de laboratoires ou équipes de recherche clinique viennent compléter l'ensemble de la recherche médicale bordelaise.

### Association CNRS

L'URA 1200, *Physiologie élémentaire et intégrée des systèmes nerveux et endocriniens*, comporte 4 équipes : Régulation centrale du mouvement, Régulation des libérations des hormones hypophysaires gonadotropes, Physiologie et pathologie de l'hypophyse, Anatomie moléculaire des actions neuronales. Cette dernière équipe est dirigée par un hospitalo-universitaire et se consacre aux médiations neuronales dopaminergiques. Forte de 9 chercheurs statutaires et regroupant 15 universitaires ou hospitalo-universitaires, cette URA a une production scientifique soutenue, publiée parfois dans des journaux d'accès difficile (PNAS).

L'URA 1456, *Immunomodulation par les médiateurs de l'inflammation*, regroupe le laboratoire d'Immunologie, lui-même constitué de 3 équipes, et le laboratoire de Greffes de moelle osseuse. Forte de 5 chercheurs statutaires et d'environ 10 universitaires, elle peut faire état d'un apport original (identification du Leukemia Inhibiting Factor) publié dans Nature.

L'URA 1464, *Pathologie cellulaire*, est de plus petite taille, associant 2 chercheurs statutaires et des hospitaliers dans l'étude des pathologies héréditaires de l'hémostase. Elle a bénéficié en 1989 d'une procédure de délocalisation d'un directeur de recherche de renommée internationale.

### Association INSERM

L'Unité 8 - la première implantation INSERM à Bordeaux - a comme intitulé actuel *Mécanismes de l'athérosclérose*. Elle est constituée de 7 chercheurs statutaires et de 12 hospitalo-universitaires regroupés en 8 équipes différentes dont les thèmes spécifiques sont : marqueurs biologiques de l'athérosclérose ; hémostase et thrombose ; populations cellulaires vasculaires normales et pathologiques ; prolifération des cellules musculaires lisses artérielles ; médiateurs lipidiques physiologiquement actifs ; chimie bioorganique ; fonction cardiaque et pharmacologie du myocarde sain et pathologique : approche expérimentale ; fonction cardiaque et pharmacologie du myocarde : approche clinique. Ces équipes sont de taille variable et, malgré la diversité des intitulés, ont des méthodes et des objectifs cohérents. La production est régulière, dans de bons journaux.

L'Unité 176, *Neurobiologie intégrative*, est concentrée sur trois approches : physiopathologie des communications cellulaires ; la cellule hypophysaire comme modèle

d'intégration ; interactions physiologiques entre neurone et cellules gliales. Les 9 chercheurs statutaires et les 4 universitaires qui composent cette unité ont une production soutenue dans de très grands journaux (Nature, PNAS entre autres) et ont hissé la réputation de cette unité au rang des meilleurs dans le domaine.

L'Unité 229 est une des très rares unités se consacrant en France à l'*Audiologie expérimentale* dont les approches vont de la physiologie et psychophysiologie de l'audition à la pathologie audio-vestibulaire pour aborder les problèmes d'ingénierie biomédicale permettant des solutions thérapeutiques. Composée de 6 chercheurs et de 4 hospitalo-universitaires, cette unité, qui fait autorité dans le domaine, publie dans des journaux très spécialisés mais aussi dans des revues plus générales. Une demande de recréation est en cours d'évaluation après fermeture de l'Unité 229 en 1993.

L'Unité 306, *Centre d'élaboration et d'expérimentation de matériaux et de systèmes implantables*, procède de la transformation d'un des plus anciens services communs de l'INSERM consacré au GBM. Elle regroupe 5 équipes : élaboration et évaluation expérimentale de biomatériaux ; biologie et physiopathologie des tissus conjonctifs durs ; organes bioartificiels et suppléance fonctionnelle ; tissus bioartificiels ; imagerie morphologique et fonctionnelle. Au total, 6 chercheurs statutaires et 11 universitaires sont engagés sur ces thèmes qui constituent un axe fort du développement régional de la recherche en Aquitaine. De nombreux brevets et contrats témoignent de la bonne intégration industrielle.

L'Unité 330, *Epidémiologie, santé publique et développement*, constitue un axe fort de la recherche médicale bordelaise, parfaitement articulé avec les développements pédagogiques : elle est rattachée à l'UFR Santé publique.

L'Unité 328, *Structure et fonction des rétrovirus humains*, est implantée dans la fondation Bergonié (Centre régional de lutte contre le cancer) et ne regroupe que des chercheurs INSERM (au nombre de 4). Elle mène des recherches sur HTLV-I tout en assurant la formation de biologie moléculaire des personnels des laboratoires extérieurs. La production scientifique est réalisée dans de bons journaux.

Le CJF de *Neuroendocrinologie morphofonctionnelle* a été créé en 1991. Malgré sa faible dimension (2 directeurs de recherche), il peut faire état d'un accès à des journaux très difficiles (PNAS, Journal Physiology de Londres).

## **Equipes DRED**

Le *Département de biochimie médicale et biologie moléculaire* a été créé en 1989 pour faciliter les échanges entre les chercheurs d'horizons divers et pour fédérer les laboratoires de biochimie de deux UFR médicales et des équipes rattachées à l'UFR de Biochimie et biologie cellulaire. Les sept équipes proprement médicales sont formées presque exclusivement d'universitaires (un seul chercheur statutaire). Elles ont presque toutes une reconnaissance DRED, grâce à une production scientifique soutenue dans de très bons journaux. Les intitulés sont :

- Phosphonates d'intérêt biologique,
- Pathologie moléculaire des maladies héréditaires,
- Pharmacologie clinique et cellulaire des médicaments anticancéreux,
- Facteurs de risques génétiques - métabolisme de l'alcool et des xénobiotiques,
- Biologie moléculaire, pathologie et nutrition,
- Recherche en anesthésiologie fondamentale,
- Lipoprotéines et environnement moléculaire.

Le *groupe d'étude des facteurs de variation de la distribution tissulaire des médicaments* associe le centre de Pharmacologie (6 hospitalo universitaires travaillant sur les méthodes en pharmacovigilance et sur la pharmacocinétique), le laboratoire de Pharmacocinétique et de pharmacie clinique ainsi que le laboratoire de Pharmacie galénique et biopharmacie (faculté de Pharmacie).

Un certain nombre d'autres équipes reconnues abordent un thème des neurosciences :

- Neuropathologie ( 5 hospitalo-universitaires),
- Neurochirurgie expérimentale et neurobiologie (5 hospitalo-universitaires),
- Médecine expérimentale (4 hospitalo-universitaires),
- Neuroradiologie (3 hospitalo-universitaires),
- Immunologie et pathologie moléculaire se consacrant aux maladies neurodégénératives (2 chercheurs post doctoraux ),
- Psychoacoustique (1 directeur de recherche, 1 maître de conférences),
- Biologie appliquée à l'éducation physique et sportive.

Dans le même groupe des équipes évaluées, il faut citer celles intitulées :

- Immunologie et parasitologie moléculaire ( 1 chargé de recherche et 2 hospitalo-universitaires - un article dans le PNAS),
- Bactériologie (6 hospitalo-universitaires),
- Microbiologie (3 hospitalo-universitaires),
- Infections digestives (1 hospitalo-universitaire),
- Virologie (4 hospitalo-universitaires),
- Interactions cellulaires et transplantations hépatiques (5 hospitalo-universitaires),
- Physiologie, se consacrant surtout à l'appareil bronchique (12 chargés de recherche et 8 hospitalo-universitaires),
- IGE membranes cellulaires,
- Imagerie médicale.

### **Laboratoires ou équipes non évalués nationalement**

Parmi eux, quatre ont des objectifs de neurosciences (épilepsie, pathologie cérébrale, évaluation et rééducation du handicap, physiologie des comportements). D'autres ont des objectifs plus dispersés (cellules sanguines dans la thrombose, radiologie, électronique et micro-informatique médicales, parasitologie médicale).

### **Recherche clinique**

En matière de recherche clinique, l'université cite 10 équipes, regroupant environ 60 hospitalo-universitaires ou hospitaliers et produisant au total une dizaine de publications internationales par an. Dans cet ensemble se détachent deux équipes, implantées dans la fondation Bergonié et travaillant sur les lymphomes malins et les sarcomes des tissus mous. D'autres intitulés s'en rapprochent (Cytogénétique et génétique moléculaire des hémopathies malignes). Il faut citer aussi Maladies médicales des reins ; Nutrition et pathologie hépatique ; Dermatologie ; Anapathologie ; Néonatalogie.

Au titre de la recherche clinique, lors de l'appel d'offre de la direction des hôpitaux pour 1993, Bordeaux II a obtenu le financement de quatre projets (1,5 MF) dont 3 sous la responsabilité d'hospitalo-universitaires.

### **La formation à la recherche**

Depuis la création du DEA Biologie-Santé et de l'Ecole doctorale des Sciences biologiques et médicales, l'initiation à la recherche s'est nettement renforcée au niveau des structures de recherche habilitées à accueillir des internes et des médecins en formation. Dans les DEA Biologie-Santé et Neurosciences et pharmacologie, les inscrits venant de la filière médicale (46 en 1993-1994) ne représentent que 20 % de l'effectif total, alors que dans le DEA d'Epidémiologie, avec 24 inscrits en 1993-1994, ils représentent la quasi totalité des effectifs. Dans les doctorats Biologie-Santé, Neurosciences et pharmacologie, Epidémiologie, on compte environ 200 inscrits en provenance de la filière scientifique et seulement une cinquantaine d'inscrits de la filière médicale, ce qui correspond à une sous-utilisation des possibilités d'accueil.

## Conclusion

Dans le panorama de la recherche médicale à Bordeaux, on retrouve la volonté d'un regroupement très systématisé des thèmes autour de :

- quatre grands axes verticaux : neurosciences, physiopathologie cardiovasculaire, pulmonaire et thoracique, rétrovirologie et immunologie, parasitologie moléculaire.
- de cinq axes horizontaux : GBM et biomatériaux, chimie-médicament, greffe, santé publique, biologie cellulaire et moléculaire.

Ce dernier thème, ainsi que celui des neurosciences, implique à la fois des équipes du secteur médical et du secteur scientifique. C'est autour de cette interaction qu'a été proposée la création de l'Institut François Magendie des Neurosciences qui bénéficie d'un soutien financier important du Conseil régional d'Aquitaine.

Pour résumer la situation de la recherche médicale à Bordeaux II, il faut souligner l'importance de structures de recherche évaluées par les instituts nationaux, dans lesquelles on retrouve environ 120 responsables de recherche, qui se partagent de manière pratiquement égale entre les chercheurs statutaires et les enseignants chercheurs, universitaires et hospitalo-universitaires ; ces équipes ont la responsabilité d'accueillir et d'encadrer environ 150 doctorants. Pour ce qui concerne les autres équipes, la dispersion des thèmes est assez importante, sauf dans le cas des équipes regroupées autour du thème Biochimie ou du thème Pharmacologie ; on est surtout frappé par la présence écrasante des enseignants chercheurs et le très faible nombre de chercheurs statutaires inscrits sur le profil de ces équipes.

Dans l'ensemble des structures de recherche, le nombre des chercheurs statutaires est relativement modeste. Pour les unités soutenues par les instituts nationaux, seule une politique volontariste de recrutement permettra d'assurer le maintien du potentiel exigé par les instituts de recherche pour renouveler les structures. Quant aux autres équipes, le petit nombre des chercheurs est un handicap sérieux pour la création de nouvelles équipes par le biais des contrats jeunes formations ainsi que pour l'installation d'unités permettant de développer des thèmes extrêmement intéressants qui sont déjà abordés mais nécessitent une amplification, si l'on veut les pérenniser. On peut donc recommander d'être très attentif à dégager dans toutes les équipes médicales et scientifiques un nombre suffisant de candidats pour le recrutement en tant que chercheurs statutaires dans les grands organismes. Le développement et même la survie à long terme de la recherche à Bordeaux II en dépendent.

## 6 - Conclusions

Les trois UFR médicales vivent en équilibre ; leurs productivités, pédagogiques et scientifiques appartiennent à une bonne moyenne, comparées à d'autres facultés de Médecine. On pourrait laisser les choses en l'état en se contentant de ce constat plutôt satisfaisant puisque l'entente règne et que la demande locale est de ne rien changer.

On est cependant en droit de s'interroger sur la légitimité du maintien de trois UFR médicales. En effet, la diminution progressive du nombre des étudiants et l'efficacité de la gestion centralisée qui est déjà en place plaideraient en faveur de l'existence d'une seule UFR. La principale justification de la partition actuelle, défendue par les responsables de l'université est essentiellement d'ordre politique : elle permet de maintenir une meilleure harmonie entre les diverses composantes, et entre le président et les doyens. Cette justification, pour importante qu'elle soit, ne saurait suffire et on ne peut qu'encourager les directeurs des trois UFR à "favoriser la différence", en particulier sur le plan de l'innovation pédagogique. Le changement récent des responsables élus à la direction de ces UFR devrait permettre une telle évolution, qui est une condition indispensable pour le maintien de trois composantes.



## **II - L'UFR de Médecine et biologie tropicales**

Depuis plus de cent ans, il existe à Bordeaux un enseignement de Médecine tropicale, en relation avec l'Ecole de Santé navale, dont la fondation a suivi de peu celle de la faculté de Médecine (1878). A l'université Bordeaux II, il a été créé une UER de Médecine tropicale en 1969 et dix ans plus tard, le département Santé et Développement, qui est un service commun de l'université.

Dans un premier temps, le département Santé et Développement a fédéré, à l'échelle universitaire et interuniversitaire, des spécialistes de l'anthropologie sociale, culturelle, économique, des économistes, des géographes, des botanistes, des médecins cliniciens, épidémiologistes et biologistes réunis pour répondre à une demande pédagogique : celle des étudiants souhaitant bénéficier d'une formation pour prendre des décisions d'action sanitaire en situation de développement. Dans ce contexte, l'UER, puis l'UFR de Médecine tropicale enseignait les spécificités épidémiologiques et cliniques propres au milieu. Des activités de recherche ont été menées en commun dans une interdisciplinarité bien intégrée. C'est ainsi que, vers 1985-1986, deux chercheurs du département Santé et développement (Entomologie et Anthropologie sociale) ont contribué à la création de l'Unité INSERM 330, Epidémiologie, Santé publique et Développement.

Il est apparu nécessaire aux responsables universitaires de distinguer deux entités, étroitement unies mais à finalités différentes, au sein d'une même structure informelle, l'Institut René Labusquière (René Labusquière, bordelais de Santé navale, fondateur d'une structure inter Etats de lutte contre les grandes endémies (l'OCEAC), conciliait de manière pragmatique les indispensables actions préventives et curatives et le développement de l'investigation biologique) :

- le département Santé et développement avec son EP 70 - CNRS fait l'interface avec l'UFR de Santé publique, les botanistes, géographes, démographes et économistes de Bordeaux I et III ;
- l'UFR est devenue plus biologique, permettant de réunir les activités d'une URA CNRS (1637), d'une Unité INSERM (328), de deux équipes recommandées DRED et d'un service clinique. Compte tenu de l'évolution des thématiques développées, l'UFR a pris l'appellation d'UFR Médecine et biologie tropicales en 1991. Il est significatif qu'actuellement le directeur de l'UFR soit un biologiste et le directeur du département un médecin.

### **1 - Le fonctionnement et les moyens**

A l'exception d'un poste de maître de conférences de bactériologie, d'un poste d'assistant de bactériologie-virologie et de 4/5 de poste de secrétariat fourni par l'université, l'UFR de Médecine et biologie tropicales ne dispose pas de personnel propre. Il en est de même pour le département Santé et développement auquel l'université affecte un poste de secrétariat. Tous les personnels enseignants hospitalo-universitaires ou chercheurs qui interviennent dans l'UFR ou le département sont rattachés à d'autres UFR (Sciences médicales et BBC), à l'ORSTOM, à l'INSERM ou au CNRS. Le ciment qui existe entre les acteurs de cette UFR est un intérêt commun et une expérience professionnelle en zone tropicale. L'adhésion volontaire qui préside à leur regroupement au sein de l'UFR de Médecine et biologie tropicales a permis une excellente coordination de leurs activités d'enseignement et de recherche.

L'UFR de Médecine et biologie tropicales et le département Santé et développement se partagent administrativement un espace de 350 m<sup>2</sup>. Il comprend 6 bureaux, une salle affectée à la documentation, une salle de réunion (salle du conseil) et le laboratoire d'Anthropologie.

L'UFR perçoit de l'université un crédit annuel qui a été pour 1993 de 21 000 F. A cette dotation de base s'ajoutent 100 000 F de droits d'inscription spécifiques qui lui sont reversés par l'université, 20 000 F de subvention du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et 27 739 F de cours complémentaires, soit un total de 168 739 F. Le département Santé et développement reçoit de l'université un crédit annuel qui a été pour 1993 de 20 000 F et auquel s'ajoutent les droits d'inscription, reversés par l'université, qui seront de l'ordre de 60 000 F pour l'année universitaire 1993-1994. Ces budgets servent à financer téléphone, fax, entretien du matériel, frais de fonctionnement des bureaux et quelques missions.

## **2 - Les enseignements**

L'UFR, qui compte environ 150 inscrits pédagogiques, assure la préparation de plusieurs diplômes :

- le DU Santé et Tropiques avec ses options : Pathologie et Epidémiologie tropicales, Santé et développement, Médecine d'intervention, Médecine des voyages. Ce DU est ouvert aux étudiants de D 4 n'ayant pas encore validé le CSCT ou à des étudiants de 3ème cycle. Il est obligatoire pour les élèves de l'Ecole du Service de Santé des Armées (on compte 59 navals pour 80 inscrits en 1993). Il comporte 150 heures d'enseignement (magistral, dirigé et TP) et il est organisé en modules. Il y a eu 76 inscrits en 1992-1993 et 38 admis ;

- la Capacité en Médecine tropicale, diplôme national ouvert aux seuls docteurs en médecine. L'enseignement s'effectue sur deux ans. Il comporte 8 modules obligatoires de 30 heures (du DU Santé et Tropiques) et 1 module optionnel de 30 heures, soit un total de 270 heures d'enseignement. Il y avait 10 inscrits en 1992, tous admis ;

- le DU Gestion des soins en milieu tropical, diplôme placé sous la responsabilité du département Santé et Développement, ouvert à tout titulaire d'un diplôme d'Etat des professions paramédicales. Il comporte 120 heures de formation réparties en 7 sessions de 2 jours et une journée de synthèse ;

- le DESS Gestion de projets en situation de développement, avec deux options : Actions sanitaires et Recherche opérationnelle. Ce DESS, créé à la rentrée 1993, est ouvert à tout étudiant ayant validé un 2ème cycle d'études supérieures. Les étrangers représentent plus de 50 % des effectifs.

Ces enseignements sont bien organisés et bien coordonnés. En outre, l'UFR participe à de nombreux enseignements à l'étranger, en particulier dans les pays tropicaux.

## **3 - La recherche**

Actuellement, 11 équipes ont une activité orientée vers l'étude de la santé en milieu tropical. Ces équipes collaborent étroitement entre elle selon les thématiques de recherche et sont associées au sein de l'Institut René Labusquière et de l'UFR Santé publique. Ce sont :

- l'Unité INSERM 330, *Epidémiologie, santé publique et Développement*, rattachée à l'UFR de santé publique (cf. p 88) ;

- le *Département Santé et développement* qui travaille sur les systèmes de santé en milieu tropical et la méthodologie de recherche interdisciplinaire sur l'environnement et la santé tropicale. Il conduit en outre des recherches cliniques sur les maladies tropicales, infectieuses, métaboliques et génétiques ;

- l'URA CNRS 1637, *Biologie moléculaire et immunologie de protozoaires parasites*, qui étudie les mécanismes des variations antigéniques, les cibles moléculaires spécifiques (en vue



d'une vaccination), les trypanosomes humains, et recherche de nouvelles molécules trypanocides ;

- l'Unité INSERM 338, *Structures et fonction des rétrovirus humains*, qui travaille sur le virus inducteur de lymphomes humains à cellules T (HTVL I), très répandu en zone tropicale ;

- le *laboratoire de Virologie*, équipe recommandée DRED, qui s'intéresse à la biologie des VIH et du virus de l'hépatite C (études comparatives avec des souches du sud-est asiatique), virus des zones tropicales ;

- le *laboratoire de Parasitologie* qui étudie l'épidémiologie des maladies parasitaires (Cameroun, Gabon) et procède à l'évaluation de nouveaux tests diagnostiques mis au point dans le laboratoire d'immunologie parasitaire ;

- le laboratoire ORSTOM, *Epidémiologie et entomologie médicale*, qui étudie la sensibilité des culicides aux insecticides (Guyane, Rwanda) ;

- l'EP 70 - CNRS, *Société, Santé, développement*, qui travaille sur les dimensions sociales du SIDA en Afrique ; Environnement, santé et développement, programmes de formation, recherche au Brésil et au Viêt-nam ; la distribution des maladies génétiques au Mali ;

- l'équipe *Economie publique* intégrée au LARE, URA -CNRS 944 de l'université Bordeaux I, qui s'intéresse aux mesures et origines de l'inégalité économique (Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal) ;

- à ces laboratoires, il faut ajouter le *Service des maladies tropicales* de l'hôpital Saint-André qui a une activité de recherche clinique ;

- et *Bioforce Aquitaine* qui forme des techniciens du développement, de niveau Bac+2.

Au-delà des thématiques développées par ces équipes, d'autres projets de collaboration sont à l'étude, les orientations les plus significatives portant notamment sur :

- le projet d'un DEA conjoint Bordeaux II - Bordeaux III (en collaboration avec les géographes tropicaux de Bordeaux III) axé sur les thèmes Environnement, tropiques et santé - Eau et Santé et milieu tropical - Recherches urbaines et tropiques ;

- la mise en œuvre concertée, dans le cadre de la structuration actuellement en cours du pôle universitaire européen de Bordeaux, d'un axe de recherche portant sur le thème "Dynamique des populations, espaces tropicaux et santé".

Enfin dans le cadre des relations partenariales nouées avec les institutions et organismes extérieurs, les équipes des tropicalistes bordelais collaborent à des programmes :

- internationaux multilatéraux (OMS, Union européenne, AUPELF-UREP et ACCT) ;

- internationaux bilatéraux (formation médicale au Viêt-nam, participation aux Comités de pilotage paludisme et SIDA du Ministère de la coopération) ;

- nationaux (section française des Instituts européens de Médecine tropicale, étroite collaboration scientifique et pédagogique avec les Services de Santé de Armées de Bordeaux et Marseille) ;

- régionaux (Bordeaux-Expertise - avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ; INTERCO - coopération décentralisée).

#### **4 - Les relations avec l'école de Santé navale**

L'Ecole principale du Service de Santé de la Marine, devenue en 1971 Ecole du Service de Santé des Armées (ESSA) et communément appelée "Santé navale", est implantée à Bordeaux depuis plus de cent ans. Elle a toujours été très intégrée à la faculté de Médecine : les élèves suivent entièrement les études médicales civiles et de nombreux anciens y assurent des responsabilités hospitalo-universitaires. Fidèle à sa devise "Sur mer et au-delà des mers,

toujours au service des hommes", elle a formé des milliers de médecins et de pharmaciens qui ont servi en France et sur mer d'abord, puis outre-mer. Ils ont largement contribué au rayonnement de l'université et de la ville de Bordeaux ainsi qu'à l'action humanitaire française : lutte contre les grandes endémies ; mise au point de vaccins ; création de 14 instituts Pasteurs, 2 facultés et 4 écoles de médecine, 24 écoles d'infirmiers et de sages-femmes, des centaines d'hôpitaux... Depuis 1960, elle accueille des élèves étrangers, en majorité africains. Depuis 1974, elle s'est ouverte aux femmes mais ne reçoit plus de pharmaciens, qui sont formés à Lyon.

Le concours, qui est commun avec l'ESSA de Lyon, a offert, en 1993, 88 places au niveau du baccalauréat et 5 places à la fin de la 2<sup>ème</sup> année de Médecine (pour 1 584 candidats). Le cursus des navalais est le même que celui des étudiants : ils effectuent à l'université les huit années d'études médicales et sont soumis à la sélection du PCEM (environ 95 % sont reçus dès le 1<sup>er</sup> concours) ; ils suivent les stages hospitaliers réglementaires. Le DU de Médecine tropicale est obligatoire ; le DU de Médecine d'urgence et la maîtrise SBM sont conseillés. Les élèves officiers bénéficient également d'un enseignement spécifique (soutien universitaire, enseignement complémentaire, formation militaire, culture générale). A la fin de la septième année, ils vont à l'Ecole d'application du Val de Grâce, à Paris, puis passent leur thèse à Bordeaux, avant d'être nommés au grade de Médecin (Capitaine). Pour chaque armée (Terre : 60 % des élèves, Mer : 25 %, Air : 15 %), ils suivent un stage en institut spécialisé. Après trois ans en unité, ils peuvent passer le concours d'assistant pour poursuivre une carrière hospitalière, de recherche ou de spécialité militaire.

Les relations entre l'université et l'école de Santé Navale sont excellentes. Depuis 1992, l'UFR de Médecine et Biologie tropicales offre aux élèves officiers de Santé Navale des formations parfaitement adaptées aux besoins actuels de l'armée : la Direction du Service de Santé préfère aujourd'hui ce type de formation généraliste en Médecine tropicale, conduite pendant la scolarité des élèves en DCEM4, à la formation plus lourde de spécialisation en Médecine tropicale qui était conduite précédemment à l'intention des médecins capitaines à l'Institut de Médecine tropicale du Service de Santé des Armées à Marseille.

## **5 - Conclusion**

Malgré la dispersion géographique entre les laboratoires de recherche et les locaux administratifs de l'Institut Labusquière, cette structure souple, basée sur un regroupement volontaire en partenariat, est très efficace et peu onéreuse. Elle permet un large éventail d'enseignements bien coordonnés. Les travaux de recherche sont d'excellente qualité au niveau des laboratoires et services. Les actions de coopération du département Santé et Développement sont très utiles et adaptées aux besoins des pays avec lesquels elles sont engagées à partir de protocoles d'accord financés par le Ministère de la Coopération.

L'UFR de Médecine et biologie tropicales et le département Santé et Développement donnent une dimension particulière à l'université Bordeaux II et assurent le suivi d'une tradition bordelaise de responsabilités et d'actions de formation et de recherche dans les domaines de la Médecine, de la Biologie et de la Santé tropicales au service du monde tropical francophone et de ses populations. Toutefois, au plan administratif et statutaire, la coexistence de ces deux petites composantes (une UFR et un Service commun) ne paraît plus justifiée : sans doute faudrait-il envisager leur regroupement. Etant donné l'importance et la qualité du potentiel aquitain en matière de recherche biomédicale tropicale, on ne peut qu'encourager les responsables universitaires dans leur volonté de mieux identifier et mieux coordonner ces activités.

### **III - L'UFR de Santé publique**

L'UFR de Santé Publique est la seule de ce type dans l'Université française où la Santé Publique dépend partout des UFR médicales. Elle n'a que cinq ans d'âge, ayant été créée en 1988. Cette création, par certains aspects révolutionnaire puisqu'elle innovait dans un monde qu'il faut bien qualifier de difficilement évolutif, correspondait à l'idée, peut-être non totalement explicite à l'époque, mais actuellement reconnue par (presque) tous, que la Santé Publique n'est pas une discipline médicale, mais un champ très large d'applications nécessitant le recours, certes à de nombreuses disciplines médicales, mais aussi à la Biostatistique et l'Epidémiologie, aux Sciences sociales, à l'Economie. Il y avait parallèlement la volonté de l'université de s'ouvrir vers l'extérieur, et plus spécifiquement en ce qui concerne la santé, à des structures régionales non hospitalo-universitaires (ORS, Unafomec, Caisse Régionale d'Assurance-Maladie, etc.). Par ailleurs, l'université de Bordeaux II a par tradition une très forte orientation DOM-TOM ; elle est chargée au niveau national de la gestion des étudiants en médecine non "hexagonaux" et elle dispense sur place (Réunion, Martinique, Maurice) des enseignements à forte coloration Santé publique.

La création de l'UFR répondait donc au désir de rassembler des spécialistes, médecins et non médecins, de formation variée, dans le cadre administratif et juridique d'une UFR. Il est légitime de se demander si une collaboration "informelle" de ces spécialistes au sein d'une UFR médicale n'aurait pas été à la fois plus simple et suffisante. Il apparaît aujourd'hui que le développement de la Santé publique en France, dont de nombreux rapports et déclarations officielles soulignent périodiquement l'insuffisance, doit passer, d'une façon ou une d'autre par son individualisation. Les divers projets de création d'Ecoles de Santé publique en sont le témoignage. Notons sur ce plan que l'Ecole de Santé de Rennes n'a pas pu ou pas su réaliser, pour des médecins et des scientifiques, la formation de haut niveau qu'on trouve dans les écoles américaines de Santé publique.

Les circonstances qui ont permis la création de cette UFR semblent tenir essentiellement à des personnalités locales (le précédent et l'actuel présidents de l'université) qui sont parvenues à convaincre leurs collègues, médecins et non médecins. Il n'est pas certain qu'une opération analogue aurait pu, ou pourrait, être aussi facilement reproduite ailleurs.

Le contrat d'établissement de l'université Bordeaux II concernait directement et de façon volontariste la Santé publique. La première phrase de ce contrat, "l'ambition de l'université est de couvrir par ses activités de formation et de recherche l'étude de l'homme, de son milieu naturel, de sa place dans la société, de sa santé, de sa vie matérielle", pourrait être une définition extensive de la Santé publique. Un pourcentage relativement important des recrutements des dernières années a donc eu lieu dans (ou pour) cette UFR.

Le Conseil d'UFR comprend, outre les 30 membres élus (enseignants, chercheurs, étudiants et IATOS), 8 personnalités extérieures, dont des professionnels régionaux de la Santé Publique, le directeur de l'ORSA (Observatoire régional de la Santé d'Aquitaine), un représentant de la DRASS, de la CRAMA (Caisse régionale d'assurance maladie d'Aquitaine), le directeur du Centre hospitalier régional. Cela correspond à la volonté affichée dès le départ d'ouvrir l'université sur le monde extérieur.

## 1 - Les personnels

Les enseignants rattachés à l'UFR de Santé publique sont peu nombreux : trois professeurs, 1 MC d'Informatique, 1 PRAG de Mathématiques, 1 MC d'Economie. Un emploi de PRAG en Mathématique-Statistique n'est pas encore pourvu. Il faut noter qu'aucun enseignant médecin ou assimilé ne dépend de l'UFR. Mais une vingtaine d'enseignants, rattachés aux UFR des Sciences médicales, pharmaceutiques, sociales et psychologiques, participent très activement aux enseignements de l'UFR, ou lui sont associés : parmi eux se trouve en particulier le directeur de l'UFR.

Un emploi de professeur en Economie n'a pu être pourvu, faute de candidats (il a été transformé depuis en emploi de maître de conférences). Ceci témoigne de la difficulté à recruter en Economie, mais aussi de la difficulté qu'a la Santé publique à se faire reconnaître et accepter : un professeur d'une discipline non médicale n'est guère tenté de rejoindre une UFR de Santé publique, a priori mal considérée par ses pairs (il en serait vraisemblablement de même pour un enseignant venant des Sciences sociales).

Les personnels IATOS sont également très peu nombreux (1 attaché d'administration, 1 secrétaire pédagogique et une dactylo sur un Contrat Emploi Solidarité).

Au total, environ 120 personnes sont plus ou moins directement concernées par l'UFR de Santé publique. Les électeurs au Conseil d'UFR sont en effet au nombre de 40 pour le collège A, 30 pour le collège B et 47 pour le collège IATOS.

## 2 - Les moyens

Du fait de l'intrication de l'UFR de Santé publique avec le Département d'Informatique Médicale et l'Unité INSERM 330, l'individualisation des moyens, et en particulier des **locaux**, qui lui sont propres est difficile. Elle ne dispose que d'une petite superficie, où est (très bien) installé son secrétariat administratif. Elle utilise essentiellement les locaux du Département d'Informatique Médicale. Le laboratoire d'Ergonomie des Systèmes Complexes, quant à lui, dispose de locaux de 300 m<sup>2</sup>, dans un autre bâtiment de l'université, très bien aménagés et tout à fait satisfaisants selon les dires mêmes des responsables. L'Institut de Médecine Légale est situé en ville. Les salles d'enseignement sont gérées au niveau de l'université.

Il est prévu, dans le cadre du futur plan Etat-Région, une construction importante qui permettrait de regrouper les activités de l'UFR, qui prendrait alors le nom d'Institut (ou d'Ecole) de Santé publique, tout en gardant vraisemblablement la structure administrative d'une UFR.

## 3 - Les formations

L'UFR prépare aux **diplômes nationaux** suivants :

- Licence des sciences sanitaires et sociales, option Soins infirmiers et option Handicap
- Maîtrise de sciences et techniques (MST) de Santé publique (créée en 1991)
- DESS de Gestion des activités sanitaires et sociales
- DEA d'Epidémiologie et intervention en Santé publique (organisé avec l'université de Tours) et formation doctorales
- Diplôme d'état de psychomotricité
- 3ème cycle de Médecine générale Outre-Mer (Nouvelle-Calédonie, Réunion)
- Diplôme de Santé Communautaire (Maurice).

On notera que certains de ces diplômes pourraient logiquement trouver place dans une faculté de Médecine. La plupart d'entre eux, comme le DEA d'Epidémiologie et d'intervention en Santé publique, le DESS de Gestion des activités sanitaires et sociales, la licence des Sciences Sanitaires et Sociales, la MST de Santé Publique, sont plus raisonnablement situés dans une UFR de Santé Publique. Il faut de plus souligner que ce sont justement ces enseignements moins traditionnels qui ont été organisés depuis la création de l'UFR. On peut considérer qu'environ 300 étudiants ont dans leur curriculum une dominante en Santé publique. En outre, il faut remarquer l'engagement important de l'UFR dans des diplômes rattachés à d'autres composantes, comme le DESS Psychologie du travail et ergonomie des systèmes ou les diplômes d'études de spécialité (Santé publique, Médecine du travail, par exemple).

Les étudiants inscrits en **thèse** au 1er décembre 1993 sont au nombre de 17 dont 5 étrangers (1 CEE, 4 Africains). Quelques directeurs de thèse encadrent un nombre peut-être un peu élevé de thésards.

On compte plus d'une vingtaine de **diplômes d'université ou interuniversitaires** dans les domaines suivants :

- Sciences humaines et de la santé : Sociologie et sciences humaines appliquées au travail ; Psychologie médicale ; Sexologie ; Sciences neuropsychologiques ; Santé dans la communauté, promotion de la santé et développement social local ; Soins palliatifs et accompagnement ; Radioprotection ; Appareillage des personnes handicapées
- Urgences et toxicologie : Désastres sanitaires ; Médecine d'urgence ; Toxicologie clinique et appliquée ; AEU d'Alcoologie
- Personnes âgées : Soins infirmiers aux personnes âgées ; Gérontologie sociale (DIU)
- Epidémiologie et Evaluation : Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologique (DIU) ; Epidémiologie appliquée (DIU) ; Evaluation de la qualité des soins en médecine (DIU) ; Hygiène hospitalière
- SIDA : Prise en charge de l'infection à VIH ; AE de Prise en charge de l'infection à VIH
- Médecine légale/ Médecine du travail/ Ergonomie : Ergonomie pratique ; Ergonomie : Optimisation des systèmes de travail ; Préparation aux actions de santé dans l'entreprise ; Expertises médicales et Médecine légale criminelle ; Indemnisation du dommage corporel ; Diplôme d'Etudes Médicales approfondies d'Ergonomie (pas d'inscrit en 1993-1994).

Plus de 80% des inscriptions pédagogiques - qui pour l'année 1993-1994 avoisinent le millier - sont des inscriptions en DU. Concernant la place de certains de ces diplômes dans une UFR de Santé publique, on peut faire exactement les mêmes remarques que pour les diplômes nationaux. Les plus récemment créés sont typiquement des diplômes de Santé publique.

Un assez grand nombre d'enseignements peuvent être choisis dans le cadre de la **formation continue** (certains, comme la licence des Sciences sanitaires et sociales ne peuvent être choisis que dans ce cadre). Ce n'est guère étonnant compte tenu du fait qu'ils s'adressent à des professionnels de santé.

Les étudiants du DEA Epidémiologie et Intervention en Santé publique, comme ceux de la MST de Santé Publique, sont, dans l'ensemble, très élogieux sur le contenu et la qualité de l'enseignement reçu. Ceux de la MST manifestent une certaine inquiétude sur les possibilités d'emploi qui leur seront offertes à la fin de leurs études. Une proportion importante, de l'ordre de 50%, envisage de continuer leur formation par un troisième cycle si la recherche d'un emploi s'avère aléatoire. Il est regrettable que ni l'UFR ni, plus largement, l'université n'aient mis en place de dispositif de suivi des étudiants.

## 4 - La recherche

Il y a trois laboratoires : l'Unité INSERM 330, Epidémiologie, Santé publique et Développement ; le laboratoire d'Ergonomie des systèmes complexes ; le laboratoire d'Evaluation de la qualité des soins.

**L'unité INSERM**, dont l'examen quadriennal vient d'avoir lieu, a reçu un avis favorable, sur son activité, de la Commission Scientifique Spécialisée. Trois domaines principaux de recherche peuvent être dégagés :

- Biostatistique : les sujets principalement abordés ont été les modèles et les tests d'association familiale et les modèles d'association géographique, avec application à la démence sénile de type Alzheimer. Cette recherche a donné lieu à quelques publications dans des revues internationales ;
- Infection par le VIH : cette recherche, clinique et épidémiologique, a porté sur le suivi d'une cohorte de patients séropositifs au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Bordeaux (projet GESCA) et sur l'infection par le VIH chez l'enfant au Rwanda. Ces travaux bénéficient d'un soutien de l'ANRS, de l'AIDS Task Force de la CEE, de l'UNICEF et de la coopération belge. Ils ont donné lieu à des publications dans des revues de haut niveau ;
- Vieillesse cérébrale normale et pathologique (PAQUID) : il s'agit d'un très vaste projet à double visée, connaissance et santé publique (l'enquête épidémiologique porte sur une cohorte de plus de 4 000 sujets âgés de plus de 65 ans des départements de Gironde et de Dordogne, suivis pendant au moins 5 ans). De nombreux sous-projets associant diverses équipes ont été élaborés. Cette recherche est exemplaire et d'excellente qualité, comme en témoignent les nombreuses publications dans des revues internationales.

Le **laboratoire d'Ergonomie des systèmes complexes** travaille actuellement sur les systèmes de production industriels (en particulier, ateliers automatisés et processus continus) et les systèmes de service de santé (hôpitaux, maisons de retraite). L'équipe est petite (3 enseignants chercheurs, 2 thésards étrangers, Brésilien et Canadien), une secrétaire sur CES et une documentaliste payée sur vacances ; elle paraît très dynamique puisqu'elle envisage d'organiser à Bordeaux le prochain Congrès Mondial d'Ergonomie Hospitalière. Les étudiants paraissent très bien encadrés, la constitution de binômes comprenant un étudiant du DESS de Psychologie du travail et ergonomie des systèmes et un du DU d'Ergonomie, destiné aux professionnels, est une bonne idée. Les publications des deux dernières années comprennent un article dans une revue internationale et des communications à divers congrès. L'arrivée à Bordeaux de son directeur est très récente et l'on peut très légitimement espérer que le laboratoire se développera beaucoup.

Le **laboratoire d'Evaluation de la qualité des soins** (laboratoire recommandé) s'attache à l'évaluation des procédures diagnostiques et thérapeutiques. On relève quelques publications et communications, dont un article dans le BMJ. Il faut toutefois noter que l'équipe est récente et que la recherche en évaluation médicale, dont l'importance est hors de doute, se prête mal à des publications dans des revues étrangères.

Sous la rubrique **Valorisation** sont consignées des activités qui ne relèvent pas directement de la recherche, mais concernent la Santé Publique. Les principales sont :

- Animation d'un réseau sentinelle de médecins généralistes de la région, pour la surveillance notamment de la grippe dans le cadre du réseau national GROG ; d'autres pathologies, infectieuses ou non, sont également prises en compte. Ce réseau aquitain donne lieu à la publication d'un bulletin trimestriel. Il veut sensibiliser les généralistes à l'épidémiologie et la Santé Publique et les faire participer à des études ;
- Centre National d'Hémovigilance. Créé fin 1992 par le Ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire, et en cours d'installation, ce centre a reçu mandat de coordonner, au niveau national, en étroite collaboration avec les autorités de tutelle, notamment l'Agence Française du Sang (AFS), la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique de la collecte et de l'utilisation des produits sanguins labiles (PSL) et de leurs effets indésirables. Les actions du

CNH entrent dans le cadre du dispositif d'hémovigilance qui doit progressivement se développer dans l'ensemble des Etablissements de Transfusion Sanguine (ETS) et des Etablissements de Santé (ES) publics et privés. Avec le CNH, l'activité de l'UFR passe du niveau régional au niveau national ;

- Publication d'une revue de presse SIDA, qui associe l'UFR de Santé publique, l'Unité INSERM 330, le CISIH et le CHU de Bordeaux et bénéficie du soutien du Conseil Régional d'Aquitaine.

## **5 - Les relations avec les DOM-TOM**

Les relations avec les DOM-TOM sont placées sous la responsabilité d'un chargé de mission. La gestion administrative est rattachée à l'UFR de Santé publique.

Après un long passé de coopération médicale entre le CHU de Bordeaux et les Hôpitaux des **Antilles-Guyane** (recrutement de stagiaires internés, participation d'hospitalo-universitaires bordelais au concours d'Internat de la Région Antilles-Guyane), les relations entre l'université Bordeaux II et l'université des Antilles et de la Guyane, pour ce qui concerne la Médecine, sont régies depuis 1989 par une convention. C'est à cette date que la Faculté de Médecine des Antilles et de la Guyane, créée fin 1985, est entrée en activité. Elle se limite au 3ème cycle et ses 9 enseignants de rang A se déplacent entre les trois sites (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

Les enseignements consistent en :

- un 3ème cycle de Médecine générale à l'intention des résidents, sous la responsabilité des Antilles-Guyane ;
- un enseignement à l'intention des internes de spécialités, réalisé aux Antilles et à Bordeaux à l'occasion de leurs stages ;
- un certain nombre de DU, organisés sur place avec Bordeaux II : Epidémiologie et Médecine tropicale (1991), Coeli-chirurgie (1992) ; deux autres diplômes sont organisés sur place en dehors de l'aide de Bordeaux II, l'un de Médecine du sport (avec Paris), l'autre de Médecine hyperbare (avec Lille).

Le recrutement des résidents se fait à partir d'étudiants de toutes les UFR métropolitaines. L'UFR de Santé publique a essentiellement pour rôle de recueillir les candidatures et d'en vérifier la conformité. Les décisions sont prises par l'UFR et la CME des Antilles-Guyane. Les internes Antilles-Guyane sont inter-classés avec ceux de Bordeaux quand ils choisissent un poste au CHU ; la validation de leur DES est délivrée par la Commission Inter-Régionale du Sud-Ouest.

Depuis 1993, l'université de Bordeaux II a repris des missions d'enseignement aux Antilles, où elle envoie, par an, en moyenne, trois professeurs des UFR médicales pour répondre à des besoins en 3ème cycle ou en DU, dans certaines disciplines qui ne sont pas représentées dans le corps enseignant local. A l'occasion de ces missions, les enseignants bordelais contribuent aux actions locales de Formation médicale continue.

Chaque année, une dizaine de médecins des Antilles et de la Guyane (praticiens hospitaliers ou maîtres de stage qui encadrent les étudiants de 3ème cycle) accomplissent des stages d'une quinzaine de jours auprès de divers services du CHU de Bordeaux. Leur prise en charge hôtelière est assurée par l'UFR de Santé publique.

La limitation actuelle de la Faculté de Médecine des Antilles et de la Guyane au 3ème cycle est une bonne solution. La démographie médicale actuelle de cette région déjà excédentaire ne pourrait absorber un nombre encore plus important de nouveaux médecins ayant accompli tout leur cursus sur place. Les effectifs des enseignants de rang A peuvent rester stables en raison de la facilité des missions et des échanges avec Bordeaux II et de la responsabilité prise par cette université vis-à-vis de la Faculté de Médecine des Antilles et de la Guyane. L'intervention en

faveur des Antilles-Guyane s'élève à environ 80 000 F par an, ce qui représente un rapport coût/efficacité excellent.

Après Marseille II, Bordeaux II - plus précisément l'UFR I - a pris en charge, à la demande du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, les enseignements délocalisés de PCEM1 qui sont dispensés depuis 1978 à **la Réunion**. Dix à douze missions d'une durée de trois à quatre semaines sont organisées par l'UFR I pour assurer ces enseignements. Le concours se passe dans le cadre de la sélection de l'UFR I (mêmes épreuves, même jour, même heure). Il n'y a pas de poste protégé pour les candidats réunionnais. Sur une vingtaine d'étudiants inscrits chaque année en P1, les coefficients de réussite sont voisins de l'unité : on peut s'interroger sur l'intérêt, sinon politique, de son maintien. On remarque en outre que les inscrits sont essentiellement des "primants" et que les redoublements se font habituellement en métropole.

En outre, Bordeaux II a eu le mérite d'organiser depuis 1984 un 3ème cycle pour la formation des résidents à la Réunion. Quatre-vingt-cinq résidents, choisis selon les mêmes modalités que ceux qui sont affectés à la Région Antilles-Guyane, occupent des postes dans les différents centres hospitaliers de l'île et sont formés sur place par des PH locaux et des enseignants bordelais en mission. Douze postes d'internes de spécialités hors région sont également ouverts à Saint Denis, à Saint Pierre et à Saint Paul. Les enseignants bordelais qui sont en mission pour le troisième cycle assurent en général également des missions de formation médicale continue, non seulement à l'île de la Réunion, mais très souvent à l'île Maurice. Le coût global des actions en faveur de la Réunion se situe autour de 150 000 F par an.

En **Nouvelle Calédonie** et à **Tahiti**, depuis 1988 et 1992 respectivement, Bordeaux II a mis en place des résidents et organise quelques missions d'enseignement pour contrôler et compléter leur formation. Il y a 15 postes de résidents à l'Hôpital Gaston Bouré à Nouméa et 10 à l'Hôpital de Mamao à Tahiti. Il y a aussi des internes DES affectés dans ces territoires. Le coût de ces actions se situe autour de 150 000 F par an. Les enseignants en mission profitent de leur venue pour assurer des actions de formation médicale continue.

Avec des moyens d'environ 500 KF par an, l'université Bordeaux II et ses UFR médicales conduisent des actions essentielles et remarquables dans le cadre des relations avec les DOM-TOM. Ces actions permettent l'affectation de résidents et d'internes et le suivi des cursus de 3ème cycle. Elles permettent également de contrôler l'enseignement au niveau des services d'accueil et donnent au corps médical de ces régions la possibilité de sortir de son isolement, de se savoir écouté, considéré et d'être ainsi un véritable partenaire de Bordeaux II. Enfin elles permettent un apport essentiel à la formation médicale continue.

## **6 - Conclusion**

L'UFR de Santé publique de l'université de Bordeaux II n'a que quelques années d'âge, ce qui explique sa taille réduite, comparativement à d'autres UFR. Ses frontières avec d'autres UFR ne sont pas toujours très nettes, beaucoup de ses membres ne lui étant pas administrativement rattachés : en particulier, tous les médecins dépendent d'UFR médicales. Rappelons que la Santé publique relève d'une section médicale du CNU, ce qui explique sans doute en grande partie le sous-développement de cette discipline en France, sous-développement très régulièrement regretté par les plus hautes autorités sanitaires du pays. La création de l'UFR de Santé publique est une tentative, la plus simple possible, vu les contraintes administratives et plus encore le poids de l'histoire, pour faire prendre conscience que la Santé publique n'est pas qu'un sous-chapitre de la Médecine. Certes, elle reste une bien petite UFR, mais on ne saurait raisonnablement remettre en cause son existence institutionnelle, au moment où, au niveau du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, une réflexion est engagée sur les structures à mettre en place pour le développement de la Santé publique.



Une excellente atmosphère règne au sein de cette UFR très dynamique. Si elle donne les enseignements traditionnels de la Santé publique, que l'on retrouve dans toutes les UFR médicales et qui n'ont pas toujours, il faut bien l'avouer, une excellente image de marque, elle a surtout organisé, ces dernières années, des diplômes qui ne sont pas uniquement destinés aux médecins ou assimilés, et des diplômes correspondant à des préoccupations nouvelles, telles que l'évaluation. Si la recherche s'effectue pour l'essentiel dans l'unité INSERM, il y a aussi de jeunes laboratoires prometteurs. Enfin, l'UFR a une volonté affichée d'ouverture vers l'extérieur (UNAFOME, médecine généraliste, DRASS...). Ses missions régionales se sont étendues au niveau national, avec la création du Centre National d'Hémovigilance.

On peut formuler quelques recommandations : resserrer les liens du laboratoire d'Ergonomie avec les autres laboratoires pour renforcer l'aspect Santé publique de ses travaux ; développer l'enseignement et la recherche en Economie de la Santé et si possible en Sciences sociales ; réexaminer la présence dans cette UFR de certains diplômes qu'on verrait plutôt dans une UFR médicale ; évaluer les débouchés des étudiants et leur insertion professionnelle au sortir de l'université.



## IV - L'UFR des Sciences pharmaceutiques

L'UFR des Sciences pharmaceutiques est issue de l'ancienne Faculté mixte de Médecine et Pharmacie qui, à la création de l'université, a été scindée en 1969 en trois UER de Médecine et une UER de Pharmacie. Dans ses statuts, elle a pris le nom de "Faculté des Sciences pharmaceutiques". La Faculté est bien intégrée dans l'université Bordeaux II : elle a, en particulier, établi des relations étroites avec les autres UFR du pôle Santé et avec l'UFR Biologie et Biochimie cellulaire.

Elle a entamé un développement important avec l'emménagement d'une partie de ses activités, en 1993, dans des locaux neufs situés sur le campus de Carreire. Le rajeunissement du personnel enseignant, la mise en place de nouvelles équipes d'enseignement et de recherche illustrent bien le caractère dynamique de cette phase dans l'évolution de la Faculté des Sciences pharmaceutiques de Bordeaux II, même si la période actuelle entraîne des contraintes de déplacements entre le site de la place de la Victoire et le domaine de Carreire.

### 1 - Les structures

L'administration de l'UFR est assurée par un Conseil de quarante membres élus qui élisent à leur tour, parmi les membres enseignants chercheurs du Conseil, un directeur et deux directeurs-adjoints. Le Conseil d'Administration est composé de 22 enseignants - dont 11 professeurs -, 8 étudiants, 2 ATOS et 8 personnalités extérieures - dont un représentant du Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens, un représentant de la direction régionale des Affaires sanitaires et sociales, un représentant hospitalier et universitaire, pharmacien des hôpitaux, un représentant du Conseil régional d'Aquitaine. En effet, l'UFR a le souci de s'ouvrir au monde professionnel et à la région d'Aquitaine. Sont institués statutairement un Conseil Scientifique, une Commission pédagogique et une Commission du budget.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président, le directeur, qui a pris le titre de "doyen". Les débats conduisent à des décisions le plus souvent consensuelles et, parfois, après vote. En cette période délicate de transfert sur le domaine de Carreire, la Commission pédagogique s'efforce d'atténuer les difficultés : par exemple, les cours et les enseignements dirigés ont lieu le matin à Carreire, les travaux pratiques l'après-midi place de la Victoire, pour les disciplines qui n'ont pas déménagé.

La représentation au sein du Conseil de l'université se fait par listes communes aux UFR des Sciences médicales, odontologiques et pharmaceutiques pour le collège A, le collège B et les étudiants. Cette situation est jugée satisfaisante par les intéressés.

### 2 - Les personnels

Le **personnel enseignant** comprend 27 professeurs (1 emploi de professeur est vacant), 54 maîtres de conférences, 16 assistants, 9 MIES et 2 ATER. Trois directeurs de recherche et deux chargés de recherche du CNRS ont leurs activités au sein de l'UFR. Le départ à la retraite de plusieurs enseignants a permis d'excellents recrutements. L'UFR a suivi une politique affirmée d'ouverture, bien acceptée par les enseignants chercheurs : sur dix enseignants nouvellement nommés, cinq viennent de l'extérieur.

Il est à noter que 30 % environ des enseignants ont en charge les gros effectifs de 1ère année des études de pharmacie (410 étudiants à la rentrée 1993). Malgré le redéploiement, le

potentiel pédagogique des différentes disciplines reste inégal. Il est fait appel à des enseignants d'autres UFR pour l'enseignement des mathématiques, de la séméiologie et de l'anglais. Il faut remarquer la faible proportion d'ATER, qui fait craindre un déficit de candidats aux emplois d'enseignants chercheurs en Sciences pharmaceutiques pour l'avenir.

L'UFR dispose de 41 emplois de **personnel non enseignant**. Ces personnels sont soumis à des contraintes sévères du fait du redéploiement de la Faculté : ils doivent faire face aux difficultés causées par la répartition entre les deux sites, l'augmentation des surfaces à entretenir, la création de services nouveaux avec des équipes jeunes, dynamiques, ayant su acquérir du matériel performant. Il manque des ingénieurs et techniciens pour le fonctionnement de gros appareils tels que spectrométrie de masse ou spectrométrie de résonance magnétique nucléaire.

### 3 - Les moyens

Une partie de la Faculté a déjà quitté les **locaux** de la place de la Victoire : depuis mai 1993, des locaux neufs accueillent sur le domaine de Carreire, outre le cabinet du doyen, le service de la scolarité et le service de droit et économie, sept laboratoires et l'Institut de Pharmacie Industrielle. Une extension de la bibliothèque universitaire a permis de transférer également les collections de Pharmacie. Un amphithéâtre de cinq cents places accueille les cours.

Il est prévu qu'en 1995 cinq autres laboratoires s'installeront sur le domaine de Carreire, dans un bâtiment d'environ 3 000 m<sup>2</sup>. Enfin un programme de 4 500 m<sup>2</sup> de laboratoires est en cours de négociation avec l'Etat et la Région pour accueillir dans le cadre du 3e plan Etat-Région, une troisième tranche de laboratoires spécialement équipés pour les opérations chimiques. En 1998, huit services devraient être ainsi regroupés. Le président de l'université soutient fermement ce programme qui répond à un impératif de pédagogie et de sécurité. En effet les locaux de la place de la Victoire ne répondent pas aux normes actuelles de sécurité.

Depuis trois ans, un important programme d'initiation à **l'informatique** et à la bureautique a été mis en place. Un enseignement de travaux dirigés d'une durée de 30 heures est ouvert aux étudiants du DEUST de Technologie et Contrôle des industries de santé (traitement de texte, graphisme, gestion de fichiers). Dans le cursus de Pharmacie, les étudiants ont accès à l'ordinateur en 2ème année pour des manipulations élémentaires et l'utilisation des modules d'un logiciel intégré ; en 5ème année, dans la filière industrie, ils se familiarisent avec le traitement de texte, le graphisme et la gestion de fichiers, tandis que dans la filière officine, ils sont préparés au travail dans une officine pharmaceutique informatisée. Toutefois, l'insuffisance du matériel (moins de quinze machines) et leur vétusté sont un frein au développement souhaité de ces enseignements.

L'enseignement assisté par ordinateur a été mis en place dans les laboratoires de travaux pratiques. Des didacticiels interactifs, des logiciels de simulation, des logiciels d'auto-évaluation sont conçus comme des compléments de cours pour l'histologie et la physiologie. Les logiciels de simulation sont destinés à figurer des fonctions physiologiques ou des équilibres physico-chimiques (fonctions vasculaires, cardiaques, nerveuses, chez le rat par exemple) : ils permettent d'épargner des animaux vivants. Les logiciels d'auto-évaluation, à base de questionnaires à choix multiples, servent à la préparation du concours de l'Internat des hôpitaux, en Pharmacie, dans des matières telles que la pharmacologie du système cardiovasculaire, l'antibiothérapie, l'électrophysiologie.

L'UFR s'est dotée, grâce aux subventions de la Direction des Enseignements supérieurs et avec l'aide de la Région Aquitaine et du CNRS, de **matériels** très performants, après évaluation des projets par des experts extérieurs à l'université. Ces appareillages, localisés dans les laboratoires qui en ont la responsabilité, sont accessibles aux chercheurs d'autres laboratoires. Il s'agit d'un appareil de résonance magnétique nucléaire pour l'étude des structures chimiques de substances d'origine naturelle, de spectromètres d'émission ou d'absorption atomiques pour analyse de traces, d'équipements d'électrophysiologie et de cultures cellulaires. Le parti pris

pédagogique de situer les travaux pratiques à proximité des locaux de recherche, dans l'UFR de Pharmacie, permet une utilisation de ce matériel par les étudiants et les chercheurs. Le matériel des travaux pratiques a bénéficié d'un important renouvellement qui a coûté 2,4 MF, répartis entre la région d'Aquitaine (40 %) et l'université (60 %).

L'université Bordeaux II consacre d'importantes **ressources** au financement du transfert de l'UFR de Pharmacie. L'UFR ne manque pas non plus de crédits pour son fonctionnement, au titre de la pédagogie comme en recherche. Plusieurs laboratoires, qui participent au fonctionnement de l'Institut de Pharmacie Industrielle, bénéficient de contributions au titre de la taxe d'apprentissage et un laboratoire a bénéficié en 1992 de la réaffectation du BQR.

#### **4 - La formation initiale (cf. tableaux III, 6)**

##### **Le cursus pharmaceutique**

Le concours de fin de première année sélectionne 108 étudiants admis à passer en deuxième année. Ce *numerus clausus*, qui est fixé par le Ministre chargé de l'Enseignement supérieur et le Ministre chargé de la Santé, est stable depuis 1988. Le cursus des deux premières années est fixé par un programme national défini par la Commission Nationale de Pédagogie des UFR pharmaceutiques.

Le recrutement des étudiants de première année se fait majoritairement à partir des baccalauréats C et D (respectivement 17 et 82 % des 463 étudiants ayant passé le concours sur les 463 inscrits durant l'année universitaire 1991-1992). 55 % des étudiants du baccalauréat C et 16 % des étudiants du baccalauréat D sont reçus au concours. 8 % des primants sont reçus et 48 % des doublants ou des triplants. Les étudiants refusés au concours redoublent à proportion de 50 %. Les triplants, acceptés à titre exceptionnel par le doyen, ne représentent qu'1 % de l'effectif.

Des possibilités de réorientation sont offertes aux étudiants qui ont échoué au concours. Ceux qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 10 sur 20 peuvent entrer directement en deuxième année de DEUG B (13 étudiants en 1991-1992). Pour les autres, l'université a créé un DEUST de Visiteurs médicaux et un DEUST de Technique, logistique et contrôle des produits de santé, gérés par l'Institut de Pharmacie industrielle et ouverts aux étudiants titulaires du baccalauréat (9 réorientations en 1991-1992). Un petit nombre se réoriente vers les formations paramédicales (6 en 1991-1992).

Dans le 2ème cycle (3ème et 4ème années) les étudiants doivent obligatoirement préparer 2 UV optionnelles (80 à 100 heures) ou 2 certificats de MSBM. 4 UV en 3ème année et 5 UV en 4ème année sont proposées au choix des étudiants. Les résultats aux examens de 2e, 3e et 4e années, à l'issue des deux sessions, sont de l'ordre de 90 % de reçus. Le contrôle des connaissances est organisé en un écrit anonyme pour les enseignements théoriques et en notation continue ou sur épreuves pour les enseignements dirigés et les travaux pratiques.

En 3e cycle pharmaceutique - 5ème et 6ème années des études -, les étudiants choisissent des unités de valeur optionnelles en fonction de la filière qu'ils ont retenue (10 unités sont proposées en 5ème année, 4 en 6ème année). Ils y sont aidés par une brochure qui décrit soigneusement toutes les unités de valeur. Sur 110 étudiants, 70 ont choisi la filière officine, 30 la filière industrie, 10 la filière biologie. Le taux de réussite en 5ème et 6ème années est de 100 %, les modalités de contrôle étant les mêmes qu'en second cycle.

Au cours de la 6ème année, les étudiants s'inscrivent en thèse dite d'exercice pour la soutenir en fin d'année. En 1992, 107 étudiants ont soutenu leur thèse d'exercice. Le nombre d'étrangers inscrits en thèse d'exercice est faible (6 à 8).

## Les autres formations

Sur les 31 certificats de **maîtrise de Sciences biologiques et médicales** proposés par l'université, 10 relèvent de l'UFR des Sciences pharmaceutiques. Pour inciter les étudiants à passer cette maîtrise, des certificats sont acceptés en équivalence d'unités de valeur optionnelles. En 1993-1994, 92 étudiants de Pharmacie sont inscrits en maîtrise (dont 30 étudiants de 3e année, 20 de 4e année, 22 de 5e année).

Quatre **DESS** sont enseignés à l'UFR de Pharmacie, dont trois relèvent de l'Institut de Pharmacie Industrielle (cf. page 50). Le quatrième, intitulé Eau, Santé, Environnement, a reçu son habilitation en 1993.

Huit diplômes d'université - **DU** - sont proposés aux étudiants. Il faut souligner le grand effort pédagogique de l'UFR pour donner, aux étudiants qui le souhaitent (on comptait 73 inscrits en 1992), une formation complémentaire différenciée, fondée sur l'expérience acquise par les équipes de recherche de l'UFR. Ces DU relèvent de la filière officine (Homéopathie, Orthèse et petit matériel orthopédique), de la filière biologie (Cultures cellulaires, Principes et applications, Hémostase expérimentale) et de la filière industrie (Contrôle physico-chimique des médicaments, Pharmacie industrielle, Toxicologie et hygiène industrielle). Ils apportent de la souplesse à l'enseignement en permettant des passerelles d'une filière à l'autre, ou ils interviennent en complément des études sous la forme d'un enseignement post-universitaire.

Les **DES**, qui sont ouverts aux étudiants reçus au concours de l'Internat en Pharmacie des hôpitaux, sont au nombre de trois : Pharmacie industrielle et biomédicale, Pharmacie hospitalière, Pharmacie spécialisée. Ils sont organisés conjointement par l'UFR des Sciences pharmaceutiques et par les services hospitaliers pharmaceutiques. On compte environ quarante inscrits.

Les internes issus du concours de l'Internat en Pharmacie mais ayant opté pour la Biologie clinique sont pris en compte par les UFR des Sciences médicales. Ils sont au nombre de 38, tous semestres confondus, sur un total de 76 internes de Biologie clinique. Les laboratoires de biochimie, bactériologie, parasitologie-immunologie de l'UFR de Pharmacie assurent une part conséquente des enseignements (entre 25 et 75 % selon les disciplines).

## Les formations doctorales

Dans le cadre de l'Ecole doctorale des Sciences biologiques et médicales, sous double sceau de Bordeaux I et II, l'université Bordeaux II a reçu l'habilitation pour plusieurs DEA dont deux intéressent la Pharmacie : Biologie, santé ; Neurosciences et pharmacologie. Plusieurs laboratoires de l'UFR des Sciences pharmaceutiques sont laboratoires d'accueil de ces DEA (quatre pour le premier, cinq pour le second). Un laboratoire de l'UFR est rattaché, en tant que laboratoire d'accueil, au DEA fédéral de Toxicologie dont l'habilitation a été confiée à l'université Paris V (René Descartes), UFR Necker-Enfants malades.

Vingt-neuf étudiants (dont six étrangers) sont inscrits en **doctorat** de l'université (dont 13 au titre de la formation doctorale Biologie, santé) et font leur recherche dans l'UFR de Pharmacie. On compte une moyenne de 4 à 5 thèses par an.

En conclusion, l'analyse des activités de l'UFR, en formation initiale, met en relief un équilibre des effectifs d'étudiants entre le 1er, le 2ème et le 3ème cycles pharmaceutiques, une forte implication des enseignants dans une pédagogie rénovée, souvent optionnelle, et dans l'enseignement par la recherche. En revanche, le nombre d'étudiants optant pour une prolongation de leurs études en laboratoire de recherche est faible (44 sur 1 321, en 1992-1993), ce qui s'explique en partie par la longueur des études de pharmacie, les étudiants préférant s'engager directement dans la vie active.

## Les débouchés

La question des débouchés a fait l'objet de deux études : une thèse de Diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et une étude de l'Institut de Pharmacie Industrielle de Bordeaux, qui porte sur le devenir de 16 promotions réunissant 111 diplômés depuis 1978.

Le secteur officine ne connaît pas de chômage ; on manque même de pharmaciens assistants, surtout en milieu rural. Les diplômés bordelais s'installent essentiellement en Aquitaine (70 %) et en Poitou-Charentes (16 %). Le plus souvent, après quelques années d'assistantat, ils choisissent de devenir titulaires par rachat d'une pharmacie (seuls ou en association) ; les créations sont rares. Les femmes sont majoritaires (66 %), ce qui reflète le ratio femmes/hommes des diplômés (65 %). Les pharmaciens-assistants exercent à temps partiel dans 29 % des cas (ce sont principalement des femmes).

Le secteur biologie concerne 6 % des pharmaciens diplômés, anciens internes des hôpitaux des inter-régions, qui ont un diplôme de biologiste et peuvent exercer en laboratoires d'analyses de biologie clinique. La moitié sont propriétaires (en association), la moitié salariés. Certains biologistes font une carrière hospitalière et accèdent aux fonctions de praticien hospitalier.

Le secteur industrie accueille 8 % des diplômés - alors que 27% des étudiants choisissent cette filière -. Environ la moitié des emplois sont dans le secteur commercial, le quart dans la recherche et développement, le quart dans la production. Il y a quelques emplois dans la fonction administrative de l'entreprise et dans les relations avec les autorités ministérielles d'agrément.

Le secteur hospitalier n'est pas sans poser problème. A la fin des quatre années d'internat, les diplômés ne trouvent pas en milieu hospitalier de débouchés immédiats qui puissent leur permettre de continuer à se former en vue du concours de praticien hospitalier. Il n'existe pas en Pharmacie d'équivalent du clinicat ouvert aux internes en Médecine.

## 5 - La formation continue et l'enseignement post-universitaire (EPU)

Le service commun de la formation continue de l'université de Bordeaux II encadre les actions ouvertes vers l'extérieur. Certains enseignements inscrits en formation initiale se retrouvent également dans le programme de formation continue : c'est le cas des DU Hématologie médico-légale et Orthèse et petit matériel orthopédique et de certaines unités de valeur, telle l'UV Hydrologie thermique et l'UV Technologie Pharmaceutique Industrielle, qui porte sur des thématiques nouvelles comme l'initiation aux biotechnologies industrielles ou l'assurance de la qualité. Le laboratoire de Pharmacie galénique, dans le cadre convenu de l'Institut de Pharmacie Industrielle, organise un stage de formation professionnelle de trois semaines pour les pharmaciens-inspecteurs stagiaires de l'Ecole Nationale de Santé publique de Rennes.

A côté de ces actions de formation continue classique, il faut mentionner l'enseignement post-universitaire des pharmaciens d'officine dit EPU-Pharma. Depuis sept ans, les pharmaciens d'officine de Gironde sont invités à suivre le troisième jeudi de chaque mois, de 20 h 30 à 23 h, un enseignement dispensé conjointement par des hospitaliers et des universitaires, médecins et pharmaciens, sur des sujets d'actualité. Ainsi pour l'année 1993-1994 sont programmés, entre autres, la migraine et son traitement, la maladie de Parkinson, ou encore, les pharmaciens d'officine et la toxicomanie. Ces soirées, au nombre de 10 par an, sont suivies par un auditoire qui oscille entre 150 et 300 personnes, ce qui est satisfaisant par rapport à d'autres actions similaires. Cet enseignement post-universitaire, placé sous la responsabilité d'un pharmacien des hôpitaux, professeur à l'UFR de Pharmacie, est étendu à partir de la Faculté vers d'autres villes, grâce au concours de praticiens organisés en réseau qui reprennent les thèmes traités à Bordeaux.

L'installation de l'UFR des Sciences pharmaceutiques sur le domaine de Carreire devrait encore entraîner un développement de la formation continue, grâce à une synergie avec les disciplines médicales.

## 6 - La recherche

L'UFR des Sciences pharmaceutiques est un partenaire important dans l'un des axes prioritaires du contrat quadriennal Recherche : le médicament et la pharmacologie. De plus, ses laboratoires apportent leur contribution dans les axes neurosciences et œnologie et dans le programme médicament, qui lui-même constitue un des pôles de recherche régionaux d'interaction entre recherche fondamentale et recherche finalisée.

Grâce au recrutement de jeunes professeurs, de nouvelles équipes se sont constituées. Cependant, la participation des étudiants de DEA dans les laboratoires de l'UFR (21 sur 281 inscrits en 3e cycle à l'université de Bordeaux II) paraît devoir être accrue. On peut espérer que, dans quelques années, quand les jeunes équipes se seront structurées, auront amélioré leur encadrement par une politique de recrutement de chercheurs statutaires (CNRS et INSERM), le nombre d'étudiants de 3e cycle (DEA et doctorants) sera plus conséquent.

L'UFR des Sciences pharmaceutiques, lorsqu'elle sera entièrement recentrée sur le domaine de Carrière, sera partie prenante dans le Centre de résonance magnétique en Biologie et Médecine grâce au transfert du spectromètre de Résonance magnétique nucléaire du laboratoire de Pharmacognosie. Il sera ainsi créé une synergie avec l'Unité d'Imagerie par Résonance Magnétique (CHU) et l'UMR CNRS de Résonance magnétique des systèmes biologiques, rattachée à l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire. Cet ensemble fera de Bordeaux II un pôle RMN particulièrement performant.

L'UFR compte une unité associée au CNRS, deux jeunes équipes DRED, six équipes d'accueil DRED, dont une reconnue lors de la révision du contrat à mi-parcours (1993). Les rapports annuels publiés par le Conseil scientifique de l'UFR montrent un effort soutenu pour améliorer les résultats en qualité et en quantité. En 1992, les activités de recherche ont donné lieu à la parution de 79 mémoires dans des revues internationales, 27 dans des revues nationales, à la présentation de 62 communications dans des congrès internationaux, de 44 communications dans des congrès nationaux ; 16 conférences sur invitation ont été prononcées.

En 1992, le personnel contribuant à la recherche compte 20 enseignants chercheurs de rang A, 53 enseignants chercheurs de rangs B et C, 2 chercheurs statutaires de l'INSERM, 3 chercheurs statutaires du CNRS, 34 IATOS de l'université, 4 ITA du CNRS et de l'INSERM. Le budget global de la recherche est de 3,6 MF dont 1,1 provenant du contrat quadriennal DRED, 0,42 du CNRS, 0,1 de l'INSERM, 0,6 de la région et 0,8 MF de contrats privés.

La recherche est organisée selon quatre axes principaux :

- Approfondissement des mécanismes physiopathologiques au niveau moléculaire, cellulaire et humoral ;
- Conception et obtention de molécules originales : cette thématique est adoptée par des équipes de chimistes ;
- Etudes de médicaments : il s'agit du domaine de l'exploration pharmacologique et du développement de nouvelles molécules ;
- Environnement et santé : ce thème réunit les activités des laboratoires intéressés par la toxicologie, la mycologie, l'hydrologie.

Une des caractéristiques de cette recherche par thème est la collaboration entre les laboratoires de l'UFR de Pharmacie et, à l'extérieur, les UFR de Médecine et l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire, ainsi qu'avec les unités INSERM et CNRS. La recherche de la synergie et l'intégration au sein de l'université de Bordeaux II paraissent évidentes. Ainsi, sept laboratoires aux activités complémentaires se sont réunis en un groupe de Biologie.

Sur les douze laboratoires d'université, huit sont laboratoires d'accueil des DEA de Bordeaux II : leurs thèmes sont inclus dans le programme scientifique arrêté par l'UFR et leur production scientifique est satisfaisante ; l'un d'entre eux collabore avec une unité INSERM. En



revanche, un laboratoire, quoique laboratoire d'accueil de DEA, n'a pas de production scientifique propre mais apporte sa collaboration aux laboratoires de Pharmacognosie, d'Immunologie, d'Hématologie, au Centre anticancéreux de Bordeaux (laboratoire de Physique pharmaceutique). Trois autres laboratoires n'accueillent pas d'étudiants de 3e cycle et n'ont qu'une petite production scientifique.

En Pharmacie, la recherche, comme l'enseignement, est pluridisciplinaire, allant de la physique à la biologie végétale, et elle est donc souvent très éclatée. Aussi les responsables de l'UFR ont-ils tendu leurs efforts vers une cohérence, puis une convergence des activités de recherche, conduisant à des laboratoires de taille suffisante. Cette politique devrait inciter les organismes de la recherche à apporter leur soutien aux équipes bordelaises. Les regroupements pourraient être encore poursuivis : le laboratoire de Pharmacognosie et le laboratoire de Mycologie ont en commun un Groupe d'étude des substances naturelles d'intérêt thérapeutique (GENIST) ; à ce groupe pourraient s'agréger le laboratoire de Chimie analytique, de préférence réassocié au CNRS, et d'autres laboratoires de Bordeaux II, comme le laboratoire de Chimie bio-organique de l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire ; un tel concours de moyens et de compétences pourrait avoir le statut d'Institut de l'université et apporter à l'OVI (Office de Valorisation Industrielle) ses résultats, en vue d'une exploitation par le biais de brevets pris par cet office.

## **8 - Conclusion**

L'UFR des Sciences pharmaceutiques apparaît comme une composante dynamique et en pleine mutation de l'université de Bordeaux II. Son regroupement avec les UFR médicales et biologique, sur le domaine de Carreire, est un atout essentiel. Certes la division actuelle en deux implantations est vécue avec quelques difficultés, mais il s'agit là d'une phase transitoire, que la présidence de l'université entend abréger du mieux possible.

La formation initiale des étudiants, dans le cadre du programme national, est bien conçue et bien complétée par des DU. Les enseignements en informatique, originaux, appréciés des étudiants, méritent d'être soutenus par le renouvellement du parc des machines. L'UFR organise pour les officinaux une formation continue de bonne qualité ; elle pourrait facilement développer ses prestations auprès des industries agro-alimentaires, en plus des industries de santé.

Le rajeunissement du personnel de rang professoral, très apprécié des étudiants, a entraîné une nouvelle dynamique dans les enseignements et une restructuration dans les équipes de recherche. A quelques exceptions près, tous les laboratoires, quoique de taille inégale, sont productifs. Certains, aptes à un grand développement, suscitant des regroupements, déjà aidés par la région d'Aquitaine, pourraient dans l'avenir être associés à des EPTS dans une politique volontariste de recherche définie au plan régional. De jeunes laboratoires devraient être aidés par un redéploiement des personnels techniques. L'enthousiasme des nouveaux projets ne devrait pas être déçu.



## V - L'UFR d'Odontologie

En 1957, la faculté de Chirurgie dentaire de Bordeaux s'est installée dans des locaux situés 16 cours de la Marne, dans un environnement universitaire constitué par les facultés de Pharmacie et de Médecine. Le bâtiment, élevé sur quatre niveaux, réunissait, dans une unité favorable à un fonctionnement harmonieux, les structures d'enseignement et le service de consultations et de traitements dentaires, ainsi que le service de Stomatologie et de Chirurgie maxillo-faciale. En 1978, ce service a été transféré dans l'hôpital Pellegrin. Les surfaces libérées ont alors été affectées pour moitié à l'UER et pour moitié au Centre de soins. En 1982, l'aménagement d'un immeuble mitoyen a permis d'améliorer de façon notoire les conditions d'accueil des étudiants. C'est dans cette configuration que se répartissent les activités actuelles. La situation en centre ville favorise la fréquentation de la consultation dentaire ; l'unité de lieu évite les pertes de temps et facilite l'organisation des activités. Mais l'Odontologie est actuellement isolée des autres disciplines de santé qui se sont progressivement installées sur le site de Carreire.

### 1 - Les structures

Le conseil d'administration de l'UFR est composé de 40 membres : 18 enseignants, 3 ATOS, 11 étudiants et 8 personnalités extérieures à l'UFR ; il a compétence pour prendre toutes décisions concernant les enseignements, la recherche, le budget, les propositions de révision des effectifs hospitalo-universitaires. Le directeur est assisté de trois directeurs-adjoints, respectivement chargés de la recherche, des études et de la vie universitaire, du budget et de l'enseignement.

De très nombreuses instances sont chargées d'étudier les problèmes spécifiques et de formuler des propositions : ce sont d'une part les sections d'enseignement, qui correspondent aux 9 sous-sections définies par le CNU et qui proposent la répartition des enseignants et le contenu des enseignements ; d'autre part les conseils et commissions :

- 1 - le conseil scientifique (22 membres) est appelé à formuler des orientations de recherche, à coordonner les moyens techniques et proposer la répartition des crédits ;
- 2 - le conseil d'enseignement (19 membres) est chargé de faire des propositions concernant la coordination des enseignements et les modalités de contrôle des connaissances ;
- 3 - la commission des études et de la vie universitaire (15 membres) est chargée d'étudier les conditions de vie des étudiants et leur orientation professionnelle, en relation avec les organisations représentatives de la profession ;
- 4 - la commission du budget (10 membres) étudie les projets présentés par les sous-sections après avis et classement par le conseil d'enseignement ;
- 5 - la commission hospitalo-universitaire (15 membres), présidée par le chef du Service de consultations et traitements dentaires, est chargée "d'éclairer les orientations cliniques" ;
- 6 - la cellule des relations internationales (15 membres) ;
- 7 - la cellule de formation continue (19 membres).

La composition numérique des conseils et commissions traduit le souhait d'une large participation des enseignants, personnels, usagers et personnalités extérieures à la vie de l'UFR. En revanche, on peut redouter que l'effectif important de chaque conseil ne rende difficile leur consultation et les délibérations.

### 2 - Les personnels

Parmi les **personnels enseignants**, on compte 3 PU-PH, 16 MCU et 20 professeurs du 1er grade, soit 39 enseignants titulaires, auxquels s'ajoutent 23 assistants. Il faut souligner

l'importance de l'effectif des professeurs du 1er grade, qui représentent la moitié des enseignants titulaires. La comparaison des effectifs sur cinq ans fait apparaître une diminution globale de 2 postes affectant le corps des assistants ; pour l'année 1993-1994, un poste d'assistant ne sera pas ouvert au concours par décision de la direction du CHR .

La moyenne d'âge des enseignants est inférieure de quatre ans à la moyenne nationale, tant pour les professeurs que pour les maîtres de conférences. Cependant, il est important de noter que dix enseignants de rang A seront atteints par la limite d'âge dans les cinq ans, dont cinq dans un délai d'un an. Par ailleurs, 75 % des enseignants titulaires enseignent à temps partiel et cette situation, qui n'est pas spécifique à Bordeaux, engendre des difficultés d'organisation et s'avère préjudiciable à la recherche. Il faut donc que l'UFR définisse clairement ses priorités, les traduise en termes d'emplois et adopte en conséquence une politique de recrutement, afin d'orienter les redéploiements internes des postes vacants et d'afficher précisément le profil des candidats. Il faut relever que la Commission médicale d'établissement a réservé son avis sur les demandes de création d'emplois et sur les affectations du temps plein jusqu'à la définition d'une politique dans le cadre de la réorganisation du Service d'odontologie (PV du 14-09-1993). De plus, alors qu'une proportion importante d'enseignants a manifesté le désir d'exercer à temps plein, cette perspective ne semble pas toujours recueillir l'agrément du CHR de Bordeaux.

Sur les 16 463 heures d'enseignement (en équivalent TD) assurées en 1992-1993, on comptait 4 372 heures complémentaires (soit 26,5%) effectuées par des bénévoles. L'UFR précise que, compte tenu de la spécificité de la filière, plusieurs enseignants participent à des séances de TP et d'ED pour un même groupe d'étudiants, ce qui augmente la charge d'enseignement.

En matière de **personnels non enseignants**, l'UFR disposait pour l'année 1992-1993 de 14,5 emplois répartis entre l'administration et la scolarité (5), l'entretien (2,5), la fonction technique (6 dont 2 prothésistes) et la bibliothèque (1 emploi de documentaliste financé sur ressources propres). Ces effectifs n'ont pas varié depuis 5 ans. Les personnels se disent intéressés par les programmes de formation proposés par l'université. Néanmoins, ils ressentent l'isolement qui résulte du transfert des UFR médicales.

### 3 - Les moyens et les services

Les **locaux** universitaires totalisent 2 648 m<sup>2</sup> et comportent, entre autres, 2 amphithéâtres de 98 places et 120 places, 5 salles d'enseignement dirigé, 3 salles de travaux pratiques ainsi qu'une bibliothèque et des espaces techniques (labo photo, labo de prothèse, salle d'informatique, studio audiovisuel). La configuration des locaux en salles multiples et exiguës est peu adaptée aux effectifs d'étudiants, même si ceux-ci ont diminué dans les dernières années. Cette situation s'explique sans doute par les aménagements successifs qui ont été réalisés.

On perçoit les difficultés de fonctionnement qui en résultent. La répartition des cours pour quatre années, sur deux amphithéâtres, contraint à des horaires extensifs sur la journée (cours à 12 heures et à 19 heures). Mais la difficulté majeure résulte de la faible capacité d'accueil des salles de travaux pratiques (la plus grande des deux salles offre 40 places dont trente sont complètement équipées de l'instrumentation nécessaire). Il est donc obligatoire de scinder les effectifs de chaque année en sous-groupes, ce qui oblige les enseignants à multiplier les séances. Cependant, certains enseignants s'étonnent que perdre l'organisation en trois sous-groupes (au lieu de deux) qui n'est plus réellement justifiée par les effectifs. L'administration de la scolarité devrait étudier un nouveau planning.

Les locaux universitaires ont fait l'objet d'une extension importante en 1985 (construction et équipement de 1 130 m<sup>2</sup>) et ils ont été régulièrement rénovés et aménagés au cours des cinq dernières années (investissement 2 MF sur fonds propres). En revanche, les

locaux hospitaliers (1 319 m<sup>2</sup>) n'ont bénéficié d'aucun aménagement depuis 1958, à l'exception du 3<sup>ème</sup> étage en 1978.

L'équipement technique du **Centre de soins** comprend 44 postes de travail : 32 ont été installés en 1958, 12 en 1978. L'équipement radiologique (un orthopantomographe et un générateur pour films intrabuccaux) est très insuffisant pour le nombre de postes. Il est difficile dans ces conditions de prétendre dispenser un enseignement clinique de qualité. Cette situation est dénoncée par le chef de service.

Une équipe de 31 personnes assure le fonctionnement du Centre. Elle comprend une infirmière surveillante, dix aides-soignantes, six agents de service, cinq agents administratifs, un agent technique, six prothésistes dont un responsable de laboratoire, deux aides techniques. Les plages d'activité permettent de recevoir des patients de 9 heures à 12h et de 14h à 20h, du lundi au vendredi. Les gardes de nuit, de week-end et jours fériés sont assurées toute l'année au sein du service de chirurgie maxillo-faciale (Hôpital Pellegrin) par des étudiants de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années d'odontologie.

Parallèlement à l'activité du Centre du Cours de la Marne, enseignants et étudiants sont appelés à exercer dans les services de Stomatologie et de Chirurgie maxillo-faciale des hôpitaux Saint-André (4 postes de soins), Xavier Arnoz (3 postes de soins), Pellegrin (12 postes de soins). Ces services sont bien équipés et bénéficient d'un environnement en personnel permettant une bonne efficacité.

Dans ce contexte, la direction du CHR propose de réorganiser le service de consultation et traitement dentaire en plusieurs services d'odontologie répartis au sein des principaux hôpitaux de Bordeaux. Un plan d'aménagement progressif a été établi, qui prévoit de répartir l'activité sur trois ou quatre sites (Saint-André, Pellegrin, Haut-Lévêque et peut-être Lormont) et de fermer dans les trois ans toutes les consultations sur le site du Cours de la Marne.

Les **ressources** de la composante s'élevaient en 1992 à 1 745 146 F. Elles sont constituées par l'addition de la subvention du Ministère chargé de l'enseignement supérieur (670 000 F) et de ressources propres - droits d'inscriptions aux diplômes nationaux (344 155 F), droits d'inscription aux diplômes universitaires (704 991 F), locations pour mise à disposition de locaux (26 000 F). Il faut souligner que 42% des ressources proviennent directement des actions de l'UFR : cette politique s'avère de plus en plus nécessaire en raison de la diminution de la subvention du Ministère depuis l'application du système SANREMO. En conséquence, l'UFR est conduite à rechercher des solutions compensatrices, mais il importe qu'elle veille à ne pas délaissier ses missions prioritaires.

En matière de **dépenses**, la majorité des efforts financiers s'est portée sur le renouvellement des matériels de travaux pratiques et sur l'acquisition du matériel pédagogique audiovisuel. Dans un souci d'efficacité de gestion, l'UFR a centralisé et coordonné les achats des différentes sections, en fonction de leurs besoins respectifs.

Sous la responsabilité de la secrétaire d'administration, trois agents gèrent l'organisation de la **scolarité** des étudiants : inscriptions, planning des enseignements, affichage des informations et des cours, organisation des examens, relevé de notes de contrôle continu, affectation des étudiants en stages cliniques, attestations diverses, convocation des jurys, suivi et exécution des décisions du conseil d'enseignement. L'ensemble de ce dispositif est interne à l'UFR. La liaison télématique assure la participation des services de l'université à la production des procès-verbaux des délibérations d'examen.

La **bibliothèque** occupe un local de 53 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de l'UFR, dans l'environnement immédiat des services administratifs. Le fonds documentaire disponible comprend 1074 ouvrages et 50 périodiques en langue française ou anglaise. L'exiguïté des locaux (12 places de travail seulement) impose d'en réserver l'accès aux enseignants et aux étudiants de troisième cycle et Diplômes universitaires. Les étudiants de deuxième cycle sont accueillis à la bibliothèque universitaire de la Victoire, très proche de l'UFR. Une navette

permet de mettre à leur disposition les documents détenus par l'UFR et qui ne seraient pas disponibles à la BU de la Victoire. Dans un avenir proche, la bibliothèque de l'UFR sera transférée dans les locaux de la Victoire, ce qui permettra de résoudre les problèmes actuels de stockage des documents et d'informatisation.

L'UFR assure une part conséquente du fonctionnement de la bibliothèque en prenant en charge, sur ses ressources propres, le salaire d'une documentaliste. L'abonnement aux périodiques est assuré par la BU, l'UFR gardant à sa charge l'achat des ouvrages et d'un nombre limité de périodiques (15 600 F en 1992). Il serait certainement préférable de voter un budget annuel, plutôt que de décider "au coup par coup" l'acquisition des nouveautés.

Les activités de **formation continue** sont coordonnées par la cellule de formation continue de l'UFR. Les "Mardi de la Fac", organisés en association avec l'amicale des étudiants, comportent une à deux séances par mois, pendant l'année universitaire. D'autres actions sont gérées par des sociétés odontologiques locales ou régionales, avec la participation des enseignants.

#### 4 - Les formations

La préparation au Diplôme d'Etat est l'activité première de l'UFR. En 1991-1992, 384 étudiants étaient inscrits à cette formation ; le numerus clausus était fixé à 63 étudiants. Depuis 1992, par décision du Ministère, la Faculté accueille, dans son numerus clausus fixé à 59 étudiants, 8 étudiants inscrits en rang utile au concours de PCEM1 des facultés de Médecine de Limoges et de Poitiers. Si l'on écarte les 105 étudiants inscrits en préparation de la thèse d'exercice et qui ne sont pas astreints à une scolarité, 279 étudiants sont répartis entre les quatre années d'étude et mobilisent l'essentiel de l'activité d'enseignement du deuxième cycle.

Le volume global des enseignements (3 400 heures) est inférieur à celui prescrit par la réglementation (3 700 heures). On remarque en particulier un déficit apparent de quelque 500 heures en formation clinique. Pourtant le démarrage de l'activité clinique se fait dès la 3ème année d'étude, ce qui est une bonne disposition : ce stage, obligatoire, est apprécié des étudiants qui perçoivent mieux la finalité de certains exercices de travaux pratiques. Pour le contrôle des connaissances cliniques, chaque étudiant tient un carnet de stage, qui mentionne les actes réalisés et la qualité du travail effectué : ce document est validé par l'enseignant responsable, le chef de sous-section, le chef de service et le directeur. On peut toutefois regretter que le document "Contrôle des connaissances" n'indique aucun critère de validation de stage : il conviendrait que l'UFR définisse clairement des critères et peut-être envisage de comptabiliser un volume d'actes avec quota.

Sur le fonctionnement pédagogique, les étudiants rencontrés font diverses remarques :

- l'emploi du temps des quatre années d'études est très chargé : 40 heures hebdomadaires en moyenne (s'il en est ainsi, l'année universitaire se réduirait à 22 semaines...);
- l'achat de l'instrumentation nécessaire pour les travaux pratiques est une charge lourde qui s'ajoute au budget habituel d'un étudiant : 6 500 à 10 000 F ;
- il est appréciable que cette charge ne se répète pas quand débute l'activité clinique ; dans le Centre de soins et dans les services hospitaliers toute l'instrumentation est fournie ;
- l'accès à l'activité clinique en troisième année est un facteur de motivation très important ;
- lorsque le stage se déroule dans les services hospitaliers, distants du Cours de la Marne, l'assistance aux cours est parfois impossible ;
- l'affectation en stage dans les services hospitaliers est souhaitée par beaucoup d'étudiants de préférence aux stages cliniques dans le Centre de soins ; l'organisation des soins y est perçue comme plus proche de la réalité de l'exercice d'un omnipraticien.

L'UFR est habilitée à délivrer 12 **Certificats d'études supérieures**, diplômes de 3ème cycle qui étaient requis pour postuler au doctorat de Sciences odontologiques. Ce doctorat a été abrogé, en 1984, par la création du Doctorat d'Université, mais les CES sont toujours enseignés

et constituent à l'usage l'un des pré-requis pour postuler à un poste d'assistant. En 1992, 131 étudiants ont été inscrits à ces formations qui représentent une charge d'enseignement de 1300 heures. Un tiers des étudiants inscrits sont étrangers et parmi eux certains sont dispensés de scolarité (disposition de la convention signée avec Rabat). Le nombre d'étudiants inscrits par certificat varie de 1 à 52 selon les années. Une restructuration du mode de fonctionnement et d'organisation de l'enseignement des CES est à l'étude.

Après un examen probatoire passé par 38 postulants, 8 étudiants ont été admis en première année de **CECSMO** en 1992. L'effectif des 2ème, 3ème, 4ème années est respectivement de 4 étudiants. Le taux de réussite de 100% en quatrième année, après un examen national, atteste de la qualité de l'enseignement dispensé.

L'UFR propose 6 **diplômes universitaires** (il y en avait trois seulement en 1989-1990), ce qui représente une charge d'enseignement annoncée de 4 763 heures équivalent TD. En 1991-1992, 78 étudiants ont suivi l'enseignement de ces DU, dont le taux de réussite a été de 100%. Le montant des droits d'inscription varie entre 1 000 et 2 500 F, sauf dans le cas du DU de Réhabilitation orale et implantologie où ils s'élèvent à 18 000 F. Ces DU sont les suivants:

- DU de Santé publique dentaire (1 an) ; cette formation est originale et très intéressante ; l'enseignement est assuré en collaboration avec l'UFR de santé publique ; il a été suivi par 6 étudiants ( sélectionnés parmi 9 postulants).
- DU d'Hydrologie et climatologie médicales appliquées à l'Odonto-stomatologie (2 ans) ; l'enseignement, qui a été suivi par 25 étudiants, est assuré en collaboration avec l'UFR de Santé publique ;
- DU d'Expertise et d'identification en Odonto-stomatologie (1 an) ; il est enseigné en collaboration avec le Laboratoire de Médecine légale de la Faculté de Médecine ; il a été suivi par 6 étudiants (6 postulants) ;
- DU de Réhabilitation orale et implantologie (1 an) ; il a été suivi par 22 étudiants (sélectionnés parmi 27 postulants) ;
- DU d'Embryogenèse et de croissance cranio-faciale (2 ans) ; il y avait 7 inscrits et 5 présents.
- DU d'Orthodontie (3 ans) ; le diplôme s'adresse exclusivement à des étudiants étrangers auxquels il propose une formation théorique, pratique et clinique à temps plein, selon un programme voisin de celui du CECSMO ; il y avait 10 étudiants inscrits, 4 en 1ère année, 4 en 2ème année, 2 en 3ème année ; les étudiants paraissent satisfaits de la formation, tout en regrettant la vétusté des installations cliniques.
- A partir de l'année 1993-1994, un DU de Parodontologie est enseigné (en 2 ans).

## 5 - La recherche

Actuellement, la dispersion des moyens et des savoirs n'a pas permis l'émergence d'une seule équipe affichant une production scientifique telle qu'elle puisse justifier l'attribution de crédits de soutien, soit de la DRED, soit par le BQR. Des actions de recherche ont été organisées en collaboration avec les organismes nationaux implantés à Bordeaux : INSERM U 306, INSERM USC 31 ; CNRS (laboratoire de chimie du solide et laboratoire de microscopie électronique de Bordeaux I). L'objectif arrêté par le conseil scientifique de l'UFR est d'encourager l'action d'une jeune équipe de chercheurs coordonnée autour de deux axes principaux : l'organe dentaire et son environnement, la bio-intégration en implantologie, dans le but d'obtenir la reconnaissance d'une structure d'accueil et de recherche.

Pour la formation des étudiants à la recherche, dans le cadre de la maîtrise SBM, l'UFR est partie prenante dans l'organisation et l'enseignement du C2 de Physiologie orofaciale (23 inscrits en 1993). En 1993-1994, 50 étudiants de la filière Odontologie sont inscrits dans des certificats de maîtrise SBM. Pour la poursuite en DEA, les étudiants s'inscrivent préférentiellement dans le DEA Biologie Santé (Bordeaux II), auquel l'UFR participe ; le DEA Anthropologie (Bordeaux I) ; le DEA Biomécanique, Biomatériaux (DEA national pour lequel l'UFR est coordinateur régional). Entre 1991 et 1993, 14 doctorats d'Etat, d'université et de 3e cycle ont été soutenus, ce qui permet d'amorcer la constitution d'une équipe de jeunes enseignants formés à la recherche.

## **6 - Conclusions et recommandations**

En dépit d'éléments tout à fait positifs - comme par exemple les excellents résultats du CECSMO, des DU qui traduisent le dynamisme des sous-sections, l'incitation des jeunes enseignants à poursuivre des formations doctorales -, la situation de l'UFR d'Odontologie n'est pas globalement satisfaisante. Demeurée en centre ville, elle se trouve à l'écart des autres UFR du pôle Santé. Les locaux universitaires, malgré les efforts de rénovation conduits ces dernières années, sont mal adaptés. Les installations techniques du Centre de soins sont notoirement insuffisantes. En matière de recherche, la dispersion est telle qu'aucune équipe n'a pu justifier de soutien du Ministère ou de l'université.

C'est pourquoi des restructurations s'imposent :

- le projet de l'administration du CHR - réorganiser le Centre de soins en plusieurs services d'Odontologie implantés dans les hôpitaux - mérite d'être soutenu et précisé, en tenant compte à la fois des besoins hospitaliers et des exigences de la formation des étudiants. Pour ce faire, il importe que tous les enseignants s'associent à la réflexion sur l'organisation de l'enseignement clinique dans le nouveau cadre proposé ;
- la formation clinique des étudiants de deuxième cycle doit être encadrée de manière plus rigoureuse. Il est indispensable que la nature et la quantité des actes cliniques réalisés par chaque étudiant soient comptabilisées et que ce bilan détermine l'attribution d'une note de contrôle continu. Ces dispositions doivent être inscrites dans les modalités de contrôle des connaissances ;
- la recherche doit être organisée par des enseignants formés, exerçant à plein-temps. Un regroupement des moyens et des thématiques s'impose ;
- une réorganisation des locaux est souhaitable : le regroupement des équipements de recherche dans un ou deux laboratoires pourrait être le premier pas en ce sens ;
- d'une manière générale, il est nécessaire que l'UFR définisse clairement ses objectifs, après une large concertation, de telle sorte qu'elle mette mieux à profit le potentiel de compétences dont elle dispose et qu'elle développe des collaborations dans le cadre de Bordeaux II, en particulier à l'intérieur du pôle Santé.



**L'université Bordeaux II**

---

**Le pôle des disciplines scientifiques**

---



## **VI - UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire**

A Bordeaux, la formation de base en Biologie (hors le domaine de la Santé humaine), est assurée principalement par l'UFR de Biologie de Bordeaux I et par l'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire de Bordeaux II. Les deux UFR ont fait beaucoup pour que cette partition n'engendre pas de dysfonctionnement notable des enseignements. Dans la plupart des cas, les habilitations des formations de deuxième et de troisième cycles (en neurosciences) ont été demandées (et obtenues) sous double sceau et les enseignements sont ainsi délivrés conjointement par les deux établissements, selon leurs compétences respectives. Depuis peu, l'Ecole doctorale de Sciences biologiques et médicales regroupe même l'ensemble des étudiants en DEA et en doctorat des deux universités.

### **1 - Présentation générale**

L'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire comprend 42 enseignants chercheurs statutaires qui lui sont attachés au titre de l'enseignement (soit la moitié des effectifs correspondants de l'UFR de Biologie de Bordeaux I). Il faut y ajouter 20 enseignants contractuels (ATER) ou allocataires à service partiel (AMN, Moniteurs). Si les effectifs étudiants sont relativement peu nombreux (en 1991-1992, 72 inscrits en premier cycle, 550 en deuxième cycle), c'est que l'UFR ne gère qu'une section de DEUG deuxième année, la licence et la maîtrise de Biochimie, la licence de Biologie cellulaire et physiologie et la maîtrise de Biologie cellulaire, tout en participant à d'autres cursus gérés par Bordeaux I.

Au titre de la recherche seule, l'UFR s'est assurée en outre les services de 10 enseignants attachés à d'autres UFR, 62 chercheurs statutaires du CNRS, de l'INRA et de l'INSERM et environ 80 allocataires contractuels et boursiers divers, en cours de doctorat ou en stage post-doctoral.

L'encadrement administratif et technique des services centraux de l'UFR, des départements d'enseignement et des laboratoires de recherche est assuré par 92 agents : 72 sont des ITA CNRS, INRA et INSERM ; 20 seulement sont des ATOS, appartenant à l'université. Cette dramatique faiblesse est à souligner et à comparer au rapport IATOS/enseignants de l'université entière (cf. supra p. 16).

Au total, l'UFR compte donc un effectif de personnels qui s'élève à 306 titulaires, contractuels, allocataires ou boursiers. Un petit tiers de cet effectif (92 personnes) dépend des enseignements supérieurs. Les deux autres gros tiers (214 personnes) relèvent des organismes de recherche, ce qui, d'emblée, souligne l'importante implantation des trois organismes nationaux de recherche dans l'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire. En effet, à l'exception de deux laboratoires universitaires, les équipes de recherche de l'UFR sont reconnues et soutenues par le CNRS, l'INRA ou l'INSERM en association avec la DRED, dont les efforts consentis dans le cadre du Contrat d'Etablissement, au titre du soutien de base et de l'équipement ou seulement au titre de l'accueil de doctorants, sont considérés comme très significatifs. Des deux seuls laboratoires universitaires non reconnus au niveau national, l'un devrait rapidement être dissout, et l'autre associé à l'INRA en relation avec l'important projet de l'Institut Mixte de Biologie végétale moléculaire. Ces laboratoires sont situés, soit sur le site de Carreire, soit à la station INRA de Villenave d'Ornon, à l'exception de trois laboratoires localisés sur le Campus de Talence, auprès de Bordeaux I. Toutefois cette dispersion devrait bientôt se réduire, grâce à des restructurations en cours.

## 2 - Les formations

Pour le **premier cycle**, rappelons que l'essentiel de la formation est assuré par l'université Bordeaux I (cf. p. 66-74 du rapport d'évaluation publié en mars 1993) : en 1990-1991, l'effectif concerné était d'environ 1 000 étudiants. Le premier cycle, à Bordeaux II, ne comporte qu'une section de DEUG B deuxième année, ouverte, dans les limites de 100 places, aux étudiants qui n'ont pas été admis au concours de Médecine et de Pharmacie, tout en obtenant des résultats supérieurs à la moyenne. C'est une expérience intéressante de réinsertion vers les études de Biologie, dont le bilan est positif puisque la réussite globale est de l'ordre de 75 %. Mais on peut regretter que pas plus là qu'ailleurs (dans les autres universités où existent les enseignements médical, pharmaceutique et biologique), on n'ait tenté de mettre en place un premier cycle préparant simultanément à l'accès aux formations en santé humaine et animale et aux cursus scientifiques en biologie, y compris aux écoles agronomiques et biotechnologiques. C'est une expérience qui reste à tenter en France. Bordeaux pourrait être un terrain propice.

Les formations de **deuxième cycle** habilitées sont : les licences de Biochimie, de Biologie cellulaire et de Physiologie, de Sciences naturelles ; les maîtrises de Biochimie, de Biologie cellulaire, de Physiologie, de Biologie des organismes et des populations et de Sciences naturelles.

Ces diplômes sont délivrés sous le double sceau de Bordeaux I et II, à l'exception de la licence de Biochimie, qui n'est qu'une variante de la licence de Biologie cellulaire et de Physiologie, avec une formation plus approfondie en Biochimie. Les enseignements sont organisés par les deux établissements, selon leurs spécificités disciplinaires. Ainsi l'UFR de Bordeaux II intervient plus particulièrement en Biochimie, Génétique, Biologie moléculaire et cellulaire, Microbiologie, ainsi que pour une part importante en Neurosciences. Les enseignants de Bordeaux I sont plus particulièrement engagés dans l'enseignement de la Physiologie, d'une façon générale tout ce qui concerne les Sciences naturelles et la Biologie des organismes et des populations.

Les deux UFR de Biologie de Bordeaux I et II participent conjointement à l'enseignement des Neurosciences qui constituent un domaine fort des deux universités. L'UFR de Bordeaux II est bien placée pour de larges interactions avec les Neurosciences cliniques, ainsi qu'avec la Psychologie ; c'est ainsi qu'un cursus de second cycle (licence + maîtrise) en Sciences cognitives a été habilité et est mis en place pour la rentrée 1994.

Dans le domaine de la formation de base de second cycle, trois disciplines sont encore faibles et devraient faire l'objet d'une attention particulière : il s'agit de la Biologie structurale (protéines et interactions protéines-protéines et protéines-acides nucléiques), de la Neurobiologie moléculaire (insuffisamment développée aussi bien à Bordeaux II qu'à Bordeaux I) et de la Biologie cellulaire qui reste à étoffer dans ses dimensions modernes (signalisation, trafic intracellulaire, cycle, développement). Mais surtout un manque est préoccupant : l'enseignement de la Biologie végétale est quasiment sinistré - dans une vaste région dévolue à l'agriculture. Les deux universités devraient mettre leurs moyens en commun et pourraient s'appuyer sur les efforts faits dans le domaine de la recherche avec l'Institut mixte INRA - Université pour remettre sur pied une formation de base en Biologie végétale.

En outre, il convient de mentionner des dysfonctionnements de calendrier : les deux établissements n'ont pas exactement le même calendrier, tant pour les congés que pour les examens. Il s'agit d'anomalies qui ne peuvent être admises alors même que les enseignements sont sous double sceau.

En **troisième cycle**, l'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire participe par ses enseignants, ses chercheurs et ses laboratoires à deux importants DEA. Le premier est le DEA Biologie - Santé qui s'étend à l'ensemble des UFR médicales et pharmaceutiques : c'est l'un des quatre ou cinq exemples réussis d'interactions Sciences - Santé au niveau de DEA et

formations doctorales pluralistes. Plus spécialisé, le DEA de Neurosciences et Pharmacologie s'étend plus largement sur les deux universités de Bordeaux et est donc co-habilité. Ces deux formations qui font partie de l'Ecole doctorale de Sciences biologiques et médicales de Bordeaux I et II rassemblent, en 1992, 22 allocations de recherche, soit plus de 70 % de l'ensemble des bourses accordées aux DEA de l'Ecole doctorale.

L'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire s'engage aussi dans des **formations professionnalisantes** ciblées, dans lesquelles les entreprises concernées sont dès le départ totalement impliquées, ce qui est évidemment une condition nécessaire, mais non suffisante, de réussite. On notera, dans ce cadre, la création, à la rentrée 1992, du DESS de Neuropsychopharmacologie et toxicomanies. Le DESS de Biotechnologie des champignons, qui a reçu un avis favorable à la commission d'habilitation, devrait être ouvert à la rentrée 1994. Le recrutement de ces deux formations professionnelles est à base nationale.

Il en ira de même du recrutement de l'**Ecole d'ingénieurs en technologie des Biomolécules** qui ouvrira ses portes en octobre prochain. Cette école, qui formera une nouvelle composante de l'université Bordeaux II, car elle va fédérer des activités d'autres UFR, est cependant le fruit du dynamisme de l'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire. La formation qui y sera dispensée sera orientée vers le développement industriel en biotechnologie et sera donc tout à fait complémentaire des formations plus fondamentales de l'UFR. A noter que cette école, qui n'est pas encore fonctionnelle, a déjà obtenu de la Commission du Titre l'autorisation à délivrer le titre d'ingénieur, ce qui est un gage indéniable de la pugnacité de ses promoteurs.

### 3 - La recherche

L'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire est un puissant pôle de recherche. Les organismes nationaux y sont fortement implantés (plus des deux tiers du personnel) et contribuent pour 50 % (9 740 KF) au financement des dépenses de fonctionnement et de jouvence de l'ensemble des laboratoires. L'autre moitié provient pour un tiers (2 930 KF) de la DRED et pour deux tiers (6 080 KF) de financements privés ou publics (institutions nationales ou régionales).

Les points forts de l'UFR concernent :

- les Neurosciences ;
- la Biochimie, la Biologie cellulaire et la Génétique moléculaire ;
- les recherches fondamentales ou appliquées liées à des pathologies infectieuses ;
- la Mycologie, la Microbiologie, la Biologie moléculaire et la Biotechnologie végétale.

**Les Neurosciences** sont représentées, d'une part, par deux petites équipes dont les personnels enseignants chercheurs dépendent bien de Bordeaux II, mais qui sont, en fait, rattachés à deux URA CNRS localisées à Bordeaux I (il s'agit de l'URA 339 et de l'URA 1126). Ces équipes sont plutôt impliquées dans des recherches touchant aux différenciations neuromusculaires. D'autre part, l'UFR héberge une importante unité de l'INSERM (l'Unité 259), qui a étudié les réponses adaptatives du cerveau en mettant l'accent sur les aspects psychobiologiques. L'unité 259 comprend 7 équipes :

- Psychobiologie différentielle (2 enseignants chercheurs et 2 chargés de recherche), dont les résultats sont publiés dans de grands journaux (PNAS - Sciences) ;
- Neuropharmacologie du comportement (2 chercheurs CNRS), qui s'intéresse aux mécanismes neurobiologiques des toxicomanies et établit de fortes collaborations internationales ;
- Neuroendocrinologie et physiopathologie de l'adaptation (1 directeur de recherche CNRS et des doctorants ou post doctorants) ;
- Neuroimmunomodulation (1 chargé de recherche et un chef de clinique de neurologie), qui s'attache à la mise en place de modèles expérimentaux permettant de montrer le rôle de la latéralisation cérébrale dans la modulation du système immunitaire ;

- Neurochimie fonctionnelle et neuropharmacologie : un enseignant chercheur qui encadre DEA et doctorants a développé des méthodes d'études des amines libérés sur un animal non contraint ;
- Pharmacodépendance aux substances opiacées (3 hospitalo-universitaires) ;
- Régulations intersystémiques et comportement (2 chargés de recherche, 1 enseignant chercheur), qui étudie les régulations au sein d'un système - neurones à dopamine - afin d'y maintenir une certaine homéostasie ; la production est régulière, dans de bons journaux.

Ces recherches visent à interagir de façon forte avec la Neurobiologie clinique qui est bien représentée dans l'université Bordeaux II et s'intègrent dans l'ensemble de l'activité des Neurosciences bordelaises, qui est l'une des plus performantes de France. Pour bien faire ressortir le dynamisme de l'UFR en ce domaine, il convient de mentionner, d'une part, la création dans le cadre d'une construction programmée, de l'Institut François Magendie de Neurosciences (CIAT du 29/01/92). L'ouverture en est prévue pour juin 1996. Sur une surface de 3 500 m<sup>2</sup>, il permettra d'accueillir des équipes extérieures et de faire de Bordeaux un pôle attractif en ce domaine. Il faut noter aussi la création décidée par l'INSERM d'un Institut Fédératif de Recherche, qui regroupe, sur le site Carreire-Pellegrin, les formations CNRS et INSERM de Neurosciences et les départements cliniques du même domaine.

**La Biochimie, la Biologie moléculaire et la Génétique** se sont bien développées dans l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire et cette réussite retentit bien au-delà des formations de recherche placées sous cette rubrique. Celles-ci sont d'ailleurs en pleine restructuration, une restructuration due à leur dynamisme. En effet, l'Institut de Biochimie (UPR du CNRS) et l'URA 542 (Génétique et Biologie moléculaire de microorganismes eucaryotes) se réorganisent en une UPR et deux URA :

- l'Institut de Biochimie et Génétique cellulaires (UPR CNRS) va regrouper 41 chercheurs et enseignants chercheurs, 24 ITA/IATOS et au moins une trentaine de thésards et de stagiaires post-doctoraux. Il correspond à la fusion de l'URA 542 et d'une partie de l'Institut de biochimie cellulaire initial. Les principaux thèmes de recherche concernent : la réplication et l'expression des génomes eucaryotes et rétroviraux, le génome de la levure, la génétique moléculaire des champignons filamenteux, la génétique physiologique et le métabolisme des levures, la bioénergétique des levures et des mitochondries ;

- parallèlement, deux groupes de l'actuel Institut de Biochimie s'individualisent et sont appelés à constituer des URA CNRS. L'un se structure sur le thème "RMN cellulaire et régulations métaboliques" autour d'un équipement de spectrométrie RMN et de spectrométrie de masse prévu pour une implantation spécifique sur le site de Carreire (financement "bouclé"). Il rassemble au départ une dizaine de chercheurs et enseignants chercheurs, scientifiques et hospitalo-universitaires, 4 ITA et 5 à 6 thésards et stagiaires. Par les approches de Biologie structurale qu'elle développe et les équipements qu'elle maîtrise, cette équipe est certainement appelée à interagir très largement avec plusieurs laboratoires. L'autre groupe s'installera dans des locaux libérés du campus de Carreire sur le thème "Biogénèse membranaire" (Biosynthèse, transfert et métabolisme des lipides membranaires). Il comprendrait 8 chercheurs et enseignants chercheurs, 1 technicien, 5 thésards et stagiaires. Ce laboratoire développe des thèmes importants, qui intéressent tous les biologistes bien sûr, mais plus particulièrement les neurobiologistes (pour les membranes des cellules nerveuses) et les biotechnologues végétaux (pour les oléagineux) et pourrait donc être, lui aussi, amené à renforcer ses interactions avec d'autres secteurs de l'université.

Dans la rubrique des **recherches liées aux pathologies infectieuses**, on rassemble plusieurs équipes de petite taille, souvent de création récente, indépendantes, mais qui tendent à interagir fortement sur des thèmes de recherche communs ou voisins et devraient donc, logiquement, mais aussi de façon volontariste, former à terme un nouveau pôle structuré dont l'effet s'étendrait d'ailleurs en dehors de l'UFR :

- trois équipes, qui viennent de s'installer dans des locaux dégagés pour elles sur le site de Carreire, réunissent des compétences complémentaires sur un objectif commun, la

connaissance de la biologie et du contrôle de la reproduction de protozoaires parasites. Il s'agit de l'URA CNRS 1637 (Biologie moléculaire et Immunologie parasitaire créée en 1993, du laboratoire de Biophysique moléculaire (jeune équipe DRED) qui est devenue Unité INSERM au 1er janvier 1994 sur le thème "Modulation artificielle des gènes eucaryotes" et de l'équipe de Chimie bioorganique, anciennement rattachée à l'Unité 8 de l'INSERM (UFR Sciences médicales) mais qu'il serait urgent de voir reconnue en tant que telle. Les trois équipes sont de taille voisine (de 4 à 6 statutaires) et doivent impérativement être renforcées, d'abord en personnels ITA/IATOS dont elles sont cruellement dépourvues ;

- une quatrième équipe à mentionner ici est l'Unité 328 de l'INSERM - Structures et fonctions des rétrovirus humains. Cette unité est constituée de 5 chercheurs et enseignants-chercheurs, de doctorants et post-doctorants et de 13 ITA/IATOS ;

- un projet d'Institut Fédératif de Recherche sur les maladies infectieuses est à l'étude. Il rassemblerait les laboratoires qui viennent d'être mentionnés, les équipes de rétrovirologie de l'Institut de Biochimie et des laboratoires hospitalo-universitaires impliqués dans les pathologies infectieuses.

**La Mycologie, la Microbiologie et la Biologie végétale moléculaire** sont représentées par des laboratoires installés sur le site INRA de Villenave d'Ornon :

- le Laboratoire de Biologie cellulaire et moléculaire de l'INRA (Unité 22618) a le statut d'unité mixte INRA/Bordeaux II. Il comprend 10 enseignants chercheurs et chercheurs, autant de personnels ITA et également une dizaine de doctorants et de stagiaires post-doctoraux. Ce laboratoire occupe une place originale et très importante dans le domaine de microorganismes (mycoplasmes) phytopathogènes ;

- le Laboratoire de Génétique moléculaire et d'Amélioration des champignons cultivés est une équipe d'accueil DRED soutenue par l'INRA. Encore de petite taille (2 enseignants chercheurs, 1 technicien, 3 doctorants et 1 stagiaire post-doctorant), elle occupe un créneau très soutenu par l'industrie. Ses recherches de génétique en amont d'une production qui se développe sont appelées à prendre de l'ampleur, pour peu que des moyens supplémentaires, en ITA notamment, lui soit attribués. Ces deux laboratoires font partie d'une opération ambitieuse prévue pour 1996 et impliquant des constructions pour lesquelles le bouclage du budget est acquis. Ils constitueraient avec deux autres laboratoires de l'INRA, l'**Institut de Biologie végétale moléculaire de Bordeaux**. Cet institut mixte, INRA Bordeaux II, serait ouvert également à Bordeaux I et devrait être, dans le proche avenir, un puissant catalyseur du développement de la Biologie végétale à Bordeaux. S'il se réalise, celui-ci sera dû pour une part importante au dynamisme de l'UFR de Biochimie et Biologie cellulaire et de l'INRA Bordeaux. Cette opération pourrait être l'occasion de transférer sur le site INRA et d'associer au projet le Laboratoire de Biologie cellulaire et de Biotechnologies végétales, petite équipe universitaire disposant de peu de moyens mais dont la thématique (reproduction et amélioration des plantes) est porteuse et mériterait d'être développée.

Enfin, il convient de mentionner la participation de l'UFR à une initiative intéressante du Conseil scientifique de l'université : la création du **Département de Biochimie médicale et de Biologie moléculaire**. Cette structure installée sur le campus de Carreire rassemble des moyens techniques et des savoir-faire et offre des locaux à des équipes universitaires, habilitées ou non par la DRED, appartenant à l'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire ou aux UFR médicales et pharmaceutique, dans une conception interactive remarquable. Cette expérience, qui permet à de très petits groupes non reconnus ou peu soutenus, de réaliser des projets de recherche, est, sans aucun doute, à faire connaître.

#### 4 - Conclusions

L'UFR de Biochimie et de Biologie moléculaire de l'université Bordeaux II forme un ensemble entreprenant qui est parvenu, depuis 1970, à un niveau de développement plus que

simplement honorable et qui, en ce moment-même, mène avec détermination et clairvoyance des opérations qui devraient assurer, à moyen terme, l'épanouissement des disciplines les plus avancées et la consolidation, voire la progression, de celles dont la situation est encore fragile.

Il est important de souligner que les efforts en matière d'enseignement de base et de formation professionnelle, pour la recherche ou, plus récemment, pour l'industrie, sont allés de pair avec le développement d'une recherche active, solide, largement reconnue et soutenue au plan national. Il n'y a pas d'activité d'enseignement qui ne soit liée à des compétences indiscutables en recherche. Cela implique que si les faiblesses en Biologie structurale, en Biologie cellulaire et en Neurobiologie moléculaire qui ont été notées dans le chapitre de l'enseignement sont comblées dans l'avenir, c'est qu'elles l'auront été également au niveau des thématiques de recherche. Il faut rappeler aussi qu'avec le potentiel complémentaire que représente la Biologie à l'université Bordeaux I, quelle que soit la façon dont les problèmes seront résolus, il y a là de quoi réaliser, aussi bien pour la formation que pour la recherche, un ensemble assez complet et performant en Aquitaine.

L'examen des activités de l'UFR fait apparaître, dans le domaine de la recherche et dans la plupart des champs disciplinaires, une réelle interaction avec les UFR du secteur Santé. Cela va de l'utilisation des compétences des scientifiques qui forment, dans leurs laboratoires, des médecins ou des pharmaciens qui veulent aborder des problèmes de recherche pour la résolution desquels ils ne disposent pas des outils méthodologiques et des techniques appropriées, jusqu'à un véritable partenariat sur des thèmes étudiés en commun. Cela se traduit enfin par un fonctionnement efficace des DEA Biologie-Santé et Neurosciences et par la mise en place de l'Ecole Doctorale. On ne peut que souhaiter un renforcement de cette tendance et regretter que ces échanges, si féconds en recherche, soient inexistant dans le domaine de l'enseignement, hors le troisième cycle.

Un point négatif, qu'il faut souligner pour finir, concerne l'inégalité notoire qui touche l'UFR de Biochimie et de Biologie cellulaire en ce qui concerne l'affectation des personnels IATOS. On ne peut que recommander qu'un rééquilibrage progressif, mais cependant rapide, soit entrepris en faveur de cette UFR.



## VII - UFR MI2S

L'UFR MI2S est une petite composante de l'université Bordeaux II, héritière de l'Institut des Sciences Humaines Appliquées, devenu l'UFR de Sciences Humaines Appliquées, puis renommé UFR de Mathématiques, Informatique et Sciences Sociales pour mieux rendre compte de son orientation réelle. Son développement actuel coïncide avec celui de la filière MASS (Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales). Cette filière aurait pu naturellement se fonder à Bordeaux I, mais elle y rencontrait l'opposition conjointe des économistes et des mathématiciens - ce qui explique sans doute quelques frictions actuelles.

### 1 - Les personnels

Le recrutement des **enseignants** dépend de deux commissions de spécialistes : Economie (5ème et 6ème sections) et Mathématique-Informatique (23ème, 24ème sections). Il n'y a pas de postes destinés aux jeunes chercheurs. Le recrutement est externe, le turn-over est normal, compte tenu de l'évolution des carrières des différents membres : les personnels résident et s'investissent sur place. Tous les emplois (3 professeurs, 9 maîtres de conférences) sont pourvus. Un poste de PRAG a été échangé (avec les anglicistes) contre deux demi-postes de PAST, afin de faire venir des chercheurs étrangers.

Tous les enseignants interviennent dans le 1er cycle. La création du 2e cycle MASS a provoqué de nouveaux besoins qui se traduisent par un volume important d'heures complémentaires. Ces quelques 1 500 heures nécessitent l'aide d'intervenants extérieurs : des enseignants de Bordeaux I, des professionnels (pour des prestations de type conférences), de jeunes diplômés de troisième cycle. Ils sont choisis et contrôlés par l'enseignant résidant qui est responsable du cycle ou du cours correspondant.

Le **personnel non enseignant** se compose d'une secrétaire pour l'UFR et deux secrétaires pour les laboratoires de recherche (dont un agent technique CNRS). Une des secrétaires affectées à la recherche aide parfois à l'UFR, mais le secrétariat de l'UFR est surchargé et de nombreuses tâches sont assurées par les enseignants. L'UFR aurait également besoin d'un technicien pour l'informatique.

### 2 - Les moyens

L'UFR MI2S dispose de ses propres **locaux** pour les bureaux et d'une salle informatique. Les enseignants y sont fort bien logés. Lors du déménagement en 1990, l'UFR a pu aménager les bureaux à son idée, notamment avec les câblages nécessaires. La salle d'informatique est vaste, bien équipée, mais les capacités en puissance électrique sont dépassées. Les salles d'enseignement et les amphithéâtres sont gérés par l'université : les enseignants de MI2S se plaignent d'être parfois défavorisés par rapport aux enseignements de Santé, qui bénéficieraient de la priorité dans l'utilisation des locaux.

L'UFR a très peu de **ressources** propres, même si elle a bénéficié en 1993 d'une forte augmentation du budget de fonctionnement alloué par l'université. Il y a eu quelques versements de taxes d'apprentissage, mais rien n'est vraiment organisé dans ce sens. L'éventualité d'une rémunération des travaux réalisés pour les entreprises au titre des projets n'a pas été envisagée. La gestion se fait "à la main", et sur un micro-ordinateur non relié à la gestion de l'université.

Les tâches de **scolarité** sont partagées entre le service central et l'UFR : les inscriptions administratives se font au niveau de la Scolarité Sciences et Techniques, et les inscriptions pédagogiques se font à l'UFR. La liaison entre les deux services se fait uniquement sur papier : les étudiants sont "saisis" deux fois.

La **bibliothèque** de Bordeaux I, bien pourvue en Mathématiques, est largement utilisée par les étudiants. Les enseignants ont à leur disposition, dans une salle de réunion, des livres achetés sur crédits UFR et dont le fichier est auto-géré. Pour la recherche, il y a des livres dans les laboratoires, qui sont mis à la disposition des doctorants.

### 3 - Les formations

En 1991-1992, on comptait, dans la filière MASS, 120 inscrits en 1ère année de DEUG, 73 en 2ème année, 38 en licence et 17 en maîtrise. La même année ont été délivrés 30 DEUG, 19 licences et 15 maîtrises. Il n'y a pas de troisième cycle.

La professionnalisation de la formation passe essentiellement par les stages et projets. Leur organisation au niveau des licences et maîtrises est un des soucis du Directeur : c'est un travail important, et il est nécessaire de s'imposer vis à vis des entreprises, de les fidéliser dans une structure d'accueil. Chaque étudiant doit lui-même rechercher une entreprise susceptible de l'accueillir (il y est aidé par une sorte de mode d'emploi). Quelques offres de stages sont également publiées. Le stage (individuel) donne lieu à un rapport et une soutenance orale.

En ce qui concerne le devenir des DEUG MASS, une enquête a été réalisée par des étudiants (dans le cadre d'un TER en licence). L'orientation envisagée par la quasi-totalité des étudiants au sortir du DEUG est de poursuivre les études en licence MASS, MIAGE, MST, licence Mathématiques Appliquées ou licence Informatique. La création du second cycle MASS à Bordeaux a entraîné une diminution des orientations Mathématique ou l'Informatique, au bénéfice du MASS. Dans la vie active, où ils entrent à Bac + 4 ou Bac +5 en général, les étudiants se répartissent entre l'informatique, l'enseignement, la gestion, les statistiques (classification typiquement estudiantine : il est impossible - à part l'enseignement - de savoir dans quels secteurs économiques ont lieu ces activités).

L'orientation vers l'enseignement des mathématiques est considérée par les étudiants et les enseignants de Bordeaux II comme un des débouchés naturels de la filière (ce n'est pas le cas dans toutes les filières MASS), mais le flux est faible : trois ou quatre postulants chaque année. Quelques frictions sont apparues pour leur inscription en préparation au CAPES. En effet, à la pénurie de candidats en mathématiques qui a marqué le début de l'IUFM a succédé un afflux tel qu'il faudrait actuellement n'accepter qu'un candidat sur trois. Cette année, une commission de choix a été instituée, avec une sous-commission Mathématique, dont fait partie le responsable de la filière MASS. A Bordeaux, le DEUG MASS a une forte composante mathématique ; les étudiants qui s'orientent vers le CAPES ont en général une bonne base et une forte motivation, et leurs résultats sont comparables à ceux des étudiants issus de Bordeaux I. Certes, on pourrait envisager de créer une option de géométrie qui compléterait la formation mathématique à Bordeaux II, et permettrait de se présenter au CAPES (mais est-ce raisonnable pour quatre ou cinq étudiants intéressés ?) ; l'UFR pourrait aussi participer à la préparation au CAPES à l'IUFM, sous forme de cours de Probabilités par exemple. Dans le principe, il paraît indispensable que les bons éléments de la filière MASS qui désirent s'orienter vers l'enseignement puissent le faire : leur ouverture vers l'économie et une bonne formation en probabilité et statistique en font des recrues intéressantes pour le corps des professeurs du secondaire.

Les proportions de réussite sont stables. Beaucoup d'étudiants n'ont leur DEUG qu'en trois ans, quelques-uns en quatre ans. Les bacs B, F et G sont reçus individuellement avant leur inscription, pour éviter les erreurs d'orientation. En effet, la plupart des échecs définitifs sont des abandons au bout d'un mois, du fait d'étudiants qui ignoraient que le MA de MASS

voulait vraiment dire Mathématiques Appliquées. Le fait que, dans les nouvelles maquettes, l'option MASS soit désormais classée parmi les DEUG de Sciences devrait rendre la situation plus claire.

La rénovation du premier cycle a été organisée voici quelques années. Le principe des modules capitalisables n'est pas actuellement mis en œuvre : le premier cycle fonctionne par années. Les modalités de contrôle continu sont gérées par chaque enseignant responsable d'un cours, excepté toutefois en premier cycle, où il est davantage structuré.

Les réorientations après le DEUG ou la Licence souffrent des problèmes locaux avec Bordeaux I : aucune réorientation n'est possible en Sciences Economiques, où pourtant les étudiants pourraient bien réussir.

Les étudiants paraissent dans l'ensemble satisfaits du fonctionnement pédagogique. Leur souci majeur est le problème concret de la salle d'informatique (l'UFR réclame un technicien capable de s'occuper de la maintenance de son important parc informatique, mais il y a aussi un problème de puissance saturée de la ligne électrique). Les étudiants sont par ailleurs partagés sur l'intérêt d'un cours de linguistique en première année. Quelques-uns, enfin, venant d'autres universités, se plaignent de la disparité des programmes du DEUG.

Un problème important de l'UFR est l'absence de troisième cycle : l'Ecole Doctorale en Mathématiques de Bordeaux est en réalité à Bordeaux I. Des professeurs de l'UFR MI2S enseignent dans le DEA de Mathématiques appliquées et calcul scientifique de Bordeaux I ; leurs étudiants doivent s'inscrire en thèse à Bordeaux I. Une cohabilitation des deux universités pour ce DEA est envisagée.

En résumé, le DEUG MASS de Bordeaux II est bien construit, avec une bonne formation en Mathématiques et Informatique. Dans le cadre d'un DEUG de Sciences, cela paraît souhaitable. Il reste à espérer que les DEUG MASS soient dorénavant plus homogènes sur ce point : Bordeaux est un centre d'attraction pour les étudiants d'autres universités qui n'ont pas chez eux de second cycle MASS, et les redoublements d'étudiants extérieurs sont fréquents en Licence. Il y a peu d'échecs en maîtrise : les étudiants sont tous issus de la licence MASS de Bordeaux, ce qui montre que la progression est bien adaptée.

En ce qui concerne le second cycle, les enseignements d'économie y sont mieux développés, mais les enseignements de Probabilité-Statistique sont tronqués. L'UFR rencontre là un réel problème de compétence des enseignants : il y a un seul professeur en statistique.

Un troisième cycle professionnel serait intéressant pour les étudiants issus du second cycle. Il serait bon que la finalité de ce ou ces DESS soit adaptée au contexte local. La réflexion n'est pas encore arrivée à maturité sur ce point. Enfin la co-habilitation avec Bordeaux I pour le DEA de Mathématiques serait une bonne façon d'affirmer la vocation bordelaise de l'Ecole Doctorale, et de reconnaître la spécificité de la recherche en Mathématique à Bordeaux II.

#### **4 - La recherche**

Il y a trois équipes de recherche :

- deux équipes associées CNRS : Modélisation en dynamique des populations (dépendant de l'URA 944, Bordeaux I), et Economie publique ;
- une jeune équipe créée par la DRED en 1990-1991 : Mathématiques stochastiques.

En Mathématiques stochastiques, parmi les doctorants accueillis, deux sont issus de formations mathématiques de Bordeaux I, un vient de Grenoble et le quatrième est un élève de troisième année ENS-Ulm. Quatre doctorants étrangers boursiers du gouvernement français sont en visite pour l'année : deux Russes, un Israélien et un Indonésien. Le Laboratoire accueillera également six stagiaires de DEA, dont trois effectueront des stages à l'extérieur

(Cellulose du pin, Laboratoire des composites thermostrostructuraux, Laboratoire de biologie théorique).

L'équipe de recherche Economie publique est dans un statut incertain du fait du départ de deux de ses trois membres, et de la reconversion thématique du responsable qui reste. Il faut reconnaître que l'économie est très isolée au sein de Bordeaux II. Il reste une recherche individuelle très ouverte tant au niveau international (Centres de recherche américains) que national (Collaboration avec le GREQE-Marseille).

Quoique les équipes manifestent un beau dynamisme, le manque de communication - les questions de recherche ne semblent pas être discutées au sein de l'UFR - apparaît comme un handicap qui pousse actuellement certains enseignants chercheurs de l'UFR à reporter leurs espoirs sur Bordeaux I. Une clarification s'impose, et le règlement de la situation de la jeune équipe ne pourra qu'assainir la situation.

On évoque dans l'UFR la création d'une URA CNRS en "Mathématiques du Vivant", par regroupement des équipes "Mathématiques stochastiques" et "Modélisation en Dynamique des populations". Une telle équipe aurait effectivement une meilleure visibilité dans le cadre de Bordeaux II où les disciplines de santé et la biologie sont d'un grand poids. On peut signaler une coopération fructueuse avec l'unité INSERM d'épidémiologie (recherches et moyens informatiques - U330).

## **5 - Conclusion**

L'UFR MI2S fonctionne convenablement grâce à l'implication active de nombreux maîtres de conférences dans l'enseignement. Les difficultés concrètes d'organisation sont réelles, et nécessiteraient une analyse tant au niveau de l'UFR qu'au niveau général de l'université (planning, informatique, relations inter-services, relations avec les entreprises, politique de communication).

L'organisation des programmes de second cycle souffre également d'un sous-encadrement certain en Statistiques.

Les activités de recherche forment un ensemble dynamique même si, de par leur nature même, elles n'ont que peu d'incidence sur la formation assurée en premier et deuxième cycles. En revanche, elles sont davantage en liaison avec le reste de l'université.

## VIII - L'Institut d'oenologie

Les origines de cet Institut, qui est une UFR de Bordeaux II, remontent aux travaux pastoriens sur le vin et à la création, en 1880, de la Station agronomique et oenologique de Bordeaux. Son existence et son développement s'expliquent par la notoriété du vignoble bordelais, son importance dans l'économie régionale et la nécessité d'assurer la qualité de sa production face à l'amélioration constante des vins étrangers, tout en contribuant à la modernisation des procédés de vinification.

L'Institut d'Oenologie est installé sur le Campus scientifique de Talence, dans un ensemble immobilier bien adapté à ses fonctions, en cours d'achèvement. Il rassemble 200 étudiants environ (en comptant les doctorants). Ses activités relèvent de l'enseignement technologique, y compris une importante formation professionnelle continue, la formation doctorale et la recherche. Pour ce faire 10 enseignants chercheurs, 2 chercheurs financés par le privé, 12 ITA/IATOS de l'INRA et du CNRS, et quelques personnels de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), soit 36 personnes, forment l'ensemble de l'encadrement disponible.

L'une des principales activités d'enseignement de l'Institut d'Oenologie est la préparation au **Diplôme National d'Oenologie**. Il s'agit d'une formation professionnelle initiale de deux ans. Le recrutement des étudiants français se fait à Bac + 2 sur la base du DEUG, pour les 3/4 de l'effectif et d'un BTS ou d'un DUT pour le dernier quart. Les étrangers sont recrutés avec un niveau jugé équivalent. Les promotions sont de l'ordre de 60 avec 45-50 Français et 10-15 étrangers. En deuxième année, les effectifs sont moins nombreux (36 à 50) et les diplômes attribués sont en nombre correspondant.

Les débouchés qui s'offrent aux diplômés (production, négoce, industries, technico-commercial, laboratoires d'analyse) sont en voie de réduction, car beaucoup d'emplois sont maintenant occupés (le départ à la retraite des premières promotions formées à partir de 1955 commence juste à se réaliser). En outre, le caractère saisonnier d'une partie importante des activités n'incite pas à offrir des emplois permanents. Il est clair que le nombre de diplômes délivrés chaque année (100 à 125 au niveau national) devrait être réévalué avec attention.

L'Institut prépare également, dans le cadre de **Diplômes d'Université**, à des unités de valeur d'Oenologie et de Chimie agricole et pédologie qui peuvent être prises en compte dans la composition de différentes maîtrises (à Bordeaux I) mais qui, surtout, sont prévues pour compléter un cursus de deuxième cycle universitaire ou d'école d'ingénieurs en vue d'une orientation ultérieure vers le troisième cycle d'Oenologie. Il s'agit donc essentiellement d'un enseignement de deuxième cycle recherché comme formation complémentaire ou d'initiation. En 1992, 18 diplômes ont été accordés pour 54 inscrits.

Un autre rôle essentiel de l'Institut est **la formation continue des professionnels**. Elle est autofinancée (budget annuel de 1,5 MF) pour 17 000 heures/stagiaire/an. En 1992, 437 stagiaires, dont près d'un quart d'étrangers, ont été accueillis en 10 stages. Cette activité, très recherchée, et qui constitue une des façons d'entretenir des liens étroits et interactifs avec les professionnels, est l'objet d'une demande sans cesse croissante, qui ne peut être satisfaite car les moyens d'encadrement actuels ne peuvent y suffire.

Enfin, l'Institut est cohabilité pour le DEA d'Oenologie-Ampélogie. Ce DEA est à vocation nationale, mais le responsable des enseignements et de la gestion est le responsable de l'Institut bordelais. Les enseignements sont concentrés à Bordeaux en novembre et décembre, et le stage de laboratoire se déroule ensuite, à Bordeaux et dans les autres centres habilités. On compte 20 à 30 inscrits à Bordeaux chaque année (en 1991-1992 : 24 inscrits,

20 admis). Le recrutement se fait sur la base de la maîtrise principalement, mais il y a quelques ingénieurs. Les oenologues n'y sont admis que de façon exceptionnelle. Les effectifs comprennent un quota d'étrangers, de l'ordre de 20 %. A Bordeaux, 8 à 10 titulaires du DEA s'inscrivent chaque année en thèse. L'habilitation de ce DEA sous sceau multiple (en particulier avec Bordeaux I, Dijon, Reims et Toulouse), impose des contraintes de fonctionnement, les partenaires éloignés ne se sentant pas toujours suffisamment engagés, ni pendant l'année de DEA, ni surtout pendant les années de thèse. Très souvent, les doctorants sont inscrits dans d'autres formations doctorales, ce qui ne permet ni d'avoir une idée réelle de l'impact du DEA en terme de formation par et pour la recherche, ni de le placer en bonne position pour l'attribution des allocations de recherche. Or précisément l'attribution des allocations est trop faible : une chaque année seulement. La conséquence en est que le financement des doctorants passe par les professionnels et que cela tend, nécessairement, à orienter l'effort de recherche vers la demande immédiate.

La **recherche**, à l'Institut d'Oenologie de l'université de Bordeaux II est active et diversifiée. Elle est maintenant presque complètement installée dans de nouveaux laboratoires bien équipés et organisée en 7 laboratoires, correspondant aux 7 Professeurs de l'Institut. Les compétences de ces laboratoires relèvent de disciplines diversifiées (pédologie, biochimie végétale, microbiologie, oenologie, chimie appliquée, chimie analytique, technologie) mais complémentaires et qui permettent d'aborder de nombreux problèmes et de répondre à des demandes variées.

Telle qu'elle est organisée, la structure de recherche de l'Institut est tout à fait opérationnelle pour s'orienter vers l'amont comme vers l'aval. Cependant, en dépit de découvertes remarquables, par exemple en microbiologie (sur l'enzyme malolactique) ou en biochimie (sur les arômes variétaux), les travaux effectués sont très fortement tirés vers l'aval en raison même des conditions de financement de la recherche. D'une année sur l'autre, dans la dernière période, le budget de recherche de l'Institut se situe au niveau de 2,5 MF dont la part reconductible en provenance de la DRED, de l'université, du CNRS et de l'INRA est à peine supérieure à 10 %. Plus de 60 % du budget provient des professionnels, le reste, de la Région et de la CEE. Une part trop importante des revenus est donc sujette à des fluctuations imprévisibles et ne permet pas d'engager en toute sécurité des recherches dont la rentabilité à court terme n'est pas assurée. Il s'agit là d'une situation regrettable car un meilleur équilibre entre recherche de base - ou, au moins, indépendante - et recherche finalisée permettrait, sur le long terme, un renouvellement thématique et un développement des connaissances et des compétences dont la recherche appliquée et la production même ont besoin.

Il importe donc que les organismes de recherche qui s'intéressent à l'Institut (Equipe associée INRA 22028437 ; Equipe postulante CNRS 500080) définissent clairement avec les intéressés leurs intentions - en terme de programmes de recherche, de chercheurs et de niveau d'intervention - pour les années à venir. La constitution récente d'un **Pôle de recherche sur la vigne et le vin**, regroupant l'Institut de la vigne du centre INRA de Bordeaux et l'Institut d'Oenologie, avec pour objectif le développement d'une synergie devant déboucher sur de nouveaux programmes réalisés en commun, est un nouvel atout qui devrait être pris en considération dans cette réflexion.

Il importe d'autre part que, au niveau universitaire, mais dans une large concertation, on se préoccupe des successions à venir et du nombre des emplois d'enseignants chercheurs qu'il serait nécessaire de mettre à la disposition de l'Institut. En effet, on peut penser que les effectifs d'étudiants ne justifient pas d'augmentation. Il ne faut pas oublier cependant que les enseignements technologiques sont exigeants en terme d'encadrement et que la demande en formation continue est très élevée. On doit souligner aussi que l'Institut d'Oenologie a de nombreuses activités internationales (dans les programmes européens de formation, par exemple) et de diffusion des connaissances par l'organisation de symposiums internationaux et par la publication d'ouvrages techniques de grande ampleur en plusieurs langues, activités également très accaparantes.

**En conclusion**, l'Institut d'Oenologie de l'université de Bordeaux II est une structure bien organisée et armée pour accomplir ses missions de formation et de recherche. Par ses compétences indiscutables et ses liens interactifs avec les professions viticoles, elle joue un rôle essentiel au plan régional et son influence s'étend aux niveaux national et international. En terme de formation, il importe de veiller à mieux ajuster en fonction de la demande le nombre des oenologues formés, mais ce problème n'est pas strictement bordelais. Pour ce qui est de la formation continue, au contraire, toute la demande ne peut être satisfaite, et il serait normal de permettre à l'Institut de disposer des moyens pour le faire.

Le DEA et le doctorat d'Oenologie-Ampélogie forment la pièce maîtresse de la formation par et pour la recherche dans la discipline, qu'il faut préserver et à qui il faudrait même attribuer des allocations supplémentaires de façon à rendre certaines thèses moins liées aux financements des professionnels.

De même, l'Institut est un outil de recherche tout à fait performant qu'il convient de rendre moins dépendant sur le plan budgétaire, de façon à mieux équilibrer la part de la recherche amont par rapport aux recherches finalisées et au contrôle de qualité qui, tout en étant excellents, prennent trop de place dans l'effort de recherche de l'Institut. Sur ce plan, il est indispensable que l'INRA et le CNRS (Département des Sciences de l'ingénieur) prennent position pour un soutien réévalué et à plus long terme.





**L'université Bordeaux II**

---

**Le pôle des Sciences humaines**

---



## **IX - L'UFR des Sciences sociales et psychologiques**

C'est une grosse UFR pluridisciplinaire, qui regroupe plus de 4 000 étudiants. Elle se divise en Départements : Psychologie (2 000 étudiants), Sociologie (1 000), Ethnologie, Sciences de l'éducation, Démographie. L'interdisciplinarité ne va pas de soi : dans l'UFR, on estime qu'elle est d'autant plus productive qu'elle se réalise entre professionnels de disciplines autonomes. Le vœu de chaque département est donc, sauf pour la Démographie, d'asseoir sa discipline, régionalement, au moyen d'une filière complète ; actuellement les départements de Psychologie et Sociologie sont seuls habilités du 1er au 3e cycle.

Cette attitude n'empêche pas les relations entre départements, qui ont en commun certains enseignements. Il faut toutefois reconnaître que les passerelles prévues n'ont jamais été beaucoup empruntées (4% des sociologues et 7% des psychologues ont inversé leur choix initial en 1990) et qu'elles le sont de moins en moins. Au fur et à mesure que les départements affirment leur personnalité (ils ont beaucoup évolué en 4 ans), leurs étudiants semblent y adhérer de plus en plus tôt et fort.

La forte croissance des effectifs de Sciences sociales et psychologiques au cours des 5 dernières années (+ 40 %), a porté le nombre des étudiants à près de plus de 4 500 - le pôle Santé compte près de 8 500 étudiants. Mais tandis que les disciplines de la Santé se distribuent dans 7 UFR, les Sciences sociales et psychologiques sont restées groupées en une seule UFR, qui rassemble plus du tiers des étudiants de 1er cycle de l'université et plus de la moitié des étudiants de 2e cycle. A cette aune, elle est fortement sous-représentée dans les Conseils de l'université (avec 5 membres - dont 2 étudiants et 1 IATOS - au Conseil d'administration et 4 membres - dont 1 étudiant - au Conseil scientifique). Cela traduit la différence des normes d'encadrement dans les deux grands ensembles disciplinaires (10 fois plus de professeurs en Santé qu'en Sciences sociales, 10 fois plus d'assistants et maîtres de conférences, mais 4 fois moins d'enseignants extérieurs).

Les Sciences sociales et psychologiques ne se plaignent pas pour autant de leur situation. Elles ne se sentent pas mal aimées. La preuve en est leur réimplantation en centre ville, où elles viennent remplacer la Pharmacie dans de beaux bâtiments classés, dont la rénovation de qualité est en cours. La Sociologie, les Sciences de l'éducation, l'Anthropologie, la Démographie, la Bibliothèque sont déjà installées ; il reste à réaliser d'importantes tranches de travaux pour la Psychologie, en espérant que les bâtiments suffiront, malgré la croissance des inscriptions. Il y a manifestement plus de bénéfices à appartenir à une université riche et prestigieuse (quitte à être traité parfois, avec quelque condescendance) qu'à une université mal considérée et mal dotée. Aussi l'UFR n'envisage-t-elle pas de se fractionner pour obtenir plus de pouvoir dans l'université : pareille hypothèse suscite au contraire l'étonnement, ou quelque vague inquiétude, les vocations étant rares à la lourde charge de directeur d'UFR, la direction présente donnant toute satisfaction et le président restant toujours accessible pour apporter au besoin des ajustements nécessaires.

Il reste que la tentation n'est pas absente de distinguer, au moins dans l'espace, matières "scientifiques" et "littéraires". Il y a bien sûr des raisons pratiques à cette séparation des sites, mais il serait dangereux pour l'UFR de s'y complaire, et de se transformer en branche morte d'un établissement qui tient par dessus tout à sa réputation. Plus que sur le développement de liaisons fonctionnelles, l'attente essentielle de l'université porte, semble-t-il, sur une meilleure homogénéité de son image.

Enfin, cette UFR doit affronter le défi posé à toutes ses homologues : celui d'un afflux d'étudiants, exclus des filières nobles, en un temps de chômage. Quelle attitude choisir ? Professionnaliser étroitement, au risque de voir s'évanouir les étroits débouchés visés ?

Feindre l'indifférence, et continuer à distiller un humanisme de conservatoire ? Former et cultiver, mais de quelle utile façon ?

## 1 - Le Département de Psychologie

### La structure

Un Bureau, constitué pour 4 ans, est responsable du département. Il est composé (selon les nouvelles dispositions internes au département adoptées en novembre 1993) d'un membre de droit (le président de la Commission de spécialistes) et de 8 membres "élus à la majorité absolue des membres présents ou représentés du Département", dont 1 responsable des enseignements de licence, 1 responsable des enseignements de maîtrise, DESS et DEA, 1 responsable du budget et du personnel, 1 responsable des formations professionnelles et des relations avec les milieux professionnels, 2 responsables du DEUG, 1 responsable de la recherche, 1 représentant des personnels IATOS. Chaque année le Bureau "désigne l'un de ses membres qui est chargé de la convocation et de l'animation des réunions et assure la représentation du Bureau auprès des instances universitaires et extérieures et la délégation de signature".

Les statuts et le règlement intérieur du département, curieusement confondus, ne semblent pas les plus appropriés aux régulations internes et externes nécessaires à un fonctionnement institutionnel efficace : il n'y a pas un directeur de département es qualités élu sur une déclaration de politique générale pour une durée suffisante à l'application de cette politique ; l'instance dirigeante peut être remise en cause à chaque réunion de l'Assemblée générale ; les membres du département, au conseil de l'UFR, ne "représentent" pas leur département dans la mesure où, conformément à la loi, ils sont élus par l'ensemble des membres de l'UFR pour chaque collège.

### Les personnels

Pour ce qui concerne les **enseignants chercheurs**, sept personnes ont été recrutées depuis 1989 : 6 maîtres de conférences, dont 3 sur postes vacants, en psychologie sociale, psychologie clinique, psychologie du développement et 2 sur postes créés en psychologie expérimentale et psychologie de la santé ; un professeur de psychologie expérimentale sur poste créé (les trois premiers candidats classés se sont désistés). Le recrutement local est très prioritaire : 5 maîtres de conférences ont soutenu leur thèse à Bordeaux II.

Deux postes de professeur ouverts en 1993, en psychologie du développement et psychologie sociale, n'ont pu être pourvus (les candidats retenus ayant finalement choisi d'autres universités). Ces deux postes ont été déclassés en postes de maître de conférences par l'université pour les prochains concours. Pour 1994, deux créations sont demandées par l'université : un emploi de professeur en psychologie clinique (8e rang) et un emploi de maître de conférences en psychologie (14e rang).

Du point de vue de l'articulation des recrutements avec la recherche, on remarque que sur 7 personnes recrutées, 4 seulement apparaissent dans des équipes de recherche, dont 3 ont une production effective. Les intitulés des postes demandés pour les prochains concours ne sont pas (sauf un) fléchés sur les équipes de recherche, certains intitulés correspondent à des champs où la recherche est moins active (psychologie clinique ou psychologie sociale), tandis que des champs où elle est beaucoup plus active ne sont pas désignés (neuropsychologie, psychologie de la santé, psychologie de l'éducation).

La structure du corps enseignant est la suivante : 7 professeurs, 15 maîtres de conférences, 1 assistant, 2 ATER, 5 moniteurs, 2 associés sur un poste PRAS. Le département dispense environ 8 900 heures d'enseignement équivalent TD, dont 3 300 heures complémentaires. Les heures assurées par des intervenants extérieurs se répartissent pour 70 % en 1er cycle, pour 15 % en 2e cycle et pour 15 % en 3e cycle (heures équivalent TD).

Les candidatures des intervenants extérieurs, spontanées ou proposées par les responsables d'années d'étude, sont examinées par la commission de spécialistes. Le contrôle des services est assuré par le responsable de l'année d'étude.

Le personnel **IATOS** affecté au Département correspond à 8,5 postes plein temps (sur un total de 17 pour l'UFR, soit 50%), dont 2,5 pour l'administration, 2 pour la recherche et 3 pour la logistique.

### **Les moyens**

Le département de Psychologie occupe des **locaux** sur les trois sites de l'université. Le site de Carreire (laboratoires de Neuropsychologie et de Psychoacoustique), le site de la Victoire (laboratoire de Psychologie génétique et différentielle) et le site de Talence (enseignements). Il est prévu que les enseignements soient transférés, en 1995, sur le site de la Victoire. L'état des locaux diffère fortement selon le site : c'est à Talence qu'il est le plus précaire, tant en surfaces qu'en propreté.

En matière de **ressources**, on peut remarquer que les crédits de fonctionnement consacrés au Département ne correspondent qu'à 42 % des crédits accordés aux départements de l'UFR alors que la Psychologie regroupe la moitié des étudiants.

### **Les formations**

L'augmentation des effectifs, qui est globalement de 36 % en 5 ans, a porté un peu plus sur le 2e cycle (+ 38 % en licence et 41 % en maîtrise) que sur le 1er cycle.

Un DEUG rénové Sciences Humaines a été mis en place en 1991-1992. Par rapport à l'ancien DEUG de Psychologie, il se caractérise par un tronc commun entre les filières de Psychologie et de Sociologie, avec des passerelles à l'issue de la première année. Cinq UV de préprofessionnalisation ont été introduites, de même que l'amorce d'un tutorat.

Un point important est à signaler : Bordeaux II est la seule université ayant à ce jour été habilitée pour un cursus de licence-maîtrise en Sciences Cognitives. Le cursus (qui ouvrira à la rentrée 1994) privilégie la synthèse interdisciplinaire (psychologie cognitive, neurosciences, intelligence artificielle et modélisation mathématique) à propos des processus cognitifs (dans leur fonctionnement ou leur dysfonctionnement). Deux champs sont privilégiés : la mémoire et le langage. Deux types de débouchés potentiels sont déclarés : la recherche et la santé (CHS, hôpitaux généraux ou universitaires, institutions spécialisées en rééducation des cérébrolésés, prise en charge des personnes âgées, etc). La licence comportera 560 heures d'enseignements, la maîtrise 550.

Le projet, appuyé par la direction de l'UFR et la présidence de l'université, suscite quelques problèmes locaux. Il faut offrir à ce cursus toutes les chances de réussite, afin qu'il puisse à terme être évalué alors qu'il aura fonctionné dans des conditions favorables : l'enjeu dépasse de loin Bordeaux II. Dans cet esprit, quelques améliorations du cursus peuvent être suggérées : il apparaît nécessaire d'intégrer un enseignement de psycholinguistique dans la mesure où le langage est déclaré comme l'un des "fils rouges" du projet (des psycholinguistes avaient d'ailleurs été impliqués dans sa préfiguration) ; l'un des secteurs d'application des sciences cognitives étant l'ergonomie cognitive, une collaboration pourrait être cherchée avec le Laboratoire d'Ergonomie des Systèmes Complexes (UFR Santé publique) ; enfin, dans la mesure où les sciences cognitives ne s'affirmeront fécondes qu'à la condition de s'étayer sur un corps de recherches interdisciplinaires actif, il paraîtrait opportun que n'enseignent dans le cursus que des personnes ayant une activité de recherche avérée.

Outre la préparation aux DEUG, licence et maîtrise, le département de Psychologie gère trois DESS (Clinique, Enfance/adolescence, Travail) et assure la formation des psychologues scolaires du ministère de l'Education nationale (diplôme d'Etat de psychologue scolaire) au travers d'un des six centres agréés en France par le ministère.

## La recherche

Le **DEA**, habilité pour 2 ans en juin 1993, est commun à la Psychologie et aux Sciences de l'Education. Les deux parties le regrettent, en invoquant pour argument que la Psychologie se caractériserait plus par une recherche de laboratoire et les Sciences de l'Education par une recherche de terrain.

De 1990 à 1992 inclus, 25 **thèses** ont été soutenues (11, 7 et 7) dont 9 par des étrangers. Aucun des docteurs n'est signalé comme étant actuellement sans profession. Certains ont conservé la profession qu'ils avaient avant et pendant la préparation de leur thèse (professeur agrégé du secondaire, architecte). Six exercent les fonctions de maître de conférences.

Quatre **laboratoires** sont rattachés au département :

- Psychologie génétique et différentielle (équipe associée DRED) ;
- Psychologie clinique et Psychopathologie ;
- Neuropsychologie expérimentale ;
- Psychoacoustique (Jeune équipe DRED).

Il n'existe pas de commission recherche à proprement parler, ni de structure statutaire de débat au sein des laboratoires. Une remarque liminaire s'impose : le poids important des charges d'enseignement est globalement préjudiciable à l'activité de recherche. Par ailleurs, alors qu'existent plusieurs collaborations inter-laboratoires, on note l'absence de collaboration avec le Laboratoire de Psychobiologie des Comportements adaptatifs (U INSERM 259), un des professeurs assurant un service dans le département exerçant cependant ses activités de recherche au sein de cette unité.

Le Laboratoire **Psychologie génétique et différentielle** regroupe 11 enseignants chercheurs et a été reconnu comme équipe d'accueil par la DRED, avec une structure en deux équipes : Psychologie de l'Education, Psychologie de la Santé. Les ressources déclarées cumulées sur 2 ans sont de 621KF (221KF de dotation DRED, 400KF de la Région), soit en moyenne 29,6 KF par chercheur et par an. Le laboratoire accueille 22 Doctorants, dont 3 allocataires Région. L'équipe n'a jamais obtenu d'allocations DRED, ce qui ne semble pas normal dans la mesure où elle a reçu le label d'accueil.

- L'équipe de Psychologie de l'éducation (3 enseignants chercheurs et 2 collaborateurs techniques, 12 doctorants dont 2 allocataires) étudie, avec une méthodologie d'expérimentation de terrain, le rôle des représentations que se font d'eux-mêmes les élèves sur les apprentissages scolaires : résolution de problèmes, lecture, production et compréhension de textes. Ces recherches sont en phase avec les problématiques de recherche au plan international. Quatre thèses ont été soutenues et les publications sont nombreuses. L'équipe fait état de collaborations extérieures, notamment à Genève.

- L'équipe de Psychologie de la santé présente l'originalité d'être la seule équipe française sur un thème en émergence au niveau international depuis 1985. Elle comprend 2,5 enseignants chercheurs et 7 doctorants dont 1 allocataire. Deux membres de l'Unité INSERM 394 (Neurobiologie intégrative) collaborent aux travaux (2 publications communes) et il y a un programme de travail coordonné à partir de 1994. Les travaux portent sur la mise au point d'un modèle susceptible de rendre compte des "dysfonctionnements biopsychosociaux" responsables de l'apparition et de l'évolution des maladies, notamment l'évolution des cancers en fonction de stratégies cognitivo-émotionnelles. Une étude longitudinale prévue sur 2 ans est en cours sur 200 patients. Les publications, nombreuses, sont pour la plupart cosignées par plusieurs membres de l'équipe, dont les doctorants, ce qui témoigne d'un réel travail d'équipe. Six thèses ont été soutenues. L'équipe signale des collaborations extérieures effectives (Pays-Bas, Etats-Unis) consistant dans la participation à des programmes de recherches internationaux ou à l'adaptation d'instruments d'évaluation (anxiété et agressivité).

- Une équipe en voie de constitution, Psychologie de l'orientation et du travail, est aussi déclarée - est-ce vraiment licite ? - comme nouvelle partie intégrante de l'Equipe d'accueil DRED. Elle est constituée par 4 enseignants chercheurs et 3 doctorants. Les thèmes de recherche sont "les mécanismes d'orientation/insertion des adolescents et jeunes adultes" d'une part, "le processus de représentations, d'évaluation et de décision dans le rapport des individus au travail" d'autre part. Si cette équipe, de constitution récente, ne justifie pas encore d'une production comparable à celle des autres équipes, elle annonce cependant des articles et soutenances de thèses.

- Une équipe est déclarée en voie de constitution, avec 2 enseignants chercheurs et 2 doctorants, sur le thème Psychologie cognitive de la mémoire (mémoire implicite chez l'enfant, selon l'âge, selon qu'une information est lue ou produite). On peut s'interroger sur l'opportunité d'introduire une nouvelle équipe sur le thème de la mémoire, alors que les travaux du Laboratoire de Neuropsychologie Expérimentale portent précisément sur la mémoire : une alternative serait d'orienter très directement les travaux sur les aspects éducatifs, auquel cas le thème pourrait s'intégrer à l'équipe de Psychologie de l'Education qu'il enrichirait d'une approche expérimentale de laboratoire.

Le **Laboratoire de Psychologie clinique et Psychopathologie** est dans l'état de "projet de développement". Il a pour objectif de relancer la recherche en psychopathologie et psychologie clinique développementale sur Bordeaux - le précédent laboratoire centré sur "activités ludiques et mentalisation" n'ayant eu ni financement ni production. Il réunit un groupe de travail composé d'universitaires et de doctorants dont certains ont une formation strictement clinique et d'autres une double formation clinique et développementale. L'objectif est de présenter une demande lors de la prochaine campagne d'habilitation (équipe + DEA) en liaison avec Toulouse.

Le Laboratoire de **Neuropsychologie Expérimentale** est situé sur le site de Carreire, dans le CHU Pellegrin - Hôpital Tripode. Créé en 1989, il est reconnu comme équipe hospitalo-universitaire depuis octobre 1991. Il ne comporte en propre qu'un professeur, 2 ATER, 2 ATOS ; 8 autres personnes y exercent tout ou partie de leur activité de recherche. L'université soutient le laboratoire par le biais du BQR, mais l'essentiel des ressources (430 KF, en 1992-1993) provient des collectivités territoriales, notamment la Région. Les travaux portent sur les processus de mémoire, plus particulièrement la reconnaissance d'images, chez l'homme sain ou cérébrolésé, dans certaines pathologies mentales et chez les épileptiques graves pré ou post neurochirurgie. Les techniques d'investigation utilisées sont l'électrophysiologie cérébrale de surface et intracrânienne, l'amytal intracarotidien (inhibition fonctionnelle transitoire de l'activité de structures cérébrales), l'infographie 4D et l'imagerie cérébrale. L'équipe signale des collaborations avec le Service de Neuroradiologie (CHU Pellegrin), l'Unité de Neurochirurgie de l'épilepsie (CHU Pellegrin), le Laboratoire Bordelais de recherche en Informatique (CNRS-Bordeaux 1), le Laboratoire de Neurosciences Cognitives (CNRS-Bordeaux 1), Service de Rééducation Fonctionnelle Neurologique (CHU Pellegrin), Laboratoire de Mathématiques du Vivant (Bordeaux 2). Les publications nombreuses traduisent le dynamisme du laboratoire. Compte tenu de l'état de la neuropsychologie en France, un soutien spécifique paraît s'imposer. Notamment, afin de garantir l'interdisciplinarité indispensable à ce domaine de recherche, il paraît important que ce laboratoire puisse recruter non seulement en neurosciences mais aussi en psychologie cognitive expérimentale ; dans cette discipline, le recrutement en DEA et thèse doit être facilité, notamment par une présence plus marquée dans le cursus d'enseignement de psychologie.

Le Laboratoire de **Psychoacoustique**, situé sur le site de Carreire, est reconnu comme jeune équipe DRED. Il comporte 1 maître de conférences et un directeur de recherche du CNRS, rattaché à l'INSERM 229. Les ressources sont confortables (1 872 KF cumulés sur 5 ans) et l'équipement est très satisfaisant. Les travaux concernent les relations entre les caractéristiques physiques des sons et les perceptions que les sons induisent : sensibilité auditive aux rapports harmoniques de fréquence, mémoire de la hauteur tonale, détection des modulations continues de fréquence. Cette petite équipe a une production scientifique du

meilleur niveau (7 articles, 1 ouvrage édité, 6 communications scientifiques), mais elle n'a pas réussi à attirer de doctorants. Un chercheur australien doit se présenter au concours chercheurs 1994 du CNRS dans l'intention de l'intégrer.

## 2 - Le Département de Sociologie

Le Département de Sociologie de Bordeaux, dont la réputation est déjà ancienne, a, depuis quatre ans, changé de direction, de style et de stratégie. La nouvelle ligne affichée est de "prendre pour moteur la recherche". De fait, au Laboratoire de sociologie de la santé sont venus s'ajouter un laboratoire d'université - le LAPSAC, agréé "jeune équipe" -, une antenne du CADIS (laboratoire propre du CNRS), tandis qu'une association (le CEDAS) permet de gérer un portefeuille d'études intéressant la Région, le Département, mais aussi des questions d'intérêt national ou européen. Une explosion de publications marque ce nouveau cours : une consultation rapide des bases de données bibliographiques fait d'ailleurs apparaître que ce Département est des plus visibles (et même seul Bordelais visible, avec le CEAN de Sciences Po, dans la base américaine ISIS).

Cette stratégie peut sembler paradoxale au moment précis où l'afflux étudiant paraît devoir mobiliser les efforts pour modifier, améliorer et simplement assurer les enseignements. Or ces tâches ne sont pas minorées par l'équipe du département - on a même l'impression de quelque frénésie. Cette mobilisation nécessite des contreparties : d'une part, "on ne s'ennuie plus, lorsqu'on enseigne ici" (l'expression a été employée) ; d'autre part, la recherche permet la publication, donc l'acquisition de notoriété - académique mais aussi publique. Les travaux portent sur des questions de société, choisies par référence à des enjeux majeurs ; leur publication retient volontiers l'attention des médias, éventuellement nationaux, et cette reconnaissance a des retombées plus que proportionnelles en une ville de province qui a quelques réserves à l'égard des universitaires dans les disciplines considérées. Les étudiants sont eux-mêmes sensibles à cette image, qui retentit sur la considération qu'ils portent à leur discipline (aux dires des ethnologues, ils sont quelque peu hautains).

### Les moyens

L'installation du département dans ses nouveaux **locaux** a changé la vie des enseignants et des étudiants. Le contraste est saisissant avec les bâtiments dégradés du campus de Talence. Les salles sont à suffisance, bien équipées et accueillantes (à l'exception des vieux "amphis d'anatomie", type 19e siècle). L'architecture interne des bâtiments a été refaite. Tout est neuf, bien entretenu, respecté par les usagers.

Bien sûr, certains étudiants regrettent les équipements sportifs de Talence et ses cafétérias. D'autres trouvent que si la bibliothèque a bien été déménagée dans un délai-record, pendant les vacances, elle tarde à redevenir pleinement opérationnelle. Certains professeurs regrettent l'éloignement de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, mais les équipements d'intérêt majeur pour eux - imprimerie, informatique, traitement d'enquêtes - leur demeurent ouverts, et deux laboratoires ont gardé sur place une antenne. On peut toutefois souhaiter (cela relève de l'université et du contrat de plan Etat-région) qu'au-delà de la fonctionnalité des locaux, un effort "architectural" soit fait pour faciliter la socialisation des étudiants : regroupement des départements et de leurs salles d'enseignement, lieux de convivialité en nombre et taille suffisants (cafétéria, salle de réunion par département, salles de travail, petites salles de permanence pour les associations).

La création de ces espaces est d'autant plus nécessaire que le site des nouveaux locaux crée un contexte délicat. Il ne semble pas que la ville se soit efficacement préoccupée d'organiser la rencontre d'une offre de logement adéquate, avec le déplacement énorme de demande que représente l'implantation de plus d'un millier d'étudiants nouveaux (cette année) et bientôt 2 500 à 3000 de plus. Aux environs, les logements sont chers (ou parfois



inoccupés, mais non à louer à des étudiants dont l'afflux inquiète les résidents). Ou bien, à proximité immédiate, ils sont vétustes, inconfortables, et situés dans des rues quelquefois réputées manquer de sécurité.

Les **ressources** du département consistent d'abord en d'importants crédits de fonctionnement, que l'université lui attribue par le truchement de l'UFR. D'autre part, les laboratoires se procurent, par une intense activité d'études et recherches, un complément sensible. Au total, le département dispose de quelque 170 KF annuels (budget de fonctionnement). En outre, avec le CEDAS, il a "construit" une demande pour ses recherches, demande qui était potentiellement considérable en ce chef-lieu de Région, bassin d'une population nombreuse. La réussite est remarquable : le département s'est fait une réputation en étant sélectionné lors de plusieurs appels d'offres nationaux, et maintenant européens ; il a aussi démarché les directions administratives locales, et toutes sortes de demandeurs latents de recherche. Il est à la tête d'un important portefeuille d'études (10 000 KF annuels pour le seul Observatoire Social Départemental). Il est maintenant directement sollicité, pour plus qu'il ne peut assurer. La règle est que chaque équipe ou chercheur qui a décroché un contrat est seul ordonnateur des dépenses qu'il permet. Il revient donc à chacun de s'appliquer à subvenir aux besoins qu'il entrevoit, et il n'y a pas de péréquation automatique, qui permette à des fractions moins actives de bénéficier du dynamisme des autres. Un tel mécanisme repose bien sûr, de façon délicate, sur l'entente au sein du département et sur l'autorité de responsables de laboratoires, arbitres incontestés parce qu'ils se gardent de tirer avantage personnel de leur position.

### Les effectifs

De 1989 à 1993, les effectifs d'**étudiants** inscrits en 1ère année de DEUG sont passés de 190 à 366 (dont respectivement 100 et 250 primo-entrants) : ils ont donc doublé en 4 ans. Le département déclare avoir suivi une stratégie délibérée. En effet, l'UFR, conformément aux instructions ministérielles relatives aux DEUG dits rénovés, n'accepte qu'un certain nombre de "pochettes" d'inscription, c'est-à-dire qu'elle affiche un nombre limité de places disponibles. Mais le département de Sociologie, pour sa part, a estimé, il y a 4 ans, manquer de primo-entrants : compte tenu de l'évaporation en cours d'études, et dans le souci de disposer d'une masse critique d'étudiants en maîtrise de sociologie (estimée à une centaine par an, pour asseoir la spécialité à Bordeaux), le département s'est décidé à ouvrir largement le nombre des places offertes à l'entrée. Il souligne que c'est en toute conscience, et dans la ferme volonté de lutter parallèlement contre l'échec en DEUG. Les effectifs de 2e année sont d'environ 200 étudiants, ceux de licence de 180 et ceux de maîtrise d'une centaine. Au total le nombre des étudiants en formation a augmenté de près de 50 %, entre 1989 et 1993.

C'est dans ce contexte de croissance des effectifs qu'il faut apprécier les questions de **personnel enseignant**. De nouveaux postes de professeur (1) et de maîtres de conférences (2) ont été créés. Les recrutements se sont portés vers de jeunes enseignants venus d'horizons divers. Tous les enseignants (4 professeurs et 10 maîtres de conférences) résident sur place, et l'équipe constituée paraît devoir rester stable quelques années. Le corps enseignant est jeune (40 à 50 ans pour la grande majorité - y compris la moitié des professeurs). La masse en est concentrée sur une seule génération. Les plus prévoyants s'inquiètent d'avoir à vieillir ensemble ou que le département doive affronter les dissensions liées à d'insuffisantes possibilités de promotion, lorsqu'à 2 ou 3 ans près, tous atteindront en même temps le sommet de leur grade. Le sentiment est qu'il est crucial d'asseoir la pyramide en recrutant quelques très jeunes enseignants, et qu'il faudra résoudre le blocage, prévisible, au niveau du grade de professeur.

Une attention délibérée est portée à l'intervention de toutes les catégories d'enseignants dans chaque cycle. La nature des intervenants extérieurs en est affectée : en 3e cycle, il s'agit de chercheurs ou d'enseignants spécialisés, chargés de blocs optionnels ; en 1er cycle, le Département a pu bénéficier de 2 moniteurs-allocataires de recherche par an, qui sont chargés de TD, et constituent un premier cercle proche des enseignants statutaires ; toujours en 1er cycle, il existe un noyau d'une dizaine de chargés de cours, qui assurent les 9/10e des

heures complémentaires. C'est au total un peu plus du quart des heures de formation qui est assuré par des chargés de cours.

L'intensification des tâches d'enseignement nécessite le plein engagement de tous. Un discret contrôle a permis le retour à l'accomplissement, par chaque professeur et maître de conférences, de son plein service dû. Il ne fait pas de doute que chacun travaille aujourd'hui à temps plus que plein : il ne s'agit pas seulement des horaires de cours réguliers, mais des charges nombreuses de réception des étudiants (surtout de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles), de préparation de cours, d'exercice de responsabilités dans le Département ; et aussi de recherche, y compris la négociation pour l'obtention de contrats, l'écriture de rapports, d'articles et d'ouvrages.

Dans leurs tâches pratiques, les enseignants sont secondés par un certain nombre de personnels **IATOS** : 6, sur les 17 dont dispose l'UFR, dont 2 secrétaires, l'ingénieur d'études et 2,5 vacataires techniques attachés au Centre de documentation et aux laboratoires de recherche. Mais le Département peut aussi s'appuyer, pour de nombreux services, sur les services centraux de l'université, bien dotés, et qui fonctionnent à la satisfaction générale.

### **Les objectifs et les débouchés**

Comment "asseoir" dans la région une discipline aux débouchés incertains, et en tout état de cause limités ? Les sociologues bordelais résumant leur position par une formule : "nous ne sommes pas responsables du chômage - considérable dans la région ; nous sommes responsables de donner une formation aux étudiants". Ils entendent leur ménager une diversité d'issues, à différents niveaux, et non leur proposer une professionnalisation étroitement spécialisée. Le principe est de développer avant tout une solide culture générale dans la discipline. C'est à la fois un réquisit pour disposer à terme de sociologues professionnels, issus de la maîtrise et incarnant le label de leur formation. C'est aussi un credo dans la discipline, et l'idée que le marché de l'emploi aura besoin d'autre chose que de techniciens étroitement formés aux pratiques spécialisées d'un moment.

Les étudiants rencontrés vivent sans angoisse existentielle leur choix de cette filière : ils prennent comme un donné le risque du chômage et ils sont confiants dans les chances supplémentaires qu'apporte une formation. Ils se voient, pourrait-on dire, sur une "trajectoire de professionnalisation", dont ils croient qu'elle trouvera son but - même s'il ne peut être prédit : telle est aujourd'hui la loi d'un marché aux métiers changeants. L'attente n'est donc ni celle d'un apprentissage, focalisé sur la préparation courte à des emplois existants, ni celle d'une parenthèse de culture, indépendante de toute utilité sociale. Les étudiants souhaiteraient que les enseignants les informent à chaque pas (en 1<sup>ère</sup>, puis en 2<sup>e</sup> année de DEUG, et encore en licence) non seulement sur les issues possibles, mais sur le bon usage de la filière : les rappelant au devoir de sortie, et les informant du devenir des étudiants à chaque étape, des opportunités d'emploi qu'ils ont découvertes ou créées. C'est à cela que voudrait s'attacher en priorité la toute jeune Association corporative qu'ils viennent de créer, pour pallier ce qui est, à leurs yeux, la principale carence du cursus.

Le Département s'est ingénié à préparer à des débouchés, qui n'avaient pas encore été aperçus (ou à les susciter) :

- l'IUFM, visé par quelque 20 à 35 % des étudiants à leur entrée en DEUG est une sortie limitée. Quelques étudiants intègrent tout de même chaque année l'IUFM et l'on observe "un effet IUFM", sous la forme de quelques inscriptions en maîtrise destinées à couvrir une année supplémentaire de préparation du concours. Le département se contente d'assurer en DEUG une bonne culture dans l'ensemble des sciences humaines et sociales, et un sérieux entraînement à l'expression, sans particulièrement tisser de relations avec l'IUFM ;

- le département a organisé, en collaboration avec le CEAN et l'Institut d'Etudes Politiques, une préparation aux concours de CAPES et d'Agrégation en Sciences sociales. Des enseignants du département y donnent des cours, sur leur temps de service. La préparation

obtient de bons résultats ; et les professeurs - parfois à regret - conseillent chaque année à 6 ou 7 étudiants en maîtrise de s'y inscrire ;

- grâce à son portefeuille d'études, le département a réussi également à "placer" un certain nombre d'étudiants dans des mairies, et dans des services d'études locaux ou régionaux, à des postes qui souvent n'existaient pas précédemment. Dans la même veine, d'anciens étudiants ont créé deux ou trois petits bureaux d'études dans la région, qui pour l'instant vivent convenablement ;

- le département participe aussi à un DESS interdisciplinaire, Formation à l'enquête sociale approfondie. Il comporte 440 heures d'enseignement, à forte teneur de méthodes et techniques, où il est fait appel à des professionnels, et un stage de 470 heures en principe, souvent largement dépassées, car la règle du jeu est d'accomplir des "chantiers collectifs", répondant à une demande en vraie grandeur, négociée par exemple avec l'ANPE ou la CPAM. Les partenaires sont les secteurs de la programmation urbaine, de la psychologie du travail, de la santé publique. Une trentaine d'étudiants sont admis chaque année : une dizaine sont issus de Sociologie ; les autres viennent des formations co-organisatrices - Psychologie, UFR de santé publique - ou d'entreprises, au titre de la formation continue ;

- le département a fait une proposition d'IUP, centrée autour de l'enquête sociale pour les politiques urbaines, à hauteur de 20 places par promotion. La tutelle imposant une configuration de 100 places, le département a préféré renoncer à sa proposition, estimant que les débouchés seraient insuffisants. En revanche, le département, dans le cadre d'une action commune avec le département de Psychologie et celui des Sciences de l'éducation, offre, en formation continue, aux professionnels de l'action sanitaire et sociale la possibilité de suivre une licence et une maîtrise de Sociologie, option Sciences sociales et pédagogiques appliquées au travail social, pour lesquelles l'UFR est habilitée depuis la fin des années 1970. Depuis son ouverture, cette filière accueille régulièrement chaque année une nouvelle promotion de quelques vingt stagiaires, la demande d'origine régionale étant très soutenue ;

- à l'issue de la maîtrise, les étudiants s'orientent aussi vers des DESS qui ne dépendent pas de la Sociologie, mais où ils sont appréciés : DESS organisés par l'Institut de Sciences Politiques, avec laquelle les relations sont suivies, DESS de gestion publique ou d'aménagement urbain ;

- au niveau de ses laboratoires, le département propose une sorte de rampe de lancement à une douzaine de "pré-professionnels" : 3 allocataires de recherche (dont 1 payé par la Région), plusieurs contractuels, liés notamment à l'Observatoire social départemental en cours de structuration, quelques vacataires stables, pour des enquêtes en cours.

En somme, les étudiants parvenus en 2e cycle trouvent honnêtement à s'orienter, et pour la plupart à s'employer. Une toute autre question est celle des "étudiants de passage", qui "s'évaporent" en cours ou en fin de 1er cycle. En fin de compte, 22% de la cohorte seront exclus du système au bout d'un an ; 36 % auront abandonné sans diplôme au bout de 2 ans ; 50% obtiennent le DEUG, 30 % la licence et 20 % la maîtrise.

"Ceux qui s'en sortent" - c'est à dire qui passent l'épreuve du DEUG, et surtout de sa première année - sont "ceux qui se socialisent" à l'université : ceux qui en adoptent "les moeurs", qui se repèrent sur le campus, qui s'associent en groupes amicaux ou de travail. C'est pourquoi la nouvelle Association corporative se préoccupe en tout premier lieu de l'accueil des étudiants, de l'organisation de fêtes périodiques et de l'institution d'une convivialité qui manque cruellement de lieux naturels et de spontanéité.

Mais que deviennent les "exclus du système"? Ce qui inquiète les enseignants, c'est que pour l'essentiel, ils l'ignorent. Il semble que certains se tournent vers des écoles d'assistants sociaux et d'éducateurs spécialisés ou passent avec succès différents concours administratifs. Bien d'autres cas de figure doivent exister. Ici comme partout en France, aucune enquête ne s'est attachée à le préciser. Compte tenu de l'intérêt que le Département porte à cette question, et de sa capacité d'enquête, pourquoi le Ministère ne lui proposerait-il pas un

contrat, pour mener une enquête pilote sur le devenir des étudiants : ce serait une première utile, à laquelle les étudiants eux-mêmes pourraient être associés.

### **Le cursus pédagogique**

Le Département offre à Bordeaux une filière complète de Sociologie, du DEUG au 3e cycle. La stratégie adoptée il y a 4 ans - accroître les places offertes, en DEUG en particulier - posait le problème de l'enseignement de masse. Il s'avère que ces nouveaux étudiants sont travailleurs : les amphithéâtres restent pleins, l'année durant ; l'abandon en fin de premier trimestre a quasiment disparu ; la plupart des inscrits se présentent aux examens de fin d'année. Ils sont motivés pour obtenir le DEUG, qu'ils perçoivent souvent comme une sorte de "baccalauréat du supérieur". Aussi les enseignants, plutôt que de miser sur des filières courtes ultra-professionnalisées, ont-ils entrepris de tirer parti des qualités de leurs nouveaux étudiants, mais aussi de remédier à leur cruel déficit de culture générale. Ils ont donc "réinvesti" volontairement le 1er cycle, professeurs y compris.

La licence a toujours été le "cœur" de la formation en Sociologie à Bordeaux : elle a été peu modifiée. La maîtrise, qu'il s'agissait d'asseoir (passage à une centaine d'étudiants, soit une augmentation du quart ; volonté d'encadrement très rapproché) constitue le deuxième point d'application d'un effort majeur. L'assiduité des étudiants reste intense, la proportion des inscrits qui se présentent aux examens de fin d'année a doublé en 4 ans (elle approche en licence le nombre des inscrits).

Au niveau de la licence sont recrutés chaque année 4 ou 5 khâgneux et autant d'étudiants venus de l'IEP : ils s'intègrent aisément au cursus. Les initiatives personnelles sont de plus en plus requises. Au terme d'une initiation méthodologique en licence, comme en association avec les modules essentiels, les étudiants sont avertis qu'ils "peuvent à titre optionnel effectuer un stage destiné à mettre en pratique l'enseignement reçu" : à eux souvent de le trouver. Ils ont à produire des "notes de recherche". En maîtrise, l'essentiel du temps est occupé par des séminaires de recherche : plusieurs d'entre eux sont communs avec le DEA ; les thèmes en sont liés aux travaux en cours dans les laboratoires du Département, et les enseignants y débattent ; les étudiants doivent prendre part aux discussions, apprendre à s'exprimer publiquement, argumenter à hauteur : cela favorise la qualité du mémoire original requis en fin d'année (50 à 60 pages). Les enseignants font un effort d'encadrement particulier en maîtrise : c'est alors que les étudiants sont intellectuellement "lâchés" et qu'il faut les suivre rigoureusement dans leur travail.

On pourrait donc dire que deux projets pédagogiques différents, applicables à deux publics distincts (celui de 1er cycle, souvent destiné à un "passage court", et celui de 2e cycle, en voie de professionnalisation dans la discipline) ont dû être construits - et néanmoins articulés, puisqu'en principe ils s'enchaînent. Malgré l'extrême augmentation des effectifs, les taux de succès ont été maintenus, sans démagogie. Ces performances sont obtenues au prix d'un investissement considérable des enseignants, dont ils ne se plaignent pas mais qui approche la tension de rupture. Aussi certains estiment-ils que le moment serait venu de repenser calmement la politique générale et la cohérence du cursus, par exemple à l'occasion de la prochaine campagne d'habilitations, dans un an, et tout particulièrement de revenir sur les modalités du contrôle des connaissances, dont la multiplication en 1er cycle menace d'asphyxier la composante, et de lui faire subrepticement perdre de vue son projet. Les enseignants peuvent-ils continuer de consacrer trois mois par an à corriger des examens ? Ne faudrait-il pas alléger ces tâches, en proposant des sujets d'examen plus transversaux combinant les savoirs dans plusieurs matières ?

### **La recherche**

La stratégie adoptée par le Département, qui consistait à prendre pour moteur la recherche, s'est pleinement accomplie : il y a là un ensemble de laboratoires dynamiques, qui couvrent une variété de styles de science, et qui non seulement s'articulent à l'activité de formation, mais la "tirent" et assurent au Département sa notoriété régionale et nationale.

C'est une explosion d'ouvrages et d'articles qui s'est produite en 4 ans, reçus par les meilleurs éditeurs et les meilleures revues. La percée est stabilisée (plusieurs membres du Département étant devenus eux-mêmes membres de Comités éditoriaux de revues), et la poussée ne semble pas devoir fléchir (plusieurs étudiants avancés commençant d'y participer).

Le DEA a vu doubler le nombre de ses inscrits en 4 ans : de 6 à 7 nouveaux chaque année, à maintenant 12 à 15. Les étudiants sont à peu près tous impliqués dans l'un ou l'autre des laboratoires du Département. 3 à 4 par an sont allocataires (du Ministère ou de la région), autant sont moniteurs ou vacataires réguliers participant à des enquêtes. La politique du Département est de les associer à des séminaires de recherche réguliers sur place. C'est aussi d'arriver à des soutenances de thèse relativement rapides.

Deux laboratoires se sont créés en 4 ans, tous deux reconnus : le **LAPSAC**, laboratoire d'analyse des problèmes sociaux et de l'action collective, jeune équipe DRED qui regroupe l'essentiel des maîtres de conférences, dans une configuration variable où se trouvent associés divers chargés de cours et la majorité des Doctorants et DEA ; le **CADIS**, antenne du laboratoire du CNRS, qui forme un groupe plus restreint, composé d'enseignants et de doctorants se situant dans la mouvance d'une sociologie des mouvements sociaux. Ces deux laboratoires entretiennent des études de portée nationale ou internationale, le second peut-être plus volontiers.

Le **Laboratoire de Sociologie de la santé** fait le lien avec d'autres départements de l'UFR : Psychologie et Ethnologie. Il s'inscrit fortement dans le cadre de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, y participe à l'édition d'une revue, "Sociologie-Santé", et réalise des travaux de portée souvent régionale : politiques municipales de santé, les professionnels du travail social dans la mouvance de la décentralisation et, en préparation, santé et protection sociale en milieu étudiant.

Le **CEDAS** a son propre style de science : celui de "recherches impliquées" ou d'ingénierie sociale. Il rassemble un petit groupe d'enseignants du Département ; il a suscité un "CEDAS Junior", association d'étudiants ; et il sert de lieu d'entraînement aux techniques de traitement des données (mais aussi aux contraintes de la vie professionnelle) à une nébuleuse d'étudiants employés à l'occasion en vacataires.

## Conclusion

Le département établit ainsi son bilan :

- au compte des points jugés positifs, la diversification des champs enseignés, l'équilibre entre enseignements théoriques et méthodologiques, la variété des écoles et des approches, la convivialité du Département, rassemblé par un projet partagé ;
- au compte des difficultés, la lourdeur des tâches administratives et pratiques (malgré le relais appréciable des services centraux), l'insuffisance des soutiens en IATOS au sein de la composante, le caractère dévorant des dispositifs mis en place ;
- au compte des innovations à succès, les deux objectifs pédagogiques qu'étaient le 1er cycle et la maîtrise ; le choix stratégique de la recherche comme moteur de son action.

Le dynamisme de ce Département repose sur son adoption d'un projet : sur sa conception et sur le ralliement d'une forte majorité des enseignants à sa mise en oeuvre. C'est une alchimie rare, qui ne se décrète pas. Elle est aussi nécessairement fragile : elle repose sur le charisme d'un animateur ; elle suppose la "mise en veilleuse" des courses carriéristes solitaires ; un pari sur les bénéfices du label collectif.

## 3 - Le Département d'Ethnologie

Le Département d'Ethnologie est aux antipodes du précédent. Le contraste est saisissant, dès l'entrée dans les locaux. Implanté de longue date dans la Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie, il est installé dans une aile qui n'a pas encore été rénovée : salles

antiques, aux recoins sombres, hautes de plafond, de nettoyage difficile, parfois encombrées de pailles et à l'équipement électrique incertain ; mobilier fatigué, pièces sonores et peu chauffées... La place ne manque pas, bien que les étudiants soient relégués dans un nombre à peine suffisant de salles, qu'ils ne disposent d'aucune pièce de réunion ou de travail, qu'ils courent parfois eux-mêmes après un local pour tenir un cours et se fassent refouler des locaux rénovés, que leurs légitimes attributaires tiennent à se réserver... L'architecture intérieure ne permet pas de partager l'espace. Celui du grand secrétariat et des bureaux professoraux est inviolable ; la bibliothèque, les aires de stockage de documents scientifiques (archives linguistiques, audio-visuel) et le Musée occupent, au voisinage, des surfaces imposantes dans un labyrinthe de salles et de couloirs. Au fur et à mesure que la réhabilitation des bâtiments s'étend, tous ces lieux sont cernés - et les surfaces à disposition (celles des étudiants les premières) sont contraintes au repli. Ce fut une erreur que de priver de salle la très dynamique Association d'étudiants qui apparaît motrice et porteuse d'espoir pour la composante, et il est heureux qu'il soit prévu de mettre fin à cette situation.

Symboliquement, la position et les dispositions du Département, dans le champ universitaire et régional, semblent homologues. Enseignant minutieusement les cultures du monde, à distance des problèmes environnants immédiats, soucieux de ne pas instrumentaliser la démarche anthropologique, conscient de s'adresser à des étudiants qui viennent apprendre à vivre et à vivre plus heureux - plutôt que se préparer à un emploi, le Département se veut foyer de culture, non de professionnalisation. On pourrait le croire voué à la disparition. Il s'est au contraire trouvé un public, sans l'avoir recherché et sans parfois savoir comment : son profil a beaucoup changé, au cours des quatre dernières années ; il est atypique dans l'université, mais il puise à des situations et motivations qui ne sont pas près de disparaître.

La "culture" du Département est toute d'enseignement. La recherche y est considérée comme un domaine séparé, pour ainsi dire privé et qui n'a pas à interférer. Un goût jaloux de l'indépendance, et de la différence, porte chacun à centrer ses intérêts aux antipodes. Par pessimisme peut-être à l'égard de la société - particulièrement marchande et concurrentielle - et par référence à des valeurs académiques classiques, l'université sert de rempart pour édifier un monde à part : la culture de la gratuité y est poussée fort loin jusqu'à considérer le bénévolat comme allant de soi (des vacataires corrigeront 200 copies sans être payés ; le préparateur du Musée exerçait sans poste ni rémunération depuis l'origine ; il paraît naturel que les enseignants financent personnellement leurs déplacements pour participer à des séminaires de recherche réguliers ; les étudiants sont volontiers mis à contribution...). La négociation de financements est une démarche mal connue, perçue comme vaguement dégradante. Dans ces conditions, on comprend les difficultés que rencontre le Département pour se forger une image crédible auprès des autorités, universitaires, ministérielles ou régionales : sans doute seraient-elles prêtes à reconnaître l'intérêt d'un Département "atypique", parce que peu professionnalisé, pourvu qu'il fasse preuve de dynamisme, crée la demande externe, et montre "l'utilité de la culture" - sans perdre son âme, par exemple en s'impliquant dans les modules "Culture générale" du PCEM1.

### **Les moyens**

Dans le cadre du contrat quadriennal d'établissement, le département d'Ethnologie a été doté de créations de **postes**, à proportions au moins égales à celles dont a bénéficié celui de Sociologie : 1 professeur et 2 maîtres de conférences en 4 ans. Cela peut sembler beaucoup par rapport à l'effectif enseignant antérieur, qui comportait seulement 2 professeurs : mais le Département était au bord de l'asphyxie. Le recrutement des nouveaux enseignants ne s'est pas fait dans le sérail local mais il a été contrôlé pour garantir la perpétuation de la culture "enseignante" et "humaniste" du Département. Large appel est fait d'autre part à des chargés de cours, en licence et en maîtrise, qui font partie de longue date de la mouvance des 2 professeurs anciens : ils présentent une grande variété de matières. Les enseignants se plaignent volontiers des charges d'intendance qui s'ajoutent à leur activité enseignante : il est vrai qu'ils sont des moins dotés en soutien IATOS, avec seulement une secrétaire à mi-temps.

Le Département, comme les autres, bénéficie du **budget** collectif de l'université : il permet le soutien à l'enseignement. Mais, faute d'une "culture" de recherche en équipe sur appel d'offres, il ne peut faire entrer les crédits qui permettraient la conquête d'une réputation. Le budget de fonctionnement du département est alimenté par une dotation de l'UFR sur fonds provenant notamment du reversement par l'université d'une partie des droits d'inscription réglés par les étudiants. Ce budget est affecté pour une partie à la couverture des frais de fonctionnement communs ; le reste est réparti entre les enseignants pour utilisation en toute autonomie, à savoir 10 000 F annuels par professeur, 4 000 F par maître de conférences. Il n'y a pas là de quoi s'équiper, ni participer à de grandes manifestations scientifiques.

Ce sont les étudiants d'Ethnologie, auxquels d'exceptionnelles exigences de lecture sont imposées, qui se plaignent le plus de quelques défauts présentés par la nouvelle **bibliothèque**. Pour impatientes qu'elles soient, ces revendications méritent d'être écoutées : elles proviennent d'utilisateurs fervents, et qui resteront motivés.

### Les formations

L'Ethnologie apparaît comme une formation tronquée, réduite au 2e cycle, ce qui ne lui permet pas d'avoir une véritable assise dans la région. L'Ethnologie tient pourtant au premier chef à défendre l'originalité de son approche et se montre très sourcilleuse à l'idée qu'on puisse la confondre avec des disciplines connexes, à commencer par la Sociologie. La stratégie des enseignants consiste apparemment à diffuser l'esprit de l'Anthropologie en de multiples lieux, où ils interviennent ponctuellement ou dans le cadre d'options courtes : en Philosophie, Sociologie, Psychologie, à l'école d'infirmières, à l'UFR STAPS, dans l'UFR de Santé publique, etc... Elle traduit aussi des tendances centrifuges, chacun gérant son portefeuille d'interventions, au gré des appels qui lui sont faits ou qu'il suscite.

Loin d'être malthusien, le Département s'est largement ouvert au point que ses **effectifs** de licence et maîtrise sont plus importants que ceux de la Sociologie (200 étudiants en licence, 135 en maîtrise). Il s'agit d'une croissance massive et rapide : créé en 1954, le Département comptait alors de 15 à 20 étudiants ; après 1968, il a enregistré un premier bond d'inscriptions, avec une centaine d'étudiants : il s'agissait de jeunes gens venus chercher un complément de culture, en parallèle à leurs études principales. Tout récemment, les effectifs de licence ont encore doublé, sans inquiéter les enseignants, qui voient avec joie cette nouvelle reconnaissance, comme une revanche de leur discipline "inutile". Dès le départ, ils posent d'ailleurs clairement les règles du jeu : les débouchés sont inexistantes ; ce qu'on délivre ici, c'est une philosophie de la vie et du bonheur, les instruments d'une recherche individuelle et personnelle, rien qui ait rapport à un intérêt matériel ou financier. Aussi les enseignants ne connaissent-ils que vaguement le passé et le futur professionnel de leurs étudiants. Comme en Sociologie, ceux-ci cherchent, pour la majorité, à décrocher un "Bac+ 3", avant de se présenter aux concours d'écoles d'infirmiers, éducateurs, instituteurs, suivant du moins une licence qui leur plaît avant de plonger dans la vie active.

Les étudiants du Département d'Ethnologie, à l'opposé de ceux qui fréquentent la Sociologie, ne sont pas hantés par un projet d'emploi, mais par une quête d'identité. Ce sont parfois des personnes en pré- ou post-professionnalisation (de jeunes chômeurs intellectuels ou vivant de "petits boulots", des personnes proches de la retraite ou en pré-retraite) ; ce sont aussi les déçus d'une expérience inaugurale de leur vie, ou/et d'une première professionnalisation : toutes personnes distancées du plein investissement dans une vie de travail, de sa survalorisation et de sa fétichisation. Contrairement à ce qui s'observe en nombre de départements français d'Anthropologie - ou même en d'autres départements de cette université - il y a très peu d'étudiants étrangers à s'inscrire en primants dans cette formation. Bien que la Sociologie fasse bonne place à l'Anthropologie dès son 1er cycle (l'Ethnologie n'a qu'un 2e cycle) et tout au long de son cursus (option en 2e cycle, mention Anthropologie en 3e cycle), c'est (surtout depuis 4 ans) une source d'inscription tarie. Actuellement, nombre de primants viennent - après un détour de 3 ou 4 ans par la vie professionnelle - de l'Institut technologique de la Communication : un conférencier y déclenche régulièrement des "vocations" à l'anthropologie. On signale encore, parmi les étudiants : des auxiliaires d'enseignement ; des

éducateurs spécialisés (qui se sont mis à temps partiel) ; des infirmières, des institutrices, en disponibilité provisoire, des employés à mi-temps. Les femmes représentent 70 % du public, qui est donc moins féminisé que celui des autres Sciences sociales. Ses nombreux étudiants montrent un grand attachement à leur Département.

La formation est très rigoureuse. Le Département a largement étendu les équivalences pour l'admission en licence : peuvent ainsi valoir tous les DEUG de Sciences humaines et sociales, mais aussi des DUT, comme celui de Publicité et Communication. En revanche, il est souvent imposé de passer la **licence** en deux ans au moins, en ne s'inscrivant la première année qu'à un certificat (celui d'Ethnologie générale). A la demande des étudiants, déroutés par des cours spécialisés qui traitaient épisodiquement des domaines de base de la discipline, les études de licence ont été réorganisées il y a quatre ans et comportent désormais deux certificats. Le premier, dit d'ethnologie générale, traite de manière approfondie les quatre domaines essentiels de l'anthropologie : parenté, religion, économie et politique. Il s'associe à des travaux dirigés, très exigeants en lectures et donnant lieu à des devoirs, ainsi - c'est l'originalité - qu'à une enquête de terrain qu'il revient aux étudiants de rendre possible et de mener à bien : ils ont à en tirer un mini-mémoire d'une trentaine de pages. Le deuxième certificat est à choisir parmi deux certificats qui intègrent chacun une option en anthropologie de la santé ; un deuxième mémoire s'y rattache, qui est une synthèse effectuée sur la base de "travaux et d'ouvrages spécialisés". La **maîtrise** reprend ces formules, en faisant place à des thématiques diverses. Les étudiants sont désormais satisfaits de l'enseignement de base reçu, même s'il est lourd, de l'avis même des enseignants qui pensent à l'alléger, et s'il cause de nombreux échecs en licence, du moins à la première tentative. Ils se lancent d'autre part avec enthousiasme dans les travaux de terrain demandés dès la licence, et aux dires des enseignants y font preuve d'originalité de pensée et de qualités appréciables.

En **DEA**, les inscriptions sont aussi nombreuses qu'en Sociologie : une douzaine par an, soit un quart des reçus en maîtrise. A chacun des niveaux, de la licence à la thèse, les redoublements sont admis et courants. Ils tiennent aux exigences opposées aux étudiants, et aussi à la considération qu'on entre ici pour acquérir une culture de certain niveau, que le temps ne presse donc pas et que l'exercice intellectuel vaut d'être poursuivi le temps nécessaire, au besoin en parallèle avec des activités alimentaires extérieures : c'est ce qui explique que les inscriptions en **thèse** puissent être maintenues d'assez longues années, et que le nombre d'inscrits en thèse avoisine la cinquantaine. En cours de route se manifeste évidemment (de la licence au DEA) une intense "évaporation" : mais toujours avec l'acquis d'un bagage culturel, souvent considéré satisfaisant par les sortants.

Comme ils ne sont pas sur une trajectoire professionnelle précise, les étudiants sont aussi prêts pour nombre d'entre eux - c'est un paradoxe - à se dérouter et à s'embaucher provisoirement, ici ou là, si l'occasion sert le travail de terrain qui leur est demandé : étude et vie forment une symbiose, peuvent s'entrelacer ou se séparer à d'autres moments - sans que l'université soit une pure parenthèse. Les étudiants souhaiteraient, initiation faite, pouvoir exercer leur nouveau "regard" alentour et ils voudraient être encadrés par les enseignants sur leur premier terrain. Mais comment y parvenir quand chacun d'eux est libre de choisir son sujet et s'ingénie, dans l'esprit qui est souvent celui de la discipline, à cultiver sa différence ? On reconnaît volontiers que ce dispositif est épuisant pour les enseignants et qu'ils ne peuvent être compétents sur tous les thèmes qu'ils acceptent. Les choses iraient autrement, si le Département disposait d'une sorte de cellule de stages, proposant des terrains groupés, sur des sujets d'intérêt local, dans le domaine de compétence de tel ou tel enseignant. Le même dispositif peut se concevoir dans le cadre d'un laboratoire de recherche du Département, centré sur quelques axes prioritaires, ou dans celui d'options, proposées tout au long du cursus. Les travaux étudiants pourraient être encadrés in situ, et constituer une force remarquable d'études, au service d'un plan de recherches plus vaste.



## La recherche

En Ethnologie, chaque enseignant accomplit des recherches : mais c'est à titre personnel, et comme indépendamment de l'activité enseignante, encore que celle-ci soit largement nourrie des travaux et recherches des enseignants du département. Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de formations extérieures à Bordeaux et ses universités (CRIN Arctique CNRS ; UR Anthropologie de la Santé-ORSTOM...), voire de simples réseaux personnels d'affinités, la plupart d'ailleurs avec l'étranger (Europe, Pacifique, Afrique) ce qui traduit, on pourrait le penser, une reconnaissance des compétences et des potentiels des enseignants chercheurs du département. En ce sens, on ne peut donc que regretter qu'une partie des activités de publication n'ait ni le caractère soutenu, ni la densité, ni le volume que l'on serait en droit d'escompter. Le *Centre d'études et de recherches ethnologiques*, laboratoire rattaché au Département, n'est pas le cadre où s'inscrivent ces travaux, ni le lieu de leur débat. Il sert paradoxalement plutôt de local à quelques chercheurs (du CNRS-Toulouse), chargés de cours et qui conduisent des travaux dans la région, notamment en socio-linguistique. Actuellement, il est trop peu structuré pour pouvoir prétendre à l'association avec le CNRS ou à la reconnaissance de la tutelle. Une relance de ce Centre est en projet, avec pour commencer des débats à l'occasion d'un séminaire de thèses bi-mensuel, où des étudiants de maîtrise et DEA soumettraient leurs travaux - et pourquoi pas les enseignants les leurs. Dans ce cadre, on évoque la possibilité d'inscrire des travaux pluriannuels, portant sur le patrimoine, en liaison avec un maître de conférences de Sociologie : ils s'inscriraient dans le prochain Plan-programme de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, qui devrait être établi en 1994. A plus long terme, on envisage la possibilité de répondre à des appels d'offre régionaux ou nationaux. Il est également proposé de développer une option forte, par exemple celle d'anthropologie de la santé.

## Conclusion

En toute hypothèse, le Département doit reconnaître l'insuffisance de son image et veiller à la redresser. Il possède pour ce faire des atouts, mais il lui manque un projet. Certes, le Département a trouvé un public, qui ne fait que croître, pour ses enseignements. Cet indicateur n'est pas suffisant, toutefois, pour convaincre les autorités : les étudiants eux-mêmes sont troublés de cette mauvaise image de l'Anthropologie, qu'ils perçoivent dans la ville, et dont se font l'écho avec quelque hauteur leurs condisciples de Sociologie. Font aussi preuve les "brimades" légères mais réitérées dont le Département se plaint au sein de l'université (sous-administration maximale, perte d'un poste de maître de conférences, locaux moins rutilants) ; et beaucoup plus sérieusement les échecs réitérés à la reconnaissance du laboratoire, et surtout à l'habilitation du DEA. L'enjeu de la prochaine campagne d'habilitation sera vital pour le Département : car il court le risque à terme d'être supprimé comme tel, et réduit à un pool d'enseignants intervenant, en options, dans d'autres filières.

Le Département doit choisir une stratégie globale et s'y tenir. Ce peut être de conserver la pure culture enseignante : encore faudrait-il montrer (au travers de stages étudiants organisés par exemple) qu'elle débouche sur des questions culturelles hantant la région. C'est la solution la moins sûre. Une autre formule pourrait être, comme en Sociologie, de "prendre la recherche pour moteur". Ici encore, il y a deux façons de jouer - non exclusives. La première est de tirer opportunité de la demande locale : peut-être faudra-t-il la provoquer, et sans doute faut-il veiller à choisir quelques créneaux de forte visibilité (le musée peut s'y prêter). La seconde manière consiste à "jouer au niveau français" : les domaines de préoccupation nationaux ne manquent pas, qui pourraient trouver leur application en Aquitaine : à commencer par les comportements de santé, et le rapport au SIDA - puisqu'une enseignante travaille déjà sur ces questions, au... Burkinafaso, avec quelque notoriété. Sans doute peut-on imaginer d'autres formules encore.

Le Département disposerait de deux atouts essentiels : son dynamisme et les aspirations contemporaines. Jamais on ne s'est tant préoccupé de mettre au jour ou de stabiliser des "cultures d'entreprise" et des firmes, des régions paient pour cela des historiens

professionnels : pourquoi pas des anthropologues ? Le domaine de l'anthropologie urbaine trouve en France de réels financements : pourquoi pas ici ? La compréhension des comportements sociaux, la prévision des conflits, le jeu des représentations dans leur détermination font l'objet de préoccupations massives. Bien des enquêtes effectuées par les sociologues (et ils sont là nombreux) mériteraient d'être éclairées par un volet anthropologique.

## 4 - Le Département de Sciences de l'Education

### Les moyens

Le Département vient d'emménager sur le site de la Victoire, dans des **locaux** neufs particulièrement propres, agréables et spacieux. Pour les locaux d'enseignement, banalisés et gérés par l'administration centrale de l'université, l'estimation qui est faite d'un taux d'occupation par semaine se révèle inappropriée à la filière Education et didactique, qui ne peut être réunie que le mercredi.

Le Département reçoit un **budget** de l'université via l'UFR qui répartit. Il dispose aussi de ressources propres liées aux activités de formation continue. Pour 1992-1993, les ressources financières ont été de 509 346 F (21,4 % en fonctionnement issu du budget de l'université, 18,08 % en recherche issus du contrat DRED et 60,52 % issus de ressources propres en formation continue). On notera que les ressources propres sont affectées au paiement des enseignements de formation continue, à l'enseignement de licence et maîtrise (groupes de TD supplémentaires) et à l'administration (poste de secrétariat).

### Les personnels

Le Département dispose de 8 emplois d'**enseignants** : 2,5 professeurs, 5 maîtres de conférences, et 0,33 assistant.

La commission de spécialistes est commune aux 70, 71 et 74ème sections du CNU. Depuis 1991 ont été recrutés 1 professeur et 1 maître de conférences. Un poste de maître de conférences est demandé. Un poste d'assistant libéré par un départ à la retraite a été republié en ATER. Le recrutement paraît exogame (1 CNDP, un instituteur parisien) et réglé par le choix d'élargir le spectre des enseignements.

Le Département dispose d'1,5 postes **IATOS**, rétribués à la fois sur le budget de l'université et sur ressources propres.

### Les formations

Le Département n'assure pas de 1er cycle propre. Une intervention (Métiers de l'Enseignement) est assurée dans le cadre du DEUG Sciences Humaines. Un Diplôme d'Enseignement Universitaire de Sciences Pédagogiques (DEUSP) est proposé aux titulaires d'un diplôme professionnel à vocation socio-éducative ayant exercé 3 ans. L'obtention de ce diplôme permet au titulaire, dans certaines conditions, d'accéder au niveau licence, bien que sans possession d'un DEUG de Sciences humaines.

La licence comprend trois filières : Education et Didactique (ED), Formation de Formateurs d'Adultes (FFA) et Métiers de l'Enseignement et de l'Education (MEE). Cette dernière ouvre pour une part sur l'IUFM.

La maîtrise comprend deux filières : Education et Didactique (ED), Formation de Formateurs d'Adultes (FFA). Le rapport entre les inscrits et les diplômés atteste d'une sélection sans concession. L'origine des publics inscrits au département souligne en partie cette situation. Souvent engagés dans la vie active, ils s'inscrivent dans les filières, au seul titre du perfectionnement des connaissances ; quant à ceux qui recherchent une formation

diplômante, le fractionnement dans le temps de la validation de la formation est en général de mise.

En l'état actuel des informations recueillies, il semblerait que les liaisons établies avec l'IUFM soient de faible intensité, ce qui ne manque pas de surprendre ; au demeurant, les responsables du département affichent une claire volonté de renforcer leurs liens avec cet institut.

Un DESS Formation de Formateurs d'Adultes (Education, Santé, Entreprise) est assuré également en formation continue. Les étudiants rencontrés soulignent l'importance de la filière de Formation de Formateurs d'Adultes (qui permet des reconversions) et le caractère très positif des stages pratiques. Ils regrettent que la bibliothèque universitaire soit peu fournie par rapport aux lectures requises par les enseignants. Au niveau des contenus d'enseignements, ils souhaiteraient plus de philosophie et regrettent, pour les enseignements de statistique, qu'ils aient été réduits et qu'on ait supprimé le mode de contrôle dont ils faisaient l'objet. Un meilleur accès au plan informatique de l'université est souhaité.

### **La recherche**

Le 3ème cycle est commun pour le **DEA** avec la Psychologie. Cette situation, imposée par le Ministère, ne paraît pas adéquate aux enseignants chercheurs en Sciences de l'Education. La raison invoquée est relative aux méthodologies, différentes dans les deux champs, les Sciences de l'Education ayant une méthodologie de terrain plus que de laboratoire. Sans doute aussi plus qualitative que quantitative. La revendication d'autonomie s'apparente au souci de dégager une identité mieux affirmée des Sciences de l'Education par rapport aux disciplines dont elles sont issues.

Un laboratoire **Innovation Pédagogique et Politiques Locales** est Equipe d'Accueil DRED. Il comprend 4 membres du Département (2 professeurs, 1 maître de conférences et 1 ATER) et 4 personnes extérieures (1 professeur IUFM d'Aquitaine ; 2 maîtres de conférences IUFM, l'un d'Aquitaine, l'autre de Poitiers, et 1 docteur chargé d'enseignement). Les thèmes de recherche sont notamment :

- Production et réception de textes en situation scolaire et de formation ;
- Formation professionnelle continue et insertion sociale ;
- Politiques de communication et formation ;
- Enjeux des politiques publiques de l'Etat et des politiques locales pour l'enseignement initial et continu ;
- Violence en milieu scolaire.

Depuis 1991 ont été soutenus 18 DEA, sur 23 préparés, et 6 thèses. La production paraît satisfaisante. Plusieurs collaborations internationales sont signalées.

### **Conclusions**

Le Département des Sciences de l'Education de Bordeaux II apparaît bien logé et bien encadré, surtout si on le compare aux autres départements de Sciences de l'Education. Il connaît un double problème d'identité au plan institutionnel (interne par rapport à l'université, externe par rapport à l'IUFM) et au plan scientifique (par rapport aux disciplines d'origine dont l'objectif est de se distinguer). Cette quête d'identité, légitime, ne devrait pas pour autant conduire à des ruptures systématiques : par exemple les thèmes de l'apprentissage ou de la production de textes seraient vraisemblablement enrichis par (et enrichiraient) une approche de Psychologie cognitive.

## **5 - Le Département de Démographie**

Le Département de Démographie - dont le responsable est aussi le directeur de l'UFR - est un petit département. Les effectifs enseignants se limitaient jusqu'à l'an dernier à un

professeur et un ATER auxquels s'est adjoind récemment un professeur venu de l'INED et spécialiste de génétique des populations. Ces enseignants interviennent dans des options de 1er et 2ème cycles, notamment en Sociologie (certificat de Démographie), mais aussi dans l'UFR Médecine et Biologie tropicales, ainsi qu'à l'Institut d'études démographiques de Bordeaux I.

On notera qu'après leur DEA d'analyse démographique ( Bordeaux I) ou de Sociologie (Bordeaux II), les étudiants de ces filières ont la possibilité de s'inscrire en thèse auprès du département ou encore dans la préparation du doctorat de Démographie inscrit sur la liste des doctorats de l'université de Bordeaux II (orientations : démographie sociale, démographie régionale, démographie génétique).

Le Département a toutefois un grand dynamisme et nourrit de nouvelles ambitions. Il n'est certes pas question d'envisager l'identification de la discipline pour elle-même : elle l'est à Bordeaux I, par volonté commune des représentants de la discipline des deux universités, dans le cadre de la structuration du pôle démographique de Bordeaux. Mais un laboratoire original a vu le jour (Anthropologie et démographie génétiques). Des projets de collaboration pluridisciplinaire sont en élaboration, avec plusieurs UFR et laboratoires de génétique humaine de l'université. La démarche devrait intéresser des étudiants avancés. L'objet en est d'étudier la localisation des individus atteints de maladies génétiques ou supposées telles en France, notamment pour des maladies particulièrement prévalentes en Aquitaine. La méthode repose en particulier sur l'établissement de généalogies biologiques profondes ; elle oblige à recourir à des compétences en anthropologie, démographie historique, médecine, psychologie, biologie moléculaire... Des études probantes effectuées à propos du glaucome hérédo-juvénile en France, du goître endémique sur le plateau Voltaïque, de la fibrose kystique du pancréas en Bretagne, maintenant de la maladie de Steinert en Aquitaine, et le réseau de correspondances scientifiques qui s'y relie, servent d'appui à une proposition de Diplôme universitaire européen, à l'étude avec la Croatie, la Belgique, l'Espagne et plusieurs partenaires français ou francophones.

## X - L'UFR Sciences du sport

A l'origine, cette composante avait pour objectif d'être un centre d'enseignement pour les aspirants au certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique. Cet objectif s'est maintenu à travers les différentes modalités de recrutement des professeurs d'éducation physique jusqu'en 1969, date à laquelle l'Institut de Faculté s'est transformé en UER qui, à partir de 1975 a commencé à délivrer les diplômes STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Transformé en UFR en 1989, puis en novembre 1991 en Faculté des Sciences du sport, l'Unité reste la plus ancienne de France ayant vocation dans le domaine de la formation universitaire aux métiers du sport.

La Faculté des sciences du sport dispose d'une bonne audience auprès de la Présidence de l'université de Bordeaux II. C'est le résultat de la politique d'insertion menée depuis plus de dix ans.

### 1 - Les structures et les moyens

En application de ses statuts, la Faculté des sciences du sport est administrée par un conseil constitué de 19 membres, dont 4 personnalités extérieures. Le bureau de ce conseil est constitué de 7 membres choisis parmi les enseignants chercheurs, les enseignants et les chercheurs de la Faculté. Le directeur est élu par le conseil avec un mandat de 5 ans. Le conseil est assisté par deux commissions, le conseil scientifique et la commission pédagogique.

C'est dans le domaine des **locaux** que figure la plus importante originalité de la composante puisqu'une politique continue, lors des mandats successifs des Présidents de l'université de Bordeaux II, a permis la construction, sur le campus de Talence, d'un bâtiment spécifique de quatre étages qui abrite aussi un centre de documentation géré par un documentaliste ingénieur d'étude. Le bâtiment comporte 2 800 m<sup>2</sup> dont 700 m<sup>2</sup> pour la recherche, 1 900 m<sup>2</sup> pour l'enseignement (3,27 m<sup>2</sup>/étudiant) et 200 m<sup>2</sup> pour l'administration. C'est là une des premières réalisations de la politique engagée par l'université de Bordeaux II en 1991 dans le cadre du contrat d'établissement avec le Ministère et le schéma Université 2000.

Ces nouveaux locaux sont en fonctionnement depuis la rentrée 1991-1992. Il ne reste plus qu'à terminer l'aménagement des locaux recherche. La maintenance est assurée sur place par un agent contractuel qui relaie les services centraux. L'entretien est sous la responsabilité d'un agent attaché à la composante, aidé par deux agents en emploi-solidarité. Le bâtiment, qui constitue une unité géographique du domaine de Talence, souffre de son isolement pour ce qui concerne la surveillance : actuellement elle assurée par un agent local en emploi solidarité.

L'organisation générale de l'occupation du bâtiment est gérée par le directeur des études et l'administration de la composante. Des accords existent avec les structures universitaires voisines en particulier pour l'utilisation des terrains de sport (SIUAPS et SUAPS) et des locaux d'enseignement.

Les **ressources** de la composante lui viennent essentiellement de l'université (693 KF de budget de fonctionnement et 1 039 KF pour 4 639 heures complémentaires). La balance fait apparaître un solde négatif de 54 KF soit 7,8 % au 25-10-1993.

Depuis la dernière rentrée universitaire, la **scolarité** est décentralisée sur la composante. La chaîne d'inscription est organisée localement, les listings sont centralisés. Il en résulte pour l'instant quelques dysfonctionnements mineurs avec la gestion centrale de l'université.

Une importante **bibliothèque** décentralisée existe dans les locaux de la composante. Un demi-service d'ingénieur d'études permet une présence à mi-temps. Le personnel concerné assure son autre demi-service dans une autre bibliothèque de l'université.

## 2 - Les personnels

La Faculté compte 34 **enseignants** dont 10 enseignants chercheurs (1 professeur, 8 maîtres de conférences et un assistant) relevant de la 74e section ; 24 enseignants du second degré (10 agrégés et 14 PRCE) ; et 16 intervenants extérieurs qui assurent 6 % des enseignements. Trois emplois de maîtres de conférences ont été créés depuis cinq ans. L'UFR dispense 13 567 heures d'enseignement (équivalent TD), dont 3 716 heures complémentaires, soit 27 %.

Lors de la mise en place des cursus universitaires, les services statutaires des PRAG et PRCE étaient de 288 heures équivalent TD. Depuis la rentrée 1993-1994, ils sont normalisés à 384 heures comme pour tous les autres personnels de même statut dans l'université (IUT par exemple, professeurs de langues...). Cette augmentation potentielle des heures de services statutaires a été absorbée par la mise en place des nouvelles maquettes modulaires dans les différentes filières.

Il n'y a pas pour l'instant de véritable politique de recrutement. L'élément directeur est le respect des maquettes d'enseignement où les spécialités scientifiques et techniques couvrent un spectre large. L'objectif essentiel est donc de remplacer peu à peu les enseignants de statut secondaire par des enseignants chercheurs.

La Faculté dispose de 7 **ITAOS** et d'1/2 poste d'ingénieur d'études, ce qui représente une équipe très importante par rapport aux UFR similaires dans les universités françaises. En outre, un poste de SCASU a été créé à la rentrée 1993-1994.

## 3 - Les formations

La Faculté assure les formations suivantes :

- DEUG, licence et maîtrise STAPS ;
- DEUST Gestion, administration et animation des infrastructures de sport et de loisirs ;
- DESS Adaptabilité du sportif et du matériel aux contraintes des différentes pratiques ;
- DEA Sport, santé, société, habilité pour la rentrée 1993-1994.

Le poids du premier cycle, qui représente 47,5 % du total des heures dispensées, va devenir une préoccupation forte de la composante qui était jusqu'alors protégée par l'afflux massif de nouveaux étudiants grâce aux épreuves d'orientation physique. Ces épreuves étant déclarées illégales suite à de nombreux recours d'étudiants en France, plusieurs universités ont décidé de les supprimer à la prochaine rentrée, ce qui risque de doubler les promotions de DEUG 1.

Le DEUG rénové a été mis en place à la rentrée universitaire 1993-1994, avec un fonctionnement modulaire et un règlement des examens qui prévoit des compensations à l'intérieur des modules.

En DEUG1, de 1990 à 1992, le taux de réussite passe de 66 % à 51 %, ce qui reste au-dessus des taux de réussite dans les autres domaines de spécialité. Mais il ne faut pas oublier qu'un filtre important est obtenu dès l'entrée grâce aux tests de sélection. S'ils sont supprimés à la

rentrée 1994-1995, ces taux de réussite redeviendront comparables aux autres. En DEUG 2, les taux de réussite évoluent entre 84 et 93 %. Les taux de réussite rapportés aux inscrits en DEUG1 de l'année précédente évoluent de 55 à 63 %.

Le DEUG est par définition un diplôme d'études générales au cours duquel on apprend les concepts de base disciplinaires. C'est donc à la fin du DEUG que les étudiants sont amenés à faire des choix de spécialité. Or ils ne s'aperçoivent qu'après coup qu'un secteur d'application comme les Activités physiques et sportives peut être éclairé par différents champs scientifiques - pour simplifier, par les sciences de la vie ou les sciences humaines. Ils constatent alors qu'il est trop tard pour réellement choisir, car ils sont en quelque sorte "prédéterminés" par leur baccalauréat d'origine. Plus gravement, les étudiants insistent sur l'absence de cohérence entre les Activités physiques et sportives et la démarche scientifique ainsi que sur l'articulation difficile entre pratique sportive et enseignement théorique : en fait on ne vient pas à l'université pour pratiquer un sport mais pour analyser cette pratique. Mais il ne s'agit pas là de phénomènes spécifiques au site de Bordeaux.

La maîtrise STAPS comporte 3 options : Education et motricité, Management du sport, Entraînement sportif. Les étudiants estiment qu'elles ne sont pas assez différenciées de l'enseignement général, assez performantes, par rapport aux écoles de commerces et d'ingénieurs, surtout au vu des débouchés professionnels, ce qui les rend très anxieux.

La formation des maîtres est assurée dans le cadre d'une convention signée par l'université de Bordeaux II avec l'IUFM. En 1992, on comptait 77 inscrits au CAPEPS externe, (37 % de reçus) 40 au CAPEPS interne (46 % de reçus), 45 à l'agrégation (22 % de reçus).

La **formation continue** représente 1% du nombre total des heures d'enseignement dispensées et 2,8 % des heures complémentaires. Elle concerne les :

- actions de formation des enseignants d'EPS de l'académie ;
- actions de formation professionnelles par la participation à différents brevets d'état et une préparation particulière à un brevet d'aéronautique.
- préparations aux concours internes et externes d'éducateurs et conseillers des collectivités territoriales en matière d'APS.

#### 4 - La recherche

Un **DEA** avait fonctionné en 1989 et 1990, puis l'habitation avait été supprimée. Depuis la rentrée 1993-1994, un nouveau DEA intitulé "Sport-Santé-Société" est habilité en collaboration avec un laboratoire de l'université de Poitiers. Il s'appuie sur 5 équipes d'accueil de l'université de Bordeaux II liées à des grands organismes de recherche (INSERM, CNRS) et plusieurs autres équipes d'accueil des secteurs Biologie, Physiologie et Sciences Humaines de l'université de Bordeaux II.

La recherche est en cours de restructuration (en fait, il s'agit d'une véritable création de la recherche) au sein de l'UFR et 700 m<sup>2</sup> qui lui sont destinés, sont en cours d'aménagement au rez de chaussée du nouveau bâtiment de la Faculté. Pour le financement, 97 914 F ont été dégagés sur le budget de l'UFR en 1993 et d'autres ressources sont apportées par des contrats.

Actuellement, le **Centre de Recherche en Sport et Education Physique (CERSEP)** est constitué de 6 laboratoires, qui correspondent en fait à 6 thèmes de recherche. Pour quatre d'entre eux, il y a seulement, au titre de l'UFR, un maître de conférences par laboratoire :

- Histoire et Anthropologie des jeux, des sports et des pratiques corporelles (un professeur, deux maîtres de conférences), en relation avec le Laboratoire d'Ethnologie de Bordeaux II ;
- Sciences sociales et politiques et organisations du sport (deux maîtres de conférences), en relation avec plusieurs chercheurs et enseignants chercheurs des universités de Bordeaux I et

III : le thème est bien structuré et il y a une relation forte avec une équipe reconnue scientifiquement ;

- Stratégies d'intervention et innovation en sport et éducation physique, en relation avec l'équipe de Sciences de l'éducation de Bordeaux II ;

- Sport, technologie et biomécanique, en relation avec le Laboratoire de Mécanique physique de l'université de Bordeaux I, résultats publiés et obtention de contrats ;

- Morphologie musculaire et propriétés fonctionnelles du muscle, en relation avec les Laboratoires d'Anatomie, de Biophysique et Cytologie de Bordeaux II et le Centre de Microscopie électronique de Bordeaux I. Cette équipe bénéficie d'une bonne intégration dans les laboratoires reconnus scientifiquement et possède à son actif plusieurs résultats expertisés et publiés ;

- Optimisation de la performance sportive et santé, en relation avec le Laboratoire de Physiologie de Bordeaux II. Cette équipe est soutenue par le conseil scientifique de l'université qui va favoriser son installation dans les nouveaux locaux de la Faculté des sciences du sport, qui ont été aménagés en fin d'année 1993 sur les ressources propres de l'université (400 KF). La perspective est de demander le renouvellement de l'habilitation du DEA Sport, santé, société en 1995. A cet effet, il est envisagé de condenser les efforts des équipes de recherche, autour de trois pôles thématiques correspondant aux axes du DEA.

## **5 - Les relations extérieures**

La Faculté des sciences du sport appartient au réseau européen des Instituts de Sciences du sport. En participant au 2ème Forum Européen qui s'est tenu à Cologne en septembre 1993, elle s'est ouverte à l'accueil d'étudiants européens au sein de ses cursus (2 inscrits). Elle est aussi partenaire du Programme interuniversitaire de coopération PIC dans le champ du sport d'élite (haut niveau). Une collaboration avec l'Institut Basque d'Education Physique (IVEF) de Vitoria/Gasteiz (cadre d'une politique inter-régionale Aquitaine/Euskadi) doit se développer.

Les établissements scolaires de l'Académie sont des terrains de stage pour les étudiants ; des échanges de service sont réalisés avec les communautés urbaines comme Gradignan, Mérignac, Pessac, Le Haillan, Villeneuve d'Ornon où les étudiants sont accueillis en stage. La Faculté des sciences du sport est membre de l'office municipal des sports de Pessac.

## **6 - Conclusions**

Dans cette UFR, qui est une des plus anciennes UFR de France, des difficultés sont apparues vers 1989-1990. Plusieurs paramètres en sont la cause :

- une difficulté d'identité disciplinaire dans l'intégration universitaire avec un passé plus orienté vers les sciences humaines et l'apparition progressive d'activités plus couvertes par les sciences de la vie ;

- un éclatement progressif des lieux géographiques d'activité ;

- la difficulté de créer des équipes de direction successives homogènes ;

- la perte de l'habilitation du DEA en 1990 ;

- l'absence d'équipe d'accueil reconnue par le MEN et une reconnaissance scientifique encore timide à cause de thèmes de recherche trop divergents, malgré la bonne intégration de quelques individualités au sein de laboratoires de Bordeaux II ;

- un seul emploi de professeur de la 74ème section.

Malgré ces difficultés, un effort constant de présence au sein de l'université s'est matérialisé de façon éclatante par la construction du nouveau bâtiment, occupé depuis la



rentrée 1993-1994 et par la création de postes ITAOS. L'UFR assure très correctement le fonctionnement des formations. Il faut souhaiter que cet équilibre ne soit pas trop perturbé par l'arrivée massive d'étudiants en première année de premier cycle en septembre 1994, avec la suppression des tests de sélection. L'équipe de direction actuelle ne semble pas y avoir encore sérieusement réfléchi.

Il faudrait donc que l'UFR envisage de :

- mener au plus tôt une réflexion structurée sur l'augmentation probable des effectifs du 1er cycle ;
- affermir la politique d'aide à la recherche de débouchés pour les formations finalisées comme le DEUST et surtout le DESS ;
- réaliser un effort marquant pour faire émerger le DEA et la formation doctorale ;
- avoir une direction plus ferme de la recherche pour obliger à la convergence des thèmes ;
- favoriser la collaboration avec des équipes de recherche confirmées dans les autres composantes de l'université, en prenant comme exemple celle développée avec le laboratoire de Physiologie.



**L'université Bordeaux II**

---

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---



## I - Structure et fonctionnement

Hommage doit être rendu aux responsables successifs, qui ont présidé aux destinées de l'université Bordeaux II, après le premier président fondateur. Ils ont su rester fidèles au dessein initial qui, prenant son parti de l'obligation de pratiquer la pluridisciplinarité lors de la création, au début des années 1970, des nouvelles universités françaises, a dépassé le simple rapprochement alors opéré entre les disciplines de Santé issues de l'ancienne faculté de Médecine et de Pharmacie, les disciplines de la Vie et les disciplines des Sciences humaines, pour en faire un projet au plein sens du terme.

Il y avait assurément une forme de pari dans ce choix et il faut constater qu'il a été gagné : Bordeaux II a son identité propre, qui loin de n'être qu'une simple façade, est au contraire une réalité aujourd'hui admise par tous, enseignants chercheurs, personnels administratifs et techniques, étudiants. Bordeaux II est vraiment "l'université des Sciences de la vie et des Sciences de l'homme" que ses créateurs avait voulue et chacun y vit sans complexe et s'y sent à l'aise.

L'observateur extérieur ne manque évidemment pas de relever certaines zones de fragilité et se trouve porté à s'interroger sur l'apparition possible de tensions futures, évoquées à plusieurs reprises dans les pages qui précèdent. Et pourtant, du moins actuellement, rien n'autorise à penser que de telles tensions doivent se manifester à court ou moyen terme. De même, l'organisation et le fonctionnement de l'université ne donnent jamais lieu, au sein de l'établissement, à des critiques mais paraissent au contraire faire l'objet d'un total consensus. Enfin, les activités d'enseignement et de recherche sont évidemment de qualité variée selon les matières, mais cette qualité est grande dans de nombreuses disciplines et il existe quelques points d'excellence.

C'est pourquoi les recommandations du Comité consistent en simples incitations à la réflexion commune des membres de Bordeaux II pour contribuer à l'amélioration du dispositif institutionnel de l'université.

Sur le plan de la **structure interne** de l'université, il serait utile de procéder au réexamen de la liste des services communs. Mais la seule véritable interrogation porte sur l'existence de trois UFR médicales. L'alternative apparaît la suivante. Ou bien on souhaite maintenir la séparation en trois UFR ; et alors il faudrait encourager leur différenciation sur le plan de l'innovation pédagogique et de la recherche, notamment clinique. Ou bien tout se fait en commun au niveau des trois UFR, avec l'aide des Commissions pédagogiques, du Conseil scientifique de l'université, de la Commission médicale d'établissement et des autorités départementales et régionales ; et alors le regroupement en une seule UFR médicale, qui est rendu possible par la diminution des promotions d'étudiants, apparaît souhaitable, car il mettrait la Médecine sous la même règle que les autres disciplines.

Sur le plan du **fonctionnement**, il y a lieu d'inviter les responsables de Bordeaux II à réfléchir sur l'opportunité d'une révision du mode de gouvernement de l'université, sans doute aujourd'hui centralisé et concentré à l'excès. Certes, pour réaliser le projet initial - à savoir créer une université qui intègre intimement des composantes a priori peu faites pour fusionner -, il fallait assurément un pouvoir fort, qui puisse maintenir fermement le cap contre les résistances éventuelles et prévenir toute possibilité de dérive de telle ou telle composante. Mais, en 1994, la situation a fondamentalement changé et le point de non-retour a été largement dépassé : l'université a pleinement atteint son objectif et nul ne songe plus à remettre en cause les acquis. Dès lors, la question se pose de savoir si le moment n'est pas venu, tout en conservant un pouvoir central solide, de consentir de plus larges délégations aux responsables de l'université autres que le président et de laisser à la fonction administrative le plein rôle qui est le sien, sous l'autorité d'un secrétaire général exerçant l'intégralité de ses responsabilités. La présidence de l'université serait de la sorte allégée des multiples charges de la gestion quotidienne et pourrait davantage encore se consacrer à la concertation et à la réflexion prospective, avec une disponibilité plus

grande qui permettrait d'accueillir avec une meilleure qualité d'écoute les contributions et appréciations en provenance de l'extérieur.

## II - Relations avec l'environnement universitaire

Il conviendrait que Bordeaux II manifeste moins de réticence à l'organisation et au bon fonctionnement de **services communs interuniversitaires**, l'ensemble des trois universités bordelaises ne pouvant que tirer avantage d'une plus étroite coopération pour la satisfaction des besoins communs.

Bordeaux II connaît une situation spécifique dans ses rapports avec Bordeaux I en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine de la **biologie**. Si certaines difficultés d'organisation des enseignements et de communication entre les sites étaient surmontées, les étudiants, disposant d'une gamme de cursus de qualité, n'auraient pas à souffrir réellement des inconvénients d'un dispositif universitaire éclaté, de sorte que la partition de la biologie entre Bordeaux I et Bordeaux II pourrait fort bien perdurer sans dommage. Pourquoi ne pas penser, même, que cette partition qui, à l'origine, a certainement permis la remarquable émergence de la biochimie et de la génétique, puis de la biologie moléculaire, à Bordeaux II, sans gêner, semble-t-il, celle des neurosciences dans le cadre d'une vivifiante synergie entre Bordeaux I et Bordeaux II, puisse, grâce à une saine compétition, favoriser le développement de la biologie à Bordeaux dans le respect des spécificités de chacun des établissements ?

A l'inverse, des arguments sont avancés par certains en faveur d'un regroupement, dans le même établissement, des deux UFR actuelles. Il permettrait, par une gestion commune des nombreux emplois qui vont devenir vacants, de déterminer de façon plus efficace, tant pour ce qui est de la formation que pour ce qui concerne la recherche, les axes de développement de la biologie bordelaise pour les dix ou quinze prochaines années. Mais, si le regroupement devait se réaliser, serait-ce au sein de Bordeaux II, en raison des interactions établies ou à établir avec les UFR médicales et pharmaceutiques ? Certes on irait ainsi, à Bordeaux, vers la création d'une grande université des sciences du vivant et de la santé. Mais, indépendamment du fait que plusieurs modèles d'organisation fonctionnels sont possibles, il reste qu'un regroupement de la biologie, qui entraînerait une recomposition du dispositif universitaire bordelais, ne pourrait être que le résultat d'une négociation entre les établissements concernés, et même d'un remodelage du dispositif universitaire sur le site bordelais, avec tous les délicats problèmes que cela impliquerait.

La sagesse commande donc de s'en tenir à un approfondissement des modalités de coopération entre Bordeaux I et Bordeaux II, dans un climat serein - comme y incitait déjà le rapport d'évaluation de l'université Bordeaux I. Cette coopération doit d'ailleurs être également développée dans le domaine des enseignements délivrés par l'UFR MI2S et l'UFR des Sciences sociales et psychologiques.

Par ailleurs il apparaît utile que Bordeaux II développe davantage ses relations avec l'**IUFM**, dans le souci de favoriser l'élargissement des voies susceptibles d'être ouvertes aux étudiants dans les disciplines pour lesquelles la fonction enseignante constitue un débouché intéressant.

## III - Les enseignements et la recherche

Les développements particuliers correspondant à chacune des composantes de l'université contiennent des recommandations sur lesquelles il n'apparaît pas nécessaire de revenir ici. Certains points méritent cependant d'être rappelés.

Le **pôle santé** occupe une place prépondérante, médecine et pharmacie constituant une partie importante de la réputation de Bordeaux II. Dans l'ensemble, il persiste un esprit de formation médicale clinique au sens traditionnel, facilité par un bon encadrement de médecins, chirurgiens et biologistes des hôpitaux, et un rapport étudiants-lits qui est confortable. La formation médicale continue, le département de médecine générale sont performants. L'enseignement clinique toutefois mériterait d'être renforcé. Une impression dominante est que les facultés de Médecine et de Pharmacie forment de bons praticiens et remplissent bien leur mission sur ce plan. La situation de l'Odontologie est nettement moins positive : on peut espérer que le plan d'aménagement des services cliniques sur trois ou quatre sites hospitaliers puisse apporter une amélioration. Au-delà de ce constat, il convient de relever que, sur de nombreux plans, les disciplines de santé ont su faire preuve d'une ouverture qu'on ne retrouve pas dans toutes les universités. Il faut d'abord souligner l'intérêt porté depuis longtemps aux pays d'outre-mer et à des disciplines qui s'y rattachent et sont regroupées dans la médecine tropicale ; la présence d'élèves de l'Ecole de santé navale constitue un stimulant particulier dans la communauté des étudiants bordelais. Le développement du secteur de pharmacie industrielle est également une réalisation intéressante. Mais le signe d'ouverture le plus remarquable est la création d'une UFR de santé publique, qui, pour la première fois en France, dispense un enseignement véritable de la santé publique, s'adressant à la fois à des médecins et des non médecins ; il sera extrêmement intéressant de surveiller les débouchés qu'obtiendront les diplômés bordelais.

L'implantation d'équipes de recherche nationalement évaluées permet au secteur santé de développer de manière compétitive et coordonnée des axes forts (neurosciences, physiopathologie cardio-vasculaire et hématologique entre autres). Il faut veiller à accroître le nombre de chercheurs statutaires pour assurer la pérennité des équipes en place et la création de nouvelles équipes à partir des initiatives de recherche clinique.

Le département de **psychologie** de l'UFR Sciences sociales et psychologiques commence la mise en oeuvre d'un projet original et intéressant centré sur l'enseignement des sciences cognitives. Il est très souhaitable que ce projet réussisse : à cet effet, la structure des enseignements doit être encore affinée et le couplage de ces enseignements avec une solide recherche est indispensable.

Le département de **sociologie** de l'UFR des Sciences sociales et psychologiques a choisi d'asseoir sa stratégie de développement sur la recherche. Cette orientation impose une discipline sévère aux enseignants chercheurs comme aux étudiants, et tous paraissent l'accepter sans réserve. La présidence de l'université et le conseil scientifique soutiennent pleinement cette action. Il y a lieu de s'en féliciter et de recommander qu'une attention persévérante soit portée à ce projet car la fragilité des acquis est encore grande.

Le département d'**ethnologie** de l'UFR des sciences sociales et psychologiques doit en revanche s'attacher à définir à son tour une stratégie et à la mettre en oeuvre.

L'UFR **Sciences du sport** doit prioritairement analyser les conséquences de la probable montée rapide et importante de ses effectifs d'étudiants du premier cycle et élaborer sans délai la palette des réponses qu'elle devra apporter en matière d'accueil et de formation, avec l'appui de la présidence de l'université.

L'Institut d'**Oenologie** a, de son côté, l'obligation d'assurer une adéquation du nombre de ses diplômés à l'évolution des débouchés qui leur sont ouverts, dans une perspective nationale, c'est-à-dire en liaison avec les autres sites qui, en France, offrent des formations analogues.

La **biochimie** et la **biologie cellulaire**, bénéficiant de conditions particulièrement favorables, se caractérisant par un dynamisme certain : le développement de relations harmonisées avec la biologie de Bordeaux I, recommandé ci-dessus, ne pourra que le renforcer davantage.





**L'université Bordeaux II**

---

**POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT**

---



# UNIVERSITÉ DE BORDEAUX 2

-----  
*Sciences de la Vie, Sciences de la Santé, Sciences de l'Homme*

Le Président

## REPONSE DU PRESIDENT

Elu fin décembre 1992, j'ai eu la chance d'accueillir le Comité National d'Evaluation en avril 1993. La chance, car comment mieux appréhender tous les problèmes en début de mandat, comment mieux repérer les forces et les faiblesses de l'Etablissement dont on a la charge si ce n'est grâce à un regard extérieur, sinon inquisiteur au moins attentif et précis tel que celui porté par les experts du C.N.E. ? La date choisie était également favorable puisque nous arrivions en dernière année de contrat. A la veille de bâtir un nouveau projet, il était utile d'être évalué afin de remédier si nécessaire à certaines faiblesses et afin de mieux apprécier de nouvelles perspectives.

Le rapport est donc terminé : fidèle à la tradition établie, le Président doit y répondre.

Je veux d'abord remercier celles et ceux qui se sont prêtés parfois pendant de nombreuses heures aux interrogations des experts ou qui ont apporté leur contribution afin de lever toutes les zones d'ombre éventuelles. Nous avons bien sûr travaillé en équipe, le Président, à l'inverse de ce que l'on pourrait croire à travers certaines remarques du rapport, étant étroitement secondé par un réseau de collaborateurs et d'amis sans lequel aucune direction n'est possible.

Je ne relèverai pas point par point telle inexactitude ou impression. Celles ci sont d'ailleurs de l'ordre du détail, le travail des experts et des rédacteurs du C.N.E. étant dans son ensemble digne d'éloge. Je me limiterai en fait aux trois chapitres des *conclusions et recommandations*.

## STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT

A plusieurs reprises les experts ont souligné la **cohérence de l'Université** malgré et bien plutôt grâce à ses diverses composantes. Ainsi est-il écrit que BORDEAUX II est vraiment **l'Université des Sciences de la Vie et des Sciences de l'Homme que ses créateurs ont voulu**, qu'elle a son identité propre, qui est loin de n'être qu'une simple façade, que nous avons

gagné ce *pari* de faire collaborer dans un **projet commun**, des équipes, des laboratoires que rien au départ ne semblait rapprocher. A l'occasion des discussions avec nos interrogateurs, il nous a été dit à plusieurs reprises que BORDEAUX II était **une Université "atypique"**, comme si les tensions étaient habituellement plus fréquentes que l'harmonie... Nous avons eu d'ailleurs plusieurs fois l'impression, au début surtout de nos rencontres, que cette harmonie était mise en doute, que nos interlocuteurs se demandaient ce que nous pouvions leur cacher, où étaient nos dissensions, a priori persuadés d'un consensus de façade. On retrouve cet a priori dans l'évocation de *zone de fragilité* et de *tensions futures*, tout en reconnaissant finalement que *rien n'autorise à penser que de telles tensions doivent se manifester à court ou moyen terme*.

Eh bien, les experts ont dû se rendre à l'évidence : **BORDEAUX II est une Université heureuse !** J'ai d'autant moins de mérite à l'affirmer que je n'en suis que le dernier héritier, mon rôle essentiel étant de maintenir l'héritage de mes quatre prédécesseurs et de la faire fructifier. "Université heureuse", ne tombons pas dans une autosatisfaction béate. Tous les jours, l'Université doit faire face à des difficultés multiples : crédits de maintenance et d'équipement insuffisants, ne serait-ce qu'à cause des retards de l'Etat à remplir ses engagements contractuels, moyens en personnel IATOS ne permettant pas de répondre aux exigences d'une scolarité croissante (près de 1 000 étudiants de plus en une année, depuis les chiffres analysés par le C.N.E.), manque surtout en personnels qualifiés exigés par le développement des laboratoires de recherche, insuffisance des emplois d'enseignant, les engagements du contrat n'ayant là encore pas été tenus. Or cela n'est jamais dit dans le rapport, beaucoup trop discret sur ces "contingences matérielles", qui sont le souci quotidien des responsables de l'Université et au premier chef du Président.

Et pourtant, je le répète, on vit bien à BORDEAUX II car on y est solidaire, parce que face aux difficultés on fait front ensemble, parce qu'un équilibre a été trouvé qui ne repose pas sur le nombre ou sur le poids des représentants de telle structure, dans tel conseil... Le secret, s'il y en a un, c'est **l'esprit de dialogue et d'écoute**. Pourtant l'Université est présentée comme un *modèle centralisé*. Une confusion n'a manifestement pas été dissipée, celle qui assimile responsabilité et solitude du pouvoir avec ce que celle-ci peut supposer d'arbitraire. Pourtant le Président n'est pas seul. Les Vice-Présidents, il les a tous choisis et proposés au vote des Conseils, chacun d'entre eux a une tâche et un rôle bien définis, les Directeurs d'UFR sont tous en phase avec sa politique, les discussions, les rencontres, les appels téléphoniques sont quotidiens avec les uns et les autres, nombreuses sont en réalité les *délégations* que le CNE suggère comme si nous l'avions attendu pour le faire ! Il en est de même avec les responsables administratifs des "services" : scolarité, personnel, etc...

Nous n'avons là encore ici aucun mérite : c'est l'esprit même de notre Région, de notre Ville. Nos collègues parisiens, qui nous ont fait ici un procès d'intention, vivraient-ils dans une atmosphère de méfiance et de lutte souterraine qu'ils croient être la règle générale ?

Ceci dit, au terme de toute concertation, une décision doit être prise. Qui pourrait la prendre si ce n'est celui qui a accepté en effet de se consacrer *totale*ment à l'Université ? Qui pourrait faire la synthèse, si ce n'est celui vers qui convergent toutes les informations ? L'essentiel, c'est que la décision soit expliquée, justifiée et comprise. Si cette démarche est réalisée, pourquoi s'étonner qu'elle soit approuvée ? A moins de s'enfermer dans une opposition stérile et doctrinale, il est normal que le Conseil d'Administration confirme son accord avec des projets *parfaitement et totalement construits* puisqu'ils l'ont été avec ceux qui sont directement concernés. Certes cela impose un investissement total du Président. Il n'y a pas de petits dossiers et je ne suis pas du tout convaincu que l'on gagne beaucoup à *s'alléger des multiples charges de la gestion quotidienne* pour *mieux se consacrer à la réflexion prospective*. Mon expérience antérieure d'hospitalier me permet d'affirmer au contraire qu'il est essentiel qu'un Chef de Service, tout comme un Chef d'Etablissement, soit constamment en première ligne, apte à déléguer ses responsabilités mais en veillant à la façon dont sa délégation est utilisée, prêt à corriger une déviance même minime de l'esprit qu'il veut insuffler, s'il veut que soit maintenue la qualité du service rendu et si possible son excellence. A cet égard, nous ne pouvons qu'approuver le CNE quand il recommande au Président de s'appuyer sur une **administration solide et compétente**. Ceci ne peut que l'aider dans le choix de ses collaborateurs.

Une grande préoccupation, presque obsessionnelle, des experts du CNE a été **le nombre des UFR médicales** : pourquoi 3 alors qu'une seule serait possible et suffisante ? Il est piquant que là on ait souligné l'intérêt d'une gestion centralisée, critiquée à l'échelle de l'Université... La justification *politique* qui a présidé entre autres raisons à un tel découpage est importante. Le Président médecin se doit de ne pas soutenir d'une manière partisane le secteur Santé par rapport aux autres. Il aurait sans doute plus de mal à maintenir cette attitude face à un seul Doyen, responsable d'une "grosse" UFR médicale qui serait forcément poussé à des positions corporatistes. Tous les Directeurs des UFR autres que médicales ont été d'ailleurs unanimes pour réclamer le maintien de la situation actuelle. Cet argument toutefois ne saurait suffire et nous approuvons tout-à-fait l'encouragement du CNE aux Directeurs des UFR médicales de **favoriser la différence sur le plan de l'innovation pédagogique** qui a sans doute été un peu oubliée ces dernières années. La coïncidence du renouvellement des trois doyens avec l'élection du Président doit permettre une telle évolution.

Quant aux **services communs**, nous sommes tout-à-fait d'accord de procéder à leur réexamen. La visite du CNE nous a permis d'engager sans tarder cette analyse critique qui nous conduira sous peu à la suppression ou à la redéfinition d'un certain nombre d'entre eux.

## RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT UNIVERSITAIRE

Certaines critiques nous paraissent dans ce domaine peu justifiées. BORDEAUX II a en effet la responsabilité de deux services interuniversitaires, la **Médecine préventive** et les **Activités Physiques et Sportives**. Leur fonctionnement est jugé par le CNE comme très satisfaisant, opinion que nous partageons, **l'université soutenant sans réserve ces deux structures dans toutes leurs activités**.

En revanche, nous sommes il est vrai insatisfaits du fonctionnement du **Service Interuniversitaire de Coopération Documentaire** qui est beaucoup trop centralisé, ce qui ne convient à aucune des Universités bordelaises. Ce n'est pas une position de principe vis-à-vis de l'"interuniversitaire", adhérant au contraire sans réserve aux positions communes définies au sein de la Conférence des Présidents d'Universités d'Aquitaine, structure qui n'est jamais évoquée dans le rapport.

Cette collaboration interuniversitaire nous conduit à évoquer **la situation de la Biologie** et nos relations avec BORDEAUX I. Nous ne pouvons qu'adhérer aux recommandations du CNE, allant dans le sens d'une *approfondissement des modalités de coopération dans un climat serein*, devant conduire à *supprimer les dysfonctionnements d'organisation des enseignements délivrés sous un double sceau*, ce qui devrait aller de soi mais surtout devrait permettre aux deux Universités de mettre leurs moyens en commun afin de réduire d'éventuelles faiblesses. Il est difficile d'aller au-delà pour l'instant, surtout dans la situation de restructuration universitaire que connaîtra peut-être BORDEAUX I. L'essentiel c'est que BORDEAUX II conforte de son côté son **Pôle des Sciences de la Vie**. L'attraction, si elle doit avoir lieu, se fera toujours en effet vers les équipes dont le projet sera le plus structurant. C'est aux équipes de BORDEAUX II de relever ce défi. L'Université appuiera toujours toutes les initiatives conduisant à la création de nouvelles unités de recherche et à la venue d'équipes extérieures. Les **Instituts Fédérales de Recherche**, créés ou en projet, **l'Institut François Magendie des Neurosciences**, s'inscrivent dans cette volonté d'être reconnus comme pôles d'excellence.

Sans reprendre ici point par point les aspects concernant telle ou telle filière, nous voulons insister sur deux priorités justifiant les choix qui seront pris dans les prochaines années à Bordeaux II :

- une **politique de site**, c'est-à-dire le regroupement des laboratoires et des équipes autour de thématiques communes et le rassemblement des principaux ensembles disciplinaires dans la même aire géographique, Santé-Biologie sur CARREIRE, Sciences Humaines sur LA VICTOIRE,
- une **politique d'ouverture** vers des partenaires non universitaires. Les exemples en sont déjà multiples : les relations de l'Institut de Pharmacie Industrielle, l'implication depuis plus de quinze ans des médecins généralistes dans la formation initiale, nos liens privilégiés avec les D.O.M.-T.O.M., notre collaboration avec les collectivités territoriales et tout particulièrement avec la Région, la participation de BORDEAUX II à l'Office de Valorisation Industrielle, les Relations Internationales fondées sur une tradition tropicaliste très forte, la création enfin et surtout de l'UFR de Santé Publique, dernier chaînon essentiel entre les Sciences de la Vie et les Sciences de l'Homme, UFR dont le CNE s'est plu à souligner certains *aspects révolutionnaires* qui lui donnent selon lui un caractère exemplaire.

Le Président est le garant de cette politique d'où effectivement la nécessité de maintenir fermement le cap, et là nous ne changerons pas d'attitude. A cette réserve prêt, au nom de tous mes collègues et de toutes les structures concernées, nous prenons acte des recommandations du rapport du CNE. Dans cinq ans, quand une nouvelle évaluation sera faite, avec mon successeur, je souhaite très sincèrement que nous ayons pu continuer à progresser dans la voie ainsi tracée. Au risque de passer pour un incorrigible optimiste, je suis persuadé que tous nos objectifs auront été atteints et même dépassés.

Bordeaux, le 27 juin 1994

Jacques BEYLOT





## **PUBLICATIONS DU COMITE**

### **Rapports d'évaluation**

- L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986  
L'Ecole française de Rome, 1986  
L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988  
L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989  
L'Ecole normale supérieure, 1990  
L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990  
L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'université Paris X, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'Ecole des Chartes, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992  
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'université Bordeaux I, 1993  
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993  
L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

## **Autres publications**

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Les enseignants du supérieur, 1993

Bulletin du CNE, Numéros 1 à 17



**Directeur de la publication : René Mornex**  
**Edition - Diffusion : Françoise Massit-Folléa**